CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

Le 28 novembre 2016

Service des
Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 septembre 2016

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

DOSSIERS EN EXERGUE

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

1°) Rénovation et modernisation du Centre de Congrès - Demande de permis de construire - Validation de l'Avant-Projet Définitif - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer les marchés de travaux - Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire *(DEL-2016-412)*

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

2°) Politique éducative Locale - Orientations 2016/2020 *(DEL-2016-413)*

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

Point pour information : 1ère heure gratuite de stationnement

AUTRES DOSSIERS

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Michelle MOREAU

3°) Nouveau Projet de Renouvellement Urbain - Quartier Belle-Beille - Requalification urbaine - Convention avec Angers Loire Habitat *(DEL-2016-414)*

4°) Association Angevine pour l'Extension des Communications - Radio G et Association Trait d'Union - Attribution de subventions *(DEL-2016-415)*

5°) Plan de dotation d'équipements des maisons de quartier - Maison de quartier Quart'Ney : Equipement scénique de la salle de spectacle - Convention Pluriannuelle d'objectifs - Avenant 1 *(DEL-2016-416)*

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

6°) Ecoles maternelles, élémentaires ou primaires publiques -Conseils d'école - Désignation de représentants - Modifications *(DEL-2016-417)*

Rapporteur : Caroline FEL

7°) Accès et usages du portail CAF Partenaires - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Avenant n°2 *(DEL-2016-418)*

8°) Fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance gérées par la Ville d'Angers - Actualisation du règlement de fonctionnement liée à la mise en place de la Prestation de service unique (PSU). *(DEL-2016-419)*

9°) Accueils de loisirs - Fonctionnement des structures d'accueil pour les 3 - 14 ans gérées par la Ville d'Angers - Actualisation du règlement intérieur. *(DEL-2016-420)*

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

10°) Festival des Accroche-Coeurs 2016 - Contrats et avenants avec des artistes *(DEL-2016-421)*

11°) Festival des Accroche-Coeurs 2016 - Montant de la tarification des repas aux professionnels extérieurs - Approbation *(DEL-2016-422)*

12°) Parcours d'éducation artistique et culturelle - Année scolaire 2016-2017 - Conventions annuelles d'objectifs - Avenants - Demande de subvention auprès de l'Etat *(DEL-2016-423)*

13°) Association "Ateliers d'artistes" - Attribution de subventions sur projets *(DEL-2016-424)*

14°) Bibliothèque municipale - Acquisition de documents rares - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.A.B.) *(DEL-2016-425)*

15°) Bibliothèque municipale - Animations - Contrats avec la Compagnie Hanoumat, la Compagnie Spectabilis, la Compagnie Troll et Sergeï Isakov. *(DEL-2016-426)*

16°) Musées d'Angers - Remise en couleurs de l'œuvre de Niki de Saint-Phalle - Convention de mécénat - Autorisation de signature *(DEL-2016-427)*

17°) Musées d'Angers - Spectacles - Contrats de cession de droits de représentation avec les associations "Platok" et "Artmusik" - Convention de partenariat avec l'Orchestre National des Pays de la Loire *(DEL-2016-428)*

18°) Musées d'Angers - Exposition temporaire "Peter Briggs, Brouillon général" - Conventions de coproduction avec les villes de Belfort, de Roubaix et l'EPCC d'Issoudun et de partenariat avec l'éditeur - Autorisation de signature *(DEL-2016-429)*

19°) Muséum des sciences naturelles - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche *(DEL-2016-430)*

20°) Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers - Convention 2016/2017 avec le Syndicat Intercommunal Henri Dutilleux. *(DEL-2016-431)*

21°) Grand Théâtre d'Angers - contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie "Demain il fera jour" - Droit d'entrée - Tarifs - Approbation *(DEL-2016-432)*

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

22°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Bâtiment CEB - Travaux de rénovation - Conventions de mise à disposition avec la SGTA Tir à l'arc, Handisport Angers et l'ASPTT - Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire. *(DEL-2016-433)*

23°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions. *(DEL-2016-434)*

24°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions "manifestations" - Attribution. *(DEL-2016-435)*

25°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Entretien des courts de tennis en terre battue - Années 2016 - 2017 et 2018 - Convention avec la Ligue des Pays de la Loire de Tennis. *(DEL-2016-436)*

26°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) - Approbation de la convention de partenariat. *(DEL-2016-437)*

27°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 8 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Parc de Loisirs du Lac de Maine - Développement des activités physiques et sportives en direction des enfants - Convention avec l'Union Nationale Sport Scolaire (U.N.S.S.). *(DEL-2016-438)*

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

28°) Angers - Office public de l'habitat - Angers Loire Habitat - Construction de 21 logements - Résidence Moca - ZAC Verneau - Ilot II - Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 897 000 € *(DEL-2016-439)*

29°) Quartier Belle Beille - Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat - Construction de 9 logements - 55 rue de la Barre - Garantie d'emprunts d'un montant total de 759 000 €. *(DEL-2016-440)*

30°) Quartier Centre-Ville / La Fayette Angers - Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat - Construction de 27 logements - « Résidence Fulton »- ZAC Gare Plus - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 040 000 €. *(DEL-2016-441)*

31°) Quartier Doutre / Saint Jacques - Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat - Construction de 7 logements - « Hameau des Gouronnières » - Rue des Gouronnières - Garantie d'emprunts d'un montant total de 711 000 €. *(DEL-2016-442)*

32°) Quartier Hauts de Saint Aubin - Office public de l'habitat, Angers Loire Habitat - Construction de 5 logements - « Hameau des Cordeliers I » - Rue des Petites Pannes - Garantie d'emprunts d'un montant total de 594 000 €. *(DEL-2016-443)*

33°) Quartiers Hauts de Saint Aubin - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif - Construction de 25 logements - Rue de l'Abbé Frémond - Garantie d'emprunt d'un montant total de 2 260 000 €. *(DEL-2016-444)*

34°) Quartier Monplaisir - Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat - Acquisition d'un logement en VEFA - 24 Square du Vercors - Garantie d'emprunts d'un montant total de 141 000 €. *(DEL-2016-445)*

35°) Quartier Verneau - Office Public de l'Habitat / Angers Loire Habitat - Construction de 21 logements - Résidence Moca - Garantie d'emprunt d'un montant de 104 000 €. *(DEL-2016-446)*

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

36°) Société Publique Locale Angers Agglomération - SPL2A - Rapport d'activité 2015 *(DEL-2016-448)*

37°) Société d'économie mixte pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport d'activité 2015 *(DEL-2016-449)*

38°) Société anonyme d'économie mixte - Société de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2015 *(DEL-2016-450)*

39°) Société anonyme d'économie mixte - Société d'aménagement de la région d'Angers (SARA) - Rapport d'activité 2015 *(DEL-2016-451)*

40°) Délégation de service public - Marché d'intérêt national - Société d'exploitation du marché d'intérêt national du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport annuel 2015 du délégataire *(DEL-2016-452)*

Rapporteur : Michelle MOREAU

41°) Société anonyme d'économie mixte Angers Expo Congrès - Rapport d'activité 2015 *(DEL-2016-447)*

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Richard YVON

42°) Equipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée dans le centre-ville d'Angers - Les Noxambules - Subvention accordée par l'Etat (Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives) et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire - Convention d'attribution de subvention *(DEL-2016-453)*

Rapporteur : Françoise LE GOFF

Point pour information : Rentrée des Solidarités

43°) ASPTT - Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie - Association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine - Attribution de subventions *(DEL-2016-454)*

44°) Association Ligérienne Personnes Handicapées Adultes (ALPHA) - Mise en place d'un atelier de création végétale à destination de 4 associations (OXYGEM, GEM La Vie, GEM Club et SAMSAH Bords de Loire) autour d'un projet commun - Attribution d'une subvention *(DEL-2016-455)*

ACTION SOCIALE

45°) Association SOS Femmes - Convention 2016/2018 - Approbation *(DEL-2016-456)*

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Alexandre VILLALONGA

46°) Label Jeunesse engagée - Attribution de subventions *(DEL-2016-457)*

Rapporteur : Constance NEBBULA

47°) SynerJ, espace de coworking du J, Angers connectée jeunesse - Conditions d'utilisation et tarifs d'accès - Approbation *(DEL-2016-458)*

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

48°) Mise en place et exploitation du système de vidéo-protection urbain - Charte d'éthique *(DEL-2016-459)*

49°) Police Municipale / Police Nationale - Dispositif de vidéo-protection - Convention de coordination - Avenant n°2 *(DEL-2016-460)*

50°) Vidéo-protection - Monplaisir - Convention de servitude entre la Ville d'Angers et la SOCLOVA *(DEL-2016-461)*

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Rapporteur : Benoit PILET

51°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions *(DEL-2016-462)*

52°) Organisation de Café Culture et de la Fête de la Saint Nicolas - Soutien à l'Association Angers Jumelages - Attribution de subventions *(DEL-2016-463)*

53°) Rencontre nationale "les HospiLike Conférences" consacrée aux réseaux sociaux hospitaliers le 24 novembre 2016 - versement d'une subvention *(DEL-2016-464)*

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Christophe BÉCHU

54°) Compensation de la 1ère heure gratuite de stationnement - Convention *(DEL-2016-465)*

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

55°) Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire (SIEML) - Adhésion de la communauté candéenne de coopérations communales - Avis *(DEL-2016-466)*

56°) Quartiers Doutre- Saint Jacques et Centre-Ville-Lafayette. Rue Marcel Cerdan et rue Louis Gain - Déclassements *(DEL-2016-467)*

57°) Convention d'occupation domaniale pour le réseau de communications électroniques de AFONE- Avenant n°1 *(DEL-2016-468)*

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

58°) Soutien à l'investissement public local - Travaux de mise en accessibilité - Demande de subvention à l'Etat *(DEL-2016-469)*

59°) Maintenance des installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'AquaVita - Avenant n°1 - Autorisation de signature *(DEL-2016-470)*

60°) Réseau de chaleur du Plateau de la Mayenne (quartier des Hauts de Saint Aubin) - Police d'abonnement Aquavita - Avenant n°1 - Autorisation de signature *(DEL-2016-471)*

61°) Restauration extérieure et des toitures de l'église Saint Laud - Autorisation de signer les marchés de travaux *(DEL-2016-472)*

62°) Réfection des étanchéités, verrières et centrales de traitement d'air du groupe scolaire la Pérussaie Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant de transfert - Autorisation de signature *(DEL-2016-473)*

63°) Demande de permis de démolir - Bâtiment 70 avenue Notre Dame du Lac - Autorisation de signature *(DEL-2016-474)*

64°) Demandes de permis de construire - Bâtiment 37 route de Bouchemaine - Autorisation de signature *(DEL-2016-475)*

65°) Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments - Création d'un groupement de commande - Autorisation de signature de la convention constitutive *(DEL-2016-476)*

66°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation *(DEL-2016-477)*

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

67°) Quartier Capucins - Emprises A11 - Cession à COFIROUTE *(DEL-2016-478)*

68°) Quartier Les Justices - Site des Eclateries - Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement du site - Autorisation d'accès accordée à PODELIHA *(DEL-2016-479)*

69°) Quartier Monplaisir - 17 rue de Touraine - Cession d'une maison d'habitation - Rectificatif *(DEL-2016-480)*

70°) Quartier Doutre St Jacques Nazareth - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015 *(DEL-2016-481)*

71°) Quartier St Serge Ney Chalouère - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) St Serge - Compte rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015. *(DEL-2016-482)*

72°) Quartier St Serge Ney Chalouère - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015 - Avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement. *(DEL-2016-483)*

73°) Quartier Centre-ville - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015. *(DEL-2016-484)*

74°) Quartier Belle-Beille - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Elysée - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015 - Avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement *(DEL-2016-485)*

75°) Quartier Deux Croix Banchais - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand Pigeon - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015 *(DEL-2016-486)*

76°) Quartier Madeleine St Léonard - Autorisation de dépôt de permis de construire, rue de la Baraterie au profit de l'Immobilière Podeliha. *(DEL-2016-487)*

77°) Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions *(DEL-2016-488)*

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

78°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions *(DEL-2016-489)*

POLITAGE MUTUALISE DES POLITIQUE PUBLIQUE

Rapporteur : Christophe BECHU

79°) Désignation d'élus à différents organismes *(DEL-2016-490)*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

80°) Balade du Roi René - Spectacle "Le Chant des pavillons" - Contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie "La Fausse Compagnie" *(DEL-2016-491)*

PROPRETE URBAINE

Rapporteur : Stéphane PABRITZ

81°) Fourniture et pose de sanitaires publics - Marché avec la Société SAGELEC - Avenant n° 1 *(DEL-2016-492)*

- **LISTE DES DECISIONS** prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **LISTE DES INDEMNITES ASSURANCE POUR LA PERIDE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2016** pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 ET 30 MAI 2016**

- **QUESTIONS DIVERSES**

Christophe BECHU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 26 septembre 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 20 septembre 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 30

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL -2016-412), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD (arrivée à la DEL-2016-481), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI (départ DEL-2016-413), M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Astou THIAM, M. Alain AUGELLE, M. Luc BELOT.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (à partir de la DEL-2016-413)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-480)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ (à partir de la DEL-2016-414)
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Catherine GOXE

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 27 septembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, chers collègues, avant d'examiner l'ordre du jour, je vais nous inviter collectivement à observer une minute de silence puisque c'est le premier Conseil municipal qui suit le décès d'un conseiller municipal en exercice, Marcel MOULAN. Nous avons marqué une minute de silence au moment du Conseil de communauté dont il était membre, et il est logique que nous le fassions ce soir, au sein du Conseil municipal. Il s'est éteint au cœur de l'été, au milieu du mois d'août. Chacun de ceux qui connaissaient Marcel MOULAN savait son attachement à sa ville, à la démocratie, à la francophonie, aussi, dont il avait, de manière toute particulière, la responsabilité, et je vais vous demander, avec moi et en sa mémoire, de bien vouloir vous lever.

Minute de silence.

Très bien. Mes chers collègues, vous le savez, dans cette enceinte, le décès ou le départ d'un élu est remplacé par le suivant sur la liste respective qui se présentait au suffrage des Angevins au deuxième tour de l'élection. Dans ce contexte, c'est une suivante de liste qui entre ce soir dans notre hémicycle et dans notre assemblée municipale et qui devient très officiellement ce soir conseillère municipale d'Angers : il s'agit de Madame Marina PAILLOCHER qui va se lever et que je vous invite avec moi à saluer par des applaudissements. J'espère que vous les avez appréciés parce qu'à vrai dire, on ne les reçoit que le jour où on entre, et encore, tout seul, ou le jour où on part, ce que je ne souhaite pas puisque c'est ce soir que vous entrez dans le Conseil municipal. Madame PAILLOCHER, si vous voulez nous dire un mot.

Marina PAILLOCHER : Monsieur le Maire, chers collègues, je suis très honorée de rejoindre aujourd'hui le Conseil municipal d'Angers. J'aurais aimé que les circonstances soient différentes, car il est difficile de remplacer l'élu qu'était Marcel MOULAN. Aussi, je souhaite lui rendre hommage ce soir, car il n'a eu de cesse de servir Angers et les Angevins. C'est donc avec émotion que j'entre dans ce Conseil et au sein duquel je m'efforcerai d'agir au service de notre belle ville. Merci à tous pour votre accueil.

Monsieur le Maire : Merci, Madame PAILLOCHER. Soyez la bienvenue, dès cet instant, dans cette enceinte. Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous puissions entamer le Conseil municipal, et je laisse évidemment la parole à Frédéric BÉATSE avant d'examiner les dossiers.

Frédéric BÉATSE : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, pour, bien évidemment, vous affirmer notre pleine fraternité et sentiment par rapport au décès de Marcel MOULAN. Marcel MOULAN, avant d'être élu, était un habitant très investi dans le Conseil de quartier Justices/Madeleine/Saint-Léonard, et ayant pu le rencontrer comme d'autres fréquemment à ce moment-là, sans se cacher de ses responsabilités politiques, il savait être présent pour l'intérêt général des Angevins et faire le tri entre ce qui peut être des éléments de politique politicienne et d'enjeux propres à son quartier. Nous en avions discuté. Je crois que nous pouvons que lui rendre hommage pour son investissement aussi en tant qu'élu. Bien évidemment, souhaiter la bienvenue à Madame PAILLOCHER dans ce Conseil municipal. Et puis, vous livrer aussi notre émotion au souvenir de Marcel JOLIVET qui est décédé la semaine dernière, en milieu de semaine dernière, qui a été conseiller municipal et adjoint au maire en charge des ressources humaines ou du personnel, comme on disait à l'époque.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE, pour cette prise de position, et, bien entendu, chacun ici s'associe à l'hommage que nous rendons à Monsieur JOLIVET dont l'action, dans ces murs, a effectivement compté pour Angers et pour les Angevins. Je vais vous proposer que nous puissions entamer

ce Conseil. Nous avons 81 délibérations qui n'ont pas toutes un intérêt nécessitant une lecture mot à mot de chacune des pages du registre des délibérations. C'est la majorité qui fait le cahier des délibérations ; c'est souvent l'opposition ou la minorité qui décide de ceux sur lesquels nous insistons davantage en fonction des questions qui sont posées. C'est la règle du jeu et cela permet d'avoir une forme de régulation.

Je voudrais vous indiquer que j'ai reçu un certain nombre de pouvoirs, des pouvoirs temporaires puisqu'il y a trois élus qui sont en train d'arriver, il y en avait quatre, mais Madame VÉRON a réussi à ne pas être en retard alors qu'elle avait annoncé qu'elle risquait d'avoir quelques minutes de retard. Grégoire LAINÉ, Alain FOUQUET et Roch BRANCOUR sont en route, et ce sont respectivement Laure HALLIGON, Caroline FEL, et Jean-Marc VERCHÈRE qui portent leur pouvoir. Alexandre VILLALONGA aussi d'ailleurs, c'est une dernière minute, qui est en train de nous rejoindre ; c'est Emmanuel CAPUS qui porte son pouvoir jusqu'à ce qu'il arrive. Isabelle LE MANIO a confié ce soir son pouvoir à Benoît PILET ; Astou THIAM à Richard YVON ; Alain AUGELLE à Constance NEBBULA ; et Luc BELOT à Frédéric BÉATSE ; et Alima TAHIRI devra partir avant la fin du Conseil municipal, et c'est Gilles LATTÉ, à ce moment-là, qui sera porteur de son pouvoir. Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous indiquer. Je vais vous proposer que nous puissions entamer l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'une secrétaire de séance, Mme Catherine GOXE a été désignée pour cette fonction qu'elle a accepté.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour appelle une première délibération qui concerne le Centre des Congrès, et je vais demander à Monsieur VERCHÈRE de pouvoir nous en donner les grandes lignes.

DOSSIERS EN EXERGUE

Délibération DEL-2016-412

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation et modernisation du Centre de Congrès - Demande de permis de construire - Validation de l'Avant-Projet Définitif - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer les marchés de travaux - Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de rénover et moderniser le Centre de Congrès d'Angers, construit en 1983, afin de mieux répondre aux attentes des différents utilisateurs de l'équipement (Angers Expo Congrès, l'Orchestre National des Pays de Loire, 1ers Plans, etc.), de renforcer son positionnement sur le marché des rencontres d'affaires, grâce à un équipement moderne et de permettre ainsi d'assurer une position attractive pour les manifestations, congrès, salons, conventions, spectacles, concerts et festivals. Il sera un outil, ouvert sur le jardin des plantes, emblématique de la filière végétale angevine et de son pôle industriel.

Le terrain d'assise du projet, d'une surface totale de 6 841 m^2, est situé à l'angle du boulevard Carnot et de la rue Boreau.

Le projet consiste à rénover l'ensemble du site et prévoit la création d'une salle modulable en extension côté jardin des plantes et la requalification des façades avec notamment une mise en alignement de l'ensemble côté boulevard.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement F ROLLAND ET ASSOCIES / AIA INGENIERIE / THEATRE PROJECTS CONSULTANTS / LANDSCAPE U NEED / KUN ARCHITECTURE / AIA STUDIO ENVIRONNEMENT dont est mandataire le cabinet F. ROLLAND ET ASSOCIES pour un forfait provisoire de rémunération de 1 710 525,00 € HT calculé sur la base du programme initial.

Une demande de permis de construire doit être déposée pour la réalisation de ce projet.

Le montant des travaux est estimé à 14 585 020 € HT au stade Avant-Projet Définitif (valeur septembre 2016).

Ce qui nous amène à un coût total de l'opération (travaux, ingénierie et prestations diverses) de 16 662 500,00 € HT soit 19 995 000,00 € TTC, auquel est ajoutée une provision d'un million d'euros pour aléas et révision de prix.

Il convient désormais de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, par voie d'avenant, pour un montant de 1 847 060,68 € HT soit 2 216 472,82 € TTC.

Il convient également de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux et de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région des Pays de la Loire.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code des Marchés Publics applicable au marché de maîtrise d'œuvre,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics applicables aux marchés de travaux,
Vu la délibération DEL 2015-261 du 29 juin 2015 désignant les membres élus du jury de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL 2015-642 du 18 décembre 2015 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la demande de permis de construire,

Valide l'Avant-Projet Définitif fixant le montant des travaux à 14 585 020 € HT,

Approuve l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Sollicite auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention aussi élevée que possible,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues. La délibération numéro 1 est une délibération importante dans notre procédure de rénovation et de modernisation du Centre des Congrès, parce qu'elle a un certain nombre de volets dont le premier est l'approbation de l'avant-projet définitif ou du projet définitif, donc on va balayer quelques vues, approbation de ce projet définitif, arrêt des coûts, arrêt du planning. Nous aurons à approuver un avenant pour recaler les honoraires du maître d'œuvre de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur le coût arrêté. Nous vous demanderons d'autoriser au dépôt de permis de construire, la sollicitation de subvention, et enfin l'autorisation de lancer la consultation.

Donc cet avant-projet définitif... On va voir un certain nombre de vues qui permettent, tout à la fois pour ceux qui l'ont déjà vu en Commission Aménagement mais pour les membres du Conseil municipal et pour le public, de redécouvrir certaines vues qui étaient déjà existantes au moment de l'approbation de dossier de maîtrise d'œuvre, mais elles n'étaient pas aussi abouties. Voilà.

ENTREE MENDES FRANCE

ENTREE MENDES

Vous avez ici la vue principale sur la place Mendès-France avec deux entrées, l'entrée haute et l'entrée principale, assez monumentale, réécrite quant à ses dimensions, quant à cet auvent, à ce parvis de l'hôtel et du Centre des Congrès proprement dit, donc une réécriture assez importante pour mettre en scène, pour mettre ce Centre des Congrès un peu plus dans la ville, à l'entrée du Jardin des Plantes, au croisement de deux lignes de tramway et avec deux vues, l'une avec l'hôtel qui est aujourd'hui non aménagé, non rénové, mais nous avons bon espoir, compte tenu des réunions qui se sont faites avec le gestionnaire et les investisseurs, que le traitement de la façade de l'hôtel, les façades, pourra être de la même facture avec le même architecte. En tout état de cause, cette façade sur la place Mendès France a été largement réécrite.

Et puis, en descendant sur le boulevard Carnot, une façade vitrée qui vient en avant de l'ensemble architectural de pointes de béton et de jardinières, et qui, sans les effacer, les met en scène derrière cette façade vitrée, par transparence, mais qui redonne une linéarité sur le boulevard Carnot-Ayrault à l'endroit où il y aura la station de tramway. En soulignant que cette entrée de l'auditorium, cette entrée spectacle, de façon beaucoup plus importante qu'elle ne l'était, moins confidentielle, moins difficile à trouver, est beaucoup plus large, cette façade vitrée abritant une pré-entrée, un hall très large avant d'aller vers le Centre des Congrès. Une façade vitrée avec une écriture, une grande façade vitrée avec des éléments perpendiculaires vitrés qui, pour l'architecte, nous rappelle un certain nombre d'écritures, de partitions de musique. Bon. Cette façade va venir s'atténuer sur l'angle de la rue Boreau, sur l'auditorium qui, lui, reste ce socle bâti en pierre et tel qu'il est, mais il y a une transition entre la façade vitrée et l'auditorium.

Côté jardin, une nouvelle salle, de 350 à 400 places selon les jauges et les modes d'équipements, une salle ouverte sur le Jardin des Plantes, occultable bien sûr, avec une partie gradinée, 200 places qui seront en gradins sur la droite, mais on va peut-être voir quelque chose qui nous le montrera, une salle qui se connecte au parvis du rez-de-jardin et donnant une surface très importante, très ouverte, très sur le végétal, et très lumineuse. Alors, on voit bien ici, quand elle n'est pas occultée, les gradins sur la droite qui sont en position fixe, qui pourront faire une salle pour Premiers Plans, ces gradins pouvant se prolonger par des éléments amovibles à l'arrière.

Une terrasse au-dessus qui communiquera de plain-pied avec le rez-de-chaussée, si on dit que la salle est au rez-de-jardin.

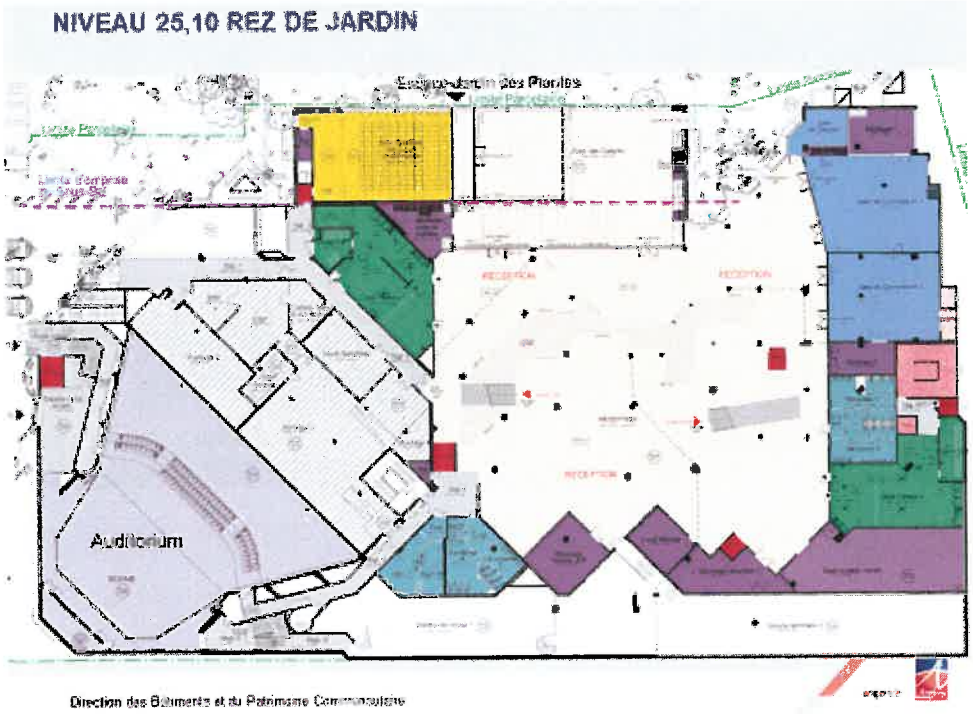

Donc voilà le rez-de-jardin avec la position de cette salle qui est construite dans l'emplacement, bien évidemment, qui n'est pas protégé par le Jardin des Plantes, qui est constructible, en appui des façades vitrées un peu compliquées mais en partie rez-de-jardin, ces façades vitrées restant au-dessus telles qu'elles sont aujourd'hui.

Voilà la partie réception vue de l'intérieur, quand cette salle n'est pas occultée, ni en zénithal, ni en frontal.

Voilà la partie petit amphi de cette salle avec, en haut, la partie plane aménageable avec des cloisons qui peuvent en modifier les surfaces d'exploitation.

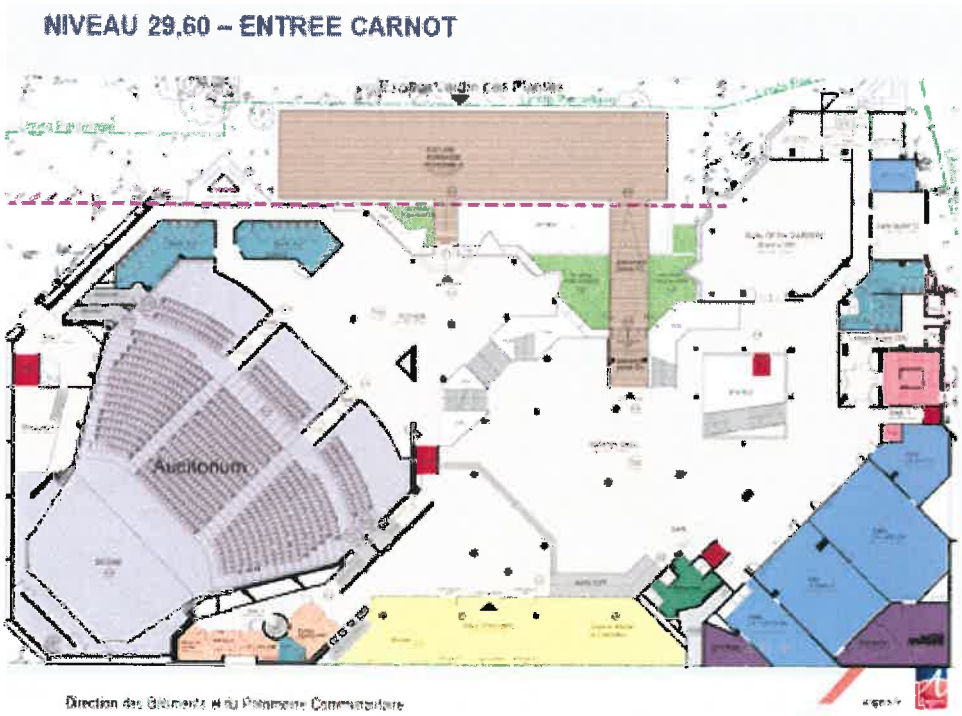

On voit ici le rez-de-chaussée, au niveau Carnot, au niveau haut par rapport à cette salle, et on découvre mieux le positionnement de la terrasse et son accès pour toutes sortes de manifestations, de vins d'honneur, et l'ouverture sur le Jardin des Plantes.

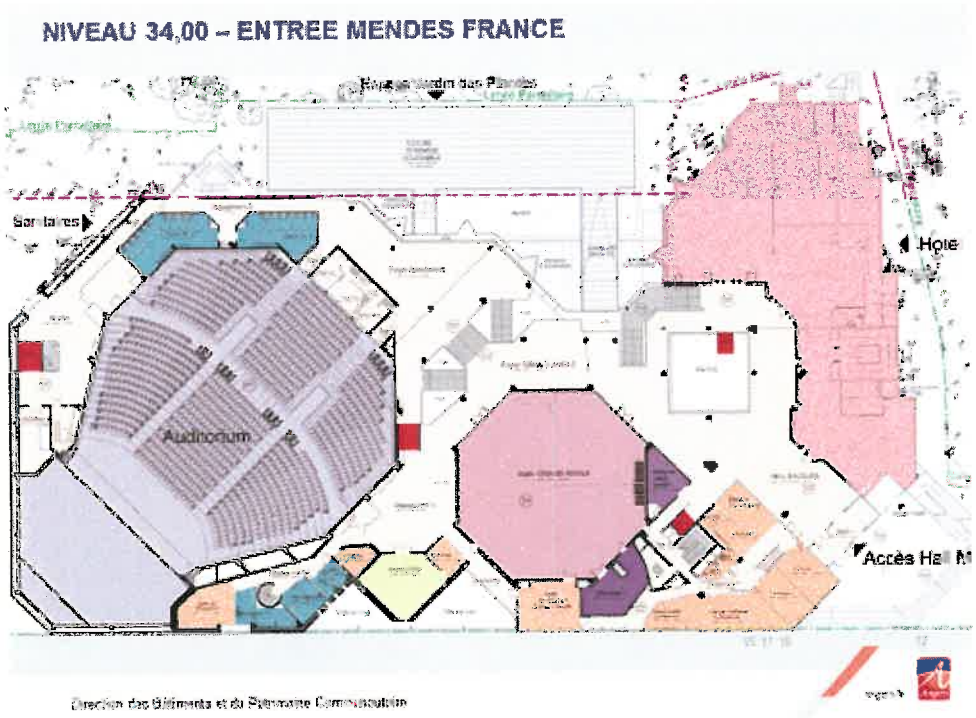

La partie auditorium : on voit d'abord cette façade vitrée sur le boulevard, on voit bien qu'elle vient en avancée sur tous les éléments architecturaux béton qui existent et elle donne un hall d'entrée un peu plus important. On a regardé cela en Commission, mais on pourra, si vous le souhaitez, répondre à des questions. L'auditorium est complètement réaménagé, pour des raisons phoniques. Peut-être que sur la vue avant, j'aurais pu dire qu'on élargit le cadre de scène à 21 mètres et à 10 mètres de haut, c'est-à-dire le maximum possible, pour donner à la grande phalange de notre orchestre philharmonique, mais aussi à un certain nombre de manifestations une meilleure acoustique vis-à-vis de la salle. Le proscenium est avancé quelque peu, mais la jauge de la salle reste la même, au-dessus de 1 300 places. Les sièges sont complètement remplacés et leur inclinaison permet de gommer la coupure qu'il y avait entre la partie haute et la partie basse, ce mur qui, pour celui qui est sur la scène ou ceux qui sont sur la scène, fait vraiment une coupure dans la salle, il y a une réécriture d'une continuité entre les gradins, même s'il y a toujours ces deux parties de scène. Une écriture architecturale en bois assez claire, sans l'être trop, avec un système acoustique qui permet à la fois d'allier les sonorités nécessaires à l'orchestre ou au cinéma. Il y a un système assez simple de rideaux à l'arrière de la façade bois intermédiaire que vous voyez, ces rideaux descendant et montant pour donner l'absorption nécessaire. Les vues donnent une bonne idée, même si chacun pourra en découvrir d'autres s'il le souhaite.

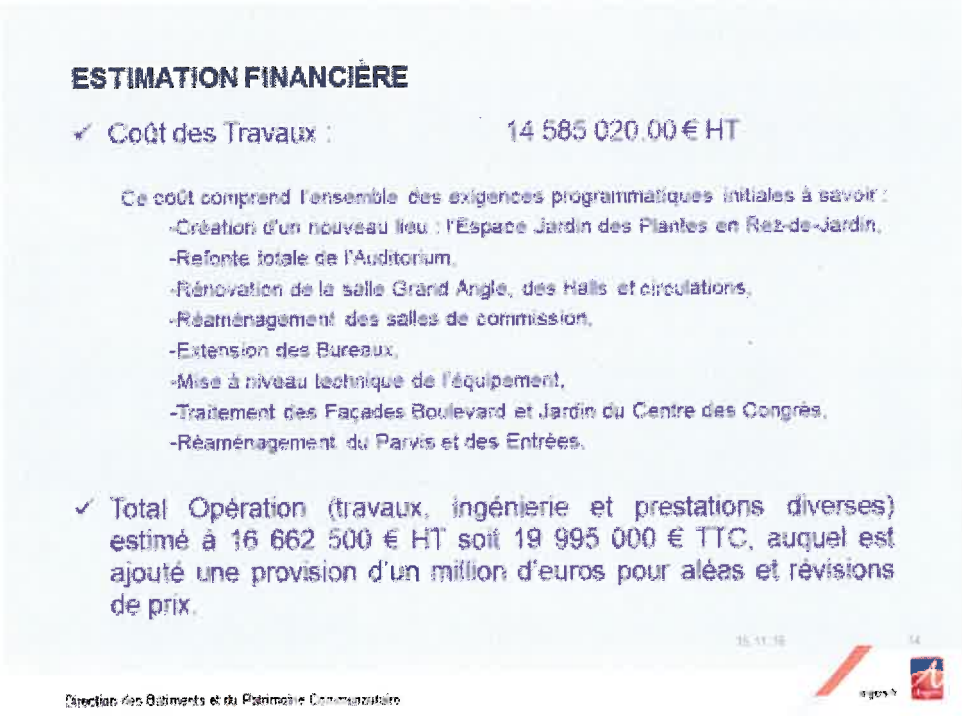

Coût des travaux, 14 585 000 € hors taxes, qui comprend tout en matière de travaux, l'espace Jardin des Plantes, la refonte totale de l'auditorium, la rénovation de la salle Grand Angle, des halls de circulation, le réaménagement des salles de commissions, l'extension des rues, des bureaux. La mise à niveau technique, et ce n'est pas le moins important, notre Centre des Congrès avait vieilli quant aux techniques, au chauffage, à la ventilation, au rafraîchissement, à l'électricité. Celui-ci manquait d'équipements d'une nouvelle génération en matière de communication. Traitement des façades, vous l'avez vu, jardin et Centre des Congrès ; réaménagement des parvis. Ce qui nous fait un total hors taxes, tous honoraires compris, de 16 662 000 €, soit 20 millions TTC. On reste dans notre enveloppe, même si on doit dire qu'on provisionne 1 million d'euros pour aléas et révisions au-delà de cette somme de 20 millions, en espérant que les révisions resteront comme elles sont aujourd'hui, nulles, et qu'on n'aura pas d'aléas. Donc voilà pour les présentations techniques, les coûts.

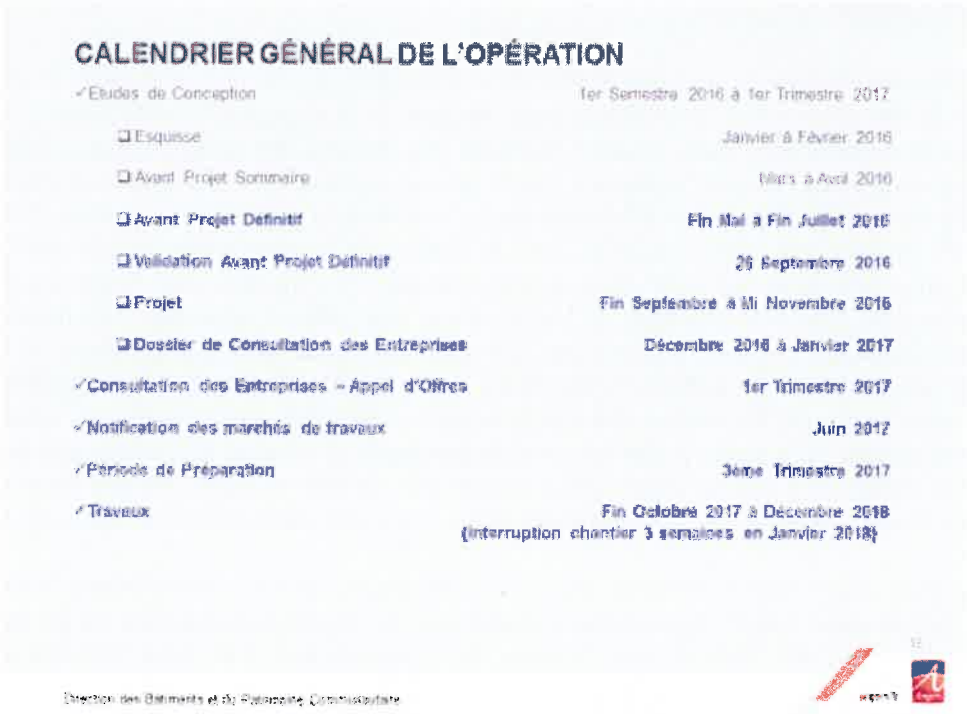

Nous sommes à l'avant-projet définitif, au 26 septembre 2016. Cette validation : de septembre à la fin de l'année, ou à mi-novembre, nous finalisons tous les projets, les plans d'exécution, les études plus techniques, plus fines. Le dossier des consultations d'entreprises doit être prêt pour la fin de l'année au tout début de 2017, le premier trimestre et le premier semestre étant mis à profit pour cette consultation et la mise au point des marchés. Il nous faut vraiment donner les ordres de service avant l'été ou dans l'été, en tout cas au début de l'été, pour que les entreprises préparent leurs chantiers et fassent leurs commandes, finalisent tous leurs dossiers. Les travaux pourraient démarrer courant octobre, sachant que nous aurons une période, d'octobre à fin janvier, où ce sera un peu particulier, en tout cas des travaux d'octobre à décembre qui ne toucheront pas l'auditorium et ses abords pour permettre la tenue de Premiers Plans en janvier, et donc il est possible que ces travaux soient surtout portés sur la salle de rez-de-jardin dans le jardin, mais ça n'est pas encore complètement arrêté. Il y aura probablement des travaux préparatoires dans l'auditorium, et notamment au rez-de-jardin. Je rappelle donc que cette délibération valide le projet architectural, le projet tout court, elle en arrête le coût, elle valide ce planning, qui est serré puisqu'on redémarrerait les travaux en janvier, fin janvier 2017 après Premiers Plans, pour livrer avant Premiers Plans 2018, toutes les formalités d'autorisation de dépôt de permis de construire, de sollicitations de subventions, notamment à la Région, et autoriser le lancement de la consultation. J'espère n'avoir pas oublié trop de choses, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur VERCHÈRE, pour cette présentation, ce détail des différentes vues, ce rappel à la fois du budget et du calendrier prévisionnel. La parole est maintenant à ceux qui le souhaitent. Et je donne la parole à Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous voterons, tout d'abord, favorablement à cette délibération, ayant pris acte que ces rénovations, remise aux normes, relookage, et quelques menus aménagements complémentaires étaient une nécessité si l'on souhaitait conserver cet outil dans ses missions congrès, salons, spectacles, et festivals. Nous avions pris acte également que les investissements pour un nouveau Centre des Congrès exigeaient un montant trop élevé, que la période et les choix d'orientations budgétaires ne le permettaient pas ; c'était ce qui nous avait amenés, dans le mandat précédent, avec Frédéric BÉATSE, à suspendre cette orientation initiale que vous avez confirmée. Aussi, dans le dossier présenté ce soir, pour un investissement de 20 millions d'euros, nous aurons pour le territoire un outil qui restera modeste, qui ne révolutionnera pas le marché des congrès, mais permettra

juste de tenter maintenir son activité.

Vous disiez, Monsieur le Maire, dans un courrier du 4 avril 2013, je cite : « Le tourisme d'affaires est un axe important de développement économique pour Angers, et je comprends parfaitement le souhait de s'interroger sur la capacité de l'outil actuel à répondre aux attentes des congressistes. » Manifestement, nous avons votre réponse ce soir traduisant votre niveau d'ambition à renforcer le rayonnement et l'attractivité de notre ville. Pour avoir fait partie du jury du marché de maîtrise d'œuvre, j'ai souscrit au choix retenu du groupement. Nous resterons dans la fidélité de sa conception initiale avec, pour seule innovation, la salle modulable, qui vient de nous être présentée, en extension côté Jardin des Plantes. À ce propos, j'ai bien noté, dans nos échanges en Commission, que celle-ci présentera 120 places en gradins fixes et tout un ensemble d'autres, proches des 350-400, vous nous avez dit, possibles en modulables. Sinon, aucune augmentation de surface d'exposition, ni de nombre de places dans l'auditorium, ni non plus dans les autres espaces. Par contre, des améliorations qualitatives sont à souligner, notamment dans l'auditorium, au niveau de la scène et des traitements phoniques et visuels. Des interrogations demeurent aussi quant à la perspective que ce Centre des Congrès soit un jour desservi par une ligne de tramway, compte tenu du report de celle-ci et de l'incertitude quant à une réalisation effective et de son calendrier.

Au-delà, j'aimerais savoir quelle politique congrès/salons/spectacles vous ambitionnez. Nous savons, le milieu concurrentiel dans lequel ces activités s'inscrivent, les atouts économiques qu'ils entraînent. Le récent départ du Salon du Végétal pour Nantes, les menaces que l'on peut entendre sur d'autres manifestations, la pérennité de certaines structures questionnées sont des exemples de la fragilité, mais aussi des compétitions entre territoires et des atouts que peut présenter la qualité des Centres de Congrès d'accueil. Pouvez-vous nous préciser les complémentarités des outils existants à la Ville d'Angers mais aussi dans le périmètre d'Angers Loire Métropole ? D'ailleurs, pourrait-on imaginer que ce type de compétences devienne communautaire ? Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur MAHÉ. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, je voudrais élargir le questionnement soulevé par Gilles MAHÉ à l'instant de façon remarquable, l'élargir pour dire, et vous l'avez tous observé, que le législateur a décidé de faire des métropoles des entités administratives, politiques, économiques, de rang mondial, pour qu'elles puissent jouer, ces métropoles, un jeu, une compétition, en quelque sorte, dans le concert de la mondialisation. Alors, évidemment, le risque pour nous, et Gilles MAHÉ en a soulevé un aspect, c'est que les métropoles, notamment nantaises et rennaises, dans l'univers économique, jouent un peu le rôle d'un trou noir, qui risque d'aspirer un certain nombre d'activités économiques, culturelles, scientifiques. Et il faudrait ajouter, au-delà du Salon du Végétal, aussi, certains risques qui, aujourd'hui, peuvent concerner nos laboratoires de recherche, je pense en matière médicale. On sait que la métropole nantaise louche sur certaines de ces activités de recherche médicale ; la métropole rennaise lorgne aussi sur certaines activités de recherche ou concernant le végétal. Tout cela, donc, dans un contexte de renforcement assez considérable du rôle, du poids, des financements des métropoles.

Alors, évidemment, nos territoires doivent pouvoir être économiquement viables, et si on ne prend pas d'initiatives, évidemment, ce ne sont pas les autres territoires qui le feront à notre place ; c'est la raison pour laquelle, évidemment, nous aimerions bien connaître les initiatives que vous comptez prendre dans ce champ plus large de l'économie et pas seulement dans le champ des congrès, dont les congrès ne constituent qu'une part, et, bien évidemment, nous serons prêts à participer à la conception et au portage, en quelque sorte, de telles initiatives. C'est une offre de services, en quelque sorte.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TAILLEFAIT. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur CAPUS.

Emmanuel CAPUS : Oui, Monsieur le Maire. Juste pour répondre à Gilles MAHÉ, j'ai bien noté que

vous voterez la délibération et je m'en félicite. Vous avez dit qu'on allait juste tenter de maintenir l'activité du Centre des Congrès, ce n'est pas tout à fait exact. L'ambition, elle est tout autre. La rénovation, c'est une rénovation lourde. Effectivement, l'auditorium n'aura pas plus de places, mais ce n'est pas là qu'il y a un besoin le plus fort. On agrandit l'auditorium, enfin, pas l'auditorium, le Centre des Congrès, avec une troisième salle, donc on rajoute un amphithéâtre, ce qui sera très bénéfique, évidemment, pour les opérations qu'on a déjà, Premiers Plans et l'ONPL, et l'ensemble des choses qu'on a au Centre des Congrès, mais, au-delà, ça va permettre de recevoir des congrès qu'on n'avait pas la capacité, aujourd'hui, à recevoir. Aujourd'hui, on reçoit 5 congrès de plus de 500 congressistes par an. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas la capacité, on est, en termes de nombre de salles de commissions, en termes d'espace de restauration, pour accueillir davantage. Ce n'est pas tant l'auditorium de 1 200 places qui pose problème, c'est l'ensemble de l'accueil pour avoir plus de 1 000 congressistes en même temps. Avec la rénovation qu'on va avoir, avec notamment le fait de détruire toutes les cloisons de l'ensemble des salles de commissions pour les remplacer par des cloisons mobiles, vous pourrez avoir des espaces beaucoup plus importants et recevoir des congrès qu'aujourd'hui, nous n'avons pas la capacité de recevoir. Donc ça n'est pas seulement tenter de maintenir son activité, même si, je suis d'accord avec vous, c'est déjà un objectif en soi dans le contexte de concurrence qui existe, qui n'est pas du tout celui qui existait à l'ouverture du Centre des Congrès par Jean MONNIER en 1983. On n'est plus du tout dans ce contexte-là. À l'époque, il y avait un Centre des Congrès au Mans, dans l'Ouest. Maintenant, chaque ville s'est équipée d'un Centre des Congrès, et Rennes va avoir le sien très prochainement. Effectivement, on n'est pas dans le même contexte. Là, je suis d'accord avec vous. En revanche, on a une ambition qui est bien autre que celle de maintenir l'activité. Il s'agit de la développer au sein du Centre des Congrès avec les atouts, et il se pourrait que je me félicite vraiment du fait que vous votiez cette délibération, avec les atouts qu'on a sur le Jardin des Plantes, ce qui devrait, effectivement, aussi vous satisfaire, avec cette ouverture sur le Jardin des Plantes et sur le végétal, avec le tramway qui va passer juste devant, on a vraiment une ambition très importante pour ce Centre de Congrès.

Après, vous avez parlé de menaces sur d'autres salons. Je pense que le Maire vous répondra sur la question du Salon du Végétal, et puis on en a déjà beaucoup parlé ici. Vous n'êtes pas très précis sur les autres menaces. Vous savez qu'on a assez rapidement écarté la polémique, sans grand intérêt, sur le SIVAL, qui n'est pas menacé. Au contraire, c'est vraiment le Salon phare de la ville d'Angers et d'Angers Expo Congrès. Il n'y a aucune menace sur ce Salon. Il n'y a pas de difficulté de ce point de vue-là. Je ne pense pas qu'il faille parler de menaces sur d'autres Salons. Les Salons, ils vivent. À l'heure à laquelle je vous parle, le Salon de l'Habitat s'est terminé depuis une demi-heure. Le Salon s'est bien passé. Il y a eu de très bons contacts. Lors des échanges que j'ai eus avec les différents exposants, ils nous disent que, particulièrement dans le domaine de l'immobilier, il y a eu beaucoup plus de contacts de pris que les années précédentes, ce qui est très bon signe pour la reprise de l'immobilier. Donc, voilà, c'est un autre exemple. C'est le troisième Salon, en termes d'importance, à Angers, les Salons ont leur vie, mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir. En tous les cas, je vous confirme notre ambition sur ce domaine-là. Sur la complémentarité et sur les compétences communautaires, là je ne me risquerai pas à répondre. Je pense qu'on a la chance d'avoir notre Président de la Communauté urbaine et il pourra vous répondre beaucoup mieux que moi.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CAPUS, pour cette réponse dont je mesure qu'elle était au moins autant en tant que président de la SEM Angers Expo Congrès qu'en tant qu'Adjoint au Maire chargé des finances...

Emmanuel CAPUS : C'est important.

Monsieur le Maire :... mais c'est utile. C'est vrai que vous portez nos voix au sein de la SEM. Monsieur VERCHÈRE.

Jean-Marc VERCHÈRE : Donc peut-être quelques précisions. C'est bien 170 places gradinées fixes. On porte à 400 avec des gradins rapportés dans la salle nouvelle, premier point. Deuxième point :

effectivement, je n'ai probablement pas assez insisté sur le fait que quand cette salle est ouverte sur tout le rez-de-jardin, et Emmanuel CAPUS l'a fait, ce sera vraiment une zone traiteurs, accueil de repas, accueil d'exposants pouvant aller jusqu'à 1 000 congressistes et tout ce qui va avec. Ce sont les choses les plus importantes que j'avais peut-être omises ou mal dites.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur VERCHÈRE. Mes chers collègues, quelques éléments de réponse, si vous voulez bien. D'abord, voilà un Conseil qui commence bien : des félicitations, un vote positif, et une offre de services, en deux interventions. Donc je me dis que, franchement, on part sur de bonnes bases. Je ne sais pas s'il y a un effet Marina PAILLOCHER, on verra après la délibération sur la première heure de gratuité si ça va durer jusque-là, mais pour le moment... Bon. Quelques précisions et peut-être quelques réflexions à haute voix.

D'abord, 20 millions, seulement 20 millions, déjà 20 millions, si j'ose dire. Par rapport au coût qui aurait consisté à construire à partir de rien, c'est évidemment beaucoup, beaucoup moins cher, mais ça représente évidemment une somme qui est substantielle, et je pense qu'il y a trois choses qui sont à intégrer par rapport aux travaux. Emmanuel CAPUS a insisté sur le fait que la modularité des espaces fait que même un nombre de mètres carrés peu différent pouvait complètement modifier l'espace de congrès et répondre à un besoin, et on se rend compte que ça correspond à quelque chose, aujourd'hui, qui est souhaité. Le deuxième aspect, c'est l'acoustique et c'est la très grande marche qualitative avec, notamment, la couverture en bois de l'intérieur de l'auditorium qui prend tout son sens pour la qualité, musicale de ce que nous serons capables d'accueillir en termes de spectacles. À l'occasion de l'inauguration de l'esplanade Dutilleux à la fin de la semaine, les discussions que j'ai pu avoir, en particulier avec notre chef d'orchestre de l'ONPL, allaient tout à fait dans ce sens, y compris en pensant à moyen ou long terme notre attractivité dans ce domaine.

Enfin, il faut bien mesurer que, certes, on est dans un contexte de concurrence accrue, mais Angers a finalement une singularité qu'on conforte avec cela, c'est d'avoir un Centre de Congrès en centre-ville, là où la tendance, dans de plus en plus de villes, c'est d'aller construire des équipements modernes mais qui sont en périphérie et qui entraînent plusieurs conséquences. Le premier, quand on est congressiste, c'est que si, par hasard, on a un moment d'inattention, et je vous le rapporte, de gens qui en ont eu l'expérience, je ne vous parle pas de ma propre expérience, on ne peut donc pas s'échapper pour découvrir le cœur de ville parce qu'on est souvent un peu au milieu de nulle part, ce qui, y compris en termes de capacité à faire tourner les commerces, n'est pas top, mais surtout, au-delà de ça, fait qu'on peut éventuellement quitter la ville en n'ayant même rien vu de ce qu'elle était quand on est dans des temps qui sont relativement courts. Et, de ce point de vue, mais là, par rapport à la réflexion qui était d'imaginer un Centre des Congrès en face du Château, vous aviez toujours été dans une orientation, vous aussi, qui consistait à considérer qu'il fallait maintenir une expérience de congrès en cœur de ville. Là, on le fait, et on le fait, de surcroît, en ouvrant la vue sur le Jardin des Plantes qui est un lieu qu'on ne valorise pas suffisamment. Et je pense que la terrasse au-dessus de la salle qui permettra aussi d'organiser des moments en plein air pour une partie des congressistes va participer à une expérience, à une promesse de congrès qui va être intéressante.

Oui, on est dans un contexte de concurrence, mais avec des prix qui sont encore raisonnables. Pour avoir, à la fin de la semaine dernière, été saluer les congressistes à l'occasion du congrès de la FHF, la Fédération Hospitalière de France, et échanger avec une profession dans laquelle il y a souvent beaucoup de colloques ou de manifestations, les commentaires d'une partie des organisateurs sur le caractère raisonnable des tarifs dans les temps que nous connaissons font que tenir ces tarifs, c'est aussi continuer à être attractifs là où d'autres proposent peut-être des choses qui sont beaucoup plus grandes mais avec des tarifs qui sont à la hauteur d'espaces mis à disposition qui sont beaucoup plus grands. On tient l'enveloppe, on tient les délais, on conforte ce qui est fondamental sur le territoire ; tout cela va évidemment dans le bon sens.

Maintenant, le regard vers l'avenir. D'abord, Monsieur MAHÉ, l'enquête publique pour le tram commence le 3 octobre, et si tout le monde est d'accord sur le tracé, ça veut dire qu'on aura plus vite la

Déclaration d'Utilité publique et qu'on pourra plus vite entamer les travaux qui permettront d'obtenir les dates d'inauguration que nous avons évoquées, et je compte sur vous. Ensuite, de manière plus sérieuse, sur les collaborations à l'échelle de l'agglomération. Et là, je vais à la fois me tourner vers Antony TAILLEFAIT et vers Gilles MAHÉ. Un mot de réflexion peut-être pas philosophique, mais très politique. Oui, les métropoles, dans leurs strates, bénéficient aujourd'hui de règles dérogatoires au droit commun sur leurs relations avec l'État. Elles absorbent les compétences des Départements et des Régions là où elles sont, ce qui, évidemment, par rapport à des Communautés urbaines qui n'ont pas ces compétences, modifie la donne, mais ce qui peut aussi créer des questions d'équité sur la manière dont sont exercées des compétences sur un même ensemble, et elles ont le droit à un dialogue budgétaire direct avec l'État. Jusqu'à il y a peu de temps, la logique qui consistait à penser qu'il y avait des villes qui étaient des métropoles d'équilibre à l'échelle de notre territoire et qui puissent jouer ce rôle semblait difficilement discutable. Le problème, c'est qu'il y a quelques semaines, de nouvelles villes viennent de se voir reconnaître le statut de métropoles, dont certaines qui ne sont pas dans des situations démographiques hyper éloignées de la nôtre. Bilan : vous avez toute une partie des maires, à l'Association des Maires des Grandes Villes, qui sont en train de vouloir peser sur le débat présidentiel prochain en se demandant s'il n'est pas souhaitable que des villes comme des communautés urbaines de la taille de la nôtre puissent devenir des métropoles. Bon. D'abord, je suis heureux d'évoquer ça ici et pas à Angers Loire Métropole, parce qu'après avoir fait, à marche forcée, la transformation en Communauté urbaine, j'aime autant que mes collègues découvrent demain dans la presse le fait qu'il y a ce type de réflexion, sinon je pense que leur réaction spontanée, en leur annonçant cela en face, aurait sans doute été une moue d'exaspération ou s'arracher les cheveux devant les nouveaux chantiers qui seraient à concevoir. Moi ça me pose, si vous voulez, quelques problèmes.

Le problème est que si tout le monde devient métropole, enfin, cette espèce de course qui consiste à grossir ou à mutualiser les compétences, on l'arrête quand ? Et il n'est pas discutable. Je ne crois pas qu'il faille prendre Angers pour ce qu'elle n'est pas. On est une grande ville ; on n'est pas une métropole mondialisée. Et, ce qui fait une partie de notre qualité et des raisons pour lesquelles on nous rejoint, c'est le fait qu'on n'a peut-être pas les problèmes d'embouteillages, les difficultés qu'il peut y avoir sur des territoires plus grands. Est-ce qu'il est souhaitable qu'on se développe ? Oui. Est-ce qu'on doit avoir l'obsession de ressembler à des territoires plus grands ? Non. Mais il y a aujourd'hui un biais dans les règles du jeu sur les dotations budgétaires et sur la latitude à agir. Et le souci, il n'est pas tant dans la taille, il est dans cette absence d'équité qui fait qu'en plus le gouvernement est dans une espèce de logique où il dit : « Plus vous êtes gros, plus on va vous aider. » Ça pousse aux fusions de communes, ça pousse au fait de mutualiser un certain nombre des compétences, et ça pousse maintenant à créer des métropoles et à absorber des compétences. J'ai peur, à titre personnel, que ce soit une fausse bonne idée et que là où on devrait tenir compte de ce que sont des réalités territoriales, cette espèce de course et de fuite en avant pose quelques difficultés quand on se réveillera et qu'on posera le sac. Mais vous avez raison : elle nous oblige à réfléchir et elle pourrait amener des actions de lobbying de la part, je vous dis, d'un certain nombre d'élus de droite et de gauche, avec, en plus, quelques endroits où c'est particulièrement sensible. Pour Tours, voire Orléans, obtenir le statut de métropole, c'est autrement plus complexe que nous, Angevins, trouver logique que Nantes ait le statut de métropole parce qu'on a quand même un véritable écart en termes de population. Bon. Je ne vais pas davantage entrer dans le détail, mais ça renvoie directement à l'interpellation de Gilles MAHÉ sur le caractère communautaire de la compétence et sur votre offre de services.

Il n'est pas discutable que l'attractivité d'un territoire, elle ne se fait pas à l'échelle de la ville-centre, mais de l'aire urbaine et que nous avons, au-delà du Centre des Congrès et du Parc Expos, d'autres équipements qui concourent à la qualité de l'accueil de congrès et de colloques, certains qui sont directement corrélés à l'activité, je pense au centre d'affaires de Terra Botanica, vous aussi, je le sais, souvent, je pense à l'Arena qui peuvent jouer un rôle par rapport à l'accueil de manifestations, mais je pense aussi à des lieux qui peuvent, avec une plus petite taille, être des lieux d'accueil pour des événements, ou pour des colloques, pour des congrès, et pour des séminaires, ça peut aller du château du Plessis-Macé, si je raisonne à l'échelle de la Communauté urbaine, à des maisons au bord de l'eau qui appartiennent parfois à des

communes de plus petite taille ou à des maisons d'éclusiers ou des choses de ce type, mais qui peuvent offrir des expériences singulières en termes de congrès ou d'animations. On a déjà la compétence touristique. Est-ce qu'il est souhaitable que les équipements rejoignent la dynamique ? C'est une question. Il y en a enfin une autre au niveau organisationnel. Cette question organisationnelle, je vais la résumer d'une phrase. On a un office de tourisme ; un certain nombre de territoires aujourd'hui sont en train de se doter d'agences d'attractivité, et ce n'est pas qu'un choix sémantique. C'est-à-dire que la mission de promotion touristique devient un des éléments de missions plus larges, et on est quelque part entre le Bureau des Congrès et événements, Angers Expo Congrès, l'office de tourisme, le suivi, aussi, de quelques événements aujourd'hui peut-être organisés par la Ville. Il y a, autour de cela, des réflexions de structuration pour lesquelles on a fait un petit benchmark avec d'autres territoires, on a fait quelques comparaisons avec d'autres éléments de territoires. Bon. Et quand on aura avancé, au moins sur le diagnostic, je retiens votre offre de services pour qu'on puisse associer un ou plusieurs d'entre vous à ce que seraient les options et les orientations possibles pour dynamiser l'attractivité du territoire angevin. Voilà les réponses que je peux vous apporter ce soir en allant, y compris, un peu plus loin que la délibération proprement dite. On passe au vote ? Je vous en prie, Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui, je pense qu'au-delà de cette délibération, le débat et les points que vous avez soulevés sont effectivement cruciaux parce qu'on ne peut pas se satisfaire de logiques clientélistes envers des collectivités qui viseraient à ce que chacun soit classé au même niveau pour obtenir notamment un statut de métropole au détour d'un texte de loi, par une négociation ; enfin, je pense qu'on nuit, à travers ces choses-là, à une bonne organisation de l'aménagement du territoire, à bien positionner les uns par rapport aux autres, mais aussi à maintenir les spécificités qui peuvent être les nôtres. Vous avez parlé tout à l'heure de singularité, et je pense que notre territoire a toutes les singularités et toutes les forces pour pouvoir exister par rapport aux différentes métropoles, notamment celles de notre grande région, mais ça nécessite, bien évidemment, de se faire respecter par rapport à ce que sont ses singularités, à faire en sorte que ceux qui peuvent être en position d'arbitres accompagnent aussi cette mesure et nous soutiennent, parce que c'est une question d'aménagement du territoire durable dont il est question.

Notre propre responsabilité qui peut être interrogée au niveau du département sur un certain nombre de situations de par l'histoire, qui peuvent s'expliquer par l'attractivité que nous pouvions mesurer au moment où tout se concentre, tout s'économise, tout se rationalise, pousse au regroupement, et c'est aussi un enjeu démocratique, je pense, sur notre territoire, au-delà d'être un enjeu économique, de faire que, dans chaque territoire et notamment nos grandes villes, il y ait toujours les réalités, les possibilités d'agir et de cultiver ses spécificités. Et, dans ce sens, tant l'action qui peut être menée autour du syndicat métropolitain avec les autres agglomérations de la région, la prise de conscience et la capacité que chacun doit être respecté dans ses missions et ses spécificités est véritablement une question extrêmement cruciale. Et pour cela, au-delà de l'élément consensuel, on est tous d'accord là-dessus, ça veut dire qu'il faut aussi avoir une stratégie permanente d'innovation, de créer ses spécificités, de les organiser, et cela a été le cas avec le végétal, avec l'électronique professionnelle, la Cité de l'Objet Connecté, parce que ces choses-là existent ici et c'est notre force, mais je regrette, par exemple, que lorsque vous avez revu le projet des Berges de Maine, l'ensemble des actions sur l'économie numérique, l'économie verte, ou l'économie culturelle et créative, n'aient pas été prolongées parce que j'ai pu lire récemment que tant Nantes que Bordeaux se sont saisies de ces questions. Dire que les nouveaux gisements d'emplois et d'activité économique, ils tiennent de l'innovation et la capacité de prendre un certain nombre de risques, et c'est là aussi où nous pouvons travailler ensemble, dans le soutien, dans les messages d'encouragement, dans l'émergence de ces nouvelles filières économiques.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE. On va... Monsieur PAGANO. Décidément...

Alain PAGANO : Je ne serai pas très long, mais, voilà, moi je mets dans une même cohérence les communes nouvelles, les fusions de communes, les regroupements de Communautés de communes, la métropolisation, avec des niveaux de difficulté différents. Pour les fusions de communes, ce sont des problèmes de gouvernance. On peut discuter l'équité, mais on va dire qu'il y avait une carotte financière

pour tous, au moins. Dans ce que j'entends sur vous pour la métropolisation, les règles du jeu semblent biaisées. Voilà. Mais je suis très heureux d'entendre votre discours ce soir sur les inquiétudes sur la course au gigantisme, d'autant plus que je me suis senti un peu seul avec mes amis politiques et, quand même, des maires de diverses étiquettes dans le refus d'une logique territoriale qui poussait à l'agrandissement, un petit peu, je vais dire comme ça, technocratique, donc je suis très heureux d'entendre vos discours ce soir, je le note et je le prends avec intérêt.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, au risque de briser l'unanimisme, je veux dire que vous auriez tort d'être trop heureux trop vite, Monsieur PAGANO, parce que je ne regrette rien de la transformation de l'agglomération en Communauté urbaine. Elle était d'autant plus nécessaire que je pense qu'il ne faut pas multiplier les marches, mais qu'en revanche il faut quand même rattraper un certain nombre de positions pour être capables d'avancer, puisqu'autour de nous il y a des réalités. Quant à Monsieur BÉATSE, j'entends, y compris nos points de convergence, et je comprends que le deuil soit compliqué à faire par rapport au projet Rives Nouvelles. Sincèrement, je le comprends, mais je vous assure que Cœur de Maine et y compris tout le travail que nous avons accompli avec François GRETHER, que vous avez choisi, mais qui a décidé de rester travailler avec nous, devrait vous inciter, si vous le regardiez, à mesurer que, précisément, il y a une grande partie des ambitions, des visions qu'on a conservée, qu'on a améliorée, mais une partie qu'on a conservée. On passe au vote sur le Centre des Congrès, et donc sur la rénovation, sur la validation de l'APD, sur l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, sur l'autorisation de signer les marchés, et sur la demande de subvention auprès de la Région. C'est bien ça ? Je constate, je pose la question. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2016-412 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Et nous en arrivons à un deuxième dossier qui concerne la politique éducative locale, et la parole sur ce dossier revient à notre adjoint à l'éducation, Ahmed EL BAHRI.

Délibération DEL-2016-413

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Politique éducative Locale - Orientations 2016/2020

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

La réforme des rythmes de l'enfant et les autres évolutions sociétales apparues ces dernières années ont changé fondamentalement l'approche de l'éducation pour les collectivités en les impliquant totalement comme acteurs éducatifs aux côtés des parents et de l'école. Après avoir réalisé un diagnostic de la situation locale, il est devenu nécessaire de définir nos véritables ambitions et de les inscrire dans une démarche politique fondamentale fixant nos orientations pour donner du sens à notre démarche, tout en apportant des solutions concrètes et lisibles pour nos concitoyens.

L'enjeu est de créer les meilleures conditions pour accompagner les enfants et les jeunes à devenir des citoyens responsables dans la cité. Cette ambition implique de partager et de pouvoir transmettre des valeurs communes et une même base de connaissances propres à notre société démocratique et laïque.

Les parents sont les premiers éducateurs. Mais il convient aussi de prendre en compte que la réussite éducative est assurée par l'école et par les autres acteurs du territoire, dans une forme d'alliance, conformément aux conclusions formalisées aux Assises de la Réussite Educative de septembre 2015.

Il est proposé d'afficher nos ambitions sur la base de trois piliers, dont le premier est de préciser l'engagement de la Ville, aux côtés des parents et des enseignants, pour garantir les meilleures conditions d'un parcours éducatif pour nos jeunes Angevins, autour de 8 compétences :

- Prendre soin de sa santé
- S'approprier les bases du langage,
- Etre éveillé à l'art et à la culture
- Etre bon joueur,
- Avoir un usage éclairé et responsable des outils numériques,
- Savoir nager et connaitre les gestes qui sauvent,
- S'épanouir par l'engagement citoyen,
- Mieux connaitre le milieu de l'entreprise

Dans un second pilier, nos valeurs sont réaffirmées pour mobiliser toutes les forces de nos territoires et contribuer ainsi à l'enrichissement de l'environnement dans lequel l'individu va construire sa vie.

- Le devoir de mémoire,
- La solidarité, notamment éducative pour soutenir les plus fragiles avec la mise en place d'un passeport éducatif,
- L'égalité filles garçons,
- Une ville citoyenne,

- La laïcité,
- Le respect des différences.

Notre dernier pilier est consacré davantage à faire vivre « l'Alliance » pour définir sa mise en œuvre, garantir son pilotage et son évaluation, afin de parvenir à une gouvernance partagée, avec :

- Un projet périscolaire revisité pour plus de continuité éducative,
- Une commission éducation renforcée avec la mise en place d'un « Label Educatif » soutenant des projets particulièrement significatifs,
- La réactualisation d'un « Projet Educatif de Territoire 2017/2020 » PEDT valorisant toutes nos actions à caractère éducatif avec nos partenaires institutionnels,
- Des régulations institutionnelles dans le cadre d'une commission éducative élargie et d'autres par quartier avec des commissions éducatives territorialisées,
- Et une évaluation partagée avec la conduite des « 2 ème Assises de la Réussite Educative » fin 2017.

Toutes ces orientations se déclinent déjà en plus de 45 actions concrètes et évaluables qu'il convient d'enrichir et tous les acteurs concernés par la question éducative sont invités à participer aux différents « groupes de travail thématiques » à venir.

Au-delà du défi que représente un tel challenge, ce projet est certainement le plus important des enjeux pour une ville, car il s'agit simplement de préparer son avenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve les orientations de cette « Politique Educative Locale »

Ahmed EL BAHRI : Merci, Monsieur le Maire. En fait, le dossier devrait être aussi, tout aussi peut-être consensuel, et je vous propose ce soir, mes chers collègues, de nous engager vers une nouvelle ambition éducative pour notre territoire dans le cadre d'une véritable politique éducative locale. Une politique éducative locale qui est l'expression, aussi le choix d'une équipe, une expression d'une politique volontariste, pour, qui place l'éducation plutôt de nos enfants comme une priorité. Notre politique éducative se veut globale et transversale. Elle résulte d'un véritable projet d'équipe. Je disais « l'expression d'une volonté politique », la présentation que je vous ferai ce soir constitue donc les principaux axes de cette politique et elle résulte d'un travail de réflexion, d'analyse, alimentée aussi par un certain nombre d'événements que l'on a connus récemment, et je voudrais saluer le travail d'analyse et de formalisation qui a été fait, de travail de concertation qui a été fait par Monsieur LE VILLAIN. Qu'il soit remercié, même si le choix définitif, la construction définitive de cette formalisation émane essentiellement de l'équipe, de l'ensemble de l'équipe.

Politique Éducative Locale

Conseil Municipal 26 septembre 2016

angers.fr

Pourquoi définir une politique educative locale

Il s'agit pour la Ville, dans le respect du role des parents et de l'Education Nationale,

de se donner un cadre de référence cohérent, qui au-delà des nombreux dispositifs techniques qu'elle développe ou auxquels elle est associée,

fixe les orientations qui confortent sa volonté d'accompagner les jeunes Angevins dans leur **développement et leur réussite.**

Politique Éducative Locale 2016-2020

angers.fr

C'est une volonté politique, je vous disais. Alors, pourquoi définir maintenant une politique éducative locale ? Il s'agit de définir un cadre cohérent qui conforte notre volonté d'accompagner le développement et la réussite de nos enfants, des jeunes Angevins.

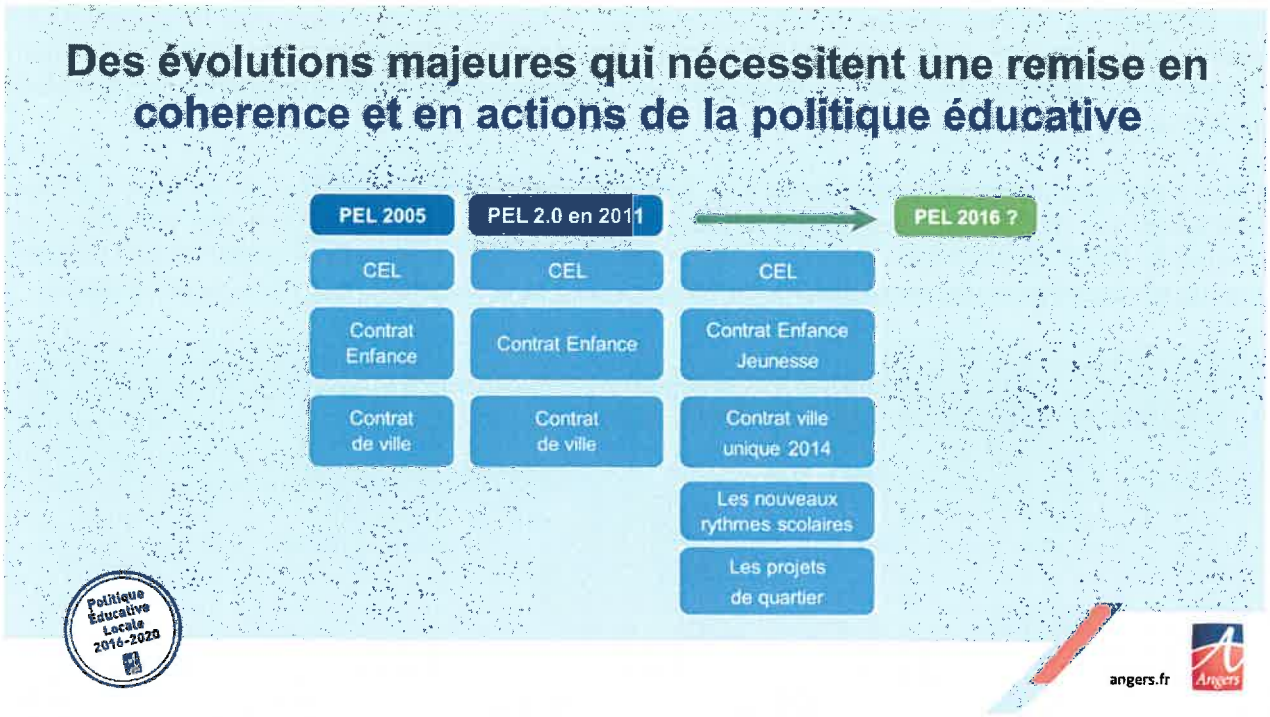

Depuis 2005, la Ville est engagée, effectivement, dans un Projet Éducatif Local qui a été réactualisé en 2011. Alors, aujourd'hui, nous sommes dans une phase qui consiste à vous proposer ce soir une politique éducative locale, et, entre-temps, nous avons effectivement réalisé un diagnostic.

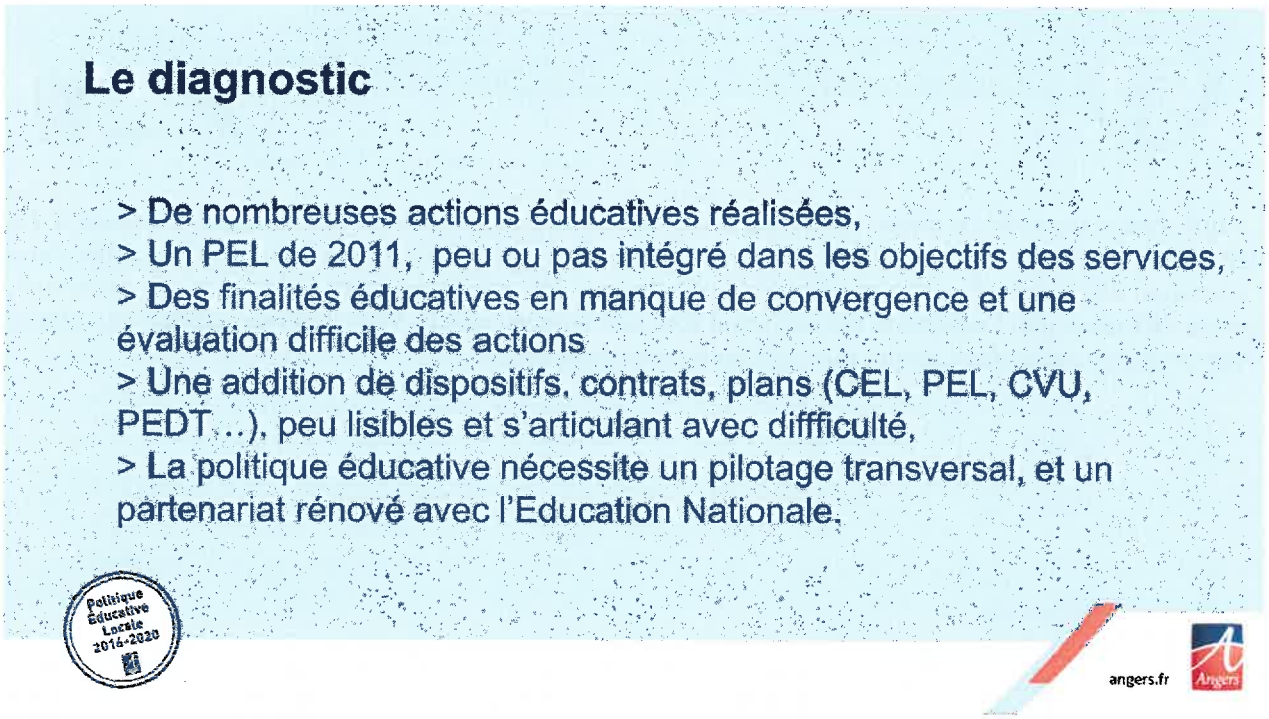

En fait, la formalisation qui va vous être faite ce soir résulte d'un diagnostic qui a été effectué et qui montre qu'essentiellement le PEL 2011 a été peu ou pas intégré dans les objectifs des services. Il faut savoir que, déjà, lors de la délibération en octobre 2011, Monsieur BÉATSE j'étais votre place, et je m'interrogeais sur l'absence, on va dire, de véritable cahier des charges précis et de projet global qui est de nature à être intégré comme objectif des services. Je vous renvoie d'ailleurs, vous qui aimez l'histoire

des délibérations, je vous renvoie à cette délibération, et qui, même en notant déjà la qualité de la rédaction et les objectifs ou la qualité des objectifs et des orientations, il manquait néanmoins la précision concernant les finalités éducatives et le manque de convergence des outils d'évaluation, ce qui rend aujourd'hui difficile toute évaluation.

Il faut savoir que, entre-temps, nous avons eu à faire à une addition de dispositifs et de contrats, il y a eu entre-temps les rythmes scolaires, et, aujourd'hui, nous devons, pour l'année prochaine, procéder à la révision du PEDT. Il s'agit donc aujourd'hui de proposer une politique éducative intégrée et qui nécessite donc un pilotage transversal, et qui clarifie, par ailleurs, le partenariat rénové avec l'Éducation Nationale.

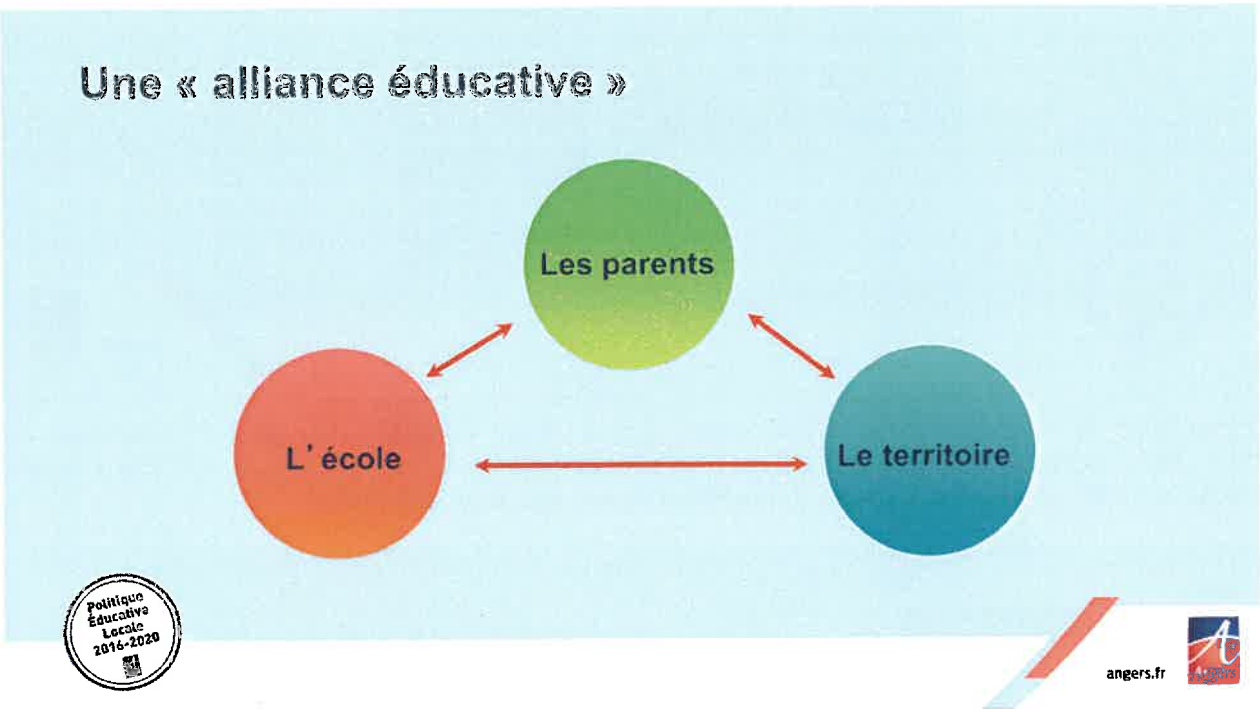

Ce qui ressort aussi de ce diagnostic et qui a été corroboré lors des assises sur la réussite éducative en septembre 2015, c'est la nécessité de faire alliance entre les trois acteurs qui interviennent dans l'éducation des jeunes, à savoir une alliance avec les parents, avec l'école, et les acteurs des territoires, tout en affirmant que l'éducation revient avant tout aux parents, que la Ville propose, affirme sa volonté d'être à côté de ces acteurs, ne pas faire à la place mais faire avec.

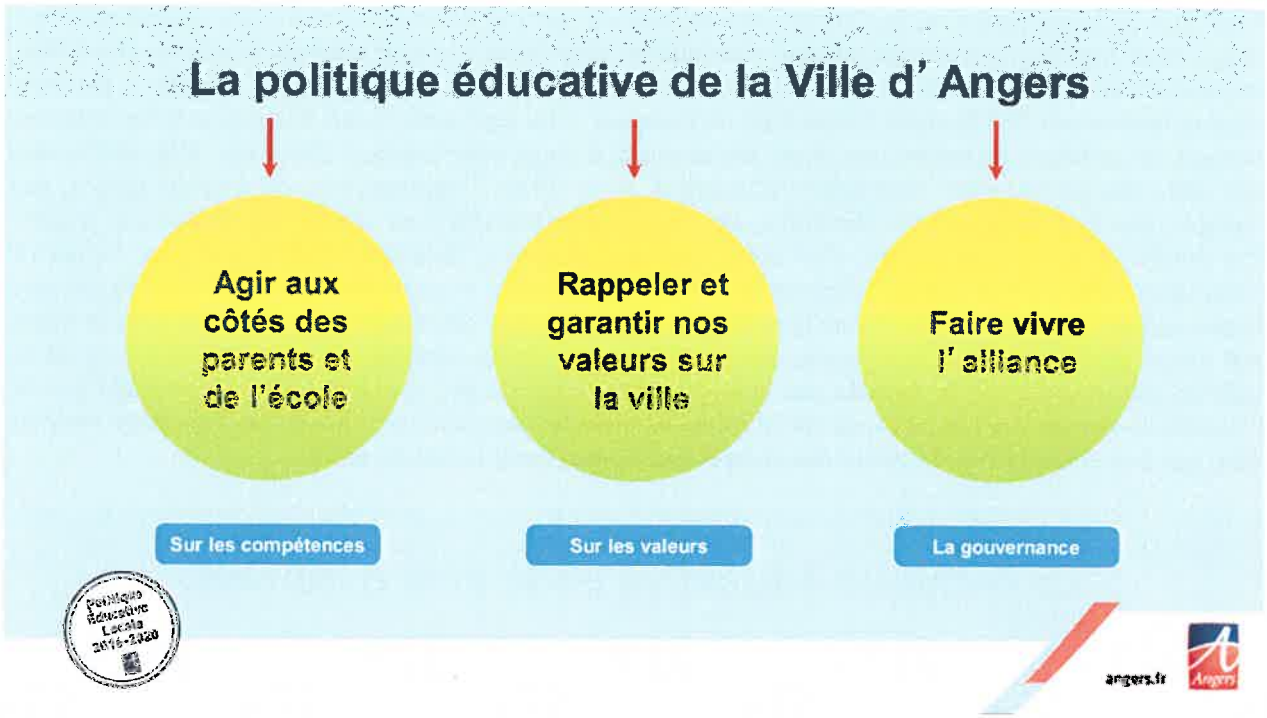

Donc trois axes pour cette politique éducative : il s'agit d'agir aux côtés des parents et de l'école sur des compétences jugées fondamentales, là on fait référence aussi aux compétences fondamentales du socle, et de rappeler et garantir nos valeurs sur la ville. Effectivement, la ville, c'est un territoire, et qui affirme des valeurs. Sur les valeurs, on reviendra tout à l'heure. Par ailleurs, comme troisième axe, nous proposons de mettre l'accent, ce qui manquait d'ailleurs dans le PEL 2011, sur la façon de faire vivre cette alliance, sur la gouvernance, se donner les outils de la gouvernance, mais se donner l'outil de la mise en œuvre et de l'évaluation.

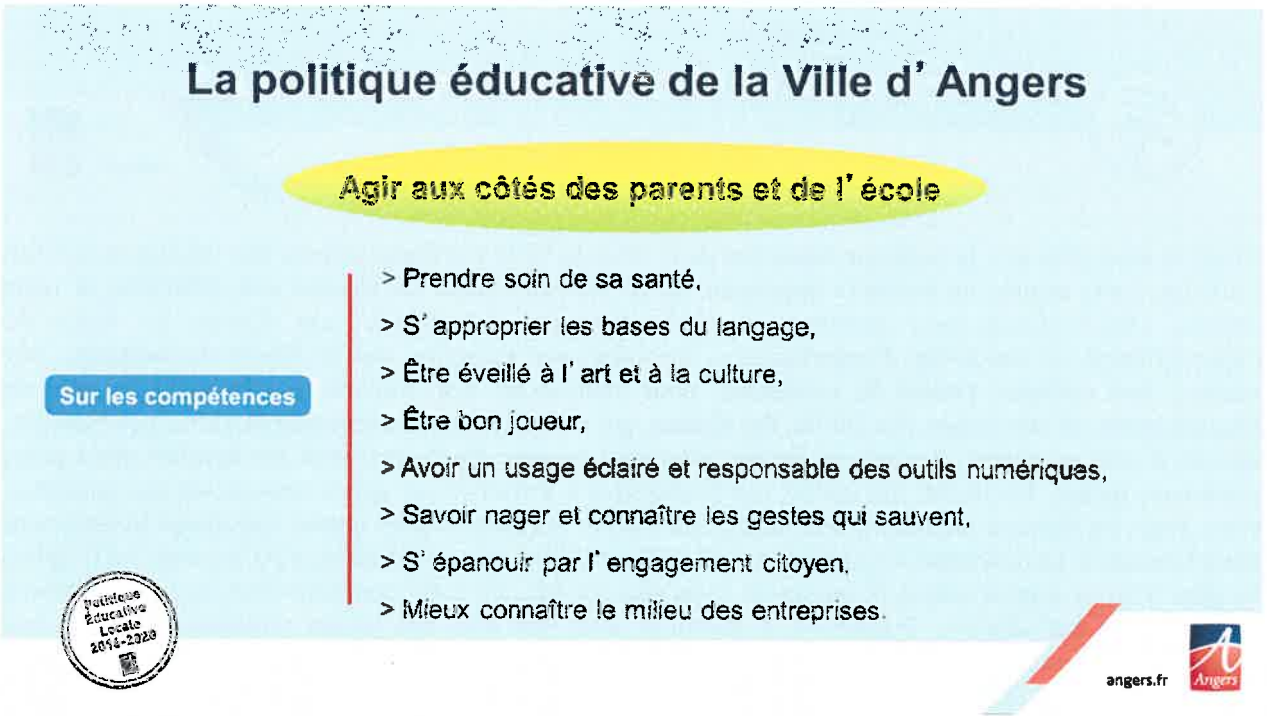

Alors, je reviens très vite sur les éléments des compétences que nous souhaitons promouvoir, et, afin

d'agir aux côtés des parents et de l'école, nous souhaitons apporter notre savoir-faire, nos compétences sur ce que nous jugeons comme compétences essentielles pour forger un futur citoyen, et afin de consolider les parcours scolaires, parcours éducatifs de nos enfants. Prendre soin de sa santé, par exemple, à partir de programmes autour de l'hygiène. Consolider un parcours, c'est agir sur la santé. S'approprier les bases du langage, ma collègue reviendra sans doute sur ce point, il s'agit effectivement d'être aux côtés de l'école, aux côtés des parents pour consolider l'acquisition et, je dirais, l'appropriation du langage autour, par exemple, des dispositifs « Parler Bambin », agir le plus vite possible pour donner les outils de la langue. Être éveillé à l'art et à la culture, c'est aussi, là aussi, là encore, donner les outils pour être, comment dirais-je, au fait, et se donner aussi les outils de la socialisation ou la sociabilisation, plutôt, de nos jeunes, de nos enfants à travers l'art, à travers la culture. Aimer un pays, c'est avant tout aussi, c'est aussi et avant tout aimer sa culture. Être bon joueur, mon collègue aux sports viendra sur des actions autour de la maîtrise, par exemple, de la règle du jeu, le respect de la règle du jeu, et cætera. Alors, il ne s'agit pas de s'attarder là-dessus, mais nous avons spécifiquement ciblé les compétences, encore une fois, pour venir en aide, agir aux côtés de l'école autour des compétences notamment issues du socle.

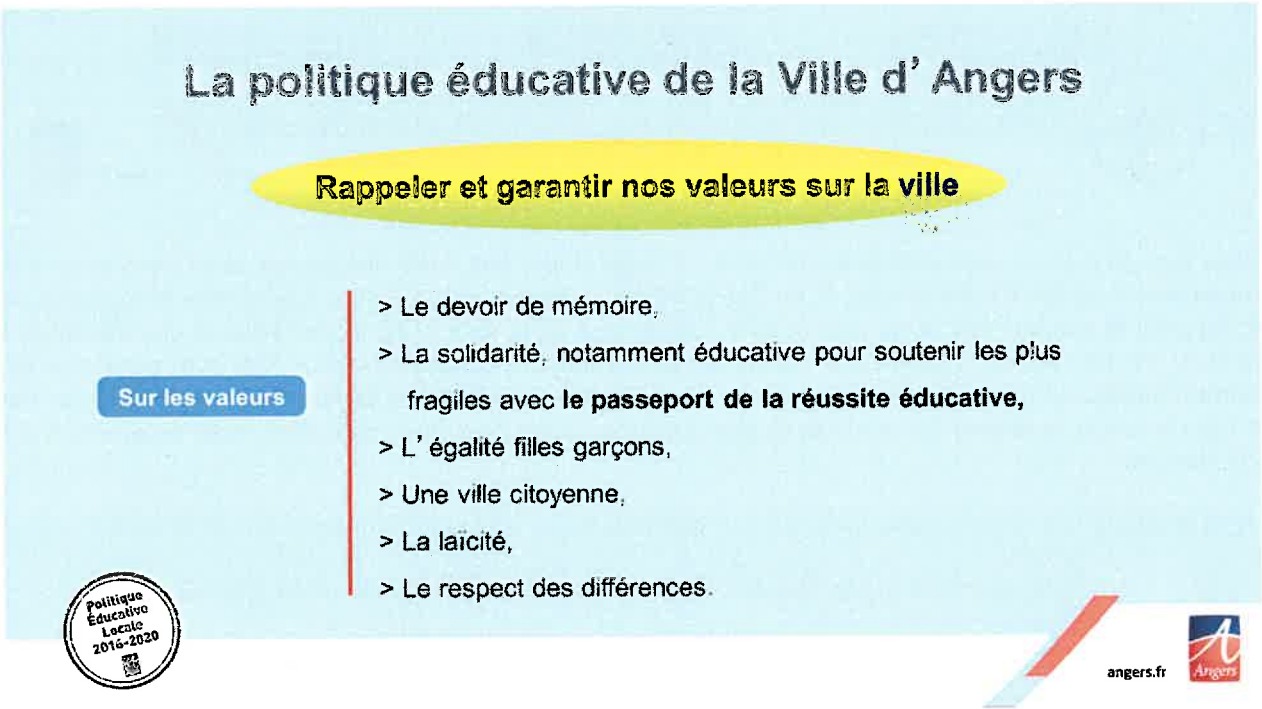

Alors, le deuxième axe, la politique éducative de la ville, la Ville s'affirme, affirme des valeurs, et la Ville s'affirme aussi comme un territoire apprenant, et un certain nombre de valeurs sont affirmées, et nous devons, effectivement, pour accompagner l'éducation de nos enfants, leur donner les outils de l'appropriation, le sentiment d'appartenance, travailler, par exemple, sur le devoir de mémoire. Ma voisine, ma collègue pourra le confirmer, nous constatons très souvent un manque, le peu de fréquentations de nos jeunes, des élèves, des classes, par exemple, lors des commémorations, par exemple, lors du 8 mai, et cætera. Il s'agit ici de travailler en lien avec les écoles, avec les familles aussi pour, justement, inciter, les inciter, ou inciter nos partenaires à travailler cet aspect des choses qui constitue, selon nous, un élément important, des points, des critères importants pour donner davantage le sentiment d'appartenance. La solidarité, n'oublions pas la solidarité, notamment éducative, pour soutenir les fragiles, les plus fragiles avec la notion de passeport de la réussite éducative qui constitue l'une de nos promesses électorales et qui consiste, finalement, à travailler pour que tous nos jeunes réussissent et pour que personne ne passe à travers les mailles. L'égalité filles-garçons, c'est une question qui revient souvent. Même si beaucoup de choses sont faites, il s'agit de travailler davantage encore cette question qui revient aussi, surtout en ce moment avec les événements que nous connaissons, et qui nous incite à être vigilants en permanence, ce n'est jamais acquis. Une vie citoyenne, une ville citoyenne, un territoire apprenant,

vous savez, nos anciens nous disaient souvent (les jeunes, nous-mêmes avons sans doute connu cette période, pour les plus vieux d'entre nous ou les moins jeunes) que la rue éduque. Beaucoup, d'ailleurs, de nos concitoyens, aujourd'hui, dans les quartiers, disent souvent, à propos d'enfants que l'on croise souvent dans la rue, parfois tard le soir : « Ben oui, mais ils vont grandir parce que la rue éduque. » La rue, malheureusement, n'éduque pas. Elle éduque, ou alors elle éduque d'une autre manière, pas celle que l'on souhaite. Il s'agit là d'agir, en tout cas, de faire en sorte que les jeunes soient pris en charge, et rappelons les valeurs de la laïcité et le respect des différences également.

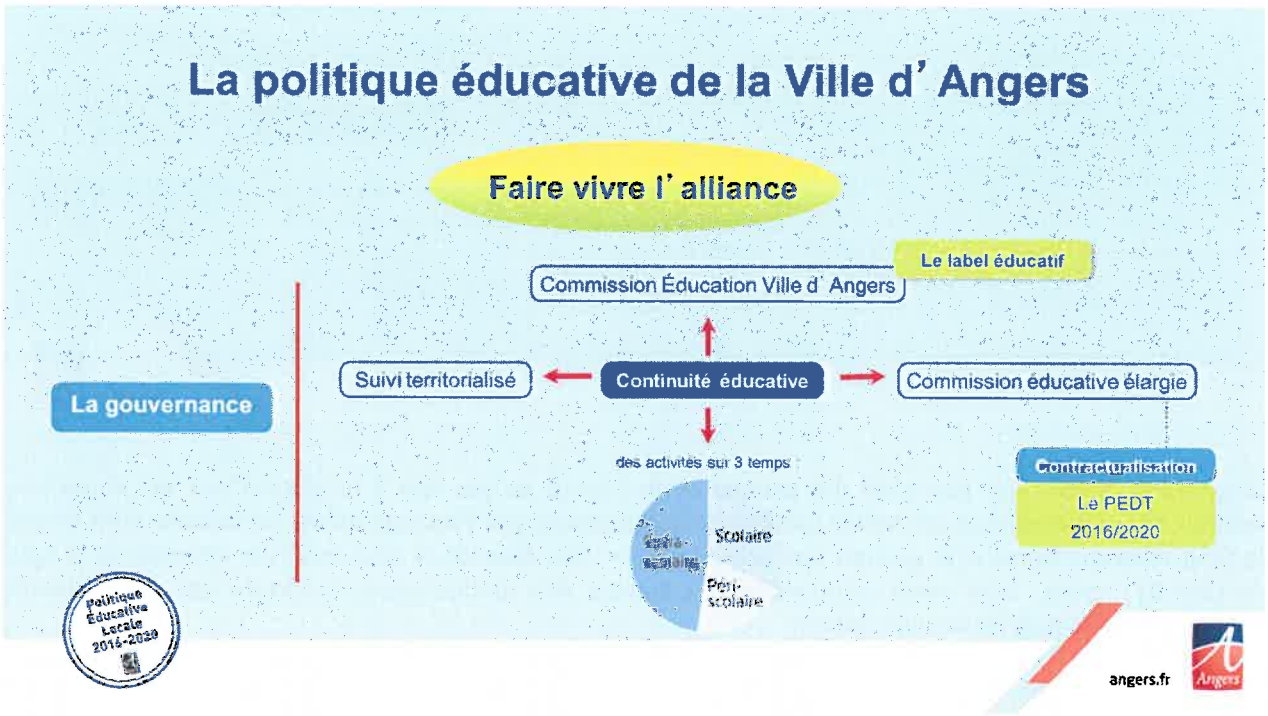

Alors, le troisième axe, c'est comment faire vivre cette alliance, comment coordonner l'ensemble des acteurs, et comment assurer cette continuité éducative entre les différents acteurs, les différents partenaires. Il s'agit donc de travailler particulièrement la question de la gouvernance autour d'une forme de contractualisation et de travailler davantage avec nos partenaires, notamment les parents, autour d'une commission éducative élargie qui prend aussi en charge cet aspect des choses.

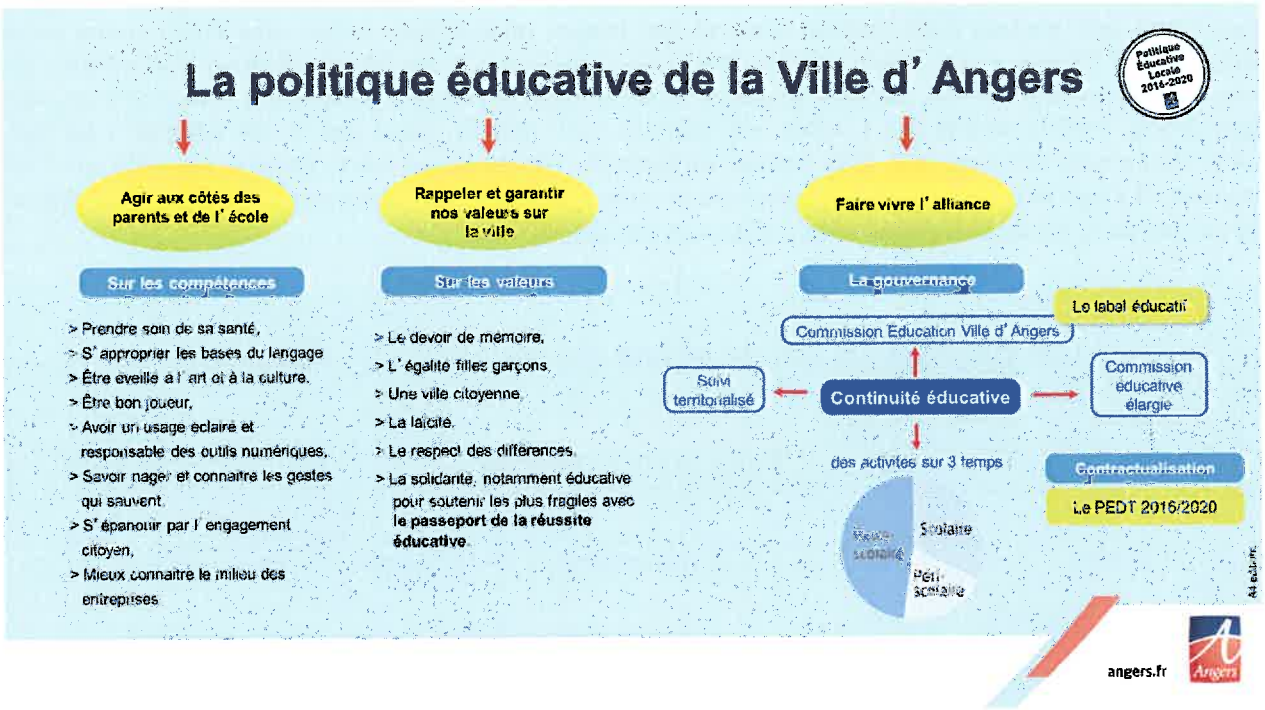

Donc trois piliers : agir aux côtés des parents et de l'école, ne pas agir à la place d'eux sur un certain nombre de compétences et un certain nombre de compétences que l'on juge utiles, nécessaires pour forger le futur citoyen ; rappeler et garantir nos valeurs sur la ville, faire de la ville une ville apprenante, et agir de concert ; enfin, faire vivre cette alliance à travers une gouvernance, à travers une coordination rapprochée entre tous les acteurs. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur EL BAHRI, pour cette présentation. Je voudrais associer à ces remerciements Monsieur LE VILLAIN qui a été l'architecte de ce projet et qui a, depuis des mois, fait en sorte de conduire tout le travail qui nous a permis d'arriver à la présentation de ce soir. Je laisse maintenant la parole à ceux qui le souhaitent. Madame REVEAU.

Laure REVEAU : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'Éducation, chers collègues. La politique éducative est un sujet, en effet, primordial et il a toujours fait l'objet d'une attention particulière à Angers. Notre ville était d'ailleurs reconnue dans ce domaine et nous avons un taux de places en crèche élevé par rapport aux autres villes, nous avions mis en place une tarification solidaire à l'effort qui permettait au plus grand nombre de bénéficier du service public, et cætera. C'est en prenant le temps de la concertation avec les différents acteurs de la politique éducative que nous avions pu élever notre ville au rang des territoires à la pointe dans ce domaine. La présentation du Projet Éducatif Local précédent, en 2011, Conseil municipal et délibération que vous avez évoquée, Monsieur l'Adjoint, avait d'ailleurs été faite dans le cadre d'un Conseil Municipal thématique, entièrement consacré aux questions relatives à l'enfance et à la jeunesse. La présentation que vous venez de faire suscite donc une première série de questions.

Le document que vous nous présentez ce soir n'était manifestement pas réalisé au moment de la Commission Éducation, il n'était pas dans les pièces jointes des documents de préparation du Conseil, et nous avons dû le demander et avons reçu une maquette. Ceci nous procure un sentiment de projet réalisé un peu à la va-vite. Vous avez précisé, lors de votre intervention, qu'il s'agissait d'un projet d'équipe, ce que l'on entend, effectivement. Néanmoins quelles concertations avec les différents acteurs avez-vous mises en place ? Ont-ils seulement été informés de cette démarche ? De plus, vous avez précisé que l'évaluation du PEL précédent était difficile. Donc vous connaissez, pour autant, mon attachement à l'évaluation. Néanmoins, qu'avez-vous pu tirer de ces enseignements et avez-vous, là aussi, écouté et pris

en compte les avis et les retours des acteurs éducatifs du territoire ? Et si oui, pouvons-nous consulter des éléments, peut-être le diagnostic que vous nous avez présenté succinctement ?

Car dans la presse, tout de même, vous caractérisez seulement de « catalogue » le Projet Éducatif Local de la majorité précédente. Alors, certes, c'est peut-être le jeu de la politique et de l'alternance que de critiquer ses prédécesseurs. Mais pendant que vous parlez de ce qui a été fait, vous passez sous silence ce que vous avez entrepris en matière éducative depuis ces deux ans, et j'y reviendrai. Mais surtout, considérer que le Projet Éducatif Local n'était qu'un catalogue est un propos que je trouve méprisant. C'est faire fi des acteurs qui œuvrent au quotidien. C'est méprisant à l'égard des services municipaux qui, au quotidien, œuvrent pour l'éducation des Angevins, dans le cas des services Éducation, Sports et Culture, notamment, mais également à l'égard des acteurs de l'Éducation Nationale, à l'égard des acteurs de l'éducation populaire, à l'égard des acteurs de la vie associative, culturelle, et sportive, qui, depuis des années, et qui, d'ailleurs, n'ont pas attendu les politiques pour le faire, développent et portent bon nombre d'actions éducatives favorisant le lien social, le vivre ensemble, et l'émancipation des jeunes Angevins.

Je reviens à votre document qui soulève aussi quelques autres questions. Le document que nous avons en notre possession ne cible pas les âges concernés par votre politique. Jusqu'à quel âge ? Jusqu'à 16 ans ? Ou 18 ans ? 25 ans ? Pouvez-vous préciser ? Car il y est question également de mieux connaître le milieu de l'entreprise. Concernant le label éducatif, pourrez-vous nous en préciser les critères ? À ce sujet, dans la délibération, vous précisez d'une Commission Éducation renforcée, vous l'avez souligné tout à l'heure, pourrez-vous nous préciser là aussi de quoi il s'agit ? Vous envisagez également la mise en place d'une commission éducative élargie dans le cadre de la gouvernance. Pensez-vous y associer la minorité ? Enfin, pouvez-vous être plus précis sur le passeport éducatif, et notamment sur les séances de remise à niveau des parents ? Car je dois dire que ce sujet attise ma curiosité. Sur le fond, ce document est plein de bonnes intentions, évidemment. C'est vrai qu'être bon joueur est important, mais j'aimerais savoir de quels faits il va être suivi, car concrètement, en matière éducative, vos actes ne reflètent pas le soutien aux familles et aux jeunes Angevins que vous nous présentez ce soir.

En effet, depuis deux ans, vous avez rendu la garderie périscolaire payante à partir de 17 heures 30 et augmenté ses tarifs jusqu'à + 60 % ; vous avez augmenté les tarifs des accueils de jour jusqu'à + 133 % pour certaines tranches ; vous avez supprimé la tarification à l'effort qui évitait les effets de seuil ; vous avez diminué le nombre de séjours de vacances, moins 70 %, et ne programmez plus de séjours en dehors d'Angers ; vous avez baissé le fonctionnement des écoles de moins 2 %, pour responsabiliser les enseignants, m'avez-vous dit, Monsieur EL BAHRI, lors d'un précédent Conseil municipal, j'imagine qu'ils apprécieront cette attention ; vous avez annulé les cours de natation dans deux niveaux scolaires, ce qui me paraît incongru alors que votre orientation numéro 6 est de savoir nager ; vous avez baissé substantiellement les subventions aux associations et maisons de quartier. J'ai bien peur que les bonnes intentions affichées ici ne soient que communication pour cacher vos réelles intentions de faire supporter aux familles et aux acteurs associatifs le poids de votre politique d'austérité. Les écarts entre les intentions et la réalité nous conduisent à nous abstenir sur cette délibération et à apporter la plus grande attention aux suites qui lui seront données. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame REVEAU. La parole est à Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. L'unanimité, visiblement, a fait long feu, et, en complément de l'intervention de ma collègue Laure REVEAU, j'aimerais juste poser une question, enfin, deux questions, en fait, très concrètes. Il y a eu, il n'y a pas très longtemps, une grève des personnels, des animateurs, grève des personnels de surveillance de cantine et les temps d'activités périscolaires. J'aimerais bien savoir les revendications qu'ils vous ont exposées, et puis, surtout, les réponses qui sont faites, puisque moi j'ai quelques échos, et je ne suis pas le seul, de la dégradation des conditions de travail, ressenties ou réelles, c'est un jugement de valeur que je laisse à l'appréciation de chacun, moi je pense qu'elles sont réelles. Donc voilà, j'aurais aimé savoir ce qu'il en est de ce point de vue-là.

Et puis, pour revenir peut-être un petit peu à d'unanimité, on peut rêver, dans l'océan des bonnes intentions de la politique éducative locale, moi aussi j'ai noté « savoir nager ». Donc je me suis dit, voilà, j'ai compris que c'était niet pour la gratuité des piscines pendant l'été pour les oubliés des vacances, mais comme je suis quelqu'un d'un petit peu têtu, j'ai fait à Roselyne BIENVENU une proposition alternative de forfait à prix fixe, à coût symbolique, pour les deux mois d'été. Alors, je me suis dit peut-être que ça m'avait échappé, je n'ai pas eu de réponse vraiment précise sur cette proposition alternative. Dois-je comprendre à cette bonne intention du savoir nager que vous vous résolvez, en catimini, à me donner raison à l'insu de mon plein gré ou est-ce que c'est juste encore une fois de l'affichage ? J'aurais bien aimé savoir ce qu'il en est de cette proposition alternative que j'avais faite ? Et, pour ma part, évidemment, je vais souligner, puisqu'il y a plein de bonnes intentions, que l'objectif de gratuité des piscines me semble cohérent avec les intentions affichées dans ce PEL, donc tout espoir n'est pas perdu.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PAGANO. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui, Monsieur le Maire. Monsieur EL BAHRI m'a interpellé, donc ce n'est pas ni en qualité de maire à l'époque puisque je ne l'étais pas, ni d'historien des délibérations que j'interviendrai puisque je ne le suis surtout pas non plus. Simplement, j'ai quand même le souvenir, Monsieur EL BAHRI, qu'en 2011, nous sommes intervenus tous les deux dans ce débat, puisque j'ai quand même la délibération de 2011, et on est intervenu, d'ailleurs, tous les deux, sur des sens à peu près identiques, à l'époque, sur les quartiers, sur la lutte contre les inégalités, et c'est pour cela, avant d'entrer dans d'autres éléments, que je suis surpris de ne pas retrouver cet élément dans le texte de la délibération parce que c'était effectivement quelque chose qui semblait nous rassembler à l'époque. Et moi aussi, mais je vous l'avez dit en Commission des Finances, je suis satisfait qu'il y ait un PowerPoint parce que je vous avais interrogé sur l'intérêt de cette délibération dans son caractère sibyllin de moins d'une page et demie sur un enjeu pourtant considérable et les actions que vous énumérez, qui vont à la fois de l'anecdotique jusqu'au stratégique, montrent qu'il y a un problème de priorisation d'éléments stratégiques, de mise en perspective de ce qui peut être notre politique éducative. Et là, je le dis avec une grande humilité, parce que ce n'était pas un catalogue quand même, mais que c'est un sujet extrêmement difficile que celui des politiques éducatives, dans un contexte d'augmentation des inégalités et de difficultés qu'elles peuvent supposer.

Néanmoins, mais vous l'avez compris, notre abstention ne présage en rien d'un vote peut-être positif lorsque le PEL arrivera, simplement il y a deux éléments au moins complémentaires de ce que Laure REVEAU a indiqué qu'il me faut souligner. D'abord, sur la forme, je pense qu'aujourd'hui, vu l'enjeu, alors vous parliez d'alliance, moi je parle plutôt de partenariat, d'entraînement, ou de mobilisation, de co-construction, et justement, devant la diversité des acteurs, il faut prendre le temps avant d'aller vers ces orientations, d'en discuter avec eux, de faire l'évaluation et le temps d'évaluation nécessaire, comme vous le souhaitez d'ailleurs en 2011. Et d'ailleurs, lorsque je regarde ce qui avait été fait en 2010, il y avait eu 3 000 participants dans les différentes rencontres multiples, et puis quand je rajoute les questionnaires pour les rythmes scolaires, on avait essayé d'élargir au maximum le travail de réflexion avec les parents, avec les acteurs éducatifs, pour préparer et faire le diagnostic, mais avec eux, de ces questions-là. Là j'ai l'impression que, peut-être que la diapositive était un peu caricaturale et les propos dans la presse aussi, ce diagnostic est quand même très personnel ou très politique sur ce qui avait été fait, parce qu'on était plus ou moins d'accord, ce que je ne comprends pas. Globalement, pendant la campagne municipale, cette question n'a pas fait l'objet de désaccords extrêmement importants, parce que nous étions classés première des grandes villes pour les familles, deuxième pour l'éducation grâce à un travail global. Je pense que cette question était partagée. Sur la forme, je pense qu'il y a besoin d'un effort de partage, de concertation beaucoup plus important.

Et puis, le deuxième élément qui est plus gênant, mais vous pouvez le rattraper, sur le fond, c'est qu'en 2011, et après en 2013, dans le projet éducatif de territoire, nous avions ouvert des voies transversales à ces actions, c'est-à-dire des voies qui, justement, rompaient avec l'effet catalogue pour définir des axes un

peu stratégiques qui pouvaient rassembler, et c'était la continuité éducative, la famille au défi de l'éducation, la mosaïque éducative, et les lieux et les temps éducatifs. Et je pense que ces points-là ne sont pas présents. Alors, peut-être que c'est le début d'une réflexion, mais il me semble aussi extrêmement important de prolonger les choses, de regarder ce qui a été fait, pas bien fait, bien fait, de prolonger, là aussi, le travail dans ce champ parce que, aujourd'hui, mais comme je vous l'ai dit en Commission des Finances, on a le sentiment d'un document bâclé, vite rédigé, avec, je le redis, des éléments peu comparables dans les différentes actions, qui sont des bonnes intentions. Et puis, par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, je pense que la richesse du projet éducatif c'était qu'enfin les différents services se parlaient, construisaient des choses ensemble. Je vais vous donner un exemple : ce que nous avions fait lors des rythmes scolaires avec Monique RAMOGNINO, la DRAC, sur l'éducation, un colloque avait été organisé à Angers pour valoriser ce que nous avions fait en termes de culture et éducation, le défi Archimède sur savoir nager ou ce que, d'ailleurs, Michelle MOREAU avait fait avec le judo, les quartiers, et les sports, pour, justement, enlever ces cloisons, c'était ce qui nous distinguait justement d'avoir cassé ces barrières, alors certes pas de façon suffisante, parce que ça ne se fait pas en un jour, mais là aussi, dans l'inventaire, l'analyse que vous pouvez faire, soyez moins caricaturaux.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE. Je pense que votre intervention va sûrement donner à beaucoup envie de s'exprimer. Et je pense que quand on va revenir sur le PEL 2011, peut-être que vous nuancerez légèrement votre appréciation, y compris quand je vous ferai part des écarts abyssaux en termes de communication entre ce que vous avez présenté au Conseil Municipal et les effets qui ont suivi. De surcroît, je vais maintenant laisser la parole aux uns et aux autres et je la reprendrai seulement à la fin. Les premiers à nous avoir alertés sur ces écarts, ce sont les services municipaux. Donc quand on parle de mépris des services en laissant sous-entendre que la critique sur le PEL 2011 serait une manière de critiquer les services, c'est l'arroseur arrosé. Le constat qui a été fait par les services municipaux sur l'absence d'effectivité de ce PEL 2.0, et dont je vais vous donner des éléments précis pour que les choses soient très claires, je pense que cela permettra de mettre tout le monde d'accord et d'éviter de lancer un débat qui n'a pas lieu d'être. Nous y allons. Madame FEL, vous avez la parole.

Caroline FEL : Merci, Monsieur le Maire. Écoutez, oui, je suis aussi, effectivement, assez surprise, parce que je pense que la qualité du travail réalisé à la fois par Monsieur LE VILLAIN dans le recensement, précisément, de l'ensemble des actions qui avaient pu être initiées, parfois mises en œuvre, mais parfois pas mises en œuvre, on aura l'occasion d'y revenir, est d'abord un travail remarquable et qui marquait notre volonté, sous la houlette d'Ahmed EL BAHRI, de garder ce qui fonctionne, de réorganiser pour donner plus de lisibilité, de revenir sur ce que sont clairement nos priorités en matière éducative, et là-dessus il n'y a pas de surprise. Il m'a semblé que, en mars 2014, les Angevins avaient fait un choix assez clair en matière d'orientation politique, et ce que nous proposions dans ce champ-là était clairement affirmé également. Alors, oui, effectivement, j'ai promis de ne plus citer AUDIARD dans cet hémicycle, pourtant j'ai très, très, très envie, mais je ne le ferai pas.

Et Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, j'ai sous les yeux le PEL 2011, parce que j'étais également dans cet hémicycle au moment de ce vote, et j'en ai gardé un souvenir ému puisqu'à l'époque on nous avait expliqué que c'était quelque chose de formidable qui allait être mis en œuvre, et si je reprends une seule diapo sur laquelle vous nous aviez fait part de vos projections à ce moment-là, après l'adoption du PEL en Conseil Municipal, nous devions avoir droit à des instances d'animations, de suivi et d'évaluation, puisque Madame REVEAU est très attachée à l'évaluation, qui, concrètement, devaient se traduire par des appels à projets et des cartographies. On les cherche encore ; rien n'a été réalisé sur ce point. Il devait y avoir la mise en place d'un comité scientifique qui devait, grâce à son expertise, apporter des conseils à ses membres et faire des recommandations à l'équipe sur le suivi des projets. Il n'a jamais été constitué, et, par conséquent, il n'a jamais été réuni. Il devait également y avoir un comité de pilotage, ce comité de pilotage qui devait valider les orientations concrètes dans la mise en œuvre, justement, des grands axes déterminés et choisir les moyens pour les mettre en œuvre ; ce comité de pilotage n'a jamais été mis en place. Alors, à un moment donné, l'affichage, c'est bien, dire qu'on a pris le temps de faire un Conseil Municipal dédié aux problématiques de l'éducation, c'est formidable, mais l'efficacité et la réalité de la

mise en œuvre, c'est un petit peu mieux.

Et je me sens beaucoup plus à l'aise avec la perspective de continuer à travailler comme nous l'avons déjà fait grâce à ce recensement colossal qui a été fait par Monsieur LE VILLAIN, de mise en cohérence également, ensuite, de toutes ces actions qui étaient totalement dispersées, éclatées, avec un manque de reconnaissance considérable, pour le coup, pour les services qui mettaient en œuvre, au quotidien, dans les écoles, dans les accueils de loisirs, dans chacune des responsabilités qui était la leur, auprès des familles, des actions, et qui manquaient totalement de visibilité de pilotage. Je crois qu'aujourd'hui, justement, on répond grâce au projet présenté par Ahmed EL BAHRI, grâce à cette Politique Éducative Locale, à cet ensemble de nécessités qui vont permettre de savoir exactement où nous voulons aller, comment nous voulons y aller, et comment nous voulons y aller avec les familles angevines qui, je crois, ont bien compris que non, nous ne voulions pas, nous, faire le travail d'éducation à leur place, et vous êtes revenu sur cette question de la modification effectuée sur les horaires de garderie, je vous rappelle qu'on a déjà eu ce débat et que la question, enfin, la réponse à la question était très claire : si nous avons modifié les horaires de garderie, c'était parce qu'ils ne répondaient pas à un besoin réel de nombreuses familles, mais qu'il répondait, en réalité, à une utilisation détournée d'un service public, et ce n'est pas le sens de l'action de la collectivité telle que nous la concevons. Donc je vais m'arrêter là. Je pense que je pourrais en dire encore plus loin, mais... Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FEL. La parole est à Faten SFAIHI.

Faten SFAIHI : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais intervenir en tant qu'adjointe à la citoyenneté, puisque le terme de citoyenneté est employé à plusieurs reprises dans ce document. Mais avant, je voudrais remercier mes collègues à l'éducation et à l'enfance, et surtout Monsieur LE VILLAIN, pour le travail de qualité qu'ils ont effectué, ce travail de qualité, que vous n'avez peut-être pas lu, Monsieur BÉATSE, qui est vraiment très riche, très cohérent, très lisible, et vraiment, reprend beaucoup d'éléments. Je les remercie d'avoir rencontré chacun de nous pour construire ce document qui reflète une réelle transversalité, et lorsque vous évoquez le terme d'alliance, c'est bien ça, c'est une alliance qui montre bien à quel point cette transversalité est importante dans ce travail, et, au passage, ce terme a été proposé lors de la réussite éducative mise en place par mes collègues, par les Angevins eux-mêmes. Donc cette politique éducative, elle a le mérite d'être au croisement de toutes nos politiques publiques, elle met en place des orientations, des actions, mais elle inventorie et coordonne ce qui se fait dans toutes les politiques publiques en termes éducatifs pour une meilleure lisibilité, cohérence, et donc efficacité. Au regard de cela, elle reprend ce qui, dans la politique publique citoyenneté, doit être travaillé dès le plus jeune âge, et je me réjouis de cela, qui ne se décrète pas, malheureusement, mais se construit.

C'est pourquoi le document parle de compétences à construire, à acquérir, avec une évaluation à terme. Ces compétences sont des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être, et ici, ce qui doit être travaillé dès le plus jeune âge, ce sont bien les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. La laïcité est garante de l'égalité. Seule la laïcité est garante de l'égalité, de liberté d'opinion. Nous avons dans ce document, évoqué la charte de la laïcité, que nous avons votée il y a peu de temps, et mettre en place une charte, c'est mettre en place des actions, mettre en place tous les leviers pour la faire comprendre, y faire adhérer et la faire respecter, et je tiens à rappeler que tous les agents des trois collectivités, et notamment et surtout les agents du secteur Éducation-Enfance, se sont vu offrir une formation sur la laïcité. Tout le travail sur le respect de l'autre, de ses opinions, sur le respect de l'égalité femmes-hommes que je souligne et dont je me réjouis, c'est vraiment enfant que cela se construit, et c'est bien le sens de la politique éducative que nous entendons mener. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame SFAIHI. La parole est à Constance NEBBULA.

Constance NEBBULA : Merci, Monsieur le Maire. Je vais me permettre de préciser l'engagement de la Ville sur l'une des compétences évoquée par mon collègue Ahmed EL BAHRI, qui concerne la responsabilisation des outils numériques. Comme vous êtes en recherche de matière et de contenu, je me

permets de détailler un petit peu ce qu'on va éventuellement pouvoir faire dans cette compétence liée au numérique. Comme vous le savez, la révolution numérique, elle impacte notre quotidien, la manière de consommer, de nous déplacer, de travailler, et donc le milieu éducatif a forcément été impacté par ces nouveaux usages impliqués par le numérique. À Angers, l'aspect outil est très bien développé dans nos écoles, avec les tablettes, les tableaux interactifs, ou encore les ENT, les Environnements Numériques de Travail. Donc côté outil, c'est bon.

La question, c'est : qu'est-ce qu'on fait avec ? C'est bien l'aspect usage qui doit nous interpeller, c'est-à-dire la manière pédagogique d'utiliser ces outils et de former des jeunes navigateurs responsables et éclairés. L'école, tous niveaux confondus, doit être aussi l'occasion d'apprendre à avoir le recul nécessaire par rapport à la technique qu'on a entre les mains. La Ville a un véritable rôle, je pense, à jouer sur cette thématique, notamment sur les temps périscolaires, pour sensibiliser et former les jeunes avant la 6e. Cela passera, par exemple, par la mise en place d'ateliers parents/enfant, sur l'aide à la navigation sur Internet et le niveau d'autorisation à avoir. Ce peut être aussi, pourquoi pas, susciter des vocations en initiant les enfants à la création numérique, aux codes informatiques, à la robotique. Je pense notamment à l'association « Les Petits Débrouillards » qui est déjà mobilisée sur le sujet et qui est allée dans les quartiers l'été dernier avec une opération qui s'appelle « Numérique en bas de chez toi », sous forme d'ateliers de proximité pour sensibiliser les jeunes. Enfin, c'est aussi aider les jeunes à contrôler leur image sur Internet et leur e-réputation pour avoir un usage alerté des réseaux sociaux et prévenir le harcèlement en ligne, c'est un sujet important pour lequel, je pense, la Ville a quelque chose à faire. Pour rappel, le 10 mai dernier, une jeune femme de 19 ans s'est donné la mort en direct sur le réseau social Periscope, en se jetant sous un RER après que son petit ami a diffusé des images d'elle sur un réseau social.

L'initiative de la Ville vient donc d'une véritable prise de conscience dans les évolutions technologiques mais aussi les évolutions comportementales des enfants et des jeunes. Plus globalement, cet axe 5, dans les compétences évoquées sur la responsabilité de la Ville, dédié au numérique, il ne se contente pas d'un déploiement de matériel sans savoir ce qu'on va faire derrière, mais bien de savoir ce qu'on fait, comment, et en proposant des réponses adaptées aux usages actuels. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame NEBBULA, pour ces précisions qui me semblent utiles. Monsieur LATTÉ, vous avez demandé la parole ?

Gilles LATTÉ : Oui, merci. Monsieur le Maire, merci. Oui, je ne voudrais pas être trop dur avec Monsieur PAGANO, mais s'il suffisait de rendre les piscines gratuites pour prétendre mener une politique éducative, ça se saurait. La question de l'éducation est beaucoup plus large que cela, à mon sens. Moi, à travers ce plan, je formule un souhait, je rêve presque qu'on parle demain de ville éducative pour Angers. On parle de ville solidaire, on parle de ville sportive, on parle de ville en mouvement, de ville connectée. Moi, demain, j'aimerais qu'on parle de ville éducative. Alors, c'est quoi dans l'esprit de notre équipe ? Je crois qu'il faut qu'on apprenne, quand on parle d'éducation, à ne pas simplement parler Éducation Nationale. Il me semble que l'éducation doit être partagée, et extrêmement partagée. Bien sûr, les enseignants, les pédagogues, les éducateurs sont importants, évidemment, ce sont des acteurs de ce processus. Mais si ce sont les experts qui sont à l'œuvre et qui sont seulement à l'œuvre, je pense qu'on va rater notre cible.

Donc de quoi s'agit-il ? Il s'agit, en fait, pour la Ville, de mettre en réseau et d'affirmer que l'éducation, tous les acteurs autour de l'enfant doivent être concernés. Et là, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, moi l'observation que je fais, c'est qu'on marche beaucoup en tuyaux d'orgue, aujourd'hui. Je crois que chacun est dans son pré carré et que l'objectif de ce plan, c'est ce qui m'intéresse là-dedans, on parle de continuité, de continuité éducative, vise, à l'échelle d'un territoire et d'un lieu de vie d'un enfant, à mettre en réseau les adultes autour, tous les adultes, pas simplement les experts, de manière à ce que l'enfant ait le sentiment d'être accompagné dans toutes les trajectoires de sa vie : à l'école, dans la rue, chez lui, dans le sport, dans les activités culturelles. C'est cela l'enjeu. On peut mettre tous les catalogues

qu'on veut. Si on ne met pas les gens en dynamique autour de l'enfant et si l'enfant ne perçoit pas un discours cohérent de l'ensemble des adultes autour de lui, eh bien on ne va pas réussir. Donc moi je retiens de ce plan cette volonté d'une éducation partagée. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LATTÉ. La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui, chers collègues, je voulais prendre la parole pour rendre hommage à notre collègue Laure REVEAU, parce qu'il faut quand même dire les choses. Malgré la présentation qui a été faite en commission Éducation, malgré la présentation qui a été faite en commission des Finances, malgré la présentation faite il y a quelques instants par Monsieur l'Adjoint, Monsieur EL BAHRI, j'étais aussi de ceux qui n'ont pas véritablement compris ce qu'il y avait dans ce document, et il faut rendre hommage à Laure REVEAU, parce qu'elle a décortiqué les quelques documents que nous avions et elle a essayé au moins de trouver quelques éléments de compréhension. Pour ma part, cela n'a pas été le cas, et je rappelle que ce qui se pense clairement se dit simplement. Et puis, il faut lui rendre hommage, parce que grâce à ses questions, au moins, on a eu des éclaircissements. On a eu des éclaircissements quant aux réalisations d'un certain nombre d'axes qui sont présentés.

Mais je pose une simple question, peut-être assez minime, mais qui montre que, malgré tout, c'est assez difficile de comprendre le document que vous présentez ce soir. Quelle est la place dans cette politique éducative de la ville d'Angers du projet éducatif territorial prévu par la loi relative à la refondation de l'école de la République et dont les modalités, le contenu, l'objectif, la convention ont été remodelés par un décret du 1er août 2016 ? C'est où dans ce dispositif ? C'est la même chose que le PEDT ou c'est autre chose ? Qu'est-ce qu'on en fait ? Comment cela s'agence ? Enfin, vous avouerez que c'était un peu confus. Et je crois que le travail effectué en amont, on aurait bien aimé aussi avoir le diagnostic fait par Monsieur LE VILLAIN, nous aurait permis au moins d'avoir des éléments, et nous savons très bien les hautes qualités de ce haut fonctionnaire de la Ville, mais il aurait fallu qu'on puisse accéder à ses travaux.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TAILLEFAIT. Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : J'ai été interpellé par Madame SFAIHI tout à l'heure. Le document, bien sûr, je l'ai lu, et je l'ai dit dans mon propos tout à l'heure que peut-être que lorsque le document sera définitif, nous pourrions le voter, et j'ai fait un certain nombre de propositions et d'éléments, enfin, reprenez ce que j'ai dit, ne me faites pas dire ce qu'on n'a pas dit. Et puis, Madame FEL, simplement, moi, je m'étonne. J'entends ce que vous dites sur une délibération et un projet adopté fin 2011. Mais qu'est-ce qui s'est passé dès 2012 ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Rien ! Les rythmes scolaires ? Rien ! Tous les services, tout le service Éducation, tous les acteurs mobilisés pour la plus grande réforme que nous avions à suivre dans l'éducation, ça ne vous semble pas suffisant ? Toutes ces réunions par quartier, avec les services thématiques, la mobilisation des services ici, de tous les services, l'organisation ? Et vous vous étonniez que, finalement, ce qui avait été écrit fin 2011, et qui a été basculé par une réforme à mettre en œuvre en 2013, a provoqué un souci ? Enfin, soyons sérieux. Tous ceux qui étaient dans le Conseil à ce moment-là, et vous en faisiez partie, vous avez vu l'ampleur du travail et de la mobilisation ! Qu'est-ce qu'on aurait dû faire ? Embaucher des fonctionnaires municipaux supplémentaires ? Vous auriez dit quoi ? Qu'est-ce qu'on aurait dû faire ? Repousser les rythmes scolaires ? Enfin, à un moment, il faut être réaliste, réaliste et sérieux. Voilà. Et le projet éducatif de territoire qui a été adopté dès 2013, il est dans la continuité du PEL et on ne peut pas nier, dans cette réalisation, l'importance du travail par secteur, par territoire. Je le dis peut-être de façon un peu vive, excusez-moi, mais c'est loin, loin d'être anodin.

Monsieur le Maire : Très bien, Monsieur BÉATSE. Et je crois qu'il y a d'autres demandes d'intervention, même si je suis moi aussi pressé d'appeler chacun à être sérieux, y compris compte tenu de l'intervention que vous venez d'avoir. Madame GOXE, vous demandez la parole ?

Catherine GOXE : Je voulais être un tout petit peu plus légère, Monsieur le Maire, à ce moment du débat. Je voulais témoigner d'un film que j'ai vu récemment, qui s'appelle « Demain ». C'était à

l'initiative du Conseil de Développement. Et par rapport aux aspects plus classiques qui touchent au concept des développements durables avec ses déclinaisons sur l'énergie, la gestion des déchets, et cætera, et cætera, moi j'ai été frappée par un concept beaucoup plus confidentiel touchant à l'éducation. Et l'exemple qui était donné se déroule en Finlande où il y a une école qui développe des concepts que j'ai retrouvés. Alors, puisque je ne siège pas à la Commission Éducation, j'avais juste entendu parler du projet de Monsieur EL BAHRI sur ce dont on est en train de discuter, et en regardant, en visionnant ce film, j'ai retrouvé des éléments basiques que l'on décline ce soir, à savoir l'égalité hommes-femmes, prendre soin de la santé, je le dis dans le désordre, être bon joueur, respecter les différences, bref, revenir à des basiques qui, s'ils sont eux expérimentés de façon positive en Finlande, pourquoi est-on en train de discuter sur quelque chose qui devrait nous unir ? En matière de culture, on dit former les enfants, c'est former le public de demain. Mais former les enfants, c'est aussi former les citoyens de demain. Et moi, je me réjouis que la Ville se donne les moyens d'aider à cette prise de conscience. Et je termine cette parenthèse cinématographique, mais pour être en adéquation avec ce qui fait le succès d'un film documentaire en France, eh bien, nous, nous allons essayer de le décliner, non pas demain mais aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci, Madame GOXE. La parole est à Alain FOUQUET.

Alain FOUQUET : Merci, Monsieur le Maire. En charge de la culture de cette ville, je ne peux pas m'empêcher, d'une part, Madame REVEAU, de faire une remarque par rapport au début de votre intervention, quand il m'a semblé que vous indiquiez qu'il était, au fond, de bonne guerre, ou en tout cas d'usage, que la minorité conteste le projet de la majorité et que la majorité conteste celui de la minorité. Je veux, et à chaque fois je le ferai, m'élever contre cette présentation des choses. Je m'élève contre cette présentation des choses. Je n'ai pas entendu, par la présentation qu'a donnée la politique éducative de la ville Ahmed EL BAHRI, faire le procès de ce qui avait été auparavant votre action, tout simplement parce que je pense que nous ne sommes pas partis des mêmes bases et qu'en tout cas, son projet ne part pas de la même base, et en tout cas de la même conception de l'approche de ce que doit être une politique éducative. Ce que je souligne, d'un mot, c'est que son projet n'est pas un catalogue de recettes. Cela ne veut pas dire que les catalogues de recettes, en matière d'éducation, soient chose négligeable. L'éducation, c'est pratique. L'éducation, cela implique des réponses immédiates et pratiques. Mais cela suppose que pour décliner ces pratiques, on s'interroge sur les valeurs, les fondements, le sens d'une politique éducative, or, et j'en termine, quand je vois les trois axes proposés par Ahmed EL BAHRI, et vraiment je salue le travail qu'il a fait avec Monsieur LEVILLAIN et toutes les équipes, on a trois axes forts.

Premièrement, on insiste, nous insistons, sur ce territoire, sur la nécessaire action conjointe des parents, de l'école, et de la collectivité. C'est fondamental, voyez-vous, et c'est important de le dire. Cela n'est pas, Monsieur TAILLEFAIT, quelque chose de difficile à comprendre. Alors, c'est sûr que, dès l'instant où l'on propose une réflexion, si l'on dit « Ben non », dès lors que cette réflexion recherche, va au fondement des choses, elle est difficile à comprendre, on n'aboutira jamais à rien. Le deuxième axe, c'est garantir nos valeurs sur la ville, et c'est important qu'une politique éducative se préoccupe de cela avant de se décliner dans la pratique quotidienne. Et enfin, le mot « alliance » me paraît fondamental. Faire vivre des alliances, c'est à la fois la fonction de la culture et la fonction de l'éducation. Voilà ce que je me permets, très modestement, de rappeler pour contribuer à nos débats.

Monsieur le Maire : Monsieur BERNHEIM.

Jean-Pierre BERNHEIM : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il est évident, tout d'abord, que je me réjouis globalement des orientations qui ont été présentées. Ceci étant, si je reste dans les domaines de ma délégation, je peux vous affirmer que les orientations qui vous ont été présentées prennent en compte les travaux que nous avons menés avec mon collègue adjoint à l'éducation. Ces orientations feront en sorte que la connaissance de l'entreprise soit incluse dans les connaissances à faire acquérir à toutes les jeunes Angevines et à tous les jeunes Angevins. Il me semble que c'est une nouveauté, que nous devons souligner, pour la politique éducative locale. Des projets comme le réseau « Rebondir », la réinstallation de l'outil en main, « Made In Angers », sont construits dans cet esprit. Le soutien à l'apprentissage et à la

relation globale entre enseignants, parents, jeunes, et entreprises, est le gage du développement, à terme, de l'entrepreneuriat et de l'insertion des jeunes dans la vie active. Quand on voit une nouvelle augmentation de 2,3 % du chômage des jeunes de moins de 25 ans au mois d'août, on ne peut que nous pousser et nous motiver dans cette direction. Enfin, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je peux vous assurer que les services que je représente ici s'associent et s'associeront pleinement à cette politique éducative. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, je pense qu'on a eu un débat long. Je vais demander à Ahmed EL BAHRI d'apporter quelques réponses parce qu'il y a eu, au milieu de tout ça, des questions précises qui ont été posées et qui méritent, effectivement, qu'on y réponde avant de pouvoir passer au vote. Et puis, si vous me laissez quelques axes sur lesquels je peux répondre, je m'en chargerai, sinon je vous écouterai avec attention.

Ahmed EL BAHRI : Tout d'abord, des questions précises, effectivement, il y en a eu beaucoup. Avant de revenir aux questions précises, tout en vous laissant, effectivement, la primeur de répondre sur le fond et pour le reste des questions, mais vous avez choisi ce soir de polémiquer sans discuter sur le sens et le contenu. Vous n'avez pas entendu le fait que le diagnostic, ou le résultat, en tout cas, la proposition de ce soir ne remet pas en cause les actions qui ont été entreprises, qui ont été mises en œuvre. Nous avons mis nous-mêmes en œuvre des actions. Simplement, c'est la réalisation qui pose problème, et, je le rappelle, la mise en œuvre, l'implication liée, à travers les objectifs des services qui pose problème. Je lis un extrait de la délibération d'octobre 2011. C'est moi qui parle : « Je m'interroge néanmoins sur l'absence de bilan plus précis et plus global du précédent PEL qui aurait pu servir de prétexte à l'élaboration du PEL 2.0 et de mieux cibler les actions à partir d'un diagnostic partagé. » Je vous renvoie le compliment. Voilà.

Pour ce qui est des réponses, il s'agit d'orientations, Monsieur BÉATSE. Il s'agit d'orientations. Nous avons choisi de faire le point sur l'ensemble des actions qui sont mises en œuvre et de les structurer, de les rendre plus lisibles, et de faire en sorte que leur lisibilité soit entendue par l'ensemble des acteurs et d'agir à la fois sur le territoire, donc de faire de ces actions les outils d'un territoire apprenant. Nous n'avons pas le droit aujourd'hui d'occulter le fait qu'il y a des jeunes, parmi nous, il y a une partie de notre jeunesse qui est en décrochage, voire plus grave, parce qu'elle ne se retrouve pas dans ce territoire, parce qu'elle passe à travers les mailles, parce qu'elle n'est pas prise en charge comme il faut à un moment ou à un autre de leur parcours. Et l'objectif, c'est d'accompagner les parents parce que les parents, parfois, perdent le fil des choses ; l'école aussi. L'idée, c'est d'accompagner par une alliance tous ces acteurs pour renforcer les outils, leurs propres outils. Donc on n'invente rien, si vous voulez. On donne de la lisibilité et on essaye, à travers une gouvernance explicite, de rendre tout cela possible, de rendre la mise en œuvre sur le terrain possible.

Plus précisément, Madame REVEAU, l'âge, c'est de 3 à 18 ans. Je ne l'ai pas précisé, mais globalement, la tranche d'âge que l'on cible et les actions qui seront mises en œuvre, qui seront déclinées au fur et à mesure, parce que le travail va continuer, l'objectif c'est d'accompagner nos partenaires, mais aussi notre propre programme par tranche d'âge, et les actions seront ciblées par âge. Par exemple, les actions de sensibilisation sur la culture de l'entreprise, par exemple, on ne va pas la faire de 3 à 6 ans ; on va plutôt accompagner ce qui se fait à l'école, au collège, par exemple, à travers l'éducation à l'orientation, l'éducation aux choix. Toute la sensibilisation sur la santé, et cetera, nous commencerons le plus tôt possible. La sensibilisation à la lecture, c'est, par exemple, le dispositif pour les Bambins à partir de 3-4 ans, le plus tôt possible, même 2 ans. 9 mois. Oui, 9 mois, carrément. Donc, voyez, 3 à 18 ans, et le label éducatif intègre, c'est un choix que nous avons fait, de flécher les actions qui seront choisies par la Commission Éducation élargie, y compris les parents. Pourquoi pas une représentation de la majorité, l'idée, c'est de prendre la Commission Éducation telle qu'elle existe aujourd'hui et de l'élargir, en fait. Pourquoi ? Parce que ce que nous visons, c'est une mise en œuvre, c'est un fléchage territorial, c'est aussi rendre la mise en œuvre territoriale beaucoup plus active, et les parents, bien entendu, sont des acteurs-clés.

Le label éducatif, c'est pouvoir identifier des actions qui existent ou qu'on sera amenés à innover ou à créer, par exemple, la Journée Citoyenne ou la Journée Citoyenneté, ou autres, et de lui attribuer un label éducatif afin de pouvoir mobiliser davantage les acteurs. C'est de pouvoir, finalement, rendre plus lisibles les actions que l'on mène déjà, pourquoi pas, ou des commémorations qui se font déjà, et leur donner une dimension beaucoup plus transversale, beaucoup plus importante, afin de mobiliser davantage les acteurs, les rendre plus lisibles, et rendre donc notre politique éducative beaucoup plus, on va dire, au fait du terrain. Le lien entre la politique de la PEL et le PEDT, justement, notre réflexion arrive en amont d'une refonte du PEDT pour 2016-2020, et nous arrivons à point. Il s'agit donc, d'abord, de définir les axes, et ensuite de réfléchir à leur mise en œuvre à travers un plan d'actions précis en vue d'en décliner le PEDT 2016-2020. Voilà, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur EL BAHRI. Mes chers collègues. D'abord, si j'en juge par les documents que vous aviez remis à l'époque aux conseillers municipaux, vous revendiquiez 300 participants pour l'élaboration du PEL. C'est dans les diapositives telles qu'elles étaient présentées. Je parle bien du PEL 2011 et du PowerPoint qui avaient été présentés en octobre 2011 devant le Conseil municipal, qui parlaient de 100 personnes présentes à la restitution et de 200 à l'occasion des rencontres de quartier. En termes de concertation, les assises de la réussite éducative, qui ont été organisées avec des temps forts dans chacun des quartiers politiques de la ville et éducation prioritaire, ont réuni, entre les réunions de quartier et la réunion définitive, aux alentours de 400 personnes, on va dire, la même chose. Si vous voulez qu'on compare, vous êtes à 300, on est à 400. Cela n'a pas de sens, si vous voulez, d'aller zoomer dans le détail. On a eu exactement comme vous l'aviez fait sous une autre forme, en amont, et c'était inscrit dans le programme que nous prendrions des initiatives au titre de la réussite éducative. Cela, c'est pour la concertation.

Ensuite, j'entends votre intervention, Monsieur BÉATSE. Je l'entends vraiment. J'aurais aimé que vous ayez cette sincérité dès le début. Vous dites : on n'a pas appliqué le PEL puisqu'on était engagé dans les TAP. Je l'entends. Mais dans ce cas-là, pourquoi vouloir prendre la défense d'un PEL qu'effectivement vous n'avez jamais appliqué ? Vous le reconnaissiez, il n'y avait plus de débat, et cela évitait d'entrer là-dedans. Je me permets juste de vous dire, parce que quand on vote une délibération en octobre, qu'on met en place les rythmes scolaires 2 ans plus tard, en septembre 2013, et que, dans l'intervalle, on ne réunit ni le comité scientifique, ni le comité d'évaluation, ni l'appel à projets, ni la cartographie, c'est compliqué, ensuite. J'entends qu'il y a eu des nouveautés, mais il ne faut pas, à ce moment-là, faire comme si vous nous reprochiez de ne pas avoir évalué un dispositif que vous n'avez jamais mis en œuvre. Sur les TAP, j'ajoute que c'est quand même un argument surprenant, d'abord parce que vous aviez la possibilité d'attendre un an de plus si vous l'aviez voulu, que, du coup, vous les avez lancés dans une forme de précipitation qui a conduit à beaucoup de mécontentements, et que nous avons assuré la concertation que vous n'aviez pas lancée le moment venu, en étant amené à refondre le système et à générer d'ailleurs beaucoup moins de fatigue pour les enfants de maternelle, avec un dispositif dont je vous invite à faire aujourd'hui le tour des écoles, et vous verrez le retour à la fois des familles et des équipes pédagogiques.

Alors, maintenant, sur les différents aspects que vous avez évoqués, Monsieur PAGANO, vous avez posé une question à laquelle personne n'a répondu. La majorité est attentive à vous, à défaut que ce soit toujours le cas de vos collègues ; je dis cela en souriant. Votre demande, évidemment, elle est simple : pourquoi est-ce qu'il y a eu une grève contre le gouvernement ? Ce n'était pas une grève locale ; c'était une grève nationale. Quel était le sujet ? Les taux d'encadrement qui ont été fixés par décret par le ministère de l'Éducation nationale et qui viennent conforter les taux d'encadrement qui avaient été mis en place à l'origine des activités périscolaires. Qu'avons-nous répondu aux manifestants ? Que c'était dans les mains de l'État, que nous appliquions scrupuleusement les taux d'encadrement qui étaient fixés par l'État, et qu'il n'était pas question pour nous d'abaisser ces taux d'encadrement à Angers dans un contexte où on ne va pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas au moment où le gouvernement nous retire un certain nombre de subventions, mais vous l'avez suffisamment dénoncé pour que je n'aie pas besoin de vous le rappeler. On poursuit un dialogue serein. Il y a quelques demandes catégorielles sur des titularisations d'animateurs ou des choses de ce type, mais, pour l'essentiel, le mot d'ordre et la journée de

grève, elle a été déclenchée par un mouvement national.

Ensuite, je poursuis par rapport à une partie des choses qui ont pu être dites ce soir. Les services, j'en ai parlé. Vous avez évoqué les actes. Je vous remercie de nous donner une occasion de répondre sur un certain nombre de choses. Nous sommes la seule ville de l'agglomération à avoir conservé un temps de gratuité périscolaire. Les autres villes de l'agglomération, y compris celles où vous comptez des amis, ont abandonné purement et simplement la gratuité de ces dispositifs qui n'existent ni à Nantes ni à Rennes. La ville d'Angers est la seule grande ville dans laquelle nous avons maintenu trois quarts d'heure de gratuité. Deuxièmement, sur les tarifs, à part le caractère malhonnête de votre présentation puisque vous regardez les tarifs sans regarder la mise en place d'aides du CCAS pour les familles les plus fragiles qui viennent corriger une partie de ces hausses et qui ont été votées par le CCAS et qui sont partie intégrante du dispositif, j'aimerais juste vous rappeler la volonté que nous avons de lutter aussi contre le gaspillage et le fait que, les années précédentes, la moyenne des repas jetés était de l'ordre de 100 000, entre l'école et les centres de loisirs. Ces chiffres, nous les avons donnés. Un an après la mise en place de cette mesure, sur les centres de loisirs, c'est 40 % de gaspillage en moins après avoir mis en place ce dispositif. 40 %. C'est encore insuffisant, mais cela fait plutôt partie des sujets sur lequel nous devrions nous réjouir, parce qu'avoir économisé l'équivalent de 11 000 repas qui, au lieu d'être jetés, ont pu précisément ne pas être produits parce qu'on a des gens qui ont déclaré à temps qu'ils ne venaient pas, pour moi cela a du sens.

Ensuite, dans la volonté de vouloir noircir le trait, vous évoquez notamment le fait que nous aurions réduit la possibilité, pour les jeunes Angevins, d'aller dans les piscines. On va se dire les choses d'une manière très claire. L'Éducation Nationale, dont vous rappelez les circulaires, précise que c'est sur trois niveaux, CP, CE1, CE2, que la natation doit se faire. Nous appliquons scrupuleusement la circulaire. En revanche, nous maintenons, dans les écoles prioritaires, la grande section et le CM1, en plus de ces trois classes, avec une conséquence : c'est que, pour l'année dans laquelle nous sommes, c'est + 10 % de créneaux à la piscine pour les écoles ; nous passons de 272 à 303 dans le cadre de l'actuelle rentrée scolaire en ciblant les enfants qui en ont le plus besoin. Et une politique dans laquelle on fait la même chose pour tout le monde et pas davantage pour ceux qui en ont le plus besoin, elle n'a de social que le nom. Ensuite, vous évoquez plus largement la baisse de 2 % du budget des écoles. On a beaucoup de progrès à faire, comme l'illustre le PEL 2011, en termes de communication par rapport à ce que vous faisiez. D'abord, parce que la baisse des crédits de fonctionnement, que j'assume pleinement, elle a permis de mettre en place un fonds dédié pour soutenir les projets des écoles et pour considérer que, dans un certain nombre de cas, il n'y a pas de diminution des moyens globaux, il y a une diminution des moyens qui sont affectés automatiquement en termes d'abonnements pour susciter aussi des appels à projets et qu'il y ait des innovations pédagogiques au niveau des territoires.

Deuxièmement, nous avons augmenté les budgets consacrés aux travaux dans les écoles. Dois-je vous rappeler, sans qu'on fasse beaucoup de communication à ce sujet, que, dans le contexte particulier dans lequel nous sommes, nous avons lancé un plan de sécurisation de la totalité des écoles avec la mise en place de vidéophones, avec l'augmentation et le renforcement des clôtures, des grillages, ou des murs, pour éviter les intrusions d'adultes à l'intérieur des écoles ? C'est 250 000 euros de travaux qui ont été mobilisés cet été, c'est une nouvelle tranche qui arrivera à la Toussaint, et c'est une fin de travaux l'année prochaine, parce que nous avions des états, en termes de sécurité dans les écoles, qui étaient extrêmement disparates. Et ce n'est pas une critique. C'est un constat. On était dans un autre temps où ce n'était pas la première préoccupation de qui que ce soit.

Deuxième axe : là aussi, un budget de 250 000 euros dès cet été mais qui a vocation à se poursuivre, un plan de réfection, des sanitaires, des toilettes, dans la totalité des écoles publiques de la ville, aussi bien pour amener parfois un peu d'intimité dans ces lieux pour des enfants qui, parfois, du coup, étaient bloqués, ou, tout simplement, pour faire en sorte d'avoir un niveau de service, dans ces endroits, qui soit plus en adéquation avec l'idée que nous nous faisons du service public. Ces efforts d'investissements, dans un contexte que j'ai rappelé, nous ont conduits à faire plus pour l'éducation que l'année précédente, mais en minorant des aides en fonctionnement et en musclant des interventions en investissements.

Pour le reste, on aura des débats à l'infini. Vous avez choisi un ton polémique pour évoquer cette délibération. Nous vous avons répondu de la même manière. Moi je veux évidemment saluer le travail qui a été fait, indiquer que ce n'est pas une fin, c'est un début. Cette Commission élargie dans laquelle vous siégez va maintenant se pencher sur les fiches actions. Pour certaines, elles sont écrites, elles correspondent à des actions, ou qui existent, ou qui sont mises en place, ou dont nous avons voté une partie des éléments au cours de ces derniers mois ; pour les autres, nous affirmons une orientation et nous avons maintenant à travailler sur la manière de les rendre effectives. Il ne s'agit pas d'une politique éducative locale pour les semaines qui viennent. Il s'agit d'une politique éducative locale pour tout le mandat qui a le mérite d'expliquer clairement quel est le cap, quels sont les objectifs pour y parvenir, et quels sont ceux sur lesquels nous allons nous appuyer pour le faire.

Nous passons au vote. Et je demande à ceux qui sont favorables à cette politique éducative locale de bien vouloir lever la main. Je vous remercie. Quels sont ceux qui souhaitent voter contre ? Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-413 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Point pour information : 1ère heure gratuite de stationnement

Monsieur le Maire : Nous avons maintenant un point pour information qui est le dernier dossier mis en exergue ce soir et qui concerne la première heure de gratuité de stationnement. Monsieur VERCHÈRE, vous avez la parole.

Jean-Marc VERCHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons pris l'habitude, au mois de septembre, nous avions fait l'an dernier pour la première année, nous le faisons cette année pour la seconde fois, de présenter le bilan de la première heure de gratuité. Cette année, on le fait dans un contexte un peu particulier puisque, depuis lors, la compétence a été, pour les parcs en ouvrage et les enclos, passée à Angers Loire Métropole. Il n'empêche que cette décision est une décision municipale de soutien aux commerces et à l'hyper centre-ville, donc c'est normal que, d'une part, on vienne devant vous pour faire cette présentation dans les mêmes formats que l'an dernier, mais aussi la délibération que présentera Monsieur le Maire après est dans cet esprit-là, délibération Agglo/Ville pour cette première heure de gratuité.

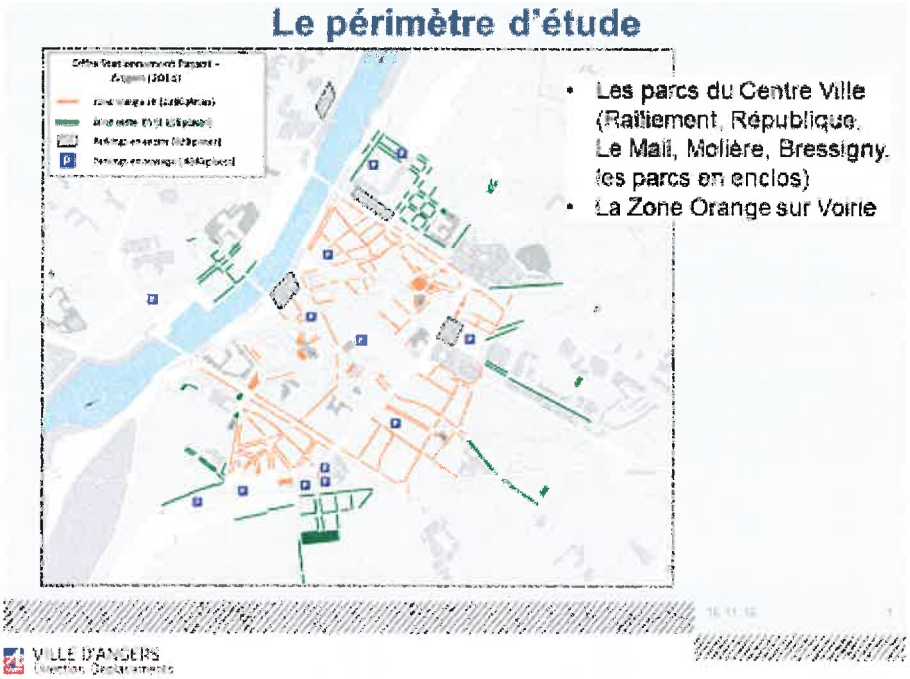

Donc, le périmètre, c'est bien les parcs en ouvrage du centre-ville, Ralliements, République, le Mail, Mollière, Bressigny, les parcs en enclos, voilà, et la zone orange sur voirie, puisqu'il paraît intéressant de rapprocher les augmentations de tickets pris dans les parcs des baisses que nous pouvons constater sur voirie.

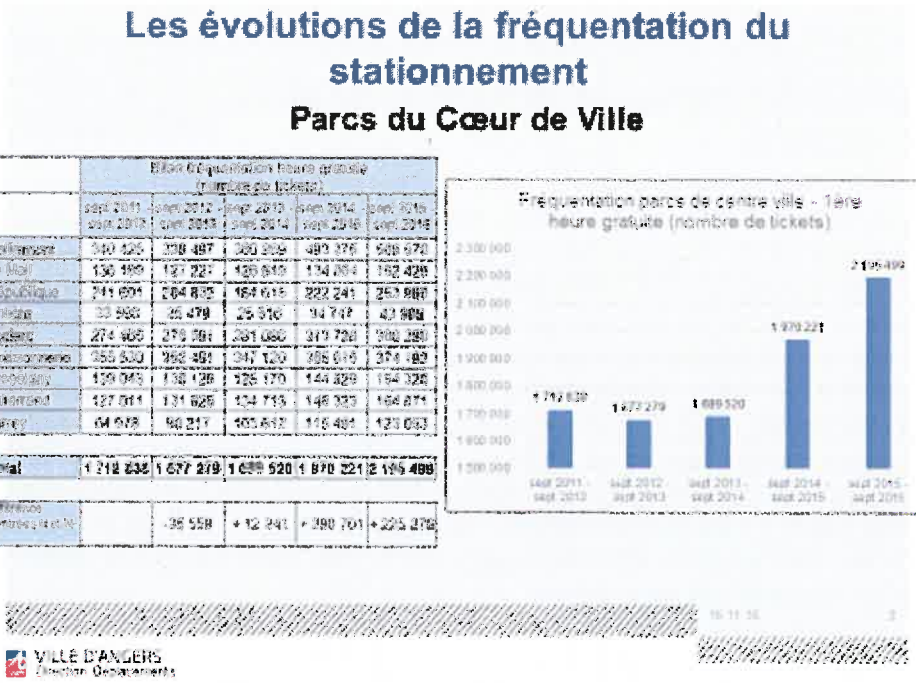

Donc, les évolutions de la fréquentation, c'est le même tableau que l'an dernier, on a seulement rajouté septembre 2015 à septembre 2016. Que nous dit ce tableau ? Si je vais d'abord à la ligne « total », nous pourrons regarder un peu dans le détail : nous étions entre 2011 et, l'année 2011-2012 à 1 700 000 tickets de stationnement ; nous sommes descendus, en 2012-2013, puis 2013-2014, une baisse sensible, une baisse ou une certaine stabilité, plutôt une baisse. La première heure de gratuité nous a vus remonter pour

septembre 2014 à septembre 2015, à 1 970 000 tickets, c'est-à-dire + 280 000 tickets sur l'année, et l'année suivante, même chose, + 225 000 tickets, il y a toujours eu cette augmentation même si elle était un peu moins forte. Le Ralliement étant probablement la plus forte augmentation avec + 36 % la première année, + 16 ou 17 la deuxième année, donc une continuation de l'effet première heure pour les parkings en ouvrage et en enclos du centre-ville.

Il est important, vous nous l'auriez dit si nous ne l'avions pas fait et on l'avait fait déjà l'an dernier, de rapprocher cela des baisses sur la voirie.

La baisse sur la voirie était déjà sensible, 1 861 000, 2011 à 2012, 1 800 000, 1 711 000.

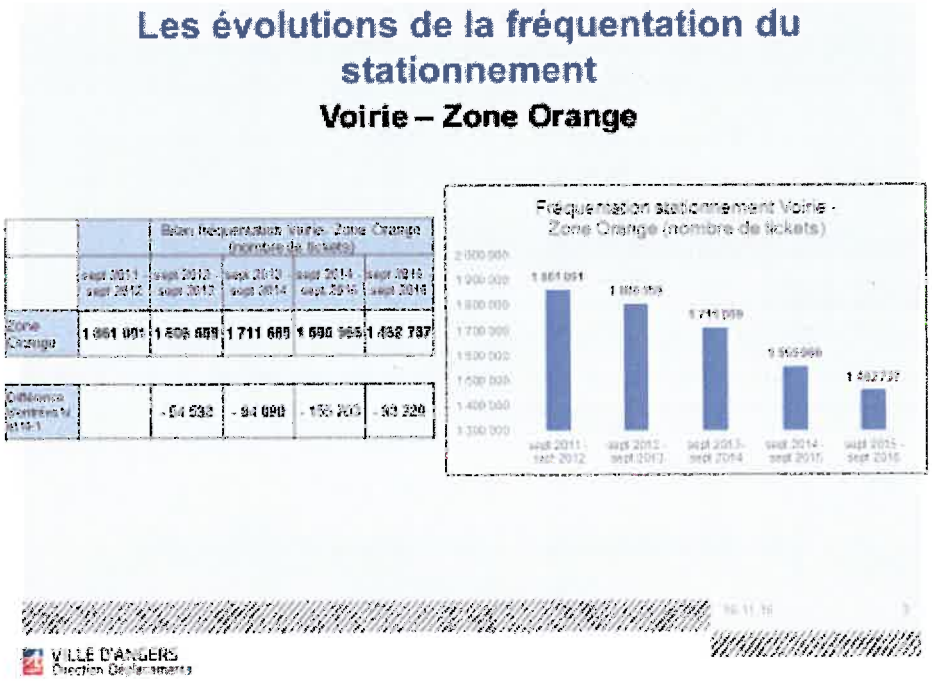

Elle s'est poursuivie, elle s'est accentuée en 2014 à 2015 très légèrement, parce qu'il y a eu immanquablement, à la marge, un peu de fuite de la voirie sur la première heure de gratuité et nous avons encore une baisse de septembre 2015 à septembre 2016, mais cette baisse est moins importante qu'elle n'avait été l'année précédente, la première année, avec l'effet d'aubaine. Si on nous totalise les deux, parce que c'est cela qui est intéressant, c'est qu'en première année, nous avons gagné 125 000 passages dans les ouvrages et les enclos de l'hyper-centre, la deuxième année, 132 000. Ce sont 250 000 passages de voitures supplémentaires qu'on doit, me semble-t-il, c'est même plus que ça puisque la baisse sur la voirie était une baisse continue depuis un certain nombre d'années, c'est en tout cas 257 000 tickets en centre-ville de plus, c'est une moyenne de 350 voitures/jour qui sont allées au centre-ville, j'imagine pour commercer, en tout cas, il y a un accueil supérieur, dans nos ouvrages et dans nos enclos, pour l'ensemble des Angevins qu'ils viennent de la ville, de l'agglo, ou de plus loin, puisque ce centre commercial de l'hyper-centre, c'est le premier du département.

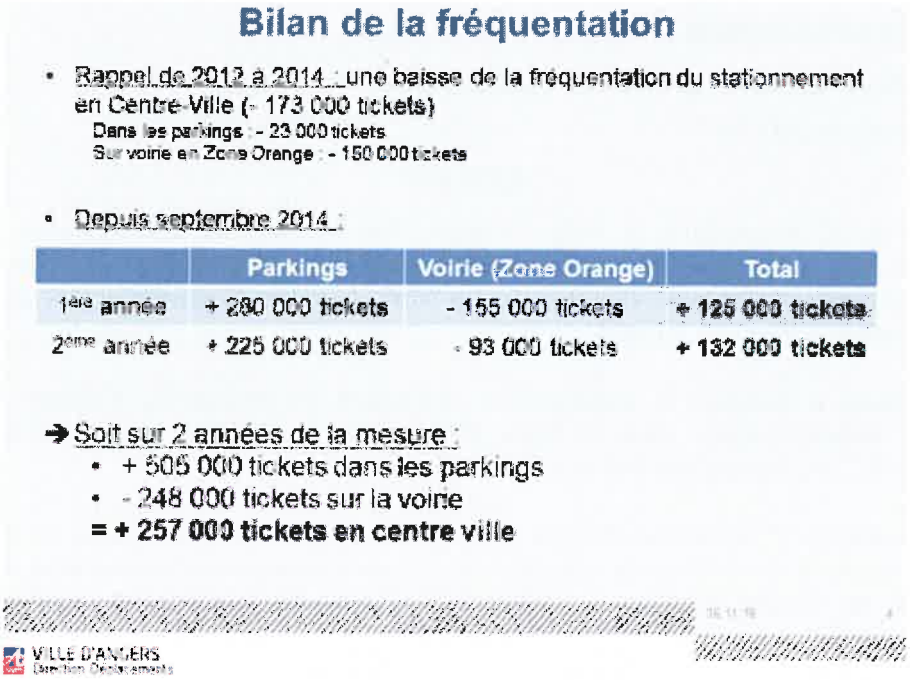

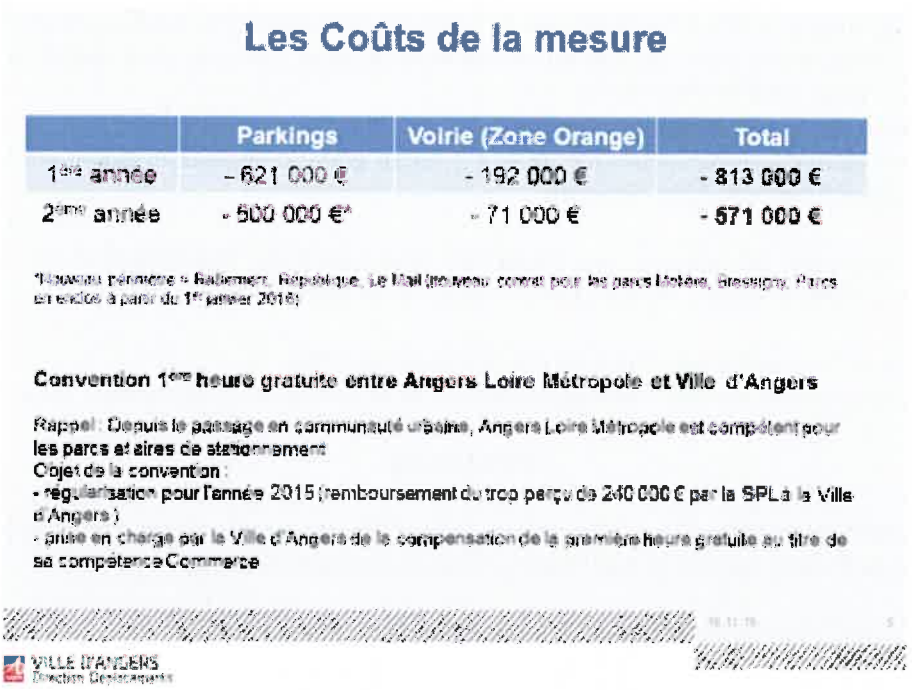

Le coût de la mesure : nous avions programmé 850 000 ou 860 000 euros pour la première année ; en fait, le coût réel a été de 621 000 euros… enfin, nous avions programmé 860 000 euros, c'était ce qui avait été provisionné pour indemniser notre délégataire, et, en fait, nous avons eu 621 000 euros sur les parkings et les enclos de baisse de fréquentation due à la première heure, enfin, ce n'est pas de baisse de fréquentation, puisque je viens de vous dire l'inverse, mais de perte de recettes à notre délégataire pour la première année. Et la deuxième année, nous l'estimons à 500 000 euros. Voilà. Je ne sais pas si je peux aller beaucoup plus loin avant les questions. La délibération, on en parlera tout à l'heure.

Délibération n° DEL-2016-465

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Compensation de la 1ère heure gratuite de stationnement - Convention

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Par délibération du 21 juillet 2014, la Ville d'Angers, dans le cadre de sa compétence Commerce, a instauré la gratuité de la 1ère heure de stationnement à compter du 1er septembre 2014 dans les parcs de stationnement suivants : Ralliement, République, Le Mail, Molière, Bressigny et les parcs en enclos (Poissonnerie, Leclerc, Mitterand, Larrey).

Cette mesure visant à favoriser et dynamiser le commerce en centre-ville d'Angers a fait l'objet d'avenants aux contrats passés entre la Ville d'Angers et la Société Publique Locale d'Angers Agglomération (SPL2A) aujourd'hui dénommée Alter Services.

Par arrêté préfectoral du 1er septembre 2015, la compétence relative aux parcs et aires de stationnement a été transférée à Angers Loire Métropole dans le cadre de son évolution en Communauté urbaine. Angers Loire Métropole est devenu dès lors, le délégant de l'ensemble des contrats et avenants associés concernant les parcs de stationnement passés avec Alter Services.

Plusieurs incidences financières ont été constatées depuis la mise en place de la 1ere heure gratuite.
Il est donc proposé de convenir des modalités de régularisation de ces incidences entre Alter Service, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole par le biais d'une convention. Celle-ci prévoit que la Ville d'Angers assure directement cette compensation vis-à-vis d'Alter Services (trop versé de 238 972 € en 2015 et estimation pour 2016 de 500 000 €).
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention relative à la compensation de la 1ère heure gratuite de stationnement entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et Alter Services,

Considérant la nécessité de préciser les modalités financières de régularisation de ces incidences financières pour la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et Alter Services,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention relative à la compensation de la 1ère heure gratuite de stationnement entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et Alter Services (anciennement SPL2A).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget principal, chapitre 657 pour l'exercice 2016 et suivants.

Impute les recettes au budget principal, chapitre 75 pour l'exercice 2016 et suivants.

Monsieur le Maire : On peut en parler tout de suite. Je propose de passer tout de suite la délibération ; on ne va pas faire deux débats sur la première heure de gratuité. Il y a une délibération qui avait été mise un peu plus loin et qui concerne la compensation de la première heure de gratuité et qui vise à assurer la

compensation telle que prévue. Il est proposé... on est page 70, c'est la délibération numéro 54, page 77. Moi j'avais la 53, page 70, c'est juste pour cela que j'ai un moment d'interrogation, mais tout va bien se passer. De manière très concrète, il est précisé que la Ville assure la compensation vis-à-vis d'ALTER SERVICES, étant entendu que nous avons un trop-versé de 238 972 euros auprès d'ALTER SERVICES au titre de l'année 2015 et une estimation, pour 2016, de 500 000 euros. Il est donc convenu d'approuver la convention relative à la compensation et d'autoriser le maire ou l'adjoint à signer cette convention. Et je vous propose maintenant d'ouvrir le débat sur cette délibération numéro 54 et cette présentation qui, comme vous l'a dit Monsieur VERCHÈRE, a vocation à être annuelle. Alors, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur DULONG.

Vincent DULONG : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au Maire, je vous remercie pour cette présentation détaillée qui intègre, d'ailleurs, l'évolution du stationnement en surface, demande que nous avions formulée l'an passé, Monsieur VERCHÈRE. Ce n'était pas dans le document de l'année dernière. Malgré cet ajout et le foisonnement de détails des tableaux que vous nous avez présentés, ce bilan reste pour nous incomplet et imprécis, tant sur les effets des impacts que sur l'efficacité de cette heure gratuite. Ma première remarque porte sur l'effet de la mesure sur la fréquentation du centre-ville. Vous citez une évolution de + 257 000 tickets pour les deux années, c'est d'ailleurs en gras dans votre diaporama et dans la slide 5, en affirmant que c'est le signe fort d'un retour des clients en ville. Tout est relatif, Monsieur l'Adjoint au Maire et Monsieur le Maire. À titre de comparaison, je vous rappelle qu'au terme de la première année d'exploitation de la ligne A du tram, c'est-à-dire pour la période 2011-2012, la hausse des montées et descentes dans le cœur de ville a été de + 16,9 %, soit + 8 000 par jour, ce qui, d'un point de vue arithmétique, relègue de très, très loin le score obtenu par votre heure gratuite. Cela plaide d'ailleurs pour la mise en œuvre rapide de la seconde ligne de tram dont les études montraient une hausse supplémentaire des usagers de 10 à 15 %.

Deuxième remarque, sur le calcul de la fréquentation du centre-ville, ce soir, il aurait été judicieux de porter à la connaissance des Angevins à la fois la fréquentation des parkings et l'évolution des transports en commun depuis la mise en œuvre de l'heure gratuite. Les usagers des transports en commun sont également des clients potentiels, comme le sont les automobilistes. Cela nous aurait permis donc de vérifier si la fréquentation des transports en commun augmente au même rythme que sous la présente majorité. À ce sujet, je ne vous cache pas mon étonnement, Monsieur le Maire, lorsque vous avez déclaré à la presse, la semaine dernière, qu'il n'était pas possible d'avoir les chiffres précis pour les transports en commun dans le centre-ville. Lorsque j'étais adjoint au maire, des études sur la mobilité dans l'hyper centre-ville, j'en ai quelques-unes, là, si vous voulez, sous la main, étaient présentées chaque année avec le détail des flux, piétons, vélos, montées/descentes en transport, bus, tramways, et automobiles. Cela signifie-t-il, Monsieur le Maire, que ces études ne sont plus menées ? Je le regretterais si c'était le cas.

Troisième remarque, sur le coût du dispositif, vous développez un argumentaire pour montrer que le coût de l'heure gratuite est inférieur au coût prévisionnel. Il est d'ailleurs amusant, Monsieur le Maire, de noter, dans la presse, qu'au moment du lancement de l'heure gratuite en 2014, vous citiez le coût prévisionnel en chiffres hors taxes, sans doute pour minorer la valeur brute, et qu'à l'issue de cette deuxième année de fonctionnement, vous citez le chiffre en toutes taxes comprises, en TTC. Je referme cette parenthèse fiscale. Monsieur le Maire, ce qui intéresse les Angevins, c'est le coût cumulé de la mesure depuis septembre 2014 qui, elle, je dis bien « elle », n'apparaît pas dans votre présentation de ce soir. Vous avez fait le cumul des chiffres de fréquentation ; vous n'avez pas fait le cumul des deux années de fonctionnement. Vous verrez, sur la diapo 6, il n'y a aucun chiffre de mentionné sur le coût total cumulé de la contribution de la Ville. La compensation financière portée par la Ville est donc, je vais donner le chiffre, 1 384 000 euros, soit un coût, pour notre collectivité, de 5,38 euros par ticket supplémentaire. Au regard de cet engagement financier de 700 000 euros, à peu près, en moyenne, par an, les Angevins sont en droit de connaître les impacts réels de cette mesure.

Ce qui m'amène à la quatrième et dernière remarque sur l'objectif de votre mesure. Pour mémoire, mais Monsieur VERCHÈRE l'a d'ailleurs rappelé, l'heure gratuite était un moyen et non un objectif politique

du programme que vous avez présenté aux Angevins en 2014. Je vous invite à relire vos documents de campagne, vos déclarations dans la presse, et, plus récemment, les communiqués qui figurent sur le site de la Ville pour constater que votre objectif n'était pas de remplir les parkings, mais bien de redynamiser et développer les commerces de centre-ville. Or, ce soir, vous présentez une évaluation du moyen, pas de votre objectif. En effet, où sont les chiffres sur le développement du commerce en centre-ville ? Combien de disparitions, de créations de magasins ? Et quelle est l'évolution du panier moyen des clients depuis la mise en œuvre de cette première heure ? Quelle est l'évolution du chiffre d'affaires cumulé des commerces ? Y a-t-il eu des créations d'emplois dans les commerces ? Quelles sont les enseignes locomotives qui ont rejoint le centre-ville. Force est de constater que, ce soir, vous ne nous donnez aucun résultat chiffré et objectivement vérifiable. Sans compter que la lecture de la presse de ces dernières semaines, ou, plus récemment, d'une petite brève intitulée « coupe-faim » dans les cancans du roi René parue ce samedi ne nous donne pas non plus des signaux très positifs. Au regard des réductions budgétaires que vous engagez et qui touchent de nombreuses politiques publiques de la Ville, et, d'autre part, du coût d'1,4 million d'euros, cette absence de résultats significatifs conforte notre opposition à cette heure gratuite, Monsieur le Maire.

Mais nos divergences vont bien au-delà de cette mesure. L'investissement dans un pôle commercial structurant en centre-ville, comme le projet de la poste que nous portions, la reconquête des espaces publics, le partage de la voirie, la sécurité des plus vulnérables sur la voirie, la priorité aux modes doux et aux transports en commun ne sont pas une vision de « bobos », Monsieur le Maire, mais seulement une mise en cohérence et une meilleure articulation entre toutes les politiques publiques de notre ville pour répondre aux mutations économiques mais également sociales et écologiques de nos territoires, comme le font d'autres villes, Paris, qui vient d'ailleurs à l'instant de voter la piétonnisation de ses berges, Lyon, Nantes, Grenoble, ou Bordeaux, pour donner un peu de pluralité politique à mon listing. Cette vision très différente de nos projets de ville est bien le socle de notre opposition à ce dispositif et expliquera également que nous voterons contre la libération 54 que vous venez de présenter. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DULONG. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Oui, je voudrais ajouter deux-trois choses. Quand j'entends un tel océan de louanges sur la gratuité du stationnement, je ne peux m'empêcher de penser à la vraie occasion manquée, celle d'une politique vigoureuse de renforcement des transports en commun. Et puisqu'il faut être léger et citer des films, je vais m'y mettre moi aussi. Je suis allé voir « L'âge de glace » au cinéma. Au-delà du fait que je me suis bien marré avec mon fiston, cela m'a inspiré évidemment sur les questions environnementales. Et aujourd'hui, qu'on soit simple conseiller municipal comme moi ou qu'on soit maire, parlementaire, ministre, et si j'en crois les on-dit, peut-être que vous serez les trois, Monsieur le Maire, mais cela, c'est encore les électeurs qui décident. On devrait tous viser le même but : un plan d'urgence concret, rapide, efficace, contre le réchauffement climatique global.

Et parmi les mesures, mais je ne vais pas développer très longtemps, permettant une réduction du CO2, on devrait prôner très rapidement le ferroutage pour le transport des marchandises, la gratuité des transports en commun, je ne développe pas sur le logement, la rénovation thermique des bâtiments, et la croissance des énergies décarbonées au détriment des énergies carbonées qui vont, évidemment, elles aussi, dans ce plan d'urgence, de mon point de vue. Et je suis atterré de tant d'inconséquence et de légèreté de notre classe politique, j'en mets quand même quelques-uns à part, les communistes, évidemment, qui se battent pour la gratuité des transports en commun et quelques élus locaux de différentes étiquettes politiques qui font preuve de volontarisme dans ce sens, mais je suis atterré de tant d'inconséquence et de légèreté devant les conséquences de ce qui nous attend, et je ne renonce pas à vous convaincre avec votre double casquette, au moins de maire et de parlementaire, qu'il est temps d'agir rapidement, maintenant. Évidemment, je ne le propose pas dans l'absolu sans que l'État ne donne les moyens aux communes d'aller vers cette gratuité, mais je pense qu'on doit faire preuve de volontarisme, et la Mairie d'Angers doit faire preuve de volontarisme, il n'est pas trop tard.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PAGANO. Mes chers collègues, je vais prendre le risque de vous frustrer. On n'a passé que deux délibérations. On a, ce soir, une délibération où le thème revient, et plutôt que de rouvrir un grand débat parce que je pense qu'on n'arrivera, de toute façon, pas à se mettre d'accord, je vais donner quelques éléments de réponse, mais on utilisera d'autres moyens de communication qui sont à notre disposition pour faire en sorte de faire passer un certain nombre de messages.

Monsieur DULONG, d'abord, je veux bien qu'on revienne sur la diapositive qui montre le coût de la mesure. Cela n'est pas anecdotique, mais ça aura au moins le mérite que tout le monde se mette d'accord. Le coût n'est pas d'1 384 000 sur deux ans. Le coût, c'est le montant de la compensation que nous versons à ALTER. Ça ne vaut que pour les parkings enclos. Sinon, la baisse des coûts observés sur les zones orange, vous auriez dû la présenter quand vous étiez en responsabilité comme étant la conséquence de votre politique de transports. Donc si on veut être sur une analogie, on a, à votre demande, intégré les conséquences de la zone orange, mais vous savez que la zone orange avait commencé à baisser de manière très forte au cours des années précédentes, et vous ne présentiez pas le coût de la baisse de la zone orange et on ne va pas compenser, auprès de la société ALTER SERVICES, les moindres rentrées des horodateurs. C'est une moindre recette pour la Ville ; ce n'est pas une dépense qui est liée à la première heure de gratuité. Au global, on affiche cette transparence, ce n'était pas le cas auparavant, mais le coût de la mesure proprement dit, c'est bien 1 121 000 euros pour les deux ans, et c'est bien la colonne qui correspond aux parkings, c'est le montant sur lequel on vous demande de vous engager. C'est la première chose.

Maintenant, plusieurs remarques. D'abord, je ne peux pas laisser penser un dixième de seconde, parce que la ficelle est un peu grosse et votre démonstration était laborieuse, ce qui se comprend quand on voit les chiffres, qu'il y a la moindre, je vais y venir, je pense que vous n'allez pas être déçu par la fin de l'intervention. La première des choses, c'est : on ne peut pas opposer la première heure de gratuité et la deuxième ligne de tram. La deuxième ligne de tram, c'est 245 millions d'euros. La première heure de gratuité, c'est l'équivalent de 17 mètres de tramway, voilà, si on dit les choses telles qu'elles sont. Je ne crois pas que ce soit antinomique ; je pense que c'est complémentaire. Parce que, oui, je maintiens qu'il ne faut pas avoir une vision de « bobo ». C'est quoi une vision de « bobo » ? C'est de penser que tous les gens habitent le long d'une ligne de tram et qu'il n'y a personne qui vient faire ses courses en centre-ville en étant à l'extérieur de la ville et en ayant envie de venir dans le premier centre commercial du département, sauf à considérer que les Angevins ont droit au centre-ville et que les non-Angevins, eh bien, il faut qu'ils aillent dans les centres commerciaux de périphérie où on leur a construit des parkings gratuits et on a mis en place des dizaines de milliers de mètres carrés commerciaux. Vous voyez de quoi je veux parler.

Maintenant, sur la fréquentation proprement dite. Je me suis avancé vendredi en disant qu'effectivement on n'avait pas ces chiffres, et, à la lecture de la presse, nous avons reçu, en milieu d'après-midi, de la part d'IRIGO, des éléments qu'on vient de porter à ma connaissance, que nous allons vous donner, et qui devraient, je pense, en grande partie, nuancer vos propos. En août 2014, il y avait 34 268 005 voyages annuels sur les lignes IRIGO. 34 268 000. Ce chiffre est monté de + 1,3 million au cours de la première année de la mise en place de l'heure gratuite, et il a monté de + 1 000 000 au cours de la dernière année. Nous sommes donc, sur la fréquentation du réseau de bus, à + 2 300 000 voyages depuis la mise en place de cette mesure, ce qui représente 7 % d'augmentation du trafic. Sur les samedis, nous sommes, en moyenne, quand on compare deux mois, qui sont les mois de septembre, pour prendre les premiers mois de la mesure, mais ensuite on m'a effectivement expliqué qu'on pouvait tout faire, sur une moyenne de progression tramways/bus, de 5 285 personnes/jour entre la fin de votre mandat et le nôtre, pour les samedis du mois de septembre.

Quand on regarde ces chiffres, on s'aperçoit qu'il y a deux hypothèses : la première, c'est de rester dans une opposition de principe ; et la deuxième, c'est de se rendre compte que non seulement cela n'a pas

cannibalisé les transports en commun qui ont continué à progresser de manière très forte sur la période, mais que ça a permis le retour d'un certain nombre de gens dans le centre-ville. Alors, ensuite, on peut avoir deux théories : la première, c'est de penser que les gens viennent dans le centre-ville pour rien ; la deuxième, c'est de penser qu'ils viennent dans le centre-ville pour y faire des achats et que malgré les ponctions fiscales sans précédent opérées par le gouvernement dont vous avez souhaité l'élection, le pouvoir d'achat qui reste aux gens n'a pas servi à faire des achats. Je vais aller un tout petit peu plus loin dans la manière de dire les choses. Je vous invite, puisque vous parlez d'attractivité commerciale, d'abord à regarder l'étude qui a été publiée dans un grand quotidien régional, premier de la presse quotidienne régionale en France il y a quelques mois, et qui compare les taux de vacances dans les villes et a regardé les taux de vacances à Angers, en termes de pas-de-porte, par rapport à des villes de même taille. Si vous pensez qu'il n'y a aucun effet avec la mise en place de la première heure de gratuité, très bien. Je constate simplement qu'il n'y a pas un commerçant qui propose qu'on la supprime.

Deuxièmement, on peut peut-être parler du boulevard Foch. Vous avez été en responsabilité pendant un certain nombre d'années. Le cinéma Ariel qui a fermé est resté pendant 13 ans une friche. J'observe qu'avec le volontarisme de la municipalité puisqu'on a fait en sorte de faciliter le bouclage de l'opération, il a aujourd'hui rouvert et qu'il y a des emplois qui se sont installés à l'intérieur. On continue à se battre sur celui des variétés, j'aurai l'occasion de revenir sur le sujet dans les mois qui viennent, et, que ce soit au niveau de la rue Bressigny où on a, par exemple, fait en sorte que l'École Supérieure des Beaux-Arts puisse disposer d'un pas-de-porte pour présenter le travail de ses étudiants, à la fois pour diversifier le type de commerces et pour susciter des passages et éviter qu'on se retrouve avec des zones dans lesquelles il ne se passe plus rien, on est dans une politique commerciale volontariste que je revendique et qui produit des résultats. Pour le reste, les Angevins trancheront le moment venu. Je suis déçu qu'à la différence du Centre des Congrès, vous ne soyez pas capable de mesurer que quand quelque chose fonctionne, ça vaut le coup de le soutenir au lieu de rester arc-bouté dans des postures de campagne que je comprends mais pour lesquelles vous avez été démenti par les faits.

Nous votons cette délibération numéro 54. Ceux qui s'opposent à son adoption et à la convention avec ALTER SERVICES veuillent bien lever la main. Ceux qui souhaitent s'abstenir peuvent le faire. J'ai lu la délibération, Monsieur l'Adjoint. Et enfin, ceux qui décident d'approuver cette délibération numéro 54 sont invités à lever la main. Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-465 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil reprend avec des délibérations qui sont sans doute moins en exergue, mais pas moins importantes. J'invite les rapporteurs de ces délibérations à être efficaces, et puis on prendra le temps nécessaire pour répondre à toutes les questions qui se manifesteront.

AUTRES DOSSIERS

Délibération n° DEL-2016-414

POLITIQUE DE LA VILLE - Pilotage de la politique

Nouveau Projet de Renouvellement Urbain - Quartier Belle-Beille - Requalification urbaine - Convention avec Angers Loire Habitat

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Le schéma directeur de renouvellement urbain de Belle Beille, les diagnostics de l'état du bâti et le Plan Stratégique de Patrimoine d'Angers Loire Habitat ont conduit à engager le processus de démolition de la résidence Dauversière constituée de 61 logements à caractère social.
Cette opération de travaux de démolition de la résidence étudiante Dauversière a bénéficié d'une autorisation accordée le 14 août 2015 par l'ANRU, d'un démarrage anticipé de cette opération dans l'attente de la contractualisation du projet d'ensemble du NPNRU.

Par ailleurs, la Ville d'Angers et Angers Loire Habitat ont convenu de l'importance d'aménager de façon temporaire l'espace libéré par cette démolition dans l'attente des aménagements urbains définitifs de la future Place Dauversière afin de ne pas dégrader la qualité du cadre de vie des usagers, habitants et riverains de ce quartier de Belle Beille.

A ce titre, des interventions de gestion urbaine de proximité ont été décidées. Aussi, en concertation avec les habitants et suite à un travail entre la Ville d'Angers et Agro Campus, un projet d'aménagement temporaire sera mis en œuvre dès la libération du foncier sous la forme d'un jardin éphémère dans l'attente d'une conception complètement aboutie du projet urbain sur ce secteur. Ce projet d'aménagement temporaire permettra de gérer le terrain de façon à ce qu'il ne devienne pas une friche.
Les habitants, les associations, des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, seront mobilisés pour réaliser ce projet d'espace convivial mais qui devra à terme disparaître pour laisser place aux aménagements définitifs. C'est une démarche qui sera renouvelée dès lors que cela sera possible.

Angers Loire Habitat, propriétaire des parcelles référencées EX N° 169, 170, 171, 172, 173 et 174 et la Ville d'Angers ont défini le cadre des interventions afin de mieux répondre aux besoins du projet, de la qualité de vie des habitants et plus généralement à l'animation et la vie sociale du Vieux Belle Beille.
Une convention d'occupation temporaire de la propriété d'ALH permettant la réalisation de ces travaux d'aménagement paysager d'un montant prévisionnel de 23 000 € TTC est proposée
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain adopté par délibération du Comité National d'Engagement de l'ANRU réuni le 16 avril 2015.
Vu l'avis favorable de l'ANRU donnant autorisation de démarrage anticipé de l'opération de démolition de la Résidence Dauversière en date du 14 août 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagement et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention d'occupation temporaire passée avec Angers Loire Habitat.
Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, NPRU hors concession,

Michelle MOREAU : La délibération numéro 3 concerne le nouveau Projet de Renouvellement Urbain pour le quartier de Belle-Beille. Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire d'espace qui appartient à Angers Loire Habitat, Place de la Dauversière, où, après la démolition du bâtiment, va être réalisé un jardin éphémère en lien avec AGROCAMPUS, bien entendu des habitants et des associations qui participeront. Ces travaux d'aménagement paysagers sont évalués à un montant de 23 000 euros TTC. La délibération vise à demander l'autorisation d'occuper cet espace. Il s'agit donc d'un jardin éphémère en attendant l'aménagement définitif qui sera travaillé avec les habitants.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOREAU. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci, Monsieur le Maire. Madame l'Adjointe. Depuis 2014 où nous avons appris l'acceptation des travaux des quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir dans le cadre de l'ANRU, nous ne savons pas, concrètement, comment cela avance. Nous souhaiterions être informés et associés à l'avancée des travaux. À titre d'exemple, il y a eu, le 16 septembre, une réunion d'information sur le quartier de Monplaisir à laquelle nous n'avons pas été invités et durant laquelle vous avez présenté des éléments concrets que nous n'avons pas eus, sur les chantiers proximité, la rénovation de la place de l'Europe, des opérations de renouvellement urbain, les travaux dans les écoles, et les actions de proximité. L'importance et la réussite d'un Programme de Rénovation Urbaine demandent qu'on s'y penche toutes et tous comme l'avait demandé Frédéric BÉATSE lors d'un précédent Conseil Municipal. Nous souhaiterions donc avoir des éléments plus concrets de ces dossiers dans ces deux quartiers, avoir les documents de travail en amont, pour être, comme je vous l'ai dit, il y a quelques jours, Monsieur le Maire, une opposition constructive à notre ville et au bien-être de nos quartiers. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ARAB. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Madame MOREAU, vous pouvez répondre ?

Michelle MOREAU : Alors, en ce qui concerne le calendrier et le déroulement, la réunion était publique à Monplaisir, donc je ne comprends pas que vous ne soyez pas venue. C'était bien une réunion publique, à Monplaisir, pour la présentation du quartier. Quant à l'association de la minorité, je vous promets, vraiment, en public, de faire beaucoup mieux que la majorité d'autrefois pour l'association de la minorité. Je vous assure qu'on fera mieux. Le calendrier se déroule avec les projets des bailleurs, le projet de la Ville, et le début de la concertation. Il y a un cabinet qui va être choisi, en plus des dispositifs actuels qui existent avec les Conseils citoyens et les Conseils de quartier.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, je vous propose que nous passions au vote sur cette délibération. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé. Nous poursuivons, Madame MOREAU.

Délibération n° DEL-2016-414 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-415

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Angevine pour l'Extension des Communications - Radio G et Association Trait d'Union - Attribution de subventions

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.
Le fonds de soutien aux Projets de Quartier est mobilisable dès lors que les actions répondant aux enjeux d'un projet de quartier, ne peuvent être soutenues par une politique publique municipale particulière. Le caractère transversal de certains des enjeux encourage la création d'un fonds dédié permettant de rendre concrète la mise en œuvre des dits projets de quartier.
Les pôles territoriaux, animateurs de ces projets de quartiers, seront les interlocuteurs municipaux dédiés à la mobilisation de ce fonds.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'attribution de la subvention pour le projet suivant :

- « Quartier d'été 2016 – La vie dans mon quartier » dans le quartier Grand-Pigeon, porté par l'association Trait d'union, Chaque année, l'association Trait d'Union participe à l'animation du quartier Deux Croix Banchais. Cette année, l'association propose des ateliers favorisant le lien entre les générations et les cultures notamment en favorisant les réseaux d'entraides existants. Cette initiative de l'association sera soutenue à hauteur de 415 € sur un budget prévisionnel de 415€, par avenant à la convention initiale.

Par ailleurs, le « 35ème anniversaire » de L'Association Angevine pour l'Extension des Communications Radio G est organisé le 5 novembre 2016. Ce temps fort qui se déroulera au J Angers connectée Jeunesse a pour objectifs de :

- faire découvrir aux habitants l'histoire des radios associatives et notamment celle de Radio G
- favoriser la participation, l'engagement et l'expression des jeunes
- sensibiliser les jeunes à l'utilisation des médias et au traitement de l'information lors d'ateliers d'initiation à la radio.

Cette initiative de l'association sera soutenue à hauteur de 1 000 euros sur un budget prévisionnel de 3 100 euros.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention avec l'association Trait d'union.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer l'avenant à la convention avec l'association Trait d'union ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à verser au titre du Fonds Projets de quartiers, une subvention de 415 € à l'association Trait d'union ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à verser une subvention de 1 000 € à l'association Radio G.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 6574.

Michelle MOREAU : Oui, il s'agit de deux subventions accordées dans le cadre de projets de proximité, la première pour une action menée dans le cadre de quartiers d'été sur le Grand-Pigeon à hauteur de 415 euros, la seconde pour aider l'association angevine pour l'extension des communications, Radio G, pour son 35e anniversaire. 415 euros d'un côté, 1 000 euros de l'autre.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. Dernière délibération pour vous ce soir : le plan de dotation d'équipements des maisons de quartier.

Délibération n° DEL-2016-415 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM.

Délibération n° DEL-2016-416

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Plan de dotation d'équipements des maisons de quartier - Maison de quartier Quart'Ney : Equipement scénique de la salle de spectacle - Convention Pluriannuelle d'objectifs - Avenant 1

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville d'Angers engage chaque année, un plan de dotation aux équipements des 11 maisons de quartier sous convention. Ce plan de dotation est organisé en trois volets :
- l'achat et/ou le renouvellement du mobilier,
- des équipements techniques,
- des matériels informatiques.

Ce budget d'investissement s'élève en moyenne à 50 000 €.

L'association des habitants du quartier St Serge sollicite la ville d'Angers afin de la soutenir dans l'activité de la salle de spectacle de la Maison de quartier « Quart'Ney ». En effet, après la rénovation de la salle de spectacle réalisée par la Ville en 2013/2014, l'association avait engagé l'achat de l'ensemble des matériels scéniques (son et lumière) dédiés à ce nouvel équipement.

Par courrier adressé à Monsieur le Maire le 15 Juin 2016, l'association des habitants du quartier St Serge « Quart'Ney » a demandé à la ville d'Angers de racheter ce matériel afin que l'association exerce son activité dans les mêmes conditions que les autres maisons de quartier.

Après expertise des tableaux des amortissements et réalisation des diagnostics techniques, la valeur résiduelle de ces biens s'élève à 23 730€.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectif entre la ville et l'association des habitants du quartier St Serge.

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant 1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) datée du 1er avril 2016 entre la ville et l'association des habitants du quartier St Serge

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer

Autorise le versement d'une subvention de 23 730 € à l'association des habitants du quartier de St Serge pour les équipements et matériels

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Michelle MOREAU : Oui, dans le cadre de l'enveloppe du budget d'investissement à l'égard des maisons de quartier, je vous propose de verser 23 730 euros à la maison de quartier Quart'Ney pour racheter le

matériel qu'elle avait elle-même acheté pour doter la salle en matière de son et lumière faisant ainsi une différence avec les autres maisons de quartier. C'est bien la Ville qui est propriétaire des locaux et du matériel, qui en assure la maintenance, le renouvellement, l'assurance, et c'est par souci d'équité que nous soutenons cette maison de quartier.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOREAU. Y a-t-il des questions ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.
Délibération n° DEL-2016-416 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur EL BAHRI. Désignation de représentants.

Délibération n° DEL-2016-417

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Pilotage de la politique

Ecoles maternelles, élémentaires ou primaires publiques -Conseils d'école - Désignation de représentants - Modifications

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil municipal a procédé à la désignation de représentants au sein de différentes écoles maternelles, élémentaires ou primaires.

A la rentrée scolaire de septembre 2016, l'école primaire Gérard Philipe a ouvert et il convient donc de désigner un représentant au sein des conseils d'école.

Quelques changements de représentants sont également à effectuer pour les écoles mentionnées ci-dessous.

- **Ecoles maternelles publiques** :

Ecole Voltaire : Monsieur Ahmed El Bahri
Ecole Jules Verne : Monsieur Gilles Latté
Ecole Jacques Prévert : Monsieur Grégoire Lainé
Ecole Isoret : Madame Montaine Huteau

- **Ecoles élémentaires publiques** :

Ecole Voltaire : Monsieur Ahmed El Bahri
Ecole Jules Verne : Monsieur Gilles Latté
Ecole Jacques Prévert : Monsieur Grégoire Lainé
Ecole Isoret : Madame Montaine Huteau

- **Ecoles primaires publiques** :

Ecole Annie Fratellini : Monsieur Ahmed El Bahri
Ecole Gérard Philipe : Madame Laure Halligon

- **Ecole primaire privée** :

Ecole Sacré Cœur – La Madeleine : Monsieur Maxence Henry
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal de la ville d'Angers du 14 avril 2014 désignant les différents représentants de la ville au sein des conseils d'école,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Désigne les représentants de la ville d'Angers au sein des conseils d'école comme mentionnés ci-dessus.

Ahmed EL BAHRI : Oui, un certain nombre de changements dans les écoles nous amènent à vous proposer des changements des représentants aux Conseils d'école dont la liste figure dans la délibération.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarque, j'imagine ? Pas d'oppositions non plus ? Pas

d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-417 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons à la délibération numéro 7. Madame FEL.

Délibération n° DEL-2016-418

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Accès et usages du portail CAF Partenaires - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Avenant n°2

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Afin de tenir compte de la transformation de la crèche collective Monplaisir en multi-accueil à compter du 1er septembre 2016, la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire a établi un avenant à la convention d'objectifs et de financement 2015 / 2018.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant 2016-02 à la convention d'objectifs et de financement 2015 / 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire, tenant compte de la transformation de la crèche collective Monplaisir en multi-accueil.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Caroline FEL : Oui, Monsieur le Maire. Je vous propose un avenant à la convention d'objectifs et de financement, financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire. Cet avenant permettra de prendre en compte, au sein de la convention d'objectifs 2015-2018, la transformation de la crèche collective Monplaisir en multi-accueil, au 1er septembre 2016. Cette modification permettra de bénéficier du financement du fonds local d'accompagnement accessibilité petite enfance pour l'accueil occasionnel.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FEL. Y a-t-il des questions sur la délibération rapportée par Madame FEL ? Pas de remarques particulières ? Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-418 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Vous avez un deuxième rapport.

Délibération n° DEL-2016-419

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance gérées par la Ville d'Angers - Actualisation du règlement de fonctionnement liée à la mise en place de la Prestation de service unique (PSU).

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La Ville d'Angers répond aux besoins d'accueil Petite Enfance des familles en développant des services diversifiés et en coordonnant une politique locale pour le développement d'accueil des enfants, mise en œuvre par divers partenaires publics, associatifs, mutualistes et privés :

- l'accueil en structures : crèches collectives, familiales et multi-accueils,
- l'accueil au domicile d'une assistante maternelle indépendante agréée,
- des solutions complémentaires de garde d'enfants, soit en emploi direct, soit par des organismes de services au domicile.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), dans sa circulaire 2014-009 du 26 mars 2014, a réaffirmé son soutien aux partenaires dans le développement de l'offre de la petite enfance et la réduction des inégalités territoriales et sociales. Elle est notamment attentive à favoriser la mixité sociale et à veiller à ce que les contrats se fassent au plus près des besoins des familles.

A cet effet, le règlement de fonctionnement des crèches municipales a été entièrement revu en 2015 afin que celui-ci puisse correspondre aux nouvelles dispositions de financement de la Prestation de Service Unique (Conseil municipal du 26 mai 2015).

Après une année de fonctionnement, quelques modifications sont apportées à ce règlement à partir des besoins ajustés des familles et des organisations mises en place dans les crèches.

Celui-ci a été présenté à la Caisse d'Allocations Familiales ainsi qu'au Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

Le règlement présenté, définit les modalités de conditions d'accueil et de fonctionnement des structures Petite Enfance municipales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le nouveau règlement de fonctionnement pour les structures d'accueil de la petite enfance municipales.

Caroline FEL : Oui, il s'agit de l'adoption du règlement de fonctionnement modifié pour les structures d'accueil de la Petite Enfance, suite à l'actualisation liée à la mise en place de la PSU. Il s'agit d'ajuster le règlement de fonctionnement un an après, pour répondre au plus près aux besoins des familles ainsi qu'aux services tout en s'appuyant, si nécessaire, sur la législation en vigueur.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FEL. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-419 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Enfin, le numéro 9.

Délibération n° DEL-2016-420

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Accueils de loisirs - Fonctionnement des structures d'accueil pour les 3 - 14 ans gérées par la Ville d'Angers - Actualisation du règlement intérieur.

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La Ville d'Angers organise un service périscolaire de garderie et des prestations d'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires.

La présente délibération a pour objet d'actualiser le règlement intérieur des accueils municipaux pour tenir compte des évolutions portant principalement sur les modalités d'inscription.

Celles-ci évoluent avec l'entrée des prestations Education Enfance dans le dispositif municipal A'tout.

Le règlement définit les modalités de conditions d'accueil et de fonctionnement des structures périscolaires et extrascolaires.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le nouveau règlement intérieur des accueils municipaux pour les enfants de 3 à 14 ans.

Caroline FEL : Qui vous propose, Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, d'approuver le nouveau règlement intérieur des accueils municipaux pour les enfants de 3 à 14 ans.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-420 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur FOUQUET, vous avez la parole pour la délibération numéro 10.

Délibération n° DEL-2016-421

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts dans l'espace public

Festival des Accroche-Coeurs 2016 - Contrats et avenants avec des artistes

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville d'Angers a organisé, le 9, 10 et 11 septembre, l'édition 2016 des Accroche-cœurs, manifestation festive et populaire centrée sur les arts de la rue.

Cet évènement est devenu un rendez-vous culturel incontournable dans ce domaine, reposant sur une programmation artistique de qualité et des projets mobilisant les Angevins.

Des compagnies professionnelles de renommée nationale et internationale ont déjà été sélectionnées (cf délibération 2016-356 du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2016).

Pour compléter cette délibération, un nouveau contrat est passé avec :

COME ON TOUR – LE JARDIN MODERNE
-frais artistiques..... 1 899 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le contrat passé avec Come on Tour – Le jardin moderne ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat ;

Autorise la prise en charge ou le dédommagement des frais de bouche (pour un montant maximum de 18,10 € par personne) et des frais d'hébergement ;

Autorise le remplacement de l'artiste en cas de désistement ;

Impute les dépenses sur le crédit du Budget Primitif de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 011, article 6288

Alain FOUQUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet d'approuver un contrat passé avec une compagnie, ou, plus exactement, un tourneur, COME ON TOUR, le Jardin Moderne, compagnie qui a fait intervenir une compagnie de spectacle musical dans le cadre des Accroche-Cœurs, édition de 2016. Permettez-moi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de profiter de cette délibération pour, en quelques mots, vous dire et exprimer, je pense, la satisfaction qui a été la nôtre,

toutes et tous, et puis celle des Angevins, parce que c'est ce qui nous importe le plus au regard de ces Accroche-Cœurs. Je pense qu'on peut dire que ces Accroche-Cœurs étaient bien organisés, bien structurés, et, cela, le mérite en revient essentiellement aux services de l'action culturelle puisque c'est à ce service qu'appartenait la direction générale du festival cette année, puisque c'était l'initiative que nous avions prise. En même temps, bien organisés du point de vue de la sécurité, je crois que ça importait à nos concitoyens. Or, nous avons, les uns et les autres, pu remarquer l'action décisive qui a été celle, notamment, des services, nos chauffeurs, des services de la voirie, des déchets, qui ont permis de sécuriser l'accès aux rues. Je crois que ça a été apprécié par nos concitoyens. Cela a pu s'intégrer, ce mode de sécurisation des rues, dans l'univers qui est celui de la ville, et, en même temps, assurer une protection efficace.

La fête a été, je crois, on peut le dire, vivante, joyeuse. Là, le mérite en revient aux programmateurs, la compagnie Le Loup Blanc, Jacques HUMBERT. Elle en revient également à l'organisation, je dirais, autour d'un instant qui a été celle de la Ville. Je pense que les choix qui ont été faits d'occuper les rives, et notamment d'occuper la Place de la Poissonnerie et de réserver la Place La Rochefoucauld pour la grande jauge ont été un choix judicieux. Le choix d'artistes émergents, d'émergents sur le plan artistique, je pense notamment pour les grandes jauges au dernier spectacle du samedi soir, la compagnie F ; je pense également à tous ces spectacles qui ont été de moindre importance mais pas de moindre qualité artistique ; je pense à ces artistes du off qui sont intervenus également. Je crois, pour conclure, que nous avons eu une belle fête populaire, mais de haut niveau. Je crois que c'est peut-être un cap que nous voulons pour la culture, qu'elle soit populaire mais de haut niveau. Et je crois que cette édition des Accroche-Cœurs, avec toutes les corrections, les améliorations, on m'a indiqué, par exemple, que les personnes âgées avaient un peu de difficulté à s'intégrer à la fête, et on peut les comprendre. Il y a d'autres améliorations, celle-ci est importante, d'autres le sont peut-être plus larges encore, que nous veillerons à apporter. Mais, encore une fois, je pense qu'il ne faut pas bouder notre plaisir, personne ne le fait, et dire que cette édition a été une réussite et j'en remercie tous ceux qui ont pu y contribuer. Je vous remercie de votre attention. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur FOUQUET. Je vous propose de nous présenter la 11 qui a aussi trait aux Accroche-Cœurs et qui est un point de détail, et ensuite je passerai la parole à ceux qui le souhaitent...

Délibération n° DEL-2016-422

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts dans l'espace public

Festival des Accroche-Coeurs 2016 - Montant de la tarification des repas aux professionnels extérieurs - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville d'Angers a organisé, le 9, 10 et 11 septembre, l'édition 2016 des Accroche-cœurs, manifestation festive et populaire centrée sur les arts de la rue.

Cet évènement est devenu un rendez-vous culturel incontournable dans ce domaine, reposant sur une programmation artistique de qualité et des projets mobilisant les Angevins.

Afin de restaurer les artistes, intermittents et organisateurs du festival, le tarif du repas pris en charge par la Ville d'Angers et déterminé dans le marché public de restauration du festival des Accroche-coeurs est de 11,71 €.

En outre, des professionnels du secteur culturel (programmateurs et producteurs) viennent de la France entière au festival, et sont susceptibles de se restaurer au sein du catering du Village Professionnel.

Il convient donc d'ores et déjà de déterminer le tarif du repas pour ces professionnels qui sera fixé à 12 € à leur charge.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la tarification des repas aux professionnels extérieurs au montant de 12 € ;

Impute les recettes sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2016 et suivants.

Alain FOUQUET : Voilà. Qui porte, merci, Monsieur le Maire, sur l'approbation de la tarification des repas des professionnels, au village des artistes. Les repas ont été gratuits pour tous les artistes, aussi bien de la programmation officielle que du off, mais, naturellement, les professionnels tourneurs, programmateurs, et cetera, directeurs de spectacles de rue, qui sont venus cette année, nous l'avons constaté, plus nombreux et venus de France entière, ce qui prouve, là aussi, un développement de notre festival qui est intéressant, ces professionnels ont donc acquitté une somme de 12 euros par repas et il vous est demandé d'approuver ce tarif.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur FOUQUET. La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, bien évidemment, nous voterons ces deux délibérations et puis,

mais vous le savez, nous serons attentifs à l'évolution des Accroche-Cœurs, auxquels sont attachés les Angevins, dans les années à venir. Cela dit, je voudrais profiter de l'occasion de ces deux délibérations pour vous interroger, Monsieur BÉCHU, pour vous interroger, Monsieur FOUQUET, sur l'évolution, en particulier du contenu de votre politique culturelle. Et ce questionnement m'est inspiré, évidemment, par le sort que vous réservez à Angers Nantes Opéra au point que, d'ailleurs, même le nouveau parti anticapitaliste, aujourd'hui, dans la presse, s'en est ému. Je voudrais vous interroger. Vous annoncez dans la presse que le budget de ce syndicat mixte va être diminué d'un million d'euros. Au passage, je vous ferai deux remarques. Je suis membre de l'assemblée délibérante de ce syndicat mixte, j'ai appris cette réduction dans la presse, c'est difficile de s'y faire, mais, Monsieur BÉCHU, vous préférez toujours la communication à la délibération, et il faudra jusqu'en 2020, qu'on s'habitue à cela mais c'est toujours un peu difficile. Ensuite, j'ajouterai que j'espère, je forme le vœu que cela ne soit pas votre intention de porter un coup fatal à l'opéra sur notre territoire. Vous allez, je l'espère, nous sécuriser de ce point de vue.

Alors, ma question est la suivante. À partir du moment où vous enlevez, vous effectuez une ablation de 1 million d'euros dans le budget d'Angers Nantes Opéra, que vous réduisez de 10 % le budget de l'harmonie municipale et bien d'autres choses encore, à partir du moment où la Ville a conclu un pacte culturel avec l'État qui maintient le volume global du financement de la culture, ce veut donc dire que vous procédez à des réallocations de financement à l'intérieur de cette enveloppe. Où vont ces sommes ? Le prélèvement d'un million d'euros sur le budget d'Angers Nantes Opéra, à quoi l'affectez-vous ? Pour quelles activités culturelles ? Lorsque vous diminuez d'autres budgets, quels budgets augmentez-vous ? Quelles nouvelles politiques et quelles nouvelles activités culturelles financez-vous ? On préfère l'apprendre ici en Conseil Municipal qu'en lisant quelques articles de presse. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TAILLEFAIT. Je ne vais pas prolonger ce débat, pour plusieurs raisons, d'abord parce que c'est l'actuel directeur de l'ANO (Angers Nantes Opéra) qui a amené à ce que des discussions que nous avions avec nos partenaires prennent cette forme de communication. Nous avons en responsabilité la gestion des deniers du contribuable. Je veux vous dire à ce sujet que je m'honore que nous ayons signé ce pacte culturel, qui est d'ailleurs la garantie qu'il n'y aura pas de diminution des sommes qui sont consacrées à la culture, et je sais que vous l'avez voté, et je me réjouis de l'unanimité que nous avions pu former. On ne prend personne en traître. Cela fait déjà des mois que nous discutons avec Angers Nantes Opéra pour pointer un certain nombre de choses qui ne nous semblent pas possibles de continuer ainsi, et que nous interpellons le fait qu'il y a des ventes de spectacles sur des villes voisines avec des tarifs d'acquisition, par ces villes voisines, qui sont à des tarifs inférieurs de ce que paient les membres du syndicat. Je considère que l'argent des contribuables angevins n'a pas nécessairement vocation à soutenir la politique culturelle de la ville de Rennes, et que si demain il y a des opéras qui ont vocation à aller dans ces villes, il faut que, au minimum, en termes de tarifs, il y ait davantage d'égalité entre les structures, de financements, de charges fixes, sans que ça ne conduise à ce que les coûts d'acquisition de ces spectacles ne soient diminués, me pose une difficulté.

On aura l'occasion d'évoquer cela dans le détail puisqu'on ne déménage pas demain matin, on ne quitte pas le syndicat mixte après-demain. On a pointé le fait qu'il n'était pas possible de continuer de cette manière, et la réponse que nous avons, c'est un directeur général sur l'EPARC qui dit qu'en gros il n'est pas possible de ne rien changer ou alors que ce sera la fin de tout. Je lui laisse assumer la responsabilité de ses propos, je le déplore, parce qu'à partir de ce moment-là, il en fait un enjeu politique et il sort de son devoir de réserve. C'est aussi simple que ça. Je n'avais pas dit ça quand il avait pris parti au moment des élections régionales où on aurait pu considérer qu'il y avait, en quelque sorte, une sortie par rapport à son devoir de réserve. On n'a pas eu de difficultés dans le fonctionnement avec lui, mais ça, c'est quand même une difficulté majeure qu'il considère, en gros, qu'il a le point de vue le plus circonstancié pour apprécier la bonne politique culturelle pour les Angevins. Et quand cela s'émaille de contre-vérités sur le fait que nous diminuerions le budget culturel alors que, comme vous l'avez vous-même rappelé, il ne peut pas diminuer dans le cadre du pacte que nous avons signé, cela relève au mieux d'une forme de légèreté, au pire d'une déformation de la réalité. On aura cette discussion, tranquillement, apaisée, pas en public, en vous donnant des éléments, en entrant dans le détail, en esquissant les pistes que nous avons présentées

vis-à-vis de Nantes sur ce que pouvaient être les évolutions, mais je ne vais pas lancer un débat public. Vous déplorez qu'il ait déjà pris un caractère public plutôt que technique sans qu'on ait l'ensemble des éléments, je le déplore aussi, nous n'en sommes pas à l'origine, et on va prendre le soin y compris de vous présenter l'ensemble des éléments. Voilà ce que je peux vous dire ce soir. Nous passons au vote sur ces deux délibérations. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibérations n° DEL-2016-421 et n° DEL-2016-422 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur FOUQUET, une demande de subvention auprès de l'État.

Délibération n° DEL-2016-423

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Parcours d'éducation artistique et culturelle - Année scolaire 2016-2017 - Conventions annuelles d'objectifs - Avenants - Demande de subvention auprès de l'Etat

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Depuis 2013, l'Etat a réaffirmé la priorité qu'il accordait à l'éducation artistique et culturelle et en a fait un axe majeur de sa politique. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) travaille à sa mise en oeuvre en Région, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie et les collectivités. A cet effet, elle cherche à soutenir et conforter les politiques territoriales de sensibilisation à l'art et à la culture mises en place par les collectivités territoriales.

Depuis 3 ans, la Ville a accompagné grâce au soutien de la DRAC des Pays de la Loire et du DASEN de Maine et Loire, la mise en oeuvre de parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) conçus sur mesure et axés sur différents champs artistiques organisés dans les quartiers de la géographie prioritaire de la Ville.

Ces parcours d'Education Artistique et Culturelle s'inscrivent dans le politique éducative globale menée par la Ville d'Angers, qui contribue à l'éveil, l'épanouissement et l'acquisition de l'autonomie des enfants et des jeunes.

L'enjeu de ces parcours étant d'établir des passerelles entre les temps scolaire et périscolaire, pour installer une continuité éducative auprès des jeunes angevins.

Forte de l'intérêt suscité auprès des enfants touchés par cette démarche expérimentale, la Ville souhaite poursuivre le développement de 4 parcours EAC autour du cirque avec l'école de cirque « la Carrière », du théâtre avec l'association Parole D.E.L.I.E.E (gestionnaire du Théâtre du Champ de Bataille), de la musique avec la Galerie Sonore et le Conservatoire à Rayonnement Régional, sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Le coût global de ces parcours d'éducation artistique et culturelle au titre de l'année scolaire 2016/2017 s'élève à 44 468 €. La Ville d'Angers apporte son soutien aux partenaires concernés pour un montant de 16 914 € ; la part restante étant prise sur les budgets propres de ces différentes structures.

La Ville sollicite pour 2016 une participation financière auprès de l'Etat, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve les avenants avec les associations Ecole des Arts du Cirque « la Carrière », Parole DELIEE, et Galerie Sonore ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces avenants ;

Autorise le versement des subventions d'un montant de 16 914 € aux partenaires culturels suivants :

Association CNRP Galerie Sonore..... 5 104 €
Association Parole D.E.L.I.E.E ..... 4 500 €
Ecole des Arts du Cirque « La Carrière »..... 7 310 €

Le versement de ces sommes sera étalé sur 2 exercices budgétaires (50 % en 2016 à la signature des avenants et 50 % en 2017 à l'issue des parcours) ;

Sollicite auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et 2017, chapitre 65, article 6574 ;

Impute les recettes dès notification de l'arrêté attributif de subvention.

Alain FOUQUET : Merci, Monsieur le Maire. Cette demande de subvention porte sur la poursuite des contrats des parcours d'éducation artistique et culturelle. La convention associe la Ville avec trois structures, outre le CRR. Le coût total ressort à 44 468 euros sur lesquels la Ville va contribuer à hauteur de 16 914 euros, tout en sollicitant cependant une subvention auprès de l'État.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques, j'imagine ?

Délibération n° DEL-2016-423 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-424

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Association "Ateliers d'artistes" - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

L'association « Ateliers d'artistes » qui vise à promouvoir l'art contemporain auprès des publics va présenter la 19e édition de « *portes ouvertes* » les 26 et 27 novembre 2016.

Vingt-six ateliers, regroupant quarante-deux artistes s'exprimant dans des domaines artistiques variés : peinture, sculpture, textile, dessin, collage, céramique, photographie, installation... seront proposés sur Angers, Trélazé et Bouchemaine.

De nombreux visiteurs sont accueillis chaque année lors de « *portes ouvertes* ».
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 000 € sur le projet à l'association « Ateliers d'artistes ».

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574 au titre du fonctionnement.

Monsieur le Maire : Pas plus, d'ailleurs, sur les ateliers d'artistes et l'attribution de 1 000 euros ?

Alain FOUQUET : Absolument, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Pas d'oppositions non plus ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-424 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons à la 14.

Délibération n° DEL-2016-425

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Acquisition de documents rares - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.A.B.)

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre des missions d'enrichissement des fonds patrimoniaux de sa bibliothèque municipale, la Ville d'Angers s'est portée acquéreur des six ouvrages précieux ou ensembles documentaires patrimoniaux développant de façon cohérente ses collections déjà existantes. Il s'agit des œuvres suivantes :

1. un livre d'heures enluminé dans le Val de Loire, très probablement en Anjou dans les années 1450-1460 sous le règne du roi René, et possédé par une famille angevine au XVII[e] et XVIII[e] siècle (achat par préemption pour 8 711,94 € lors d'une vente aux enchères à La Rochelle le 12 mars 2016) ;

2. une très rare édition de la traduction des *Psaumes* par Gabriel Dupuyherbault, moine de Fontevraud mort en 1566 complète les collections des œuvres d'auteurs angevins. Elle se présente de surcroît dans une remarquable reliure à décor macabre commandée par le Roi Henri III vers 1583 qui vient faire un écho à une autre reliure macabre d'Henri III, joyau des collections de la bibliothèque municipale (achat par préemption pour 9 760 € lors de la vente aux enchères de la maison Alde le 19 mai 2016 à Paris) ;

3. un lot de 9 lettres de Pierre-Jean David d'Angers et de son fils Robert permettant de dater plusieurs œuvres du statuaire prolonge le développement constant de fonds David d'Angers créé dès la fin du XIX[e] siècle (achat pour 1 260 € auprès du libraire Autographes d'antan, à Lyon) ;

4. deux ouvrages à reliures mosaïquées signées par le relieur angevin Charles Girard, réalisées vers 1880-1887 sur une commande du soyeux lyonnais Antonin Duval. Ces reliures complètent la petite collection de reliure d'art de grand luxe réalisée par cet artiste angevin en même temps qu'elles témoignent de son rayonnement (achat pour 3 800 € lors de la Librairie ancienne Clagahé, à Lyon) ;

5. un lot de livres dédicacés à Louis de Blois (1880-1945), Sénateur de Maine-et-Loire, reliés à ses armes pour la bibliothèque de son château du Bourg-d'Iré. Ce lot constitue un témoignage significatif d'une grand bibliothèque privée angevine du début XXe conformément aux missions qu'à la bibliothèque de documenter l'histoire culturelle de l'Anjou (achat pour 1 000 € auprès de la librairie L'antre des curieux, à Angers) ;

6. une rarissime édition du recueil de poèmes *Gaspard de la Nuit* d'Aloysius Bertrand illustrée de schadographies de 1918 par l'expressionniste allemand Christian Schad vient compléter le fonds spécialisé sur *Gaspard de la Nuit* développé par la bibliothèque municipale d'Angers avec l'aide du ministère de la Culture (achat pour 2 700 € auprès de la librairie Daniel Thierstein, Berne).

Pour un montant total de 27.231,94 €.

Toutes les acquisitions mentionnées ci-dessus peuvent bénéficier d'un soutien financier au titre du Fonds Régional d'Acquisitions des Bibliothèques (F. R. A. B.) des Pays de la Loire.

Pour aider à ces acquisitions, la ville d'Angers sollicite un soutien financier le plus élevé possible, au titre du FRAB, pour l'ensemble de ces achats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve les acquisitions mentionnées ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à demander au Fonds Régional d'Acquisitions des Bibliothèques une subvention la plus élevée possible ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, au chapitre 21 ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants au chapitre 13.

Alain FOUQUET : Les fonds patrimoniaux que la Ville, de nos bibliothèques, de notre bibliothèque municipale, que la Ville s'attache à enrichir. Donc, à cette fin, elle s'est portée acquéreuse de 6 ouvrages précieux pour 27 231,94 euros, et il vous est demandé d'approuver ces acquisitions qui vous sont détaillées dans le corps de la délibération, et notamment les œuvres, mais nos débats nous ont entraînés déjà très loin, de scanographie de 1918.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des remarques ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-425 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons...

Délibération n° DEL-2016-426

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Animations - Contrats avec la Compagnie Hanoumat, la Compagnie Spectabilis, la Compagnie Troll et Sergeï Isakov.

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de ses animations, la Ville d'Angers va accueillir :

- Le spectacle « Des danseurs à la Bibliothèque » à la Médiathèque Toussaint le 24 novembre 2016, ainsi que des ateliers le 26 novembre 2016. Ce spectacle sera donné par Brigitte DAVY et Christophe TRAINEAU de Hanoumat Cie, compagnie angevine de danse contemporaine. Ce spectacle est une performance dansée, déambulatoire et interactive avec le public. Les danseurs guident le public à travers les allées de la bibliothèque permettant de découvrir la Bibliothèque différemment.

- Le spectacle « Contes illustrés » de la Compagnie Troll le samedi 10 décembre 2016 à la bibliothèque Toussaint. La Compagnie Troll est une structure professionnelle créée en 1991, de créations théâtrales. Installée longtemps à Tours, cette compagnie réside à présent à Cinq-Mars-la-Pile. Ce spectacle est un conte traditionnel pour le jeune public, conté par Richard Petitsigne et illustré en direct par un dessinateur angevin de bandes dessinées, Olivier Supiot.

- Le spectacle « Perce-Neige » de la Compagnie Spectabilis le samedi 10 décembre 2016 à la Bibliothèque Annie Fratellini. Cette compagnie est une compagnie professionnelle de théâtre implantée dans le Maine-et-Loire depuis 24 ans. Ce spectacle relatant l'histoire d'un joli prince délicat prénommé Perce-Neige est destiné au jeune public.

- Le spectacle « Mad Maths » de la Compagnie Sous un autre angle le jeudi 13 octobre 2016 à la Bibliothèque Toussaint. A l'occasion de la Fête de la Science, ce spectacle poético-loufoque sur les mathématiques donné par deux professeurs déjantés, aborde les mathématiques d'une manière inédite.

- Une exposition de 20 photographies noir et blanc intitulée « Vorkuta, nuit polaire » de Sergeï Isakov, présentée dans le cadre du Mois du Film documentaire à la Bibliothèque de la Roseraie. Sergeï Isakov est un photographe et documentariste russe, vivant aujourd'hui à Angers. Les photographies présentées ont été réalisées entre 2009 et 2011.

Dans le cadre de la Résidence d'écriture 2016, un recueil des oeuvres écrites les cinq dernières années va être édité sous le titre « Ecrire l'Apocalypse ». Il a été demandé à Philippe Forest, écrivain essayiste français, auteur de nombreux essais consacrés à la littérature, de rédiger la préface de cette édition.

En conséquence, des contrats de cession de droits de représentation sont passés avec :
- Hanoumat Cie, association Va et Viens, pour un montant total de ..... 1 390,00 €
- La Compagnie Troll pour un montant total de..... 896,00 €
- La Compagnie Spectabilis, pour un montant total de ..... 750,00 €
- La Compagnie Sous un autre angle pour un montant total de ..... 1 582,50 €

Et des contrats de droits d'auteurs sont passés avec :
- Sergeï Isakov pour un montant de ..... 1 000,00 €

- Philippe Forest pour un montant de ..... 330,00 €

Pour un montant total de : 5.948,50 €
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de cession de droits de représentation passés avec Hanoumat Cie, la Compagnie Troll, la Compagnie Spectabilis et la Compagnie Sous un autre angle ;

Approuve les contrats de droits d'auteurs passés avec Sergeï Isakov et Philippe Forest ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces contrats, ainsi que tous documents y afférents ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 11.

Alain FOUQUET : À la délibération numéro 15, toujours dans le cadre du rayonnement de nos bibliothèques et du soutien, auquel nous sommes attachés, à la lecture et à l'écriture. Cette délibération numéro 15 a pour objet de voir approuvés des contrats de cession de droits d'auteur à hauteur d'une somme de 5 948,50 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-426 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-427

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Remise en couleurs de l'œuvre de Niki de Saint-Phalle - Convention de mécénat - Autorisation de signature

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville, dans le cadre de sa politique de conservation et de restauration des collections du musée des Beaux-Arts d'Angers, a souhaité mener à bien la reprise de la polychromie de l'œuvre : l'*Arbre-serpents* de Niki de Saint-Phalle.

Cette sculpture monumentale, à tirage unique, a été éditée par l'atelier Haligon, praticien de Niki de Saint-Phalle en 1992. Conçue à l'origine pour être une fontaine, mais jamais mise en eau, elle a été exposée sur la terrasse extérieure du musée des Beaux-Arts au moment de l'exposition inaugurale consacrée à Niki de Saint-Phalle à l'occasion de la réouverture du musée en 2004.

Elle a été acquise définitivement par le musée à l'issue de l'exposition, auprès du fils de l'artiste, Philippe Matthews. Juste avant cette acquisition, elle avait, à la suite d'une chute dans le jardin du propriétaire, fait l'objet d'une réfection partielle dans certaines zones de fissures, dans l'atelier Haligon, aux frais du propriétaire.

Elle a, depuis, toujours été exposée sur la terrasse du musée, devenant emblématique du musée des Beaux-Arts.
Après quelques années sans problème, elle a commencé à présenter un encrassement des coulures et surtout des déplacages de la couche picturale dans certaines zones.
Devant l'accélération de ce phénomène, nous avions demandé l'expertise et l'avis du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) en 2012 afin de définir les options, à la fois pour la restauration et pour la protection de l'œuvre, sachant que l'atelier Haligon était l'éditeur exclusif des sculptures monumentales de Niki de Saint-Phalle.

Une fois la technique choisie et le coût connu, il a été décidé de recourir au mécénat pour aider notre collectivité à financer cette remise en couleurs.
La Fondation BNP Paribas, a souhaité s'associer à la rénovation de l'œuvre, afin de participer à la sauvegarde de ce patrimoine historique et artistique.
Ce partenaire de la vie culturelle française et européenne entend poursuivre sa politique de mécénat en faveur de la restauration d'œuvres des collections des musées et institutions ouvertes au public, menée depuis 1994 en liaison avec le Service des musées de France et le C2RMF.

La Fondation BNP Paribas a donc offert de financer le projet à hauteur de 40 000€ soit près de 60 % du coût global estimé à 68 000 euros T.T.C (soixante-huit mille euros toutes taxes comprises).
La campagne de réfection de la polychromie débutera à l'automne 2016 dans l'atelier Haligon à Mandres-les-Roses. Elle s'étalera sur une période de trois à cinq mois. Le retour de l'œuvre est donc prévu pour la fin du premier trimestre 2017.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention de mécénat avec la fondation BNP Paribas.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention de mécénat.

Impute les recettes au budget principal des exercices 2016 et 2017, au chapitre et à l'article comptables correspondants à la nomenclature en vigueur.

Alain FOUQUET : La délibération numéro 16 est tout aussi intéressante, celle-ci l'est particulièrement puisqu'il s'agit d'approuver la convention avec la Fondation BNP Paribas pour la restauration de l'œuvre de Niki de Saint-Phalle, « L'Arbre aux serpents ». Cette restauration a été évaluée à la somme de 68 000 euros. BNP Paribas, la fondation, offre de financer ce projet à hauteur de 40 000 euros. Il vous est demandé d'approuver cette convention.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des remarques ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-427 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous poursuivons. Délibération numéro 17, convention de partenariat avec l'ONPL.

Délibération n° DEL-2016-428

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Spectacles - Contrats de cession de droits de représentation avec les associations "Platok" et "Artmusik" - Convention de partenariat avec l'Orchestre National des Pays de la Loire

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre des animations proposées autour de l'exposition Jean Lurçat « L'éclat du monde », des spectacles et concerts sont programmés au Musée des Beaux-Arts et au Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine.

Tout d'abord, l'artiste Delphine Grivel accompagnée de Jean-Marc Leone de l'association Artmusik, présentera son spectacle « Jeux d'interprètes » le jeudi 6 octobre 2016 à 18h30 au Musée des Beaux-Arts.

D'autre part, l'Orchestre National des Pays de la Loire propose un concert confrontant le « Quatuor pour la fin du temps » d'Olivier Messaien et le « Chant du Monde » de Jean Lurçat et invite à explorer le 20ème siècle, le mardi 18 octobre 2016 à 20h30 au Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine.

Enfin, le comédien Yann l'Hénoret viendra à la Galerie David d'Angers pour assurer trois visites théâtralisées intitulées « la galerie la nuit », les 20, 21 et 22 octobre 2016 à 20h30. Le comédien accompagné d'une médiatrice culturelle exploreront l'abbatiale et feront découvrir aux visiteurs les grands hommes sculptés par David d'Angers à la lampe torche.

En conséquence, deux contrats de cession de droits de représentation sont proposés : un à l'association Artmusik pour un montant de 600 € TTC et un à l'association Platok pour un montant de 600 € TTC, et une convention de partenariat avec l'Orchestre National des Pays de la Loire pour un montant de 3 500 € TTC.

Le montant total des frais engagés s'élève à 4 700 € TTC auquel s'ajouteront des frais de repas et de transport.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de cession de droits de représentation avec les associations Artmusik et Platok ;

Approuve la convention de partenariat avec l'Orchestre National des Pays de la Loire ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces contrats et cette convention ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 11, article 6288.

Alain FOUQUET : La numéro 17, c'est donc une approbation de contrats de cession de droits avec des associations « Artmusik » et « Platok » pour les animations autour de l'expo Jean Lurçat au Musée des Beaux-Arts.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-428 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous poursuivons.

Délibération n° DEL-2016-429

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Exposition temporaire "Peter Briggs, Brouillon général" - Conventions de coproduction avec les villes de Belfort, de Roubaix et l'EPCC d'Issoudun et de partenariat avec l'éditeur - Autorisation de signature

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Les musées d'Angers et l'artiste Peter Briggs ont souhaité s'associer pour présenter au musée des Beaux-Arts du 19 novembre 2016 au 26 mars 2017 l'exposition « Peter Briggs, Brouillon général » qui sera reprise par les musées de Belfort, d'Issoudun et de Roubaix (années 2017 et 2018).

Cette exposition sera l'occasion de présenter un corpus d'œuvres du travail de l'artiste réalisé entre les années 1973 et 2016.

Le commissariat de cette exposition est assuré par Christine Besson, Conservateur en chef aux musées d'Angers, associé aux conservateurs des autres musées : Nicolas Surlapierre pour Belfort, Patrice Moreau pour le musée d'Issoudun, Bruno Gaudichon pour le musée de Roubaix.

L'exposition présentera environ 27 œuvres et installations, issues de l'atelier de l'artiste, de collectionneurs privés, ainsi que d'institutions françaises (FRAC La Roche sur Yon, FRAC Bretagne, FRAC des Pays de la Loire, FRAC Ile de France et FRAC Centre) et Département de Seine-Saint- Denis.

Une convention de coproduction doit donc être établie dans le but de permettre à chaque partenaire institutionnel d'organiser son exposition dans les meilleures conditions possibles et d'en partager les frais communs.

Une autre convention de partenariat entre les coproducteurs institutionnels et l'éditeur doit être conclue afin de concevoir, fabriquer, éditer et diffuser le catalogue numérique réalisé à l'occasion de l'exposition.

La part de la ville d'Angers s'élève à 6 750 € TTC hors frais de transport.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention de coproduction avec les villes de Belfort, de Roubaix et l'E.P.C.C. d'Issoudun ;

Approuve la convention de partenariat avec l'éditeur ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et 2017, chapitre 011 et article 6288

Alain FOUQUET : La délibération numéro 18, vous approuverez, si vous en décidez ainsi, la convention de coproduction entre les villes de Belfort, Roubaix, et l'EPCC d'Issoudun, et donc la ville d'Angers, pour présenter, au Musée des Beaux-Arts, une exposition Peter Briggs, le sculpteur, « Brouillon Général ».

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-429 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-430

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Muséum des sciences naturelles - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Depuis 1999, le Muséum des sciences naturelles d'Angers conduit une démarche scientifique de récolement, d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des collections. Ce travail de fond se fait dans le cadre du récolement décennal réglementaire et pour la valorisation du patrimoine de la Ville.

Pour 2017, les moyens nécessaires à la poursuite du travail engagé sont les suivants :

- Des vacations correspondant à 1 940 heures de travail,
- L'acquisition de matériel de conservation pour 4 100 €,
- L'acquisition d'ouvrages spécialisés,

L'ensemble des moyens est évalué à 35 000 €,

La Ville sollicite depuis plusieurs années le soutien financier de l'Etat pour poursuivre l'inventaire des collections du Muséum.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la demande d'une aide financière auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour le financement de vacations et d'acquisitions de matériel et d'ouvrages afin de poursuivre le programme d'inventaire et d'informatisation des collections du Muséum des sciences naturelles ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les actes y afférents.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017, au chapitre et à l'article comptables correspondants à la nomenclature en vigueur ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2017, au chapitre et à l'article comptables correspondant à la nomenclature en vigueur.

Alain FOUQUET : La délibération numéro 19 est classique, Monsieur le Maire, mes chers collègues, puisqu'il s'agit de demander, comme suivant le terme d'usage, la subvention la plus élevée possible auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Alors, c'est pour le financement de la poursuite du programme d'inventaire et d'informatisation des collections du Museum de Sciences naturelles. Cette poursuite est évaluée à la somme de 35 000 euros. Nous demandons donc une aide financière de l'État.

Monsieur le Maire : Parfait. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-430 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Enfin, l'antépénultième, la numéro 20.

Délibération n° DEL-2016-431

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers - Convention 2016/2017 avec le Syndicat Intercommunal Henri Dutilleux.

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Un partenariat a été engagé depuis 2010 entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de la Ville d'Angers et l'école de musique intercommunale Dutilleux regroupant les écoles de musique de Bouchemaine, Trélazé et des Ponts-de-Cé.

La Ville d'Angers et le Syndicat Intercommunal Henri Dutilleux souhaitent poursuivre ce partenariat pédagogique notamment pour ce qui concerne la mise en commun des examens de fin de cycle I de formation musicale.

Cette convention de partenariat permet également aux deux structures de mener des projets artistiques communs avec notamment la rencontre d'ensembles instrumentaux amateurs.

Ce partenariat permet également aux familles de bénéficier d'un tarif spécifique se rapprochant du tarif résident.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec le syndicat intercommunal Henri Dutilleux pour l'année scolaire 2016/2017.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de partenariat.

Impute les recettes au budget principal des exercices 2016 et 2017, au chapitre et à l'article comptables correspondants à la nomenclature en vigueur.

Alain FOUQUET : Elle a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat entre la Ville d'Angers et le Syndicat Intercommunal Henri Dutilleux pour l'année scolaire 2016-2017, le Syndicat Intercommunal qui regroupe donc les écoles de musique de Bouchemaine, Trélazé, et des Ponts-de-Cé.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-431 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Enfin, « Demain il fera jour ».

Délibération n° DEL-2016-432

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Grand Théâtre d'Angers - contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie "Demain il fera jour" - Droit d'entrée - Tarifs - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de la semaine du patrimoine et pour fêter les 30 ans du service Ville d'Art et d'Histoire la Ville d'Angers a accueilli la Compagnie « demain il fera jour » les 15 et 16 septembre 2016.

3 représentations du spectacle "Madame K" ont eu lieu au Grand Théâtre
- 15 septembre à 9 h 30 pour les scolaires et 19 h 00 pour tout public
- 16 septembre à 9 h 30 pour les scolaires

C'est un spectacle d'une durée d'une heure dix pour tout public à partir de 8 ans avec de nouveaux tarifs :

Plein tarif : 12 €
Moins de 18 ans et demandeur d'emploi : 8 €
Moins de 10 ans et groupes scolaires : 5 €
Groupes scolaires (collèges et lycées) : 6,50 €

L'originalité de ce spectacle repose sur un dispositif de machineries surprenant fixé au-dessus de la scène et actionné par deux machinistes. Ce spectacle met en valeur le travail des machinistes sur le plateau avec la présence de deux techniciens qui œuvrent à vue.

En conséquence, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle est passé avec la Compagnie "Demain il fera jour" pour un montant total de 9 700 €.

Des frais d'hébergement, de transport et de repas s'ajouteront à ce cachet.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie « demain il fera jour » ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ce contrat ;

Approuve les nouveaux tarifs d'entrée du spectacle ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6288 ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016.

Alain FOUQUET : Absolument. C'est une des rares assurances que nous avons et il nous faut la conserver, quitte à ce que cela nous coûte la somme de 9 700 euros qui est, pour une telle assurance, à mon sens, une bien maigre dépense, d'autant plus qu'elle nous permettra également de fêter. Je me permets, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de mettre l'accent sur l'anniversaire des 30 ans du service « Angers, ville d'art et d'histoire ». Tous les services dont j'ai eu l'honneur d'avoir la charge, comme adjoint à la culture, sont des services tout à fait extraordinaires et formidables. Je vous assure que le service « Angers ville d'art et d'histoire » est un service extraordinaire, et, véritablement, ces 30 années, cet anniversaire des 30 années mérite d'être fêté à sa juste place. Ce que fait ce service est vraiment formidable pour l'ensemble de la collectivité.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur FOUQUET. Je suis juste un peu inquiet par la tournure de phrase que vous avez choisie qui a consisté à conjuguer au passé les responsabilités que vous avez occupées à la culture. J'aurais préféré que vous utilisiez un présent, parce que parmi les certitudes, au-delà du fait que demain il fera jour, demain vous serez toujours en responsabilité de ces fameux services dont vous avez eu l'honneur d'avoir la charge.

Alain FOUQUET : C'est ce qui s'appelle un...

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-432 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons désormais au sport, et la parole est à Gilles LATTÉ, en l'absence de Roselyne BIENVENU qui nous représente ce soir au SCO.

Délibération n° DEL-2016-433

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Bâtiment CEB - Travaux de rénovation - Conventions de mise à disposition avec la SGTA Tir à l'arc, Handisport Angers et l'ASPTT - Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire.

Rapporteur :Gilles LATTÉ

EXPOSE

Le nombre et la qualité des équipements sportifs de la Ville d'Angers favorisent la pratique sportive. Dans le projet « Angers Sport 2020 », la Collectivité veille à maintenir ce patrimoine et à optimiser son utilisation. La construction de nouveaux équipements devra être ciblée pour des besoins particuliers ou pour accompagner le développement de quartiers dans le cadre de leur rénovation.

Les associations S.G.T.A. Tir à l'arc et Handisport Angers sont actuellement implantées au jeu d'arc Joseph Legros et dans les locaux de l'ex-piscine de la Baumette, eu égard à la vétusté et l'étroitesse des locaux de jeu d'arc.

Dans le cadre du réaménagement du site de la Baumette, avec notamment la démolition de l'ex-piscine, la S.G.T.A. Tir à l'arc, club le plus important de France en termes d'effectifs, et Handisport Angers ne pourront plus proposer leurs activités.

De plus, l'A.S.P.T.T. a exprimé la volonté de rassembler, autant que possible, les différentes sections dans un espace commun.

C'est pourquoi, la Collectivité a proposé à la S.G.T.A. tir à l'Arc et à la section tir à l'arc Handisport Angers d'une part, et à l'A.S.P.T.T. (à l'exception de la section boules de fort installée dans le jeu de l'Ormeau) d'autre part, de transférer leurs activités dans les locaux CEB, route de Bouchemaine.

Des travaux de réaménagement seront réalisés afin d'accueillir ces associations dans les meilleures conditions.

Il est ainsi proposé de solliciter, auprès de la Région des Pays de la Loire, une subvention aussi élevée que possible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve les conventions de mise à disposition des locaux à conclure avec les associations S.G.T.A. Tir à l'arc, Handisport Angers et l'A.S.P.T.T.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à les signer,

Sollicite auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de cette opération.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice concerné

Gilles LATTÉ : Oui, Monsieur le Maire. Alors, une première délibération qui consiste à approuver une convention de mise à disposition de locaux à conclure avec deux clubs sportifs, au tir à l'arc et un club omnisports, l'ASPTT. Il s'agit d'une opération gagnant-gagnant puisqu'on est en discussion avec ces clubs-là depuis plusieurs mois. Installer la Baumette, et, dans le cadre de la restructuration de la Baumette, il fallait trouver une solution. Et un deuxième, l'ASPTT, qui, sur le plan national, se sépare des locaux, et donc ce club a un dojo et des activités sur les locaux de Bamako, la poste de Bamako, et également des activités sur leur siège à l'Ormeau. Donc il s'agit, en accord avec eux, de rapatrier l'ensemble de ces activités sur les locaux du CEB, route de Bouchemaine. Le CEB, c'est l'ancien centre européen de bio quelque chose, biotechnique ou biologie, bon, enfin bref, biotechnologie, voilà. Et donc il y aurait, dans ces locaux, l'outil en main dont on a déjà délibéré l'implantation et puis une partie, aussi, réservée au stockage de la ville qui, par ailleurs, va se séparer de locaux qu'on loue aujourd'hui. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LATTÉ. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je me réjouis de cette opération qui marquera la mise en œuvre d'un engagement supplémentaire de campagne qui était celui de l'agrandissement des locaux mis à disposition du tir à l'arc, en partant du principe, mais cela, je sais que c'est un objectif partagé par tout le monde, de pouvoir mieux accueillir les personnes en situation de handicap. Ce club a une pratique remarquable en termes de pourcentage d'accueil, avec, pour ceux qui ne le connaissent pas, en particulier, l'accueil de malvoyants ou d'aveugles qui font du tir à l'arc au son, c'est assez impressionnant à voir, et de mesurer à quel point, justement, cela participe là à une forme d'inclusion. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-433 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Classique, désormais : l'aide à l'adhésion à une association sportive.

Délibération n° DEL-2016-434

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions.

Rapporteur : Gilles LATTÉ

EXPOSE

177 dossiers ont été reçus à la Direction des Sports et Loisirs pour ce début de saison 2016-2017 dans le cadre du dispositif d'aide à la licence « Partenaires Club ».

Cette opération est destinée à faciliter les inscriptions des jeunes angevins, âgés de 6 à 17 ans révolus, dans les associations sportives d'Angers, et, dont les parents ont un quotient familial inférieur ou égal à 706 €.

Ce dispositif représente, pour le mois de septembre 2016, une dépense globale de 15 349,99 €, au titre des 2/3 des frais d'adhésion pris en charge par la Ville pour ces dossiers.

Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, sont rappelées dans le tableau annexé les précédentes subventions attribuées par la Collectivité pour les associations concernées et qui bénéficient de plus de 23 000 € d'aides au titre de 2016.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve les avenants ou les conventions avec les associations sportives.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants ou conventions.

Attribue la somme totale de 15 349,99 € aux associations sportives, dont le détail figure en annexe

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Gilles LATTÉ : Oui. Une délibération récurrente qui consiste à aider les familles à la prise en charge pour les deux tiers de la licence dans un club sportif. Donc vous avez le tableau en annexe avec les différentes délibérations puisque c'est un financement qui revient régulièrement au fur et à mesure de la saison sportive. Vous avez la liste des clubs. Et pour un montant, aujourd'hui, de 15 349,99 €.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LATTÉ. 177 Angevins qui sont soutenus à travers cette délibération. Pas d'oppositions, j'imagine ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-434 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-435

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions "manifestations" - Attribution.

Rapporteur : Gilles LATTÉ

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 3 clubs pour une dépense totale de 7 500 €.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- 1 000 € au Club Sportif Jean Bouin, pour l'organisation des 10 kms d'Angers prévus le 18 septembre 2016

- 5 000 € à l'A.S P.T.T. Triathlon, pour l'organisation du Triathlon d'Angers qui s'est déroulé les 23 et 24 juillet 2016

- 1 500 € à Angers Basket Club, pour sa participation aux plays-off à l'issue de la saison sportive 2015-2016

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Gilles LATTÉ : Une subvention de 1 000 euros au CSJB pour l'aider à l'organisation des 10 kilomètres d'Angers qui ont eu lieu récemment ; et une autre subvention de 5 000 à l'ASPTT triathlon pour le même objet, le triathlon d'Angers, qui a été un vrai succès, les 23 et 24 juillet 2016 ; et puis, une subvention de 1 500 euros à Angers Basket Club pour récompenser sa participation au play-off, enfin, quand on dit récompenser, l'aider à participer aussi aux frais que cela occasionne.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LATTÉ. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-435 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Nous passons au tennis.

Délibération n° DEL-2016-436

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Entretien des courts de tennis en terre battue - Années 2016 - 2017 et 2018 - Convention avec la Ligue des Pays de la Loire de Tennis.

Rapporteur :Gilles LATTÉ

EXPOSE

La Ligue des Pays de la Loire de Tennis a été mandatée par la Fédération Française de Tennis pour organiser en 2016, 2017 et 2018 la formation nationale « Entretien et remise en état des terrains de tennis en terre battue ».

La Ligue de Tennis, en accord avec la Ville d'Angers, a choisi le club Angers Tennis Club comme club support.

L'objectif de cette formation est de former les stagiaires (salariés de clubs de tennis, bénévoles de club,...) à la réfection et à l'entretien des courts en terre battue traditionnelle. Ce stage se déroule en deux parties :
- une partie pratique sur les courts de tennis de la halle du Colombier mis à disposition de l'association Angers Tennis Club,
- une partie théorique en salle qui a pour but de revenir sur le travail effectué en extérieur et d'aborder les problèmes rencontrés.

En 2016, le stage s'est déroulé du lundi 12 septembre au vendredi 16 septembre 2016 sur les installations tennistiques municipales situées 2 rue du Colombier. Pour les sessions 2017 et 2018, les dates seront communiquées ultérieurement et la formation se déroulera à la future halle de tennis de la Baumette.

En vue de mettre au point les modalités pratiques de cette formation, il est proposé de passer une convention avec la Ligue des Pays de la Loire de Tennis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec la Ligue des Pays de la Loire de tennis en vue de mettre au point les modalités pratiques de la formation « Entretien et remise en état des terrains de tennis en terre battue »

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Gilles LATTÉ : Il s'agit d'approuver la convention à conclure avec la Ligue des Pays de Loire de Tennis qui a été mandatée par la Fédération Française pour accueillir un stage autour de la réfection des terrains en terre battue. On a saisi cette occasion-là l'année dernière déjà, et surtout en 2017-2018, puisque cela va nous permettre de faire travailler et d'initier aussi nos professionnels à la réfection des cours en terre

battue. Voilà.

Monsieur le Maire : C'est très clair. La question, c'est si on est d'accord pour poursuivre cette convention avec la Ligue Régionale...

Gilles LATTÉ : Voilà.

Monsieur le Maire :... puisque nous leur fournissons le support à la fois pour la formation théorique et la formation pratique.

Gilles LATTÉ : Oui, c'est ça. Absolument.

Monsieur le Maire : Vous m'avez convaincu. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-436 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur LATTÉ, nous passons au SUAPS.

Délibération n° DEL-2016-437

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) - Approbation de la convention de partenariat.

Rapporteur : Gilles LATTÉ

EXPOSE

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.) a pour mission d'organiser les pratiques sportives pour tous les étudiants et personnels de l'Université d'Angers.

Ces cours se déroulent en semaine et sont encadrés par des enseignants spécialisés qui permettent aux adhérents de pratiquer une ou plusieurs activités en loisirs, formation professionnelle ou encore une pratique évaluée.

Ils ont lieu soit directement au sein du SUAPS qui dispose d'un ensemble sportif riche de plusieurs espaces, soit dans certaines installations sportives municipales.

Les deux grandes salles du SUAPS, régulièrement disponibles le week-end, offrent des conditions d'accueil intéressantes pour certaines compétitions des clubs angevins.

Compte tenu de ces éléments, la Ville d'Angers et le S.U.A.P.S. souhaitent collaborer, tant dans la programmation des équipements sportifs municipaux, que par la mise à disposition gracieuse des installations universitaires aux associations sportives.

A ce titre, il est proposé de conclure avec le S.U.A.P.S. une convention, pour l'année scolaire 2016-2017, afin de fixer les modalités de ce partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention à conclure entre la Ville d'Angers et le S.U.A.P.S. pour l'année scolaire 2016-2017

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Gilles LATTÉ : Voilà. Une autre convention avec le SUAPS qui dispose d'équipements sportifs pour ses étudiants, et ils sont nombreux, mais qui, parce qu'ils sont aussi un peu à l'étroit, utilisent, notamment en semaine, les équipements de la Ville. Et donc, il s'agit d'une convention qui instaure une réciprocité puisque nous allons pouvoir aussi offrir aux Angevins l'occupation des équipements sportifs du SUAPS.

Monsieur le Maire : Excellent. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-437 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Une convention avec l'UNSS.

Délibération n° DEL-2016-438

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Activités de pleine nature

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 8 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Parc de Loisirs du Lac de Maine - Développement des activités physiques et sportives en direction des enfants - Convention avec l'Union Nationale Sport Scolaire (U.N.S.S.).

Rapporteur :Gilles LATTÉ

EXPOSE

Dans le cadre du développement, le mercredi après-midi, des activités physiques et sportives en direction des enfants, une convention a été conclue en 2016 entre la Ville d'Angers et l'Union Nationale du Sport Scolaire de Maine et Loire (U.N.S.S.), en vue de définir les rôles et les fonctions à répartir entre les intervenants de la Ville et ceux de l'U.N.S.S.

Ces activités sont proposées aux enfants de 11 à 15 ans scolarisés dans les collèges angevins et concernent des animations de pleine nature, dont la course d'orientation, le golf, le vélo, la voile...

Les jeunes se perfectionnent ou découvrent l'ensemble de ces activités en plusieurs périodes et selon leur niveau de connaissance de ces disciplines. Ces activités sont encadrées par des intervenants qualifiés de la Ville et de l'Education Nationale.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé d'en passer une nouvelle pour l'année scolaire 2016-2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention à conclure pour l'année scolaire 2016/2017 avec la Direction Départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire, pour le développement des activités de pleine nature en direction des enfants,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer

Gilles LATTÉ : Voilà. Pour le développement des activités sportives pour les enfants de 11 à 15 ans scolarisés dans les collèges angevins.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-438 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur CAPUS, c'est à vous. Vous avez des garanties d'emprunts à nous proposer. Merci, Monsieur LATTÉ, pour la présentation de ces rapports.

Délibération n° DEL-2016-439

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Office public de l'habitat - Angers Loire Habitat - Construction de 21 logements - Résidence Moca - ZAC Verneau - Ilot II - Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 897 000 €

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 897 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 21 logements, Résidence Moca à Angers.

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ces prêts.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de prêt n° 44214 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total d' un million huit cent quatre vingt dix sept mille euros (1 897 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 44214 constitué de quatre lignes de prêt, pour financer la construction de 21 logements, Résidence Moca à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts

dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat et la ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Emmanuel CAPUS : Oui, Monsieur le Maire, une série de garanties d'emprunts à partir de la délibération numéro 28.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous seriez d'accord pour qu'on présente toutes les garanties d'emprunts en même temps, quitte ensuite à ce que vous ayez des questions sur l'une d'entre elles ? Vous nous donnez, du coup, seulement le nombre de logements et le montant.

Délibération n° DEL-2016-440

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Belle Beille - Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat - Construction de 9 logements - 55 rue de la Barre - Garantie d'emprunts d'un montant total de 759 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 759 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la règlementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 9 logements, 55 rue de la Barre à Angers.

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ces prêts.
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de sept cent cinquante neuf mille euros (759 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 51022 constitué de deux lignes de prêt, pour financer la construction de 9 logements, 55 rue de la Barre à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat et la ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Délibération n° DEL-2016-441

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Centre-Ville / La Fayette Angers - Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat - Construction de 27 logements - « Résidence Fulton »- ZAC Gare Plus - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 040 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 2 040 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 27 logements, Résidence Fulton, ZAC Gare Plus à Angers.

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ces prêts.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de prêt n° 44216 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de deux millions quarante mille euros (2 040 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 44216 constitué de quatre lignes de prêt, pour financer la construction de 27 logements, Résidence Fulton, ZAC Gare Plus à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour son paiement, en

renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat et la ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Délibération n° DEL-2016-442

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Doutre / Saint Jacques - Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat - Construction de 7 logements - « Hameau des Gouronnières » - Rue des Gouronnières - Garantie d'emprunts d'un montant total de 711 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 711 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la règlementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 7 logements, « Hameau des Gouronnières » rue des Gouronnières à Angers.

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ces prêts.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de prêt n° 44185 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat , pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de sept cent onze mille euros (711 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 44185 constitué de deux lignes de prêt, pour financer la construction de 7 logements, rue des Gouronnières à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations

adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat et la Ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Délibération n° DEL-2016-443

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Hauts de Saint Aubin - Office public de l'habitat, Angers Loire Habitat - Construction de 5 logements - « Hameau des Cordeliers I » - Rue des Petites Pannes - Garantie d'emprunts d'un montant total de 594 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 594 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la règlementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 5 logements, rue des Petites Pannes à Angers.

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ces prêts.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de prêt n° 45057 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de cinq cent quatre vingt quatorze mille euros (594 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 45057 constitué de deux lignes de prêt, pour financer la construction de 5 logements, rue des Petites Pannes à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations

adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat et la Ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Délibération n° DEL-2016-444

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartiers Hauts de Saint Aubin - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif - Construction de 25 logements - Rue de l'Abbé Frémond - Garantie d'emprunt d'un montant total de 2 260 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant global de 2 260 000 €, aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 25 logements, rue de l'Abbé Frémond à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 25 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole a aussi garanti 25 % du prêt.
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 25 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de deux emprunts pour un montant total de deux millions deux cent soixante mille euros (2 260 000 €), que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et condition du contrat de prêt.

Ce prêt est constitué de deux lignes de prêt destiné à financer la construction de 25 logements, rue de l'Abbé Frémond à Angers.

Les caractéristiques de chaque ligne du Prêt consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Pour les Lignes du Prêt indexées sur Livret A *(hors profil d'amortissement à durée ajustable)*

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLUS 1 755 000 euros
Durée totale : **-Durée de la phase de préfinancement:**	40 ans 14 mois
Périodicité des échéances :	*Annuelle*
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %

	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	▪ **Amortissement déduit avec intérêts différés :** *Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés*
Modalité de révision :	*« Double révisabilité » (DR),*
Taux de progressivité des échéances :	▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*

Ligne du Prêt 2

Pour les Lignes du Prêt indexées sur Livret A (hors profil d'amortissement à durée ajustable)

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLAI 505 000 euros
Durée totale : **-Durée de la phase de préfinancement:**	40 ans 14 mois
Périodicité des échéances :	*Annuelle*
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - **0,20 %** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Profil d'amortissement :	▪ **Amortissement déduit avec intérêts différés :** *Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés*
Modalité de révision :	*« Double révisabilité » (DR),*
Taux de progressivité des échéances :	▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*

La garantie de la Ville d'Angers est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, la Ville d'Angers s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement..
Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif opte pour le paiement des intérêts de la période.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif et la ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Délibération n° DEL-2016-445

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Monplaisir - Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat - Acquisition d'un logement en VEFA - 24 Square du Vercors - Garantie d'emprunts d'un montant total de 141 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 141 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA d'un logement, 24 Square du Vercors à Angers.

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ces prêts.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de prêt n° 51706 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de cent quarante et un mille euros (141 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 51706 constitué de deux lignes de prêt, pour financer l'acquisition en VEFA d'un logement, 24 Square du Vercors à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en

effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat et la ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Délibération n° DEL-2016-446

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Verneau - Office Public de l'Habitat / Angers Loire Habitat - Construction de 21 logements - Résidence Moca - Garantie d'emprunt d'un montant de 104 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat envisage de contracter auprès du CIL 49 un emprunt de 104 000 €, remboursable en 40 ans, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la construction de 21 logements, résidence Moca à Angers.

L'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ces prêts.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt de cent quatre mille euros (104 000 €), remboursable en 40 ans, que cet organisme se propose de contracter auprès du CIL 49, au taux du Livret A – 1,60 % (taux plancher minimal de 0,25 %) et aux conditions applicables suivant la règlementation en vigueur à la date d'établissement du contrat pour financer la construction de 21 logements, résidence Moca à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à hauteur de 100 %, sur simple demande de la caisse prêteuse adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

De s'engager pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre l'Office Public de l'Habitat, Angers Loire Habitat et la ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Emmanuel CAPUS : Tout à fait, Monsieur le Maire. La première, donc, correspond à une garantie d'emprunts d'un montant d'1 897 000 euros pour la construction de 21 logements, « Résidence Moca » à Verneau, par Angers Loire Habitat. La deuxième, c'est une garantie d'emprunts de 759 000 euros pour la construction, toujours par Angers Loire Habitat, de 9 logements, 55 rue de la Barre. La troisième est une garantie d'emprunts d'un montant total de 2 040 000 euros pour la construction de 27 logements, « Résidence Fulton », ZAC Gare Plus, toujours par Angers Loire Habitat. La suivante est une garantie d'emprunts de 711 000 euros pour la construction de 7 logements par Angers Loire Habitat, « Hameau des Gouronnières », rue des Gouronnières. La suivante est d'un montant de 594 000 euros pour la construction de 5 logements par Angers Loire Habitat, « Hameau des Cordeliers », 1 rue des Petites Pannes. La suivante est une garantie d'emprunts d'un montant total de 2 260 000 euros pour la construction de 25 logements, rue de l'Abbé Frémond, par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Gambetta Locatif. La suivante est une garantie d'emprunts d'un montant total de 141 000 euros pour l'acquisition d'un logement en VEFA, 24 Square du Vercors. Et la suivante et dernière est une garantie d'emprunts d'un montant de 104 000 euros pour la construction de 21 logements, « Résidence Moca », par Angers Loire Habitat, cette fois-ci auprès du CIL 49.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions sur ces garanties d'emprunts qui, comme leur nom l'indique, ne sont donc pas des subventions mais une garantie au cas où il y aurait une défection ou une défaillance d'intervention en remplacement des bailleurs ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibérations n° DEL-2016-439 à n° DEL-2016-446 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR.

Madame BEHRE-ROBINSON, c'est à vous, et il vous appartient, Madame BEHRE-ROBINSON, je n'ai beau avoir qu'une oreille, j'ai entendu votre « Monsieur BECHU », de nous présenter le rapport d'activité de la SPL2A.

Délibération n° DEL-2016-447

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société Publique Locale Angers Agglomération - SPL2A - Rapport d'activité 2015

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 de la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A)

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, plusieurs rapports d'activité, tout d'abord celui qui concerne la SPL2A... Je l'ai mis dans le mauvais ordre. Alors, le premier concerne la SPL2A. Chaque année, effectivement, on doit nous fournir un rapport d'activité. Je vais faire très court. La SPL2A est une entreprise publique locale. Elle intervient notamment pour la Ville d'Angers en concession d'aménagement pour conduire des opérations de renouvellement urbain, c'était le cas pour Verneau, et également en mandat d'études pour un certain nombre d'autres secteurs sur la ville, mais également d'études préalables, aussi, sur le stationnement au CHU. Elle gère également l'activité de stationnement, on en a parlé tout à l'heure, sur voirie, en parc et en enclos, ou encore en ouvrage. Ces activités sont complétées par une action de gestion de services comme, par exemple, la supervision et la gestion possible de contrôle d'accès au plateau piétonnier, ou encore le centre de remise en forme SpaVita. L'ensemble des activités représente, en 2015, un enjeu financier de presque 12 millions d'euros. Je vous demande de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel qui a été fait également en Commission.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Vous ne souhaitez pas qu'on entre dans le détail ? Très bien. Je vous demande de donner acte à Madame BEHRE-ROBINSON de cette présentation. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-447 : le Conseil Prend acte

On passe au rapport d'activité pour le MIN.

Délibération n° DEL-2016-448

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société d'économie mixte pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport d'activité 2015

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 de la société d'économie mixte pour l'exploitation du marché d'intérêt national du val de loire (SOMINVAL)

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Exactement. Et plus exactement pour le SOMINVAL, le rapport d'activités pour la société qui est chargée de l'exploitation du MIN. Je vais également faire très court. Elle a été constituée le 19 septembre 1960. Elle a des sites mis à disposition par la Ville d'Angers dans le cadre d'une concession domaniale avec une concession qui arrive à échéance en 2026. La SOMINVAL a pour l'objet l'aménagement et la gestion du MIN à Angers, mais également la station fruitière et légumière de Vivy. Aujourd'hui, c'est 73 entreprises, 80 producteurs, 1 800 acheteurs, 200 000 tonnes de produits commercialisés, et 150 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Monsieur le Maire : Merci, Madame l'Adjointe. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je considère qu'il n'y a pas non plus d'oppositions ou d'abstentions au fait de donner acte à la présentation du rapport.

Délibération n° DEL-2016-448 : le Conseil Prend acte

Nous en arrivons à la SOCLOVA.

Délibération n° DEL-2016-449

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société anonyme d'économie mixte - Société de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2015

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 de la Société de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA)

Jeanne BEHRE-ROBINSON : La SOCLOVA est une société de construction et de gestion des logements de la ville d'Angers. Je fais attention à ce que je dis parce que le Président n'est pas très loin de moi. L'actionnariat est un actionnariat diversifié puisque l'actionnaire principal est la Ville d'Angers, c'est à ce titre que nous présentons le rapport ici, mais également la Caisse des Dépôts et de Consignations, un organisme collecteur qui est le CIL Solendi, et puis des entreprises privées comme Procivis CIPA-CIV, Bull, encore, ou des organismes bancaires comme BPA, la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, la BNP, ou le CIO. Elle a eu un certain nombre d'activités de développement de ses actifs au cours de l'année 2015 et de constructions de logements, voilà, de manière assez classique pour cette activité liée au logement des Angevins.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui. La parole est à Vincent DULONG.

Vincent DULONG : Merci, Monsieur le Maire. Nous prendrons acte de la présentation de ce rapport, mais je souhaite apporter deux remarques, de nature et d'importance très différentes. Ma première remarque est une simple demande de correction sur le bilan financier, c'est la page 40 du rapport que vous avez sans doute tous lu. Je sais qu'il est de bonne guerre de toujours référence et de se comparer au bilan de l'ancienne majorité, mais les règles comptables sont plus strictes et exigent généralement de présenter le bilan en année N et N moins1, et non pas en année N et N moins 2. Je m'explique. Comme vous présentez les comptes de l'année 2015, je suppose donc que le haut du tableau du bilan sur la présentation des actifs, il faut plutôt lire 2014 que 2013. Simple demande de correction.

Monsieur le Maire : Très bien. Aucun problème.

Vincent DULONG : Ma deuxième remarque sera moins anecdotique. Comme l'an passé, je profite de

cette présentation du rapport d'activité de la SOCLOVA pour réaffirmer notre opposition à la répartition de dividendes aux actionnaires privés et publics de ce bailleur social. En cumulant les années 2014 et 2015, ce sont 7,6 millions d'euros qui ont été ponctionnés sur les fonds de la SOCLOVA. Nous pensons qu'il aurait été plus opportun d'éviter le versement de ces dividendes pour investir dans des projets urbains pour la ville, dans le cadre de l'objet social, qui est extrêmement large, de la SOCLOVA, puis à la fois la construction de logements mais aussi d'équipements, et en assurant ainsi le maintien des capitaux dans le patrimoine commun constitué depuis plus de 50 ans par les locataires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Très bien. Monsieur DULONG, il y a juste un petit problème dans votre intervention, c'est que je pense que vous confondez, en parlant de ce montant, l'année 2015 avec les perspectives au titre de l'année 2016 et certainement pas au titre de l'année 2014. Puisque la réalité, elle est dans le bilan de l'année 2015 et elle se contente d'un chiffre de distribution de dividendes qui a été rendu public, qui a fait l'objet d'un débat ici, et il y a une procédure analogue pour l'année 2016 mais qui n'a pas encore fait l'objet d'une délibération. Vous aurez tout le loisir, à ce moment-là de développer, le moment venu, vos critiques contre la répartition des dividendes, et nous, on aura l'occasion de réagir pour savoir si, précisément, l'épargne constituée par les locataires a vocation à financer le centre d'entraînement d'un club de football professionnel. Et on aura, à ce moment-là, un débat pour savoir s'il vaut mieux faire en sorte qu'une partie de ces fonds puisse financer une opération de renouvellement urbain ou si cela a vocation à soutenir le sport spectacle. Mais pour cela, rendez-vous le mois prochain. Dans l'immédiat, il s'agit seulement de donner acte à Madame ROBINSON-BEHRE de la présentation du rapport au titre de l'année 2015. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-449 : le Conseil Prend acte

Nous en arrivons maintenant à la délibération suivante.

Délibération n° DEL-2016-450

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société anonyme d'économie mixte - Société d'aménagement de la région d'Angers (SARA) - Rapport d'activité 2015

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA).
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 de la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA).

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Cette fois-ci, il s'agit maintenant de rapports d'activité puisque, conformément au Code des Collectivités territoriales, nous devons recevoir, de la part des délégataires, des rapports d'activité, c'est le cas notamment pour la SARA, et il s'agit bien du rapport d'activité pour l'année 2015. Je ne présente pas forcément...

Monsieur le Maire : Non.

Jeanne BEHRE-ROBINSON :... la SARA. Voilà. Vous connaissez tout ça. En 2015, la SARA a géré 19 opérations d'aménagement, dont 10 pour la Ville d'Angers. Ces 19 opérations concédaient ou représentaient sur l'exercice un montant d'investissement de 7 700 000 hors taxes hors frais financiers, et le résultat au 31 décembre 2015 s'élevait en négatif à 168 441 euros.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Nous donnons acte. Ça ne veut pas dire qu'on ne s'autorisera pas, le moment venu, à revenir sur une partie de ce qui a été décidé, mais nous donnons acte. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-450 : le Conseil Prend acte

Pour la SOMINVAL...

Délibération n° DEL-2016-451

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Délégation de service public - Marché d'intérêt national - Société d'exploitation du marché d'intérêt national du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport annuel 2015 du délégataire

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a délégué la gestion du service public d'exploitation du Marché d'Intérêt National à la Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL).

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* ».

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il présente les éléments suivants :

- le cadre général de la Délégation de Service Public,
- la description des activités réalisées en 2015 dans le cadre de la délégation,
- l'analyse financière et comptable des opérations afférentes à l'exécution de la mission,
- l'analyse de la qualité de service,
- les éléments prévisionnels : projets nouveaux, plan d'investissements, budget prévisionnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1411–3,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 juin 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 de la délégation de service public par la Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL).

Jeanne BEHRE-ROBINSON : On l'a déjà un peu abordée. Voilà.

Monsieur le Maire :... est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on ne refasse pas le rapport d'activité ? Même cause, même vote ?

Délibération n° DEL-2016-451 : le Conseil Prend acte

Pour la société anonyme d'économie mixte Angers Expo Congrès, c'est à vous, Madame MOREAU.

Délibération n° DEL-2016-452

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société anonyme d'économie mixte Angers Expo Congrès - Rapport d'activité 2015

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016.

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 d'Angers Expo Congrès

Michelle MOREAU : Oui, simplement, peut-être retenir quelques chiffres. Pour le Parc des Expositions, 104 manifestations, plus de 300 000 passages, un chiffre d'affaires de 5,9 millions, un résultat positif de 625 euros parce qu'une baisse du chiffre d'affaires liée vraisemblablement à l'effet biennal de certaines manifestations. En ce qui concerne le Centre de Congrès, 190 manifestations, 136 201 passages, un résultat déficitaire de 33 723 euros. Voilà les chiffres essentiels.

Monsieur le Maire : Merci. Il y avait déjà eu tout un long débat en termes de comparaison qui avait d'ailleurs été fait à votre demande à l'occasion d'un Conseil Municipal précédent avant l'été où on avait pu comparer la nature des activités Congrès indépendamment de la présentation de ce rapport. Ce soir, c'est la partie officielle de présentation du rapport d'activité. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame AMY.

Fatimata AMY : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame l'Adjointe. Est-ce que je peux me permettre une question, Madame MOREAU ? Vous avez parlé juste du Parc Expo, vous ne parlez pas du Centre des Congrès aussi ? D'accord. Très bien. Quelques questions et quelques constats, puisque je siège à la Commission. Concernant le Parc Expo, les Salons organisés par la SEM connaissent une baisse de chiffre d'affaires de 366 339 euros, avec une inquiétude que nous nourrissons pour le Salon des Vins de Loire qui a connu une baisse de chiffre d'affaires de 32 %, le Salon Authentic, moins 35 % du chiffre d'affaires, et la disparition du Salon du Végétal, Salon important pour le parc, puisque cela représente 520 exposants, plus de 13 000 visiteurs. Une question : pourriez-vous nous indiquer le montant perdu du chiffre d'affaires du Salon du Végétal pour le Parc ? Il avait été question, lors de l'annonce du départ du Salon du Végétal en Loire-Atlantique, d'une manifestation de remplacement. Auriez-vous des informations à nous communiquer sur cette manifestation de remplacement ? Enfin, une rénovation du Parc est-elle envisagée ? Les produits d'exploitation du Centre des Congrès sont, pour 2015, en baisse de près de 12 %, soit 325 963 euros, sans compter la gêne future des travaux, à vrai dire, de rénovation qui auront automatiquement un impact sur le fonctionnement, on l'a dit tout à l'heure.

En conclusion, aujourd'hui, Parc Expo et Centre des Congrès confondus, c'est près de 700 000 euros de produits d'exploitation en moins, selon les tableaux que vous nous avez donnés, je viens de le dire, sans compter la perte du Salon du Végétal et la gêne des travaux qu'occasionnera la rénovation du Centre des Congrès ; une augmentation de la participation de la Ville pour le Centre des Congrès, à hauteur de 41 884 euros. D'autres produits permettent aujourd'hui de minimiser le déficit et de sortir un résultat net, pour ces deux structures, de 625 euros. Je ne pense pas que ce soit de bon augure pour le commerce angevin quand on sait, et on l'a suffisamment dit dans cette enceinte, que les retombées sont importantes pour notre territoire. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci, Madame AMY. J'ai très envie de répondre, mais je ne veux pas priver mes collègues du plaisir de pouvoir le faire. Est-ce que certains souhaitent... ? Très bien. Alors, plusieurs éléments de réponse, Madame AMY. D'abord, la parole est évidemment libre, mais je pense qu'à agiter des inquiétudes, dénoncer des départs, constater des faits, c'est une chose. Agiter des peurs, ce n'est pas exactement pareil. Dans la manière dont vous présentez les choses, il y a évidemment une volonté de faire en sorte d'anticiper ou de relier des inquiétudes qui ne correspondent pas nécessairement à des réalités. Je vais revenir sur une partie de ce que vous avez dit. Il faut savoir que pour les Salons des Vins de Loire et indirectement, donc, par rapport au chiffre d'affaires et à l'activité du Parcs-Expos, c'est la perte d'une centaine de milliers d'euros de subventions de la part d'InterLoire qui a entraîné une modification du résultat. Ce n'est pas la diminution de la fréquentation pour lequel, notamment, la volonté de faire en sorte de mettre sur le même site le Salon des Vins Bio, qui se tient maintenant dans une des extensions, a au contraire généré une augmentation des passages et un redressement en termes d'activité. Je ne veux pas entrer dans ce détail.

Ensuite, sur les variations annuelles, elles sont fortes en fonction, effectivement, d'événements biennaux, et, quand nous avions présenté les choses, nous avions notamment montré qu'il y avait eu des années de déficit relativement importantes à la fin du dernier mandat sous une autre présidence, et encore, les 3,5 millions d'euros d'études pour la réalisation d'un nouveau Centre des Congrès n'apparaissaient pas dans les comptes alors qu'on aurait pu considérer qu'une partie de ces dépenses, notamment les voyages à l'étranger qui ont été effectués par l'ancien Président, aurait pu être de nature à être portée à la fois à la connaissance des administrateurs et des contribuables. Dans ces conditions, puisque vous m'interrogez, il me semble utile qu'on puisse dire les choses, dans ces conditions, j'entends vos remarques. Je vous assure que notre volonté est effectivement de faire en sorte de conforter la destination Congrès de la Ville, que nous le faisons tous azimuts. Je vais revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure et à Gilles MAHÉ et à Antony TAILLEFAIT : la fermeture forcée, pendant plusieurs mois, du Centre des Congrès peut être aussi une occasion de tester des coopérations à l'échelle communautaire sur un certain nombre d'événements, en faisant en sorte que sur cette période, à l'exception de Premiers Plans, on sanctuarise et on maintient, et qu'on puisse proposer des lieux à la fois au public de l'ONPL qui n'en a pas nécessairement l'habitude, mais faire aussi en sorte que l'offre de colloques et de congrès sur le territoire puisse se vivre d'une autre façon.

Voilà ce que je voulais dire, sans polémiquer davantage et sans insister sur le fait que la répétition sur le caractère désuet de notre Centre des Congrès pour justifier le nouveau projet sur les années 2011, 2012, 2013, avant que Monsieur BÉATSE ne siffle la fin de la récréation, elle n'a sans doute pas non plus été de nature à assurer la promotion d'équipements. Je me réjouis ce soir que, symboliquement, au moment où on vote des crédits pour faire en sorte de rénover cet outil, on se replace dans une perspective qui est une perspective positive. Sur le Parc Expo, enfin, proprement dit, à l'exception du SIVAL qui occupe l'intégralité du site, nous n'avons que peu d'événements qui demandent un agrandissement du Parcs-Expos. Et la particularité, d'ailleurs, en particulier, du Salon du Végétal, c'est qu'ils ont reproché au site d'être trop petit alors qu'ils étaient sur des années de baisse tous les ans de leur nombre de fréquentations et d'une diminution du nombre de mètres carrés occupés, et cela a fait partie de la virulence de notre réaction le moment venu. Il y aura bien un événement végétal, sur lequel travaille l'ensemble des professions, qui est porté par un collectif de professionnels autour de Jean-Benoît PORTIER qui a été désigné pour être le pilote de cette opération, ancien patron de Faliénor, très connu dans le monde du

végétal, et qui travaille en lien étroit à la fois avec la CCI et avec l'ensemble des acteurs. Voilà ce que, à ce stade, je peux dire, c'est l'année prochaine, sur le bilan d'activité 2015. En comparant les chiffres à la fois par rapport à la longue période et fort des éléments que je veux vous donner, ce n'est pas une mauvaise année. Nous passons au vote sur le fait de donner acte. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-452 : le Conseil Prend acte

Merci Madame MOREAU. C'est à vous, Monsieur YVON, de nous parler des Noxambules.

Délibération n° DEL-2016-453

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Equipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée dans le centre-ville d'Angers - Les Noxambules - Subvention accordée par l'Etat (Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives) et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire - Convention d'attribution de subvention

Rapporteur :Richard YVON

EXPOSE

Depuis janvier 2015, la Ville d'Angers gère l'équipe mobile de prévention « Les Noxambules » afin d'aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public. Elle échange avec eux en informant et prévenant les conduites à risques liées aux pratiques festives.

L'équipe se compose de 8 personnes (1 animateur et 7 équipiers santé).

L'intervention débute à 20h et s'arrête à 1h. Pour la financer, des demandes de subvention ont été adressées à la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives) et à l'Agence Régionale de Santé (ARS). La MILDECA et l'ARS ont accordé chacune une subvention de 10 000 € pour 2016.

Le versement de la subvention accordée par la MILDECA interviendra à la suite d'un arrêté pris par le Préfet de Maine-et-Loire.

L'Agence Régionale de Santé versera la subvention dans le cadre du Contrat Local de Santé
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention de subvention.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Accepte le versement d'une subvention de 10 000 € par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives, et d'une autre de 10 000 € par l'Agence Régionale de Santé, pour l'action menée par l'équipe mobile de prévention « Les Noxambules » ;

Impute les dépenses et les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Richard YVON : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est une délibération qui a pour but d'accepter le versement de deux subventions, pour un montant total de 20 000 euros, par l'État et l'Agence Régionale de Santé. Vous savez que, depuis de janvier 2015, la Ville d'Angers gère l'équipe mobile de prévention, les Noxambules, afin d'aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public. Elle

échange avec eux en informant et prévenant les conduites à risques liées aux pratiques festives. L'équipe se compose de 8 personnes : un animateur et 7 équipiers santé. Ainsi, ils ont pu mener 3 000 entretiens de prévention santé en allant à la rencontre de 13 000 jeunes Angevins. L'intervention débute à 20 heures, s'arrête à 1 heure. Et donc, pour la financer, des demandes de subventions ont été conduites à la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives et à l'Agence Régionale de Santé qui y a répondu favorablement, félicitant ainsi le travail de nos équipes. Je vous demande donc d'autoriser les 20 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur YVON. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions particulières ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est parfait. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-453 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame LE GOFF, ASPTT, mais pas celle dont parlait tout à l'heure Monsieur LATTÉ.

Délibération n° DEL-2016-454

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

ASPTT - Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie - Association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine - Attribution de subventions

Rapporteur :Françoise LE GOFF

EXPOSE

La section « Entretien Physique pour Adultes (EPA) de l'ASPTT propose de développer le programme « J'mactive ». Il a pour objet de promouvoir l'activité physique pour lutter contre les conséquences de maladies chroniques (obésité, maladies cardio-vaculaires, diabète,...), prévenir la perte d'autonomie, améliorer la santé et lutter contre l'isolement. Ce programme s'articule autour d'activités physiques et sportives par groupe de 15 personnes encadrés par des éducateurs sportifs, des randonnées conviviales et des conférences d'information sur les thématiques de santé. La section EPA de l'ASPTT mène ses actions sur le quartier de la Roseraie et ce projet vise en priorité des habitants de ce quartier éloignés de la pratique d'activités physiques. Il est à ce titre soutenu dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville pour un montant de 635 €. Ce projet s'inscrit dans l'orientation 3 –axe 1 de Angers sport 2020 « soutenir le développement de projets sport santé » c'est la raison pour laquelle il est proposé d'attribuer à l'ASPTT une subvention exceptionnelle de 635 €.

L'Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie organise le 3 novembre 2016 au Centre des Congrès un colloque sur le thème « Le monde numérique et l'avancée en âge : enjeux et perspectives ». Cette journée évènementielle rassemble des professionnels de la santé, mais aussi des secteurs social et médico-social. Elle s'organise autour d'apports théoriques et des temps d'échanges d'expériences pour témoigner et améliorer l'accompagnement des personnes. Chaque année, cette journée rassemble 500 personnes. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € pour permettre la réalisation de ce colloque.

L'association Coordination de l'Accompagnement en SoinS Palliatifs Angevine (CASSPA) a été créée en 2009. Elle a pour mission de promouvoir la démarche palliative en Maine et Loire, de former et informer les professionnels de santé et le grand public, d'améliorer l'articulation entre les acteurs de santé en lien avec les 4 équipes mobiles de soins palliatifs. La CASSPA réunit des établissements des secteurs sanitaire, social et médico-social, les 4 équipes mobiles de soins palliatifs (Angers, Doué-la-Fontaine, Cholet, Saumur), des professionnels libéraux et des associations. Pour mener à bien ses objectifs, la CASSPA mène différentes actions parmi lesquelles en 2015 :

- L'organisation d'ateliers de soins palliatifs sur différentes thématiques,
- La formation en soins palliatifs par la simulation en lien avec le CHU et la faculté de médecine,
- Le lancement du site Internet,
- L'élaboration de fiches sur la gestion des symptômes pour les professionnels de santé,
- L'organisation d'une conférence grand public sur la loi Léonetti et ses évolutions le 2 avril 2015 à Angers.

L'association organise le 5 octobre 2016 au Théâtre Chanzy une conférence débat grand public sur le thème « Malades et personnes en fin de vie : de nouveaux droits ». Afin de permettre l'organisation de cette manifestation, il est proposé une subvention exceptionnelle de 1 000 €.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes :

Organisateur	Thème	Date	Budget	Subvention Ville d'Angers	Imputation
ASPTT	Développement du programme « J'mactive »		21 400 €	635 €	VA042O002/798
Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie	Colloque	3 novembre	12 300 €	600 €	VA042O002/798
CASSPA	Conférence débat	5 octobre	5 400 €	1 000 €	VA042O002/798
TOTAL				2 235 €	

Françoise LE GOFF : Un petit peu, mais une autre fraction que nous proposons d'aider pour développer un programme jeune actif qui promeut l'activité physique pour des personnes qui habitent la Roseraie, un groupe de 15 personnes encadrées par les éducateurs sportifs de l'ASPTT, et nous vous proposons une subvention de 635 euros. La deuxième, parce qu'il y a plusieurs délibérations dans cette 43e, concerne l'Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie qui organise, le 3 novembre 2016, au Centre des Congrès, un colloque sur le thème « Le monde numérique et l'avancée en âge ». Il n'y a pas que les jeunes, Madame NEBBULA, il y a aussi l'avancée en âge concernée par cet enjeu et ses perspectives. Cette journée rassemble en général 500 personnes, et nous vous proposons un financement de 600 euros. Et enfin, l'Association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs, c'est-à-dire l'association CASSPA, organise également, le 5 octobre, au Théâtre Chanzy, une conférence sur « Malades et personnes en fin de vie », et nous vous proposons de financer la traduction en langage des signes, pour une hauteur de 1 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LE GOFF, pour cette présentation. Mes chers collègues, est-ce que, sur ces délibérations santé, vous avez des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-454 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Toujours sur la santé publique, mais sous un versant davantage tourné vers le handicap. Madame LE GOFF.

Délibération n° DEL-2016-455

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Association Ligérienne Personnes Handicapées Adultes (ALPHA) - Mise en place d'un atelier de création végétale à destination de 4 associations (OXYGEM, GEM La Vie, GEM Club et SAMSAH Bords de Loire) autour d'un projet commun - Attribution d'une subvention

Rapporteur :Françoise LE GOFF

EXPOSE

L'Association Ligérienne Personnes Handicapées Adultes (ALPHA) qui porte le projet de la mise en place d'un atelier de création végétale à destinations de 4 associations (OXYGEM, GEM La Vie, GEM Club et SAMSAH) est une association de droit privé, régie par la loi du 1er juillet 1901, qui gère un service d'Accompagnement Médico-Social pour personnes Adultes Handicapés (SAMSAH) à Trélazé, un E.S.A.T., deux Foyers d'hébergement, une Section Annexe à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (SAESAT), deux Services d'Accompagnements à la Vie Sociale (S.A.V.S.) à Vernantes et Baugé.

Les GEM (Groupement d'Entraide Mutuelle) ont été créés pour lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap psychique et faciliter l'insertion dans la Cité. Le SAMSAH accompagne à domicile des personnes handicapées avec une équipe pluri-professionnelle. Ces structures proposent différentes activités en ateliers ou des sorties culturelles ou conviviales. Le territoire angevin dispose de 3 GEM et d'un SAMSAH. Ce dernier est porté par l'association ALPHA et intervient spécifiquement auprès des personnes en situation de handicap psychique.

Il est apparu essentiel aux usagers et aux professionnels de favoriser le rapprochement des 4 entités pour mener des projets communs.

Le projet d'animation de cet atelier répond à un double objectif : développer le lien social et favoriser le vivre ensemble d'habitants des différents quartiers d'Angers et de Trélazé en situation de handicap.

Le projet commun, porté par l'association ALPHA, animatrice du SAMSAH Bords de Loire (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés), se déclinera de septembre 2016 à juin 2017. Il prévoit la mise en place d'une création végétale sur une parcelle du jardin de Pignerolles par des usagers de ces 4 structures.

Le travail sera découpé en 2 périodes : une période de construction de la parcelle hors site de septembre à décembre 2016 puis une période d'aménagement de la parcelle de février à mars 2017. Ces temps de travail seront accompagnés de plasticien de l'école des Beaux-Arts et de l'école d'horticulture d'Angers.

L'exposition de la parcelle sera visible par le grand public de juin à octobre 2017.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Contrat Local de Santé et dans la politique municipale menée dans le champ du handicap.

C'est la raison pour laquelle il est proposé le versement d'une subvention de 980 €.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Attribue à l'association ALPHA une subvention de 980 euros pour la mise en place d'un atelier de création végétale à destination de 4 associations (OXYGEM, GEM La Vie, GEM Club et SAMSAH) autour d'un projet commun.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Françoise LE GOFF : Eh bien, sur Angers, il y a quatre associations qui s'appellent des GEM, des Groupements d'Entraide Mutuelle, pour lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap psychique, et l'association ALPHA organise un projet commun, et, cette année, c'est la mise en place d'une création végétale sur une parcelle du jardin de Pignerolle. Nous vous proposons de les aider à hauteur de 980 euros pour payer un coordonnateur au niveau de l'École des Beaux-Arts pour la mise en beauté de cette parcelle.

Monsieur le Maire : Super. Merci Madame LE GOFF. Avez-vous des questions ? Pas de questions particulières ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-455 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Association SOS Femmes, convention 2016-2018.

Délibération n° DEL-2016-456

ACTION SOCIALE - Grande précarité et urgence sociale

Association SOS Femmes - Convention 2016/2018 - Approbation

Rapporteur :Françoise LE GOFF

EXPOSE

Le décret n°2001-495 du 06 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, dispose que toute subvention supérieure à 23 000 €, ou assortie de conditions d'octroi, doit donner lieu à la signature d'une convention avec les associations de droit privé bénéficiaires.

L'association SOS Femmes concernée par ces dispositions, sachant qu'elle perçoit des subventions des trois collectivités Ville d'Angers, CCAS et Angers Loire Métropole pour un montant total de 37 700 €, il s'agit donc d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2016-2018.

Objet de l'association :
Lutte contre les violences faites aux femmes – aide et assistance, accueil et hébergement

Détail de l'ensemble des subventions allouées par le CCAS, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole :
- Centre Communal d'Action Sociale : 11 350 €
- Ville d'Angers : 19 950 €
- Angers Loire Métropole : 6 400 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention avec l'Association SOS Femme.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue une subvention d'un montant de 19 950 € à l'Association SOS Femmes.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 6574.

Françoise LE GOFF : L'Association SOS Femmes est aidée par toutes les composantes de notre Agglomération, pour un montant total de 37 700 euros. Le CCAS lui accorde 11 350 euros pour le fonctionnement de la permanence d'accueil ; Angers Loire Métropole, pour les violences conjugales, attribue 6 400 euros. Et ce soir, sur le budget action sociale de la Ville, je vous propose une subvention de 19 950 euros pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences dans un couple.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui, merci. Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame l'Adjointe. Je vais dire encore une subvention qui baisse. Au total, pour l'Association SOS Femmes, 37 700 euros cette année, alors que depuis plus de 4 ans elle était de 39 200 euros. Alors, vous allez me répondre que les associations doivent faire des efforts, accepter les diminutions de subventions, mettre en commun, innover, et devenir responsables, comme si elles ne l'étaient pas avant. Donc nous continuons à réaffirmer que les associations ont un rôle indispensable de par leur objet, qu'elles contribuent à la vitalité de notre territoire, à l'emploi, que les bénévoles sont engagés, donnent du temps sans compter, qu'elles renforcent le lien social et sont les maillons de proximité du bien vivre ensemble et qu'il faut les soutenir. Nous ne partageons donc pas vraiment les mêmes orientations sur ce sujet et nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Moi il y a un moment où je pense que, pour objectiver le débat public, il va être utile qu'on compare ce qui se fait dans un certain nombre de grandes villes, avec des orientations politiques différentes. Vous avez été élue avec une couleur écologiste, Madame VÉRON, au début de ce mandat. Il serait peut-être intéressant, par exemple, de voir ce que fait le maire de Grenoble qui a fermé les deux tiers des bibliothèques, qui fait payer les activités périscolaires, qui diminue les subventions ; il serait intéressant de regarder ce qu'a été la politique de la Ville de Rennes, de la Ville de Nantes. Parce que laisser sous-entendre qu'il y aurait une forme d'orientation politique qui serait dictée ici par autre chose que la nécessité de ne pas dépenser plus que ce que nous avons dans un contexte de diminution budgétaire, franchement, c'est une déformation des décisions que nous prenons. Continuez sur les différentes délibérations. Je souhaite qu'on puisse réaliser un petit tableau comparatif qui soit une véritable occasion de comparer les choses et de montrer la réalité à laquelle sont confrontées toutes les grandes villes, et si les Angevins avaient fait un autre choix en 2014, je serais surpris de savoir comment, sur toutes les délibérations, vous nous expliquez qu'il faudrait qu'on dépense plus, parce qu'à l'arrivée cela ne marcherait pas. On passe au vote. Quels sont ceux qui s'opposent à une subvention à SOS Femmes ? Mes chers collègues, on peut plein de choses. À un moment, dans l'exercice des responsabilités, le sujet c'est de savoir qui votera une subvention SOS Femmes. Vous direz que c'est parce que vous trouvez qu'elle n'est pas suffisante ; nous ferons savoir que seule la majorité l'a entérinée. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-456 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Madame LE GOFF, dans quelques jours il va y avoir la rentrée des solidarités.

La Rentrée des Solidarités

Françoise LE GOFF : Mais oui, Monsieur le Maire. La Rentrée des Solidarités, c'est un événement qui va se dérouler le 4 octobre et qui va permettre de présenter la politique de solidarité de la Ville et du CCAS, et de ses partenaires. Parce que, bien entendu, les associations sont, dans le vivre ensemble, un partenaire absolument indispensable, ainsi que les institutions et le Centre Communal d'Action Sociale. Nous ferons, à ce moment-là, la remise des 18 000 euros supplémentaires qui sont les financements des actions qui ont été primées au niveau de l'innovation sociale, parce que pour nous la solidarité c'est à la

fois continuer ce que nous estimons aller bien, et aussi d'innover et de mettre un certain nombre d'actions différentes. Le 4 octobre, c'est une journée, enfin ce n'est pas tout à fait une journée, mais c'est quand même 6 heures que nous pouvons partager ensemble, de 13 heures 30 à 19 heures, sur le thème du vivre ensemble. L'année dernière, nous avions davantage souligné des parcours individuels avec ce qu'avait pu apporter le PASS ou les associations, et, cette année, c'est sur le vivre ensemble dans une société qui est très en difficulté. Comment, comment peut-on faire ? Comment peut-on agir ? Comment peut-on être ? Au programme, des débats, des conférences, une palette de choses différentes pour travailler et réfléchir sur cette question, des films, des expositions photos. Nous accueillerons un philosophe, un psychosociologue, un artiste plasticien, un chef étoilé, et un invité surprise qui sera révélé dès demain. Voilà. Nous vous invitons. Il reste quelques places. N'hésitez pas.

Monsieur le Maire : Le suspense va être de courte durée si vous le révélez dès demain. Ce sera peut-être aussi l'occasion d'avoir un goûter d'anniversaire qui sera consensuel et qui manifestera le vivre ensemble, parce que si mes informations sont bonnes, le 4 octobre correspond à la date de naissance de l'un d'entre nous dans cette assemblée.

Farnçoise LE GOFF : Permettez-moi, Monsieur le Maire, de dire aussi que le mois d'octobre sera le mois de Handi'n Angers, c'est-à-dire une manifestation, enfin 28 manifestations sur le vivre ensemble entre personnes porteuses de handicaps et personnes valides, avec un grand nombre de choses différentes, de propositions différentes, aussi bien pour les personnes qui ont des difficultés à voir ou à entendre, et aussi pour ceux qui n'ont pas de difficulté mais qui veulent connaître un petit peu les associations qui œuvrent, ou qui veulent faire des expériences pour pouvoir ressentir ce qui est fait. Et puis, enfin, une bande dessinée, j'ai fini après 20 minutes de publicité, qui s'appelle « Handicool » et qui est un des axes du projet éducatif local que mon collègue a déterminé tout à l'heure et qui a été commencé il y a 3 ans, qui s'achève, et qui va permettre à des enfants de prendre conscience que c'est tous ensemble qu'on peut rendre la vie plus facile pour ceux qui ont un handicap, pour ceux qui vieillissent, pour celles qui sont enceintes, enfin, il y a plein de choses pour rendre la vie plus agréable. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LE GOFF. Je passe la parole à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord me réjouir évidemment pour cette demi-journée sur « les aventuriers du vivre ensemble » le 4 octobre, et souligner, pour rebondir sur ce que disait Madame VÉRON sur le fait que nous ne semblions pas avoir à cœur de mettre en œuvre des actions de vivre ensemble, qu'il y a eu, cet été, les Soleils d'Été, dont on a peu parlé mais qui est une occasion de le faire, qui consistaient à proposer une animation par jour à destination des personnes retraitées et âgées de la ville, et que cette opération, une animation par jour, eh bien a rencontré un vif succès, près de 3 000 participants pendant les deux mois d'été, avec 120 activités différentes, activités culturelles, sportives, de découvertes, et donc je tenais à le souligner, parce que là aussi c'est une véritable activité de vivre ensemble, et qu'on a tendance, parfois, on pourrait avoir tendance à oublier que l'été, pour celles et ceux qui sont avancés en âge, eh bien c'est parfois une période difficile à passer. Et grâce à la mobilisation des équipes du CCAS, nous avons pu proposer 120 animations différentes pour ces 3 000 personnes.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur HENRY. Madame VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui, merci. Je vais dire que c'est une très bonne idée et une très bonne initiative que d'avoir continué à réunir les acteurs de la solidarité, et je m'en réjouis avec vous sur ce premier point. Néanmoins, je pense que la place de ces acteurs, dans la définition ou la co-élaboration de politiques publiques, n'est pas au niveau qui semble, pour moi, le plus pertinent. Je pense qu'il manque d'une approche encore plus participative dans la coconstruction de ces orientations, et puis en y associant, bien évidemment, la minorité. Alors, à ce nom, « les aventuriers de la solidarité » ou « la rentrée des solidarités », je dis la rentrée, il n'y a pas de rentrée dans les solidarités, ce sont des actions au quotidien, je préférais, eh bien, la notion d'agir ensemble, cet intitulé que nous avions donc ultérieurement, qui était

bien le reflet d'une coélaboration, d'une coconstruction. En tout cas, très bien pour cette journée.

Monsieur le Maire : Vous voulez répondre Madame LE GOFF ?

Françoise LE GOFF : Oh oui ! Ah oui ! Il vous appartient de préférer ce que vous avez fait. Il vous en appartient, il vous appartient complètement. Je l'entends et je le réentends à chaque Conseil d'Administration du CCAS, je le sais, mais nous, nous faisons des choix différents, et nous sommes aujourd'hui aux responsabilités, et donc il nous appartient de faire les choix qui nous semblaient meilleurs et qui étaient dans notre programme. D'autre part, sur cette rentrée des solidarités, le mot « rentrée », cela signifie le temps, mais c'est en continu que nous travaillons la solidarité.

Quant à la coconstruction, je voudrais vous dire que nous avons mis au débat toutes nos aides, toutes les aides, les 20 aides qui existent au CCAS, avec des associations et des bénéficiaires des aides. 55 personnes ont été réunies le 10 juin pour nous dire : « Vous faites ça bien », « ça moins bien », « Les lettres sont trop longues », « On ne sait pas exactement ». Nous avons fait une journée sur l'aide aux aidants pour demander aux aidants ce qu'ils pensaient de ce que nous faisions. Et, la semaine dernière, nous avions deux jours sur « Penser les seniors de demain », de manière à ne pas concevoir des établissements avec l'œil dans le rétroviseur et la WiFi en plus, mais avec des vraies modifications, parce que les gens ont changé et le baby-boom ne donnera pas les mêmes seniors qu'avant. Et donc, toutes ces actions, nous co-construisons, nous écoutons, et nous avons la responsabilité de ce que nous mettons en place après, mais nous le faisons, nous le faisons non pas avec un comité d'usagers qui, à la fin, a les mêmes défauts que l'administration ou que les élus, c'est-à-dire qui connaît bien tous les sujets, et il a une idée sur tout, mais à chaque fois avec les personnes qui sont concernées, et cela, c'est un véritable enjeu auquel répondent massivement les Angevins à notre demande.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LE GOFF. Mes chers collègues, il n'y a pas réellement de vote. Le seul conseil que je peux donner, c'est plutôt d'essayer de vivre dans le présent que dans la nostalgie. Tout le monde y gagnera. Bon, sinon on peut mettre des groupes de parole sur la nostalgie, sur des événements qui ont été difficiles, que vous n'avez pas digérés encore. Je pense qu'on doit pouvoir être capables de monter des choses de ce type. Très bien. Mes chers collègues... Surtout pour un événement, franchement, consensuel et pour lequel, au-delà du nom... Madame DAGUIN.

Claudette DAGUIN : Oui. Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Je voudrais juste revenir sur le « Made in Angers », « Handi'n Angers », pardon, excusez-moi, déjà remercier le service handicap, avec Monsieur GODARD qui travaille avec toutes les associations de personnes en situation de handicap. Et j'invite d'ailleurs tous mes collègues à le diffuser autour d'eux et qu'on soit tous ensemble à porter ce projet, d'ailleurs c'est la première édition sur Angers, concernant l'accessibilité et tout ce qu'il peut y avoir. C'est vrai que tous les acteurs, que ce soit au niveau de la culture, des conférences ont œuvré, et je crois qu'on peut remercier non seulement tous les services, le service handicap en particulier, mais tous les services ont pris part à ce travail. Et, Monsieur GODARD, merci encore pour tout ce qu'il peut porter et tout ce que la Ville fait pour le handicap.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DAGUIN. Tout le monde s'associe à vos propos, bien entendu. Et merci, au passage, pour la manière dont, le plus souvent avec beaucoup de discrétion, parce que c'est rare de vous entendre dans cette enceinte, mais n'hésitez pas à le faire plus souvent, vous portez cette politique en faveur des personnes en situation de handicap. Il n'y a pas de vote. J'avais fait voter la délibération précédente. Nous reprenons donc l'ordre du jour de ce soir, et l'ordre du jour appelle ce soir Alexandre VILLALONGA pour une attribution de subventions.

Délibération n° DEL-2016-457

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Label Jeunesse engagée - Attribution de subventions

Rapporteur :Alexandre VILLALONGA

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers souhaite valoriser et encourager les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans pour des projets à dimension collective.

Il est proposé d'attribuer des subventions afin de soutenir les 2 projets suivants, sous réserve de réalisation :

1- Association Jeunes européens d'Angers - Projet d'information et de sensibilisation des Angevins et des jeunes sur les enjeux du développement du numérique en Europe

Pour l'Université d'été des Jeunes Européens France, 80 jeunes bénévoles de France et d'Europe sont venus à Angers du 8 au 11 septembre. Dans ce cadre, les Jeunes Européens d'Angers ont organisé le 10 septembre avec ses quinze jeunes bénévoles une action de sensibilisation ludique des Angevins à l'impact du développement du numérique en Europe (exercice de la citoyenneté sur le web, économie collaborative et solidaire sur le net, rapport des entreprises au numérique).

Cette sensibilisation a pris plusieurs formes :

- D'une part, un stand à proximité de la gare d'Angers avec distribution d'un webzine sur l'action de l'Europe sur le numérique ; une activité "Dessinons l'Europe" en partenariat avec Graine d'Europe (deux artistes représentent sur une toile l'Europe à partir de la parole des passants) ; un atelier "L'Europe sur mes réseaux" (prise de clichés avec accessoires, drapeaux, etc... et mise sur les réseaux) ; une carte interactive 4x4 représentant les grands chantiers européens sur le numérique.
- D'autre part, une intervention auprès des jeunes au Trois Mâts pour simuler auprès des jeunes une codécision du Parlement européen.

2- BDE ISTIA « Montre ton Istia » - Festival musical L'automniale

L'organisation Montre ton IstiA propose un festival éclectique regroupant art et musique, le samedi du 8 octobre 2016 à l'espace culturel de l'Université d'Angers

Ce festival se déroulera dans l'après-midi à partir de 15h, pour la partie art, et dans la soirée, de 20 h à 1 h pour la partie concert.
Il s'adresse à tous les étudiants de l'Istia mais aussi des autres écoles et a pour objectif de valoriser l'Istia et de proposer un événement culturel et festif pour les étudiants.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes dans le cadre du dispositif Label Jeunesse Engagée :

- 500 € à l'association Jeunes européens Angers, représentée par Angèle COUELLAN sa Présidente.
- 300 € à l'association BDE Istia, représenté par Aline CHENIER sa Présidente.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Alexandre VILLALONGA : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville d'Angers souhaite valoriser et encourager les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans, et il vous est donc ce soir proposé d'attribuer deux projets pour un montant global de 800 euros, le premier à destination de l'association des Jeunes Européens d'Angers qui avait pour projet de sensibiliser les jeunes Angevins sur les enjeux du développement numérique en Europe, donc une subvention de 500 euros ; et de 300 euros pour le BDE-ISTIA qui souhaite organiser un concert, festival électrique pour promouvoir leur école ainsi que faire connaissance avec les autres élèves. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur VILLALONGA. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Si, pardon. Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Oui, pas très long, mais je vais profiter de cette délibération, je n'ai pas de problème sur la délibération en soi, pour évoquer un retour qui m'a été fait des actions d'intégration des étudiants de l'ESEO, qui serait de l'ordre du bizutage et des pratiques humiliantes, et, évidemment, si c'est avéré, c'est interdit par la loi, donc je ne fais pas de procès d'intention sur le fait que la Mairie soit partenaire de ces actions, on va dire, ou engagée dans ces actions. Mais ma question est plus simple, elle est : je sais qu'il peut y avoir des dérapages sur ces pratiques, ce n'est pas facile à gérer, mais comment voyez-vous la politique en la matière pour ne pas se retrouver impliqués dans des initiatives qui dérapent, et surtout essayer de les prévenir ? Voilà.

Monsieur le Maire : Bon. Donner le nom d'une école dans une ville où il y en a un certain nombre, c'est braquer les projecteurs, Monsieur PAGANO. J'entends, c'est évidemment votre responsabilité d'élu. Madame BEHRE-ROBINSON, vous avez quelque chose à dire là-dessus ?

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Je ferai très court parce qu'effectivement, si vous avez connaissance de faits qui peuvent penser à un quelconque bizutage, d'abord ça relève effectivement d'une procédure pénale et donc d'un élément à communiquer au Procureur de la République. Moi je suis tout à fait prête à prendre les éléments que vous avez à nous communiquer. Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que nous sommes beaucoup dans la prévention, les écoles, et dans le... Je vous vois dire non, mais écoutez au moins ce que j'ai à vous dire. Nous intervenons dans un certain nombre d'établissements au moment des rentrées universitaires et scolaires pour indiquer, effectivement, les règles du bien-vivre ensemble, même si j'ai conscience qu'elles ont du mal à être traduites dans les faits. Et puis, pour ce qui concerne les directions des établissements, elles rappellent, et nous sommes présents pour le constater, l'interdiction du bizutage. Maintenant, effectivement, il y a un certain nombre de soirées d'intégration sur lesquelles il y a beaucoup de consommation d'alcool et sur lesquelles nous attirons l'attention, effectivement, des directions d'établissements, et puis, plus largement, des jeunes aussi. Et je ne vous cache pas que l'activité de la police municipale, en ce début d'année, a été très riche à ce sujet. Donc nous aurons l'occasion d'échanger de nouveau au moment de la conférence de la vie nocturne, mais plus largement aussi lors des différentes bilatérales que nous avons avec les établissements. Cela, c'est pour le principe. Après, si vous avez connaissance, je ne suis pas sûre que ce soir le lieu ici, mais je suis prête tout à fait à entendre les éléments que vous avez à nous communiquer en faveur de l'intérêt général.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BEHRE-ROBINSON. La parole est à Florian SANTINHO.

Florian SANTINHO : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur PAGANO, vous savez bien que les dérives individuelles ne sont pas forcément liées au collectif, et je crois que le parti

communiste le sait. Lorsqu'il y a des manifestations, parfois, il peut y avoir quelques dérives, et en aucun cas on ne peut mettre cela sur le dos des organisateurs, et, en l'occurrence, pour l'ESEO, il y a un travail de fond qui est organisé avec tous les BDE. On a 11 établissements d'enseignement supérieur qui sont réunis au sein d'Angers Loire Campus, il y a un travail de fond, ce qui n'est pas évident parce que, vous le savez bien, chaque année, on doit de nouveau réenclencher un travail de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, mais la détermination est là. Je crois que les étudiants font un effort. Il peut y avoir des dérives qui sont des dérives liées à quelques individus et ce serait, je pense, regrettable, dans cette enceinte, de mettre cela sur le dos d'une école qui, vraisemblablement, vous le savez, n'a rien à voir avec ce qui s'est passé.

Monsieur le Maire : Alors, plusieurs éléments de compléments, même si je souscris au fait qu'il peut y avoir des dérives individuelles qui ne doivent pas être portées au détriment du collectif et que, de surcroît, tout le monde a le droit à l'erreur, qu'ensuite on peut faire en sorte de s'amender. Nous avons mis en place, il y a quelques mois, avec la Direction de la Jeunesse, un guide des soirées responsables, qui est une nouveauté et qui permet à la fois de lister des comportements et de regarder comment, auprès des étudiants, on peut essayer de faire passer des messages. Cela, c'est la première chose. La deuxième, c'est que, dans la volonté de reprendre la main sur les Noxambules plutôt que de déléguer ça à une association, il y a un pilotage beaucoup plus étroit, puisque ce sont des agents municipaux. Et je veux souligner, au-delà de l'implication de Richard YVON, la grande coordination qui, du coup, existe avec la police municipale et en particulier, avec la police municipale la nuit, qui, vous le savez, n'existait pas il y a encore quelques mois. Et, à travers vos propos, je vois la confirmation du bien-fondé des décisions que nous avons prises dans ce domaine.

Le sujet de fond, au-delà de ça, c'est la suite si on a des comportements qui dépassent les bornes. Dans un certain nombre d'écoles, il y a eu des exclusions d'élèves ayant pourtant réussi les concours quand leur participation à des événements, allant au-delà de l'intégration ou de la convivialité, avait pu être étayée. Cela a été le cas en particulier dans une école de commerce du territoire, mais pas seulement, et même quand le bénéfice du concours avait pourtant été obtenu dans un temps préalable. Deuxième chose : dans les discussions que nous avons avec les structures, les BDE, avec l'ensemble du tissu universitaire angevin, il y a une sensibilisation permanente, il y a, ensuite, des effets de réputation qui peuvent avoir des conséquences. Il y a un certain nombre de riverains qui, notamment, ont évoqué, auprès de directeurs d'établissements, le fait qu'en termes de réputation à l'employabilité quand on avait des choses qui finissaient par se répéter de manière excessive et avec des bornes qui sont franchies et qui ne relèvent pas juste, si vous voulez, de l'excès de camaraderie, cela pouvait, y compris, entraîner des conséquences par rapport au tissu local.

On est engagé, en particulier avec les Gadzarts cette année, mais ce n'est pas lié aux propos que vous tenez sur la participation des BDE dans des actions citoyennes de nettoyage la ville, parce qu'il y a clairement, les vendredis matin, au lendemain des soirées étudiantes, des cadavres de bouteilles et des gisements qui font qu'on a des employés municipaux qui, même en commençant à pas d'heure, se retrouvent à devoir déblayer des tonnes de verre, au sens propre, et que la mise devant les responsabilités d'un certain nombre de jeunes, tout le monde l'a été, mais sur le respect du travail des fonctionnaires, sur le respect des riverains, et sur un certain nombre de choses, il y a des moyens, et je vous assure qu'on prend cette histoire au sérieux. Globalement, c'est très compliqué, vraiment, d'autant plus qu'on n'a jamais eu autant d'étudiants dans la ville, que cela se poursuit, et qu'il y a malheureusement des habitudes qui font qu'on a tendance à boire de plus en plus tôt, et donc à être parfois beaucoup trop alcoolisé très tôt. J'ai eu l'occasion de faire la rentrée devant une école. Je ne leur ai pas tenu des propos sur les tapisseries du Roi René, si vous voulez tout savoir, en termes d'accueil dans la ville. Et la tonalité globale des propos d'accueil, c'est aussi d'appeler à une forme de responsabilité, parce qu'ils sont les ambassadeurs de leurs écoles au quotidien. On passe au vote spécifique sur la délibération. Merci pour cette interpellation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-457 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame BEHRE-ROBINSON, vous avez la parole pour nous parler... Non, c'est Constance NEBBULA. D'accord. Et je me réjouis.

Constance NEBBULA : Si c'est possible.

Monsieur le Maire : C'est une surprise inattendue. Madame NEBBULA, vous avez la parole.

Délibération n° DEL-2016-458

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

SynerJ, espace de coworking du J, Angers connectée jeunesse - Conditions d'utilisation et tarifs d'accès - Approbation

Rapporteur :Constance NEBBULA

EXPOSE

Un espace de coworking existe au sein du J, Angers connectée jeunesse.
Au printemps 2016, deux groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir sur :

- l'aménagement des locaux dans une autre partie du bâtiment,
- les conditions d'utilisation de l'espace, son nom et les tarifs d'accès.

Cette délibération présente le règlement intérieur ainsi que les tarifs qui s'appliqueront à partir du 1er octobre 2016.

1) Le règlement intérieur de SynerJ

Cet espace a vocation à proposer un espace de travail partagé à des entrepreneurs qui démarrent, comme une première marche dans leur parcours. Ils choisissent l'espace dans un esprit de partage d'expériences et d'échanges entre coworkers, mais également avec la Direction Jeunesse et Vie étudiante et les jeunes qui fréquentent le J : accueil de stagiaires, ou témoignages sur leurs métiers, ou présentation de leur activité.
Peut s'inscrire à Syner'J tout habitant de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole ayant besoin d'un espace de travail nécessitant une connexion internet, sans condition d'âge.
Sans cibler un type d'activité, il reste néanmoins tourné sur les métiers du numérique, les télétravailleurs, les créatifs. Les activités de coaching, de formation, de téléprospection ne sont pas compatibles avec la configuration des espaces.

Dans un souci de rotation, l'inscription à Syner'J ne peut excéder 2 ans, à partir de la première date d'inscription.

Cet espace propose :

- un accès wifi avec poste de travail **pour 16 personnes** (écran, clavier, souris),
- 1 casier,
- l'accès à un espace convivialité/restauration,
- l'accès à des salles de réunion sur réservation,
- l'impression/numérisation de documents gratuite,
- l'utilisation possible du J comme adresse commerciale,
- le café/thé offert,
- accès avec badge pendant les horaires d'ouverture en autonomie : de 8h à 18h du lundi au vendredi.

Cet espace est proposé sous réserve des disponibilités du fait du nombre limité de places. L'inscription donne une autorisation d'accès mais ne garantit pas d'obtenir une place au moment où il vient.

2) Les tarifs

Pour permettre plus de flexibilité dans l'utilisation du service, trois options de règlement sont proposées aux coworkers, dans la continuité de ceux pratiqués avant juin 2015 :

- Crédit prépayé de 40 h à 30 €

- Crédit prépayé de 80 h à 60 €
  Ces deux forfaits sont valides pour une année de date à date.
- Forfait mensuel (accès libre) : à 90 € -

La première journée d'accès (8 h) à cet espace est offerte, en test.

En cas de perte du badge d'accès offert pour tout abonnement, son renouvellement sera facturé 30€.
Pour l'accueil de stagiaire 3ème, la gratuité sera appliquée pendant la durée du stage. Pour les autres stagiaires, dans le cadre du cursus de formation, un demi-tarif sera appliqué sur les 3 formules d'accès.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le règlement intérieur de SynerJ annexé à cette délibération.

Approuve les tarifs d'accès à SynerJ qui s'appliqueront à partir du 1er octobre 2016.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Constance NEBBULA : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de vous présenter un nouvel espace de travail partagé qui arrive sur le territoire, un espace de coworking, qui ouvre au sein du J, donc place Imbach. Je précise que, même si la délibération est inscrite dans la thématique politique jeunesse, ce nouvel espace est accessible à tous et pour tous, ce n'est pas forcément une question de jeunes. Et, Madame LE GOFF, j'avais prévu de le dire avant votre interpellation sur le numérique et les jeunes. Pour rappel, l'ancienne maison des projets accueillait au premier étage, un espace pour les travailleurs indépendants, qui était géré par la Ville, avec un tarif abordable. Lorsque la Direction Jeunesse s'est installée dans le bâtiment en 2015, les coworkers qui travaillaient ici ont été déplacés dans la salle de conférences située au premier étage, de manière provisoire. L'engagement de la Ville d'Angers, en matière de tiers lieu, n'a pas faibli, et nous avons donc pris la décision, il y a quelques mois, d'ouvrir, dans ce même bâtiment, un espace de coworking réaménagé, avec la Direction Jeunesse, et je tiens à remercier très sincèrement Véronique BOUCHARDON pour son engagement depuis le début sur ce dossier. Nous avons travaillé avec la vingtaine de coworkers, depuis le début de l'année, pour redéfinir ce lieu. Et donc, aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture de SynerJ, que vous pouvez retrouver dans la plaquette du J en deuxième page et demain sur le site « Angers.fr », avec toutes les informations, qui est donc un espace de travail avec 16 postes, donc écrans, claviers, souris, accessibles de 30 à 90 euros par mois, inclus en accès WiFi personnel, un casier, une salle de restauration à partager, la possibilité d'accéder à des salles de réunion, l'impression de documents, une adresse commerciale au J, et un badge commercial pour accéder au bâtiment selon les heures d'ouverture.

Cet espace, c'est la première marche dans le parcours de start-up, d'auto-entrepreneurs, ou encore de free-lance, qui lancent leur activité. Le territoire compte déjà d'autres espaces de travail partagés, mais pour des activités qui ont déjà une activité, on va dire, stabilisée, ou qui sont plutôt dans la forme de location de bureaux. SynerJ, aujourd'hui, vient répondre à un besoin où il n'y avait pas d'offre existante, raison pour laquelle les coworkers ont travaillé pendant plusieurs mois avec la Ville, conjointement, et je les en remercie, pour que ce lieu, dont ils avaient besoin, puisse voir le jour. Je remercie également le service des

bâtiments pour sa réactivité et sa souplesse, notamment pour avoir effectué les travaux nécessaires en moins de 15 jours, au mois de juillet.

SynerJ, donc, c'est une nouvelle offre sur le territoire. Elle vient s'ajouter au paysage des espaces de coworking sur Angers. Avec les équipes d'ALDEV, nous travaillons, côté développement économique, sur une carte dynamique en ligne qui sera consultable sur les sites de la collectivité d'ici quelques jours pour positionner ces espaces de travail et permettre une meilleure visibilité de l'offre existante à l'échelle de l'agglomération. L'objectif, c'est bien sûr de créer un réseau autour de ces lieux, qu'ils soient complémentaires et non pas concurrentiels, et de proposer également des offres qui soient différentes en fonction du statut et du public. Donc, pour que tout ceci puisse voir le jour, je propose d'adopter cette délibération qui concerne le règlement intérieur de SynerJ, ainsi que ses tarifs. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame NEBBULA, pour la présentation de ce soir qui n'est évidemment qu'une toute petite part des remerciements que je vous adresse parce que c'est surtout sur l'écriture du projet et la deuxième étape d'un lieu qui avait été mis en place par l'ancienne municipalité, qui répondait à un besoin, mais qui s'affine au fur et à mesure du temps avec, aujourd'hui, de nouvelles pratiques et de nouvelles orientations. Merci infiniment. Je vais vous demander que nous puissions approuver le rapport que vient de nous proposer Constance NEBBULA. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-458 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Cette fois-ci, Madame BEHRE-ROBINSON, c'est à vous.

Délibération n° DEL-2016-459

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Mise en place et exploitation du système de vidéo-protection urbain - Charte d'éthique

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a souhaité renforcer son action dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique en mettant en place un système de vidéo-protection urbain sur les espaces centraux et stratégiques de son territoire, en vue de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, sécuriser l'espace public et renforcer le sentiment de sécurité des Angevins.

La mise en place et l'exploitation de ce dispositif doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que les textes fondamentaux protecteurs des libertés publiques et privées.

La Ville d'Angers a pris l'initiative de créer un comité d'éthique par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2015, en vue notamment d'élaborer une charte d'éthique et de veiller à son respect, afin de renforcer la transparence autour de la mise en place et l'exploitation de son dispositif de vidéo-protection et de garantir le respect des libertés fondamentales.

Cette charte concerne l'ensemble des citoyens et s'applique aux espaces publics placés sous vidéo-protection par la Ville d'Angers conformément aux autorisations préfectorales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la Charte d'Ethique.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la Charte d'Ethique.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Merci, Monsieur le Maire. Nous avions pris l'initiative de créer un comité d'éthique le 29 juin 2015. Nous l'avons créé, et nous l'avons réuni. Il s'est réuni à plusieurs reprises avec, comme objectifs, d'élaborer une charte d'éthique et de veiller également à son respect, puisque le premier résultat des travaux de ce comité est donc de vous proposer ce soir cette charte, mais effectivement il aura vocation à se réunir à de multiples reprises pour en surveiller l'application. La charte qui vous a été transmise rappelle un certain nombre de principes régissant l'installation des caméras, notamment sur les conditions, les autorisations, l'information du public, mais également les conditions de fonctionnement du système de vidéoprotection avec les personnes qui en sont responsables, les conditions d'accès au centre de supervision urbain, qui sont effectivement très réglementées, les obligations qui s'imposent aux agents chargés de l'exploitation du système, et puis le traitement des images enregistrées, notamment en matière de destruction, mais ou encore de communication, d'enregistrements, et l'exercice, enfin, du droit d'accès aux images pour les citoyens. Voilà, Monsieur le Maire, l'objet des travaux que

nous avons tenus entre le mois de juin et la rentrée.

Monsieur le Maire : Je crois qu'il y a deux autres délibérations qui portent...

Délibération n° DEL-2016-460

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Police Municipale / Police Nationale - Dispositif de vidéo-protection - Convention de coordination - Avenant n°2

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a souhaité mettre en place un système de vidéo protection pour faciliter l'exécution des missions de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

La convention de coordination signée en octobre 2013 entre la Préfecture de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers précise les modalités de collaboration opérationnelle dans le domaine de l'échange d'informations, de la communication et du soutien opérationnel dans l'exercice des différentes missions des polices Nationale et Municipale.

La mise en place et le développement d'un système de vidéo protection sur le territoire de la ville et la création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) nécessitent d'intégrer à ladite convention les modalités de fonctionnement partenariales pour l'exploitation du dispositif de vidéo-protection.

L'avenant définit les conditions de ce partenariat, en particulier les conditions de mise à disposition des images traitées par le CSU aux forces de sécurité intérieure et aussi des modalités de fonctionnement et de gestion du renvoi des images à la Direction Départementale de Sécurité Publique.

Cet avenant sera signé entre le Maire d'Angers, la Préfète de Maine-et-Loire, après avis du Procureur de la République, et conclu pour la durée de la convention de coordination Police Municipale.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de coordination Police Municipale / Police Nationale

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Oui.

Monsieur le Maire :... sur le même sujet et qui ne concernent pas la charte éthique, sauf s'il y avait une opposition à ce qu'au moins Madame BEHRE-ROBINSON puisse les présenter, ensuite vous interviendrez sur tout ou partie du dispositif parce que ce sont deux points mineurs, les deux suivants.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : La deuxième n'est pas mineure, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Pardon.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : La deuxième délibération est importante aussi.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. La deuxième est importante. C'est le troisième point qui est juste technique.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : La deuxième, effectivement, concerne un avenant à la convention que nous avons avec la Police Nationale, et nous avons souhaité, en fait, élargir cette convention. C'est d'ailleurs Madame la Préfète, au nom des services de l'État, qui signera, mais également le Procureur, de manière à ce que l'ensemble des services qui interviennent et qui pourraient avoir, à un moment ou à un autre, besoin de récupérer un certain nombre d'images, notamment pour des besoins d'enquêtes, puissent le faire de la manière la plus simple possible et puis la moins lourde aussi pour nos services. Donc nous avons une convention classique que nous avons souhaité compléter pour tenir compte de la mise en place du centre de supervision urbain et donc du déploiement de vidéoprotection pour lequel nous nous sommes engagés, et je peux d'ailleurs vous indiquer que nous serons à 64 caméras au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BEHRE-ROBINSON. Et donc la troisième qui, pour le coup, est technique.

Délibération n° DEL-2016-461

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Vidéo-protection - Monplaisir - Convention de servitude entre la Ville d'Angers et la SOCLOVA

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a souhaité renforcer son action dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique en mettant en place un système global de vidéo-protection sur son territoire en vue de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes sur les espaces publics centraux et stratégiques.

Pour compléter ce dispositif et en assurer une plus grande efficacité, il est nécessaire de mettre en place une caméra sur un immeuble collectif à usage d'habitation situé à ANGERS, au 19 boulevard Gallieni, sis sur un ensemble de parcelles cadastrées section BE n°26, 370 et 372.

Pour ce faire, la Ville d'Angers et la SOCLOVA, propriétaire de cet immeuble, ont décidé d'un commun accord de conclure une convention de servitude d'ancrage d'une caméra de vidéo-protection, de passage de câbles, et d'accès aux installations.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers est autorisée par la SOCLOVA à établir cette servitude.

Ladite servitude est consentie à titre gratuit et sans indemnité.

La convention est conclue pour la durée de l'installation ou toutes celles qui pourraient lui être substituée.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la convention de servitude entre la Ville d'Angers et la SOCLOVA.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : la Ville et la SOCLOVA, tout simplement pour une caméra que nous avons localisée à Monplaisir sur un immeuble, et, d'un commun accord, nous souhaitons conclure cette convention de servitude d'ancrage pour la caméra, le passage des câbles, et les accès aux installations, autant pour sécuriser la caméra que le bâtiment, puisque c'est une caméra qui a été détériorée avec un passage compliqué par les espaces des ascenseurs. Et donc, pour sécuriser aussi les habitants, nous souhaitions faire les choses dans les règles de l'art et conventionner avec le meilleur propriétaire du bâtiment.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame l'Adjointe. Je laisse maintenant la parole à ceux qui le souhaitent sur une, deux, ou trois de ces délibérations. Madame LEMOINE-MAULNY.

Estelle LEMOINE-MAULNY : Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Moi je voulais intervenir plus précisément sur la délibération 48, même si elle englobe les trois. Donc vous avez créé un comité d'éthique suite à l'annonce du déploiement à Angers d'un vaste dispositif de vidéoprotection urbain. Nous sommes bien sûr tout à fait favorable à la mise en place de ce comité. Permettez-moi tout de même de faire quelques remarques supplémentaires concernant le contenu de la charte d'éthique qui a été travaillé au sein de ce comité, comme vient de le dire Madame l'Adjointe, et auquel j'ai participé. Les objectifs du dispositif sont rappelés dans le préambule. Nous avons déjà eu l'occasion de faire part de nos remarques à ce sujet. Je souhaiterais juste rappeler que nous aurions eu une politique plus mesurée en la matière. L'installation de caméras peut être parfois tout à fait judicieuse à certains endroits. La ville d'Angers était d'ailleurs déjà équipée, à la gare notamment, ou autour de la ligne de tram.

Pour répondre aux propos ironiques de l'un de vos adjoints lors d'un précédent Conseil Municipal, il n'y a pas de bonnes caméras de gauche et de mauvaises caméras de droite. La question essentielle, me semble-t-il, est la suivante, à savoir celle de l'efficacité du dispositif. Dans votre préambule, la première mission du système de vidéoprotection est, je cite, « de dissuader du passage à l'acte ». La vidéoprotection peut en effet être un levier de dissuasion de ce passage. Mais quid du report de ce passage à l'acte hors du champ de la caméra ? Les études des pays anglo-saxons, pionniers en la matière, montrent indéniablement ce transfert sur d'autres lieux, et donc une efficacité toute relative du système. C'est pourquoi nous aurions opté pour une politique plus mesurée privilégiant la présence humaine sur le terrain.

Quelques mots sur la composition du comité d'éthique, donc présidé par Monsieur le Maire et qui a désigné pour Président délégué Madame l'Adjointe en charge de la sécurité. Vous qui utilisez souvent le terme de transparence, n'aurait-il pas été judicieux, et ce, bien sûr, sans porter aucun jugement, sur Madame l'Adjointe, de proposer une personnalité non issue du Conseil Municipal, totalement indépendante, pour une entité qui est censée faire des recommandations au Maire et veiller au bon respect de la charte, comme c'est le cas, d'ailleurs, dans certaines villes françaises ? Enfin, s'agissant de sa composition, n'aurait-il pas été également intéressant d'y associer d'autres associations représentatives des droits des usagers, au-delà du seul droit des victimes, par exemple des associations associées au respect des libertés fondamentales ? Cela permettrait de refléter davantage la finalité de ce comité, à savoir défendre l'ensemble des droits des citoyens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LEMOINE-MAULNY. Alors, Madame ARAB. Je suis désolé, Monsieur PAGANO, elle avait levé la main avant vous.

Chadia ARAB : Merci. Alors, sans reprendre les propos remarquables de ma collègue Estelle LEMOINE-MAULNY, car elle l'a très bien explicité dans son intervention, je réitère que nous ne sommes pas foncièrement opposés aux installations de vidéosurveillance car elles peuvent permettre de travailler à amoindrir le sentiment d'insécurité que certaines habitantes et certains habitants peuvent avoir. Elles restent malgré tout une solution qui a bien montré ses limites dans de nombreuses villes de France et ailleurs dans le monde. Nous restons persuadés qu'avant d'installer une caméra de vidéosurveillance, il faut réaliser une étude approfondie et situationnelle, au préalable, sur l'opportunité de leur emplacement. Alors, est-ce que cela a été fait ? Si oui, que montrent les études, notamment sur l'endroit où va se déplacer cette délinquance aujourd'hui à Angers ? Lors de la Commission Solidarité où cette délibération nous a été présentée, il a été question de caméras qui avaient été détruites ou endommagées. Ce n'est pas mentionné dans la délibération. Peut-on savoir leur nombre ? À quels endroits en particulier ? Et combien coûte leur remplacement ? Il a été également question, vous venez de le redire aussi aujourd'hui, Madame l'Adjointe, de protéger la Place de l'Europe. Y a-t-il d'autres actions, excepté la vidéosurveillance, qui sont mises en place pour protéger au mieux les habitantes et les habitants de ce quartier ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci sincèrement, Madame ARAB. Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Oui, je ne vais pas faire long. Moi aussi, je crois qu'on ne fait que déplacer un problème, et je serais preneur des statistiques sur les délits à l'échelle de la ville et de l'agglomération, je suis convaincu que cela ne montrerait pas des mouvements significatifs mais des déplacements de problèmes. Alors, maintenant, une fois que j'ai dit cela, sur les moyens de résoudre les problèmes, je voudrais donner quand même quelques pistes, bien sûr obtenir des moyens humains en termes de policiers, et je pense notamment à des policiers nationaux, faire de la prévention de proximité de l'îlotage, et là encore il serait juste que l'État contribue, et puis, bien sûr, s'attaquer réellement aux problèmes du chômage, de la précarité et de la pauvreté, et de ce point de vue, quand même, j'ai entendu ce que disait Monsieur EL BAHRI tout à l'heure sur les jeunes qui décrochent et tout ça et tout ça, j'avais envie de lui répondre, à ce moment-là de la discussion, que quand même c'était triste d'avoir une subvention du CCAS en stagnation au moment où la pauvreté augmente et les décrochants peuvent augmenter.

Alors, Monsieur le Maire, vous avez passé un petit peu de votre temps à taper sur le gouvernement. Déjà, je vous ferai remarquer que dans le groupe d'opposition municipale, nous ne sommes pas tous des soutiens au gouvernement, cela ne vous aura pas échappé ; que, pour un bon nombre d'entre nous, nous avons surtout produit un vote pour faire barrage à SARKOZY, ce que vous ne nous reprocherez certainement pas dans les temps qui courent. Et je voudrais vous mettre en cohérence, vous aussi, avec vos propos, parce qu'on ne peut pas dire des choses à la Ville et mener campagne électorale nationale avec d'autres thèmes, et, par exemple, une fois que j'ai dit qu'il y a besoin de moyens humains en policiers en îlotage, je suis assez inquiet de voir les différents candidats à la primaire des Républicains faire de la surenchère sur le nombre de suppressions d'emplois publics, 500 000 emplois publics supprimés. Qui dit mieux ? Où est-ce qu'on va les supprimer ? Des profs ? De la santé ? Des policiers ? Doit-on anticiper, dans le futur, en cas de victoire de votre camp, Monsieur le Maire, que les Angevins devront payer eux-mêmes via les impôts locaux pour leur sécurité, puisque l'État ne le ferait peu ou plus ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PAGANO. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Oui. Alors, je note d'abord que vous n'avez pas d'opposition de principe au déploiement de caméras et je dois dire que je m'en félicite, ce n'est pas encore ce qu'il y a de plus intéressant, mais cela veut dire que, finalement, le travail de pédagogie et d'équilibre que nous travaillons depuis notre arrivée aux responsabilités finit peut-être par porter ses fruits. Oui, il y en avait, c'était quand même en fin de vie ; le logiciel n'est plus entretenu. Et, de toute façon, si elles tombaient en panne, elles n'auraient pas pu être remplacées. Vous voulez qu'on continue ? Je poursuis mon explication. Donc vous n'avez pas d'opposition de principe, et c'est vrai que même Madame Estelle LEMOINE-MAULNY nous a proposé en réunion l'installation de caméras sur certains sites, tout à fait judicieusement, et nous sommes en train de l'étudier. Il s'agit de la Place La Rochefoucauld. Donc voilà. Néanmoins, je note, et je me souviens, il me semble bien que vous n'avez pas voté les demandes de subventions pour le FIPD, donc je trouve qu'il y a quand même une certaine incohérence dans vos propos. Bref.

Vous évoquez, Madame ARAB, le fait de faire une étude approfondie et préalable à l'installation. Effectivement, globalement, quand on prend une décision, on essaye d'en mesurer l'impact et également de mesurer les éléments par rapport à l'opportunité, à la nécessité, et les services ont, avec un très grand sérieux, examiné d'abord les questions d'opportunité, mais ensuite de faisabilité, et enfin, plus opérationnellement, de manière à transmettre à l'État, puisque nous devons déclarer, c'est ce que vous avez dû voir si vous avez lu la charte éthique. Sur les caméras détruites, nous en avons eu quelques-unes, celles de Monplaisir notamment, celles de la Place Camille Claudel, et elles ont été remplacées pour un montant à peu près de 5 à 6 000 euros par caméra. Je parle sous contrôle des services qui modifieront, si je me trompe. Et nous avons souhaité également sécuriser les choses, et c'est l'objectif de la convention que nous avons signée avec la SOCLOVA. Plus largement, sur le comité d'éthique, vous évoquez un report hors des champs des caméras. Eh oui, la délinquance s'adapte. Le monde change. Et l'intérêt de déployer ce qui n'est pas un vaste système de vidéoprotection mais tout simplement un système global de

vidéoprotection est de sécuriser un maximum de lieux dans lesquels, potentiellement, il peut se produire des actes de délinquance.

Je redis les critères qui sont les nôtres et que nous maintenons, à savoir : des places de rassemblements et de rencontres des Angevins, comme la Place du Ralliement, la Place de l'Europe, la Place Jean Vilar, la Place Jean XXIII, et il y en aura d'autres au cours du mandat ; des lieux de circulation, je pense notamment à Coubertin, notamment les soirs de match où on a beaucoup de gens qui y passent et nous en aurons d'autres également, et puis des lieux plus sensibles, Jean XXIII, Jean Vilar, ou encore Savary où je crois que la situation s'est quand même améliorée même s'il reste des choses à faire. Quant aux moyens humains, nous avons toujours dit que les caméras n'étaient pas, et je le redis, l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité, mais bien un élément complémentaire. Voilà. Je peux d'ailleurs vous indiquer que les caméras qui ont été installées en fin de semaine dernière, au niveau de la rue Parcheminerie, ont déjà permis ce week-end d'arrêter des trafiquants de stupéfiants. Donc je crois que là, oui, nous sommes efficaces et nous contribuons à rendre la ville plus sûre.

Enfin, pour ce qui concerne la composition, je sais que vous n'êtes pas d'accord complètement sur la composition, nous avions évoqué les choses, d'autres personnes n'étaient pas d'accord d'ailleurs sur le fait, par exemple, d'avoir des représentants des avocats. Nous avons essayé d'avoir quelque chose d'équilibré, et plus qu'une association militante sur la question des Droits de l'Homme, nous avons préféré, j'allais dire, la probité et le sérieux d'universitaires, et je pense notamment à la directrice de l'IEJ, l'Institut judiciaire spécialiste des libertés publiques. Voilà. C'est un choix que nous avons fait ; nous l'assumons complètement.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, d'abord, sur le comité d'éthique, je retiens les suggestions, je dis juste qu'on ne change pas aussi vite un comité d'éthique qu'on a implanté il y a quelques mois, qui vient de réaliser sa charte, et qui maintenant va avoir vocation à le faire vivre. Les suggestions que vous évoquez à haute voix, elles pourraient faire l'objet d'un élargissement de ce comité dans l'avenir puisqu'il n'a pas vocation à être en place pour 10 ans, mais il faut maintenant qu'on fasse travailler ce comité d'éthique sur la base de la charte qu'il vient de mettre en place. C'est la première chose.

La deuxième, c'est que je n'oppose pas les associations qui œuvrent et qui défendent les libertés fondamentales aux avocats ou aux universitaires. Laissez-moi, s'il vous plaît, ce n'était pas le sens des propos de Jeanne BEHRE-ROBINSON. À l'intérieur de ces associations, certaines considèrent que la simple présence de caméras de vidéoprotection est une atteinte insupportable aux Droits de l'Homme, et il va de soi qu'à partir du moment où on est dans une optique qui consiste à regarder les usages et les limites de ces usages, par définition, à l'intérieur de ce comité d'éthique, et c'est le sens des propos de Madame BEHRE-ROBINSON, il ne peut pas y avoir des gens qui considéreraient que c'est diabolique ou malsain en soi. Ça, c'est la première chose. La deuxième : moi je veux vraiment me réjouir parce que ce 26 septembre marque une évolution sur le consensus politique dans notre hémicycle sur cette question. Le 29 mars dernier, vous avez refusé de voter une demande de subventions à l'État, c'est-à-dire diminuer la facture des Angevins pour l'acquisition de caméras de vidéoprotection. Je suis même intervenu pour m'étonner de ce qui était une rupture par rapport à une pratique qui consistait à ce qu'au moins, quand il y a des demandes de subventions, on les vote à l'unanimité en considérant que cela allège d'autant la facture des contribuables. Ce soir, dans une intervention remarquable, et je reprends le terme, Madame LEMOINE-MAULNY a insisté sur le fait que ce pouvait être utile, que cela servait à quelque chose.

Donc il nous reste quoi comme débat ? Le fait de savoir si 100, à terme, c'est trop, si c'est massif, si c'est disproportionné, pour reprendre des propos que j'ai entendus dans cette enceinte, par rapport aux 1 515 rues ? Et quand vous nous avez parlé du caractère massif, on vous a fait remarquer, ce que d'ailleurs vous n'avez pas démenti, même vous revendiquez ce soir d'avoir mis en place des caméras. C'est un changement à 180 degrés par rapport aux discours qui ont été tenus, au soutien à la dizaine de manifestants qui étaient devant l'Hôtel de Ville. En fait, cela montre bien, sur ce sujet, mais je m'en

réjouis, je veux dire, qu'on peut être d'accord, on a le droit nous aussi de vous féliciter. Ça vous arrive de nous féliciter parce que vous avez le sentiment qu'on va dans le bon sens ; acceptez nos félicitations qui sont sans arrière-pensée. C'est bien. On progresse ensemble. C'est rassurant sur la démocratie et sur le vivre ensemble. C'est de bon augure avant la rentrée des solidarités. On passe au vote.

Le débat est clos sur ce sujet. Est-ce que vous souhaitez qu'on distingue le vote sur les trois ? Je vote séparément la charte éthique ? Je commence par la charte éthique. Quels sont ceux qui sont pour ? Puisque c'est vrai que, par le passé, il y avait eu des caméras mais il n'y avait pas eu de charte éthique, donc vous allez peut-être nous rejoindre ce soir, quand même ? C'est quand même mieux qu'il y ait des caméras avec une charte éthique que des caméras sans charte éthique. Donc qui est pour ? C'est la réalité. Très bien. Qui s'abstient ? Parfait. Là aussi, il y a une cohérence. Qui vote contre ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-459 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Nous passons à la deuxième délibération. Est-ce qu'on est d'accord pour répondre à la demande de l'État et de la Préfète pour le partage des images ? C'est le sens de cette convention visée par le Procureur de la République et la préfecture. Quels sont ceux qui souhaitent s'y opposer ? Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Parfait. Si, si, il y a unanimité sur ce point.

Délibération n° DEL-2016-460 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Et enfin, sur la convention avec la SOCLOVA pour l'implantation d'une caméra, c'est une convention d'occupation du domaine public classique, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé. Merci. Monsieur PILET. Merci, Madame BEHRE-ROBINSON.

Délibération n° DEL-2016-461 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-462

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

- Collège David d'Angers
Accueil d'élèves argentins
Du 02 au 16 octobre 2016 ..... 150 €

- Lycée Henri Bergson
Accueil d'élèves allemands
Du 22 au 29 septembre 2016 ..... 150 €

- Lycée Chevrollier
Accueil d'élèves espagnols
Du 03 au 24 septembre 2016 ..... 150 €

- Lycée Sainte Agnès
Accueil d'élèves étrangers (groupe de 17 nationalités différentes)
Du 1er septembre au 23 décembre 2016 ..... 150 €

- Lycée Sainte Agnès
Accueil d'élèves libanais
Du 1er au 26 septembre 2016 ..... 150 €

- Lycée Saint Martin
Accueil d'élèves espagnols
Du 22 au 29 septembre 2016 ..... 150 €

- Lycée Chevrollier
Séjour (échange) à Cordoue (Espagne) du 24 septembre au 15 octobre 2016
1 classe (18 élèves dont 1 boursier) ..... 220 €

TOTAL **1120 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 1 120 €, détaillé comme suit :

- 150 € au Collège David d'Angers
- 150 € au Lycée Henri Bergson
- 370 € au Lycée Chevrollier
- 300 € au Lycée Sainte Agnès
- 150 € au Lycée Saint Martin

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Benoît PILET : Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit d'approuver le versement de subventions à hauteur de 1 120 euros pour 5 établissements scolaires angevins organisant des séjours linguistiques.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Une abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-462 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Nous passons à l'organisation de Café Culture et de la Fête de la Saint Nicolas.

Délibération n° DEL-2016-463

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Organisation de Café Culture et de la Fête de la Saint Nicolas - Soutien à l'Association Angers Jumelages - Attribution de subventions

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

L'Association Angers Jumelages (AAJ) travaille à la promotion des jumelages de la Ville d'Angers auprès des habitants du territoire et s'efforce de créer er de consolider les échanges de société civile à société civile avec les villes jumelles d'Angers.
L'AAJ a récemment emménagé au sein du Pôle International, 14 place Imbach, inauguré par le Maire et les représentants des villes jumelles le 10 septembre 2016.

L'association propose aux Angevins, au moins cinq fois par an, de participer à un « Café Culture ». Celui-ci est un outil informel d'échanges sur une problématique, une question d'actualité, une ville, un pays... le tout animé par un intervenant extérieur différent selon la thématique abordée.
La Ville d'Angers, dans le cadre de sa politique de soutien aux échanges interculturels, souhaite appuyer cette initiative par l'attribution d'une subvention de 960 €.

Chaque année l'AAJ met en place une soirée sous le signe de la Saint Nicolas, fête traditionnellement célébrée aux Pays-Bas et en Allemagne en début décembre.
Cette manifestation, qui réunit chaque année une centaine de personnes, permet de faire découvrir une culture et des traditions différentes aux petits comme aux grands.
Afin de soutenir cette initiative pérenne et appréciée, la ville d'Angers propose un soutien de cet évènement par le biais d'une subvention d'un montant de 1 300 €.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le versement de subventions à l'Association Angers Jumelages pour un montant total de 2 260 €, détaillé comme suit :

- 960 € pour la mise en place des « Café Culture »
- 1 300 € pour l'organisation de la Saint Nicolas le 02 décembre 2016

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Benoît PILET : Tout à fait, avec la J qui a récemment rejoint le nouveau pôle international inauguré le 10 septembre dernier, et pour lequel nous vous proposons d'approuver le versement de deux subventions pour l'organisation de 5 Cafés Culture et l'organisation de la Saint Nicolas le 2 décembre prochain, et ce pour des montants respectifs de 920 et 1 300 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-463 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons à la rencontre nationale « les HospiLike Conférences ».

Délibération n° DEL-2016-464

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Rencontre nationale "les HospiLike Conférences" consacrée aux réseaux sociaux hospitaliers le 24 novembre 2016 - versement d'une subvention

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Pour la seconde année consécutive, le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers (CHU) organise une rencontre nationale consacrée aux réseaux sociaux hospitaliers, *les HospiLike Conférences*. Elle se déroulera le 24 novembre 2016 à Terra Botanica et regroupera 170 congressistes.

Médecins, soignants, managers, cadres, -hospitaliers ou non- sont attendus pour débattre en conférences sur la place des réseaux sociaux dans le dialogue singulier entre le patient et son praticien. Puis des tables rondes seront consacrées aux retours d'expériences de patients et de professionnels hospitaliers et extra-hospitaliers.

La Ville d'Angers a été sollicitée pour soutenir l'organisation de cette rencontre. Considérant l'intérêt du développement des réseaux sociaux en milieu hospitalier et l'enrichissement d'expériences lors de la tenue d'une telle journée, la Ville d'Angers propose l'attribution d'une subvention de 2 500 € au CHU d'Angers, afin de financer une partie des prestations indispensables au bon déroulement de cet événement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 500 € au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers (CHU).

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Benoît PILET : Où le CHU nous a sollicités pour soutenir l'organisation de la seconde rencontre nationale consacrée aux réseaux sociaux hospitaliers. Ce congrès réunira, le 24 novembre prochain, 170 congressistes. Et il nous est demandé d'approuver la subvention de 2 500 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-464 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons à la délibération numéro 55 où il s'agit de donner... Allez-y, Monsieur VERCHÈRE.

Délibération n° DEL-2016-466

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public

Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire (SIEML) - Adhésion de la communauté candéenne de coopérations communales - Avis

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le Conseil municipal du 9 mars 2009 a approuvé l'adhésion de la ville d'Angers au Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire.

La Communauté candéenne de coopérations communales a, par délibération du 22 mars 2016, décidé de transférer sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML.

Le Comité syndical du SIEML a accepté le principe de ce transfert lors de sa séance du 26 avril 2016.

L'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque commune membre ou chaque EPCI membre doit délibérer pour se prononcer sur les transferts proposés dans un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il convient que la ville d'Angers délibère sur cette demande d'adhésion pour laquelle il vous est proposé d'émettre un avis favorable.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1321-1, 1.1321-2, L.5212-16 et L.5212-17,
Vu la délibération n° DEL-2009-78 du Conseil municipal du 9 mars 2009 approuvant l'adhésion de la ville d'Angers au SIEML
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-09 du 1er février 2016 adoptant les nouveaux statuts du SIEML ainsi que la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2015 approuvant la modification les statuts du Syndicat (gouvernance, compétences et coopérations),
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire et notamment ses articles 4, 6 et 7,
Vu la délibération de la Communauté candéenne de coopérations intercommunales du 22 mars 2016 demandant de transférer la compétence éclairage public et la maintenance au profit du SIEML pour les zones d'activités, industrielles, artisanales suivantes : ZA du Bois Robert (ANGRIE), ZA du Petit Gué (ANGRIE), ZA de Rochebrun (ANGRIE), ZA des Hirondelles (LOIRE), ZA des Buissonnets (CHAZE SUR ARGOS), ZA de l'Erdre (FREIGNE), ZA du Petit et du Grand Tesseau (FREIGNE), ZI de la Ramée (CANDE), ZA du Fief Briand (CANDE), ZA de la Gare (CANDE), ZA des Fosses Rouges (CANDE),
Vu la délibération du Comité Syndical n° 37/2016 du 26 avril 2016 donnant un avis favorable à ce transfert,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016
Considérant la demande d'adhésion de la Communauté candéenne de coopérations communales au SIEML ;

DELIBERE

Donne un avis favorable à l'adhésion, au SIEML, de la Communauté candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de «l'éclairage public ».

Jean-Marc VERCHÈRE : Nous sommes membres du Syndicat d'Énergie de Maine-et-Loire. Comme membres, nous avons à donner notre avis favorable à l'entrée d'une communauté de communes dans ce syndicat : c'est la communauté de communes du Candéen, pour son réseau d'éclairage public.

Monsieur le Maire : Très bien. Je pense que personne ne s'oppose à ce que le Candéen rejoigne le SIEML ? C'est même assez étrange d'avoir à nous prononcer sur ce sujet ce soir. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-466 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-467

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartiers Doutre- Saint Jacques et Centre Ville-Lafayette. Rue Marcel Cerdan et rue Louis Gain - Déclassements

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre du renouvellement du secteur de la rue des Gouronnières et du complexe sportif André Bertin, la Collectivité a engagé une réflexion sur le devenir de ce site, occupé préalablement par la piscine et le parking attenant, rue Marcel Cerdan.

Il a notamment été décidé de réaliser un programme de constructions de maisons individuelles, sur l'emprise de la piscine, appartenant au domaine privé de la Ville d'Angers et sur l'emprise du parking, appartenant au domaine public de la Ville.
Cette opération, faisant l'objet d'un appel à projets, s'inscrira dans la continuité du programme d'Angers Loire Habitat. Il convient donc de déclasser du domaine public communal, une parcelle d'une superficie d'environ 866 m2, située rue Marcel Cerdan et correspondant à l'emprise du parking, en vue de sa revente au porteur de projet retenu.

Par ailleurs, Angers Loire Habitat a pour projet de résidentialiser le parking situé du 102 au 144 rue Louis Gain, devant son patrimoine immobilier.
Pour permettre la continuité piétonne entre la rue Louis Gain et l'emprise du parking, des travaux ont été réalisés par la Ville d'Angers.
Il y a lieu de déclasser cette parcelle d'environ 1 644 m², en vue de sa rétrocession à Angers Loire Habitat.

Conformément aux articles R.141.4 et R.141.9 du Code de la Voirie Routière, les dossiers ont été soumis à enquête publique préalablement aux déclassements, du 17 juin au 1er juillet 2016. Au vu d'un avis favorable du commissaire enquêteur émis par rapport argumenté, il est proposé le déclassement de ces parcelles.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la communauté urbaine, la commune d'Angers est chargée de la mise en œuvre et de la gestion de la compétence voirie et des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, pour le compte d'Angers Loire Métropole. C'est pourquoi, le Président d'Angers Loire Métropole a été préalablement sollicité et a émis un avis favorable à ces déclassements.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016
Considérant l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine,

DELIBERE

Prononce le déclassement du domaine public d'une parcelle d'une superficie d'environ 866 m2, située rue Marcel Cerdan et d'une parcelle d'environ 1644 m2, située rue Louis Gain, en vue de leur revente.

Jean-Marc VERCHÈRE : Pour la délibération 56, il s'agit de déclasser deux morceaux de rues, deux parties de rues : la rue Marcel Cerdan, dans le secteur de l'ancienne piscine Bertin, pour l'opération de

pavillons et de jardins ; et puis, rue Louis Gain dans le cadre de la résidentialisation par Angers Loire Habitat d'une portion de domaine public, au bout de la rue Louis Gain, à droite, derrière les containers enterrés.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, j'imagine qu'il n'y a pas de questions sur ces déclassements ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-467 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Vous poursuivez, Monsieur VERCHÈRE.

Délibération n° DEL-2016-468

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Convention d'occupation domaniale pour le réseau de communications électroniques de AFONE-Avenant n°1

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre du développement des communications électroniques et de l'économie numérique au niveau local, AFONE a souhaité développer un réseau WIFI à l'échelle de la Ville d'Angers. A ce titre, AFONE a prévu d'implanter des équipements sur le territoire de la Ville et est amené à occuper le domaine public et privé de la Ville d'Angers.

Par délibération du 21 juillet 2014, le Conseil municipal a autorisé l'occupation du domaine public et privé de la Ville d'Angers par AFONE, selon les modalités suivantes :

- les conditions d'exécution de la pose des équipements sur le domaine public et privé lorsque de tels travaux devront être mis en œuvre.
- les conditions d'intervention technique d'AFONE sur le domaine public et privé.
- les conditions d'intervention technique par la Ville d'Angers.
- les conditions financières.

La Société AFONE projette d'étendre son réseau « wifiLib' » sur certains sites Sports et Loisirs de la Ville d'Angers et demande à cet effet, conformément à l'article 4 de la convention, la mise à disposition d'un emplacement dans les dépendances, propriétés de la Ville d'Angers, occupées conjointement par le Système d'Information Communautaire, ainsi que la mise à disposition de fibres optiques du Réseau « Boucle Optique Angevine » (BOA) connectant les sites concernés.

Cette extension entrainant des modifications des conditions d'interventions techniques par la Ville il convient de prendre un avenant à la convention.
Par ailleurs, il est proposé au Conseil municipal d'adopter un nouveau tarif relatif aux frais de 1ere installation et aux frais annuels à la charge de AFONE dans les baies informatiques et de réviser les tarifs déjà en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Président de la communauté urbaine,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 a la convention d'occupation domaniale pour le réseau de communications électroniques de AFONE.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n°1.

Autorise la révision des tarifs en vigueur

Autorise la mise en place d'un nouveau tarif, applicable le 1er août 2016

Impute les recettes correspondantes au budget de l'exercice 2016 et suivants

Jean-Marc VERCHÈRE : Dans le cadre de la convention qui nous lie à AFONE pour l'implantation d'un certain nombre de bornes WiFi dans nos équipements, nous souhaitons de concert, passer un avenant pour élargir certains équipements sportifs. Ce réseau WiFi est gratuit. Et nous relevons le tarif de l'intervenant conformément au tableau qui est annexé.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarques ? Pas de prises de participation au vote de Monsieur LAINE ? À cette exception, pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-468 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote: M. Grégoire LAINÉ.

Poursuivez, Monsieur VERCHÈRE.

Délibération n° DEL-2016-469

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Soutien à l'investissement public local - Travaux de mise en accessibilité - Demande de subvention à l'Etat

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La loi de Finances pour 2016 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales pour financer les investissements afin de contribuer à doter la France des équipements structurants nécessaires à l'attractivité des territoires et à leur développement.

A ce titre, la Ville d'Angers souhaite déposer une déclaration d'intention de solliciter cette subvention pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), programmés pour la période 2017.

Les travaux de mise en accessibilité des ERP consistent en la mise en conformité aux règles d'accessibilité de ces établissements, déclinée dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) déposé auprès du Préfet de Maine et Loire en septembre 2015.

Le montant total des travaux est estimé à 675 000 € HT pour l'année 2017.

Le montant des travaux éligibles à une subvention de l'Etat s'élève à 350 000 € HT, pour une subvention de 100 000 €.

La Ville d'Angers demande à bénéficier d'une subvention de l'Etat, pour la réalisation des travaux relatifs à ce projet.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Sollicite une subvention auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux relatifs à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour l'année 2017.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document afférent à cette demande.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : De la même façon qu'on avait fait ça à l'automne pour le programme 2016 de travaux d'accessibilité dans les bâtiments, je vous propose de resolliciter l'État pour une subvention sur ces travaux du programme 2017 pour un montant de 350 000 euros hors taxes de travaux, subventionnables à hauteur de 100 000 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-469 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous poursuivons.

Délibération n° DEL-2016-470

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Maintenance des installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'AquaVita - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de trois bâtiments sportifs équipés en installations thermiques spécifiques : le complexe sportif Jean Bouin, la patinoire et Aquavita.

Par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un marché avec l'entreprise COFELY AXIMA GDF SUEZ afin de répondre aux obligations de maintenance des installations thermiques de ces trois sites et d'assurer le confort des utilisateurs, dans le respect des règlementations en vigueur.

Il convient désormais de conclure un avenant à ce marché afin de prendre en compte des équipements supplémentaires sur les trois sites, pour un montant de 7 490,00 euros HT annuel (soit + 13,26 % du marché initial).
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 relatif au marché de maintenance des installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'AquaVita conclu avec COFELY AXIMA GDF SUEZ, afin de prendre en compte des équipements supplémentaires sur les trois sites, pour un montant de 7 490,00 euros HT annuel

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n°1,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Dans le cadre du marché de maintenance des installations thermiques de la piscine Jean Bouin, de la patinoire, et d'AquaVita, nous avons un certain nombre de mises à jour non négligeables sur des matériels qui n'avaient pas été pris en compte, notamment une série de pompes à eau à AquaVita, il y en a pour 7 490 euros annuels.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-470 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur VERCHÈRE, vous continuez.

Délibération n° DEL-2016-471

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Réseau de chaleur du Plateau de la Mayenne (quartier des Hauts de Saint Aubin) - Police d'abonnement Aquavita - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La délégation de service public du réseau de chaleur du Plateau de la Mayenne (quartier des Hauts de Saint Aubin) a été confiée par la Ville d'Angers à la société Hauts de Saint-Aubin Bois Energie, filiale à 100% du groupe Idex Energie, à compter du 14 septembre 2013 pour une durée de 12 ans.

Cette convention de délégation de service public a été transférée à Angers Loire Métropole dans le cadre du passage en Communauté urbaine intervenu le 1er janvier 2016 induisant un transfert de certaines compétences dont le réseau de chaleur énergie.

La Ville d'Angers étant propriétaire de bâtiments raccordés à ce réseau de chaleur, notamment le centre aqualudique Aquavita, il convient de conclure un avenant à la police d'abonnement d'Aquavita. Cet avenant prendra effet au 1er octobre 2016 et portera sur la modification de ventilation des termes tarifaires composant le R2 abonnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 06 septembre 2016

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la police d'abonnement du centre aqualudique Aquavita au Réseau de chaleur du Plateau de la Mayenne (quartier des Hauts de Saint Aubin),

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Dans le cadre de la délégation de service à IDEX au Plateau de la Mayenne, nous mettons à jour, nous aussi, en tant qu'abonnés, notre police AquaVita après les modifications que nous avons par ailleurs approuvées dans la Délégation de Service Public.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-471 : le Conseil Adopte à l'unanimité

On passe à l'église Saint Laud.

Délibération n° DEL-2016-472

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Restauration extérieure et des toitures de l'église Saint Laud - Autorisation de signer les marchés de travaux

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé d'entreprendre des travaux de restauration extérieure et de toiture de l'église Saint Laud du fait des fuites existantes.

Ces travaux sont programmés sur les chéneaux du Sud-Est du Chœur et Sud-Ouest du bras du Transept Sud-Est (à proximité de la sacristie Sud-Est) afin d'éviter une dégradation du patrimoine extérieur et intérieur.

Le montant des travaux est estimé à 240 150 € HT soit 288 180 € TTC au stade avant-projet définitif (valeur Juin 2016).

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Je vous propose d'engager une nouvelle tranche de travaux sur l'église Saint Laud, notamment sur la toiture et sur les gouttières au niveau de la sacristie, parce que c'est devenu urgent. Il y en a pour 288 000 euros TTC.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.
Délibération n° DEL-2016-472 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous poursuivons.

Délibération n° DEL-2016-473

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Réfection des étanchéités, verrières et centrales de traitement d'air du groupe scolaire la Pérussaie Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant de transfert - Autorisation de signature

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement SC MARCHAND BODIN / BE GELINEAU pour la réfection des étanchéités, verrières et centrales de traitement d'air du groupe scolaire La Pérussaie.

Le fonds de commerce de la SC MARCHAND BODIN est racheté par la SARL MARCHAND BODIN à la date du 1er septembre 2016.

Il convient de prendre acte, par voie d'avenant, de cette modification pour l'exécution du contrat en cours.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant prenant acte du rachat de la SC MARCHAND BODIN par la SARL MARCHAND BODIN.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Alors, la réfection de la verrière de l'école de la Pérussaie, c'est celle-là ?

Monsieur le Maire : C'est cela.

Jean-Marc VERCHÈRE : Elle est faite depuis un moment, mais nous sommes toujours en lien avec le maître d'œuvre pour des garanties et ce maître d'œuvre vient d'être racheté par une autre société. Il s'agit de mettre à jour ce dossier de marché qui n'est pas clos.

Monsieur le Maire : Parfait. Je pense que tout le monde est d'accord ?

Délibération n° DEL-2016-473 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous poursuivons. Demande de permis de démolir.

Délibération n° DEL-2016-474

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Demande de permis de démolir - Bâtiment 70 avenue Notre Dame du Lac - Autorisation de signature

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain Belle-Beille, il convient de déconstruire un bâtiment préfabriqué situé 70 avenue Notre Dame du Lac pour permettre la réalisation des futurs aménagements et constructions qui interviendront sur ce périmètre

Une demande de permis de démolir doit être déposée préalablement à la réalisation de ces travaux.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la demande de permis de démolir concernant le bâtiment préfabriqué situé 70 avenue Notre Dame du Lac,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Autorisation de démolir un tout petit bâtiment kiosque, avenue Notre-Dame-du-Lac, qui est couvert de graffitis et d'affiches et qui ne sert plus. Donc on vous demande l'autorisation de le démolir.

Monsieur le Maire : Pour qui, les affiches ?

Délibération n° DEL-2016-474 : le Conseil Adopte à l'unanimité

La 64, même chose, permis de démolir aussi.

Délibération n° DEL-2016-475

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Demandes de permis de construire - Bâtiment 37 route de Bouchemaine - Autorisation de signature

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Afin d'aménager le bâtiment industriel situé 37 route de Bouchemaine et de réaliser la mise en conformité ERP (Etablissement Recevant du Public), il convient de réaliser des travaux d'adaptabilité du bâtiment.

Ces travaux, réalisés en plusieurs parties, permettront de mettre les locaux à disposition d'associations.

Des demandes de permis de construire doivent être déposées préalablement à la réalisation de ces travaux.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les demandes de permis de construire concernant les différentes parties du bâtiment industriel situé 37 route de Bouchemaine,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : La 64, c'est le permis de construire, de modifications d'affectations suite au dossier qui a été présenté tout à l'heure par Gilles LATTÉ à CEB. Nous déposons un permis de construire pour l'outil en main, pour le centre, le tir à l'arc. Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. Quelle réactivité ! Parce que cela ne fait pas plus d'une heure que Gilles LATTÉ a décidé cela, et hop, dès maintenant, on y va. Pas d'oppositions, pas d'abstentions sur ces dossiers ?

Délibération n° DEL-2016-475 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons à la délibération numéro 65.

Délibération n° DEL-2016-476

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments - Création d'un groupement de commande - Autorisation de signature de la convention constitutive

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Les groupements ont pour principaux objectifs d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la massification des achats, de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise de la collectivité coordinatrice et de limiter le coût et le nombre des procédures de marché public. Le groupement permet également une simplification des formalités administratives.

Dans ces objectifs, les travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments peuvent être réalisés en commun.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre les membres fondateurs désignés ci-dessous :

- l'EPCI Angers Loire Métropole,
- la Ville d'Angers,
- le CCAS d'Angers,
- Angers Loire Développement (ALDEV),
- l'EPCC Le Quai.

Le groupement est réputé constitué, à la date de la dernière signature de la convention par les membres fondateurs pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2021, date de fin d'exécution de l'accord-cadre passé par le groupement.

L'EPCI Angers Loire Métropole est le coordonnateur de ce groupement. A ce titre il est notamment chargé :

- de conseiller les membres dans la définition de leurs besoins et qu'il centralisera,
- d'appliquer les procédures de consultation, dans le respect des règles du Code de la Commande Publique,
- d'élaborer ou participer à l'élaboration de l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises,
- d'assurer l'ensemble des opérations jusqu'à l'avis d'attribution du marché dans le respect du process convenu entre les membres ainsi que les étapes de la vie du contrat pour lesquelles la convention prévoit son intervention,
- d'organiser le cas échéant la tenue de revues périodiques avec les titulaires des contrats,
- d'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Le représentant du coordonnateur sera autorisé à signer tous les contrats intéressant plusieurs membres et tout acte nécessaire aux missions du coordonnateur ainsi que les avenants intéressant tous les membres, dans le respect de leurs budgets, sans autre formalité que la signature de la convention.

Ainsi conformément à la délibération du 14 avril 2014, le Conseil municipal reste compétent pour autoriser la signature des marchés subséquents et accord-cadre supérieurs au seuil des procédures formalisées qui seraient passés pour les besoins exclusifs de la Ville d'Angers.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle de l'EPCI Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur est indemnisé, pour les frais de gestion et de justice suivant les dispositions de la convention de groupement. Par ailleurs, chaque membre participe à part égale aux coûts réels de publication.

Dans le cadre de ce groupement, un accord-cadre multi attributaires de 4 ans maximum sera lancé par le coordonnateur Angers Loire Métropole pour un montant total annuel estimé à 8 millions d'euros TTC, l'estimation de la Ville d'Angers est de 5 millions d'euros TTC.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 et 101 relatifs aux groupements de commandes

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Autorise la création du groupement de commandes Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments avec l'EPCI Angers Loire Métropole (Coordonnateur des groupements), le CCAS d'Angers, Angers Loire Développement (ALDEV) et l'EPCC Le Quai en tant que membres fondateurs.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention constitutive du groupement.

Déroge au quatrième alinéa de la délégation faite au Maire par délibération de la Ville d'Angers du 14 avril 2014,

Autorise le Maire à prendre toute décision sollicitée par le coordonnateur dans le cadre de la passation des contrats concernant plusieurs membres, quel que soit le montant, et pour tous les actes d'exécution prévus à la convention.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit d'un groupement de commandes que nous renouvelons pour des travaux, enfin, que nous relançons, pour des travaux de réparation, d'entretien, d'amélioration dans les bâtiments. Il y a Angers Loire Métropole, la Ville, le CCAS, ALDEV, le Quai. La nouveauté, simplement, par rapport à la précédente action du même type, c'est que, désormais, le coordonnateur fait payer une petite somme aux autres partenaires pour les frais administratifs de gestion, pour les publications, pour un certain nombre de choses. Voilà.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-476 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-477

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste des matériels est soumise ce jour à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie d'enchères en ligne,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.

Jean-Marc VERCHÈRE : Et pour terminer la traditionnelle liste d'autorisations à mettre en courtage d'enchères, un certain nombre de matériaux, matériels réformés. Là, il y a quelques véhicules, des vélos, une ou deux tondeuses. Voilà. Je vous demande de nous autoriser à vendre ces matériels.

Monsieur le Maire : Très bien. Et puis c'est le bon moment, on est quelques semaines avant Noël, cela permet de s'y préparer. Nous, je passe ce dossier à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-477 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Je pense que nous sommes rendus à la délibération numéro 67. La délibération numéro 67 appelle la prise de parole de Roch BRANCOUR pour faire une cession à COFIROUTE.

Délibération n° DEL-2016-478

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Capucins - Emprises A11 - Cession à COFIROUTE

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Lors de l'aménagement de l'A11 contournement nord d'Angers, la société COFIROUTE a inclus dans les emprises nécessaires diverses parcelles en nature de chemins ruraux. Ces chemins, désaffectés lors de l'enquête d'utilité publique du projet, doivent dès lors faire l'objet d'une régularisation foncière car les travaux ont été effectués.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Décret Ministériel la construction de l'autoroute A11 Contournement Autoroutier Nord d'Angers,
Vu le plan de délimitation du domaine public autoroutier concédé incorporant les parcelles appartenant à la Ville d'Angers,
Vu l'avis n°2015 007v1622 de France Domaines du 30 novembre 2015,
Vu la promesse de vente synallagmatique ci-annexée,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

Considérant qu'il convient de céder les parcelles suivantes à la société COFIROUTE :

Commune ANGERS

Référence cadastrale				Surf. m²	Zonage
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue		
AC	161	NB	L'Isle de Lancheneau	2 202	NDb + NC
AD	77	NB	rue de Meule Farine	765	NC
AE	253	NB	rue des Bretonnières	498	NC
AT	317	NB	chemin du Port Meslet	481	NC
			Total en m² :	3 946	

pour un prix de 19 730 € (dix-neuf mille sept cent trente euros), représentant une indemnisation globale, tous préjudices confondus, y compris ceux liés au transfert de propriété et à la réalisation d'aménagements au bénéfice de l'autoroute A11 conformément à l'avis de France Domaines,

Considérant l'intérêt de cette cession régularisant les emprises autoroutières déjà réalisées,

Considérant que la promesse synallagmatique est consentie sous les conditions suspensives suivantes :
1) de la signature de l'acte authentique,
2) de l'entier paiement du prix et des frais afférents aux présentes,
3) du non exercice de tout droit de préemption qui pourrait être accordé par la loi sur la vente des terrains, objet des présentes.

Considérant que les autres modalités de cette transaction sont détaillées dans la promesse synallagmatique,

DELIBERE

Approuve le principe de la vente à la société COFIROUTE des parcelles désignées ci-dessus, au prix de 19 730 € (dix-neuf mille sept cent trente euros), et conditions indiquées,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette transaction,

Inscrit la recette au budget principal 2016 et suivants,

Roch BRANCOUR : Voilà. Il s'agit d'une régularisation foncière entre la Ville d'Angers et COFIROUTE pour céder à COFIROUTE des parcelles sur lesquelles des travaux ont été réalisés dans le cadre de la réalisation des travaux de l'A11, pour une somme de 19 730 euros, pour 3 946 mètres carrés de parcelle.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-478 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous poursuivons. Monsieur BRANCOUR.

Délibération n° DEL-2016-479

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Les Justices - Site des Eclateries - Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement du site - Autorisation d'accès accordée à PODELIHA

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par arrêté préfectoral du 10 avril 2014, Monsieur le Préfet a déclaré d'utilité publique l'aménagement du site des Eclateries à Angers. Aux termes de la procédure d'expropriation avec contentieux indemnitaire, la Ville est autorisée à prendre possession depuis le 9 septembre 2016 de la parcelle cadastrée CN n°405 dont elle est devenue propriétaire par ordonnance d'expropriation. PODELIHA, aménageur du site, souhaite pouvoir bénéficier d'une autorisation d'accès à la parcelle précitée, préalablement aux formalités de revente à son profit, afin de réaliser les sondages pour le futur bâtiment B ainsi que les voiries situées sur cette parcelle.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique n° DIDD/2014 n° 89 du 10 avril 2014, déclarant d'utilité publique l'urbanisation du secteur des Éclateries sur le territoire de la commune d'Angers, au bénéfice de la Ville d'Angers,
Vu l'ordonnance d'expropriation du 27 avril 2015,
Vu le jugement de fixation de prix du 28 janvier 2016,
Vu le récépissé de consignation des fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations daté du 9 août 2016 permettant une prise de possession par l'expropriant un mois après,
Vu le courrier de PODELIHA du 12/08/2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

Considérant que la Ville d'Angers est désormais autorisée à prendre possession depuis le 9 septembre 2016 de la parcelle cadastrée CN n°405 dont elle est devenue propriétaire par ordonnance d'expropriation,

Considérant que PODELIHA, aménageur du site, souhaite pouvoir bénéficier d'une autorisation d'accès à la parcelle CN n°405, préalablement aux formalités de revente à son profit, afin de réaliser les sondages pour le futur bâtiment B ainsi que les voiries situées sur cette parcelle,

Considérant l'intérêt pour l'aménagement du site que cette autorisation soit accordée à PODELIHA,

Considérant également que l'autorisation d'accès est délivrée sous condition de remise en état du terrain mentionné si, dans l'année qui suivra ce Conseil Municipal, PODELIHA n'a pas procédé au rachat de la parcelle CN n°405 au prix défini par la Ville d'Angers incluant tous les frais déboursés pour les transferts de propriété et de jouissance à la Ville d'Angers (y compris les frais de procédure d'expropriation),

DELIBERE

Autorise la société PODELIHA et toute personne autorisée par PODELIHA, à accéder à la parcelle cadastrée à Angers sous- section CN n°405 en vue de réaliser les sondages pour le futur bâtiment B ainsi que les voiries situées sur cette parcelle, sous condition de remise en état du terrain mentionné si, dans l'année qui suivra ce Conseil municipal, PODELIHA n'a pas procédé au rachat de cette parcelle au prix défini par la Ville d'Angers incluant tous les frais déboursés pour les transferts de propriété et de jouissance à la Ville d'Angers (y compris les frais de procédure d'expropriation),

Roch BRANCOUR : Alors, il s'agit, dans la délibération suivante, d'autoriser Immobilière PODELIHA à accéder à une parcelle qui appartient à la Ville d'Angers, PODELIHA étant l'aménageur du site sur le site dit « des Éclateries », et souhaite pouvoir bénéficier d'une autorisation d'accès à cette parcelle préalablement aux formalités de revente à son profit qui vont être mises en œuvre dans les semaines et les mois qui viennent, le but étant de réaliser des sondages dans le but de préparer l'implantation d'un bâtiment d'habitations sur ces parcelles.

Monsieur le Maire : Parfait. Je pense qu'il n'y a pas de remarques particulières ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-479 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Un rectificatif.

Délibération n° DEL-2016-480

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Monplaisir - 17 rue de Touraine - Cession d'une maison d'habitation - Rectificatif

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Le Conseil Municipal du 18 juillet 2016 a décidé de céder un ensemble immobilier, situé dans l'emprise du groupe scolaire Voltaire, sis 17 rue de Touraine à Angers, au profit de Monsieur et Madame TSSOULI.

Il s'agit de la dernière des 3 maisons d'habitation autrefois utilisées en logement de fonction, les deux autres ayant fait l'objet d'une cession au profit de la Soclova en 2009.

Il s'avère que des compteurs d'eau sont situés sur la parcelle, objet de la présente vente, et qu'ils alimentent non seulement le futur logement de Monsieur et Madame TSSOULI mais aussi les immeubles implantés sur les parcelles attenantes, appartenant à la Soclova. L'objectif est donc de dévoyer les réseaux afin de ne pas créer de servitudes sur la parcelle vendue.

Si ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la présente vente, ils complexifient la procédure en rentrant dans le champ d'application d'une vente d'immeuble à rénover, montage juridique qui s'accorde mal avec les règles de la comptabilité publique.

Aussi, afin de ne pas repousser la signature de l'acte authentique transférant la propriété du bien après l'exécution des travaux prévus début 2017, il est proposé de retirer la condition particulière inscrite à la promesse unilatérale d'acquisition, par le biais d'un avenant.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du service France Domaine du 7 mars 2016,
Vu la délibération du Conseil municipal du 29 février 2016 approuvant la désaffectation et le déclassement du logement de fonction situé 17 rue de Touraine à Angers,
Vu la promesse unilatérale d'acquisition du 21 juin 2016,
Vu la délibération DEL-2016-397 du Conseil municipal du 18 juillet 2016,
Vu l'avenant n°1 à la promesse unilatérale d'acquisition du 14 septembre 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

Considérant que le Conseil municipal du 18 juillet 2016 a décidé de céder le logement, à usage de maison de fonction, situé dans l'emprise du groupe scolaire Voltaire, sis 17 rue de Touraine à Angers, au profit de Monsieur et Madame TSSOULI,

Considérant que Monsieur et Madame TSSOULI ont approuvé l'avenant n°1 à la promesse unilatérale d'acquisition du 21 juin 2016, annulant la condition particulière relative au déplacement des compteurs d'eau,

Considérant que les autres modalités de la cession demeurent inchangées,

DELIBERE

Approuve la vente, au profit de Monsieur et Madame TSSOULI, du logement situé dans l'emprise du groupe scolaire Voltaire, sis 17 rue de Touraine à Angers, selon les modalités inscrites à la promesse unilatérale d'acquisition et son avenant n°1.

Roch BRANCOUR : La délibération suivante, voilà, est un rectificatif dans le cas d'une cession d'une maison d'habitation. Il s'agit d'un ancien logement de gardiens d'école, 17 rue de Touraine. Nous avions délibéré sur le sujet, mais il s'agit là de procéder à un avenant à cette cession pour annuler une condition particulière, dont le détail vous est expliqué dans la délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-480 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons à la 70 qui concerne le compte rendu annuel du concessionnaire sur la ZAC du Front de Maine.

Délibération n° DEL-2016-481

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Doutre St Jacques Nazareth - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 juin 1990, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), par convention Publique d'Aménagement, notifié le 23 octobre 1991. L'échéance du contrat est fixée au 31/12/2017, suite à l'approbation de l'avenant n°10 à la concession.

Conformément aux dispositions des articles L300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31/12/2015 :
Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 22 609 823 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

Acquisitions foncières..... 9 607 904 € HT
Etudes..... 153 511 € HT
Frais divers..... 162 023 € HT
Honoraires..... 1 191 049 € HT
Travaux..... 8 294 615 € HT
Frais financiers..... 1 813 546 € HT
Rémunération de l'aménageur..... 1 387 175 € HT

Sur les 22 609 823 € HT de dépenses, 21 701 051 € HT sont réalisées au 31.12.2015 soit 96 %.

Etat des recettes au 31/12/2015 :
Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 22 609 823 € HT, composé des postes suivants :

Cessions foncières..... 15 946 189 € HT
Participations du concédant..... 5 226 366 € HT
Subventions..... 85 111 € HT
Produits financiers..... 483 831 € HT
Produits divers..... 868 326 € HT

Sur les 22 609 823 € HT de recettes, 19 353 825 € HT sont réalisées au 31.12.2015, soit 86 %. En effet, un terrain, situé à proximité immédiate de l'immeuble du Quai, reste à commercialiser.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31.12.2015 est de 5 226 366 € HT.

Elle est affectée pour :

- Participation pour remise d'ouvrages publics,
- Participation d'équilibre.

Au 31 décembre 2015, la Ville d'Angers a versé la totalité des 5 226 366 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'avenant n°10 à la Convention Publique d'Aménagement avec la SARA, signé le 29 septembre 2014,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine, actualisé au 31/12/2015, auquel sont annexés :

- Le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2015,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières.

Délibération n° DEL-2016-482

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier St Serge Ney Chalouère - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) St Serge - Compte rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 février 1991, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) St Serge. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), par délibération du 11 octobre 1991, par Convention Publique d'Aménagement.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31/12/15 :

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 21 166 748 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières ..... 6 680 746 € HT
- Etudes ..... 376 813 € HT
- Frais divers ..... 227 471 € HT
- Honoraires ..... 626 470 € HT
- Travaux ..... 7 153 010 € HT
- Frais financiers ..... 1 508 921 € HT
- Rémunération de l'aménageur ..... 1 259 152 € HT
- Construction ouvrage ..... 3 334 165 € HT

Sur les 21 166 748 € HT de dépenses 20 847 008 € HT sont réalisées au 31.12.2015, soit 98 %.

Etat des recettes au 31/12/15 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 21 166 748 € HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncières ..... 14 415 685 € HT
- Participations du concédant ..... 1 632 919 € HT
- Participations autres que le concédant ..... 1 686 311 € HT
- Subventions ..... 948 911 € HT
- Produits financiers ..... 49 339 € HT
- Produits divers ..... 191 918 € HT
- Ventes ouvrages ..... 2 241 665 € HT

Sur les 21 166 748 € HT de recettes, 21 091 547 € HT sont réalisées au 31.12.2015, soit 99 %.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31.12.2015 est de 1 632 919 € HT. Elle est affectée pour :

- Participation pour remise d'ouvrages publics ..... 1 632 919 € HT

Au 31.12.2015, la Ville d'Angers a versé 1 737 919 € HT au titre de la participation pour remise d'ouvrages publics soit 2 078 551.13 € TTC (TVA à 19.6%). L'aménageur devra rembourser à la ville d'Angers la somme de 105 000 € HT, TVA en sus au taux de 19,6% soit 125 580 € TTC au plus tard au quitus de l'opération donné par la collectivité.

Aucun versement de la collectivité n'est prévu en 2016.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) St Serge, actualisé au 31 décembre 2015, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2015,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Délibération n° DEL-2016-483

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier St Serge Ney Chalouère - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015 - Avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 27 septembre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), par délibération du 23 novembre 2004, par Convention Publique d'Aménagement.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31/12/15 :

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 13 342 555 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières ..... 971 711 € HT
- Etudes ..... 265 195 € HT
- Frais divers ..... 194 341 € HT
- Honoraires ..... 1 037 522 € HT
- Travaux ..... 8 154 526 € HT
- Frais financiers ..... 71 877 € HT
- Rémunération de l'aménageur ..... 899 845 € HT
- Construction ouvrage ..... 1 747 538 € HT

Sur les 13 342 555 € HT de dépenses, 12 987 764 € HT sont réalisées au 31.12.2015, soit 97 %.

Etat des recettes au 31/12/15 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 13 342 555 € HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncières ..... 8 621 441 € HT
- Participations du concédant ..... 2 532 574 € HT
- Participations autres que le concédant ..... 299 000 € HT
- Produits financiers ..... 45 769 € HT
- Produits divers ..... 29 978 € HT
- Vente ouvrage ..... 1 813 793 € HT

Sur les 13 342 555 € HT de recettes, 13 035 374 € HT sont réalisées au 31.12.2015, soit 98 %.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31.12.2015 est de 2 532 574 € HT. Elle est affectée pour :

- Participation pour remise d'ouvrages publics ..... 2 532 574 € HT

Au 31.12.2015, la Ville d'Angers a versé 2 532 574 € HT, soit 100 % des participations attendues.

Pour 2016, aucun versement de la Collectivité n'est attendu pour cette opération.

Avenant n°5 à la Convention publique d'aménagement :

Conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme et L.1532-2 du code général des Collectivités territoriales, un avenant n°5 à la convention publique d'aménagement vise à proroger la durée de la convention publique d'aménagement jusqu'au 31/12/2018.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins, actualisé au 31 décembre 2015, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2015,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n°5.

Délibération n° DEL-2016-484

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Centre-ville - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 29 avril 1996, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), par délibération du 20 juin 1996, par Convention Publique d'Aménagement pour une durée de 25 ans.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31/12/15 :

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 35 481 967 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières ..... 16 350 467 € HT
- Etudes ..... 392 581 € HT
- Frais divers ..... 206 499 € HT
- Honoraires ..... 568 340 € HT
- Travaux et aménagements de sols ..... 5 680 616 € HT
- Frais financiers..... 1 822 250 € HT
- Rémunération de l'aménageur ..... 1 439 542 € HT
- Parc de stationnement îlot 6 ..... 3 504 817 € HT
- Parc de stationnement îlot 5..... 5 516 855 € HT

Sur les 35 481 967 € HT de dépenses, 29 899 838 € HT sont réalisées au 31.12.2015, soit 84 %.

Etat des recettes au 31/12/15 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 35 481 967 € HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncières ..... 14 210 463 € HT
- Cessions Concédant (parc de stationnement îlot 5) ..... 6 600 252 € HT
- Participations du concédant ..... 13 620 440 € HT
- Produits financiers ..... 79 150 € HT
- Produits divers ..... 971 662 € HT

Sur les 35 481 967 € HT de recettes, 26 595 764 € HT sont réalisées au 31.12.2015, soit 75 %.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31.12.2015 est de 13 620 440 € HT. Elle est affectée pour :

- Participation pour remise d'ouvrages publics ..... 1 485 163 € HT

- Participation d'équilibre ..... 12 135 277 € HT

Au 31.12.2015, la Ville d'Angers a versé 8 220 440 € HT, soit 60 % des participations attendues, qui se répartissent ainsi :

- 685 163 € HT au titre de la participation pour remise d'ouvrages publics soit 819 454.95 € TTC

- 7 535 277 € HT au titre de la participation d'équilibre soit 9 012 191.29 € TTC

Aucun versement de la collectivité n'est prévu en 2016.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet, actualisé au 31 décembre 2015, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2015,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Délibération n° DEL-2016-485

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Belle-Beille - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Elysée - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015 - Avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 octobre 2004, le Conseil Municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton-Elysée. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) par délibération du même jour par Convention Publique d'Aménagement.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du code de l'urbanisme et L.1523-2 du code général des collectivités territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31/12/2015
Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 8 986 321 € HT en légère baisse par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières..... 2 281 956 € HT
- Etudes..... 281 401 € HT
- Frais divers..... 144 513 € HT
- Honoraires..... 785 105 € HT
- Travaux..... 4 036 566 € HT
- Frais financiers..... 310 605 € HT
- Rémunération du concessionnaire..... 1 146 174 € HT

Sur les 8 986 321 € HT de dépenses, 8 389 270 € HT sont réalisés au 31/12/2015, soit 94 %.

Etat des recettes au 31/12/2015
Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 8 986 321€ HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncières..... 3 138 034 € HT
- Participations du concédant..... 3 584 041 € HT
- Subventions..... 2 212 600 € HT
- Produits financiers..... 7 428 € HT
- Produits divers..... 44 218 € HT

Sur les 8 986 321 € HT de recettes, 8 940 866 € HT sont réalisés au 31/12/2015, soit 99 %.

La participation de la Collectivité
En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31.12.2015 est de 3 584 041€ HT. Elle est affecté pour :

- Participation pour remise d'ouvrages publics..... 3 115 750 € HT
- Participation d'équilibre..... 468 292 € HT

Au 31 décembre 2015, le montant total des participations de la Collectivité encaissées par la SARA est de 3 584 041 € HT, soit 100 % du montant prévisionnel total.

Avenant n° 9 à la Convention publique d'aménagement :
Conformément aux dispositions de l'article L300-5 du code de l'urbanisme et L1532-2 du code général des Collectivités territoriales, un avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement vise à acter la modification du montant de la participation de la ville d'Angers au vu des remises d'ouvrages réalisés à savoir :

- une diminution de la participation d'équilibre – 32 299 € pour passer de 500 590 € à 468 292 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton-Elysée, actualisé au 31 décembre 2015, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2014,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement avec la SARA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n° 9, ainsi que tout document afférent au dossier.

Délibération n° DEL-2016-486

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Deux Croix Banchais - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand Pigeon - Compte rendu annuel du concessionnaire au 31 décembre 2015

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 Octobre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand-Pigeon. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) par délibération du même jour, par Convention Publique d'Aménagement.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31/12/15:
En dépenses, le montant prévisionnel total s'élève à 14 028 886€ HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

- acquisitions foncières ..... 952 892 €
- études ..... 313 020 €
- frais divers ..... 422 668 €
- honoraires ..... 1 440 419 €
- travaux ..... 9 293 980 €
- frais financiers ..... 216 645 €
- rémunération ..... 1 389 262 €

A la date du 31 décembre 2015, 12 441 713 € de dépenses ont été réalisées ce qui représente environ 89 % du montant prévisionnel total.

Aucune augmentation n'est constatée par rapport au dernier bilan financier prévisionnel, approuvé par le Conseil Municipal à la date du 17/07//2015.

Etat des recettes au 31/12/15 :
En recettes, le montant prévisionnel global s'élève également à 14 028 886 € HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncières ..... 2 512 296 €
- Participation de la Collectivité pour remise d'ouvrages publics ..... 5 588 988 €
- Subventions (ANRU et Région) ..... 5 860 792 €
- produits financiers ..... 9 377 €
- produits divers ..... 57 433 €

Le montant des recettes aujourd'hui perçues par la SARA sont 13 002 401€, soit environ 93% du montant prévisionnel total.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015 est de 5 588 988 € HT, au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine du concédant.
Au 31 décembre 2015, le montant total des participations de la Collectivité encaissées par la SARA est de 5 588 988 € HT, soit 100% du montant prévisionnel total.

Pour 2016, aucun versement n'est attendu de la part de la Collectivité.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Approuver le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand-Pigeon, actualisé au 31 décembre 2015, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2015,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières

Roch BRANCOUR : Voilà. Les 6 délibérations qui concernent 6 comptes rendus annuels du concessionnaire pour des ZAC au 31 décembre 2015. Ce que je vous propose, Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, c'est de les présenter à la suite, et puis, ensuite, de prendre les questions ou de délibérer.

Monsieur le Maire : Cela vous convient ?

Roch BRANCOUR : Voilà. Vous avez tout le détail dans les délibérations. La première concerne la ZAC du Front de Maine qui a été mise en place en juin 1990, dont le bilan prévisionnel s'établit à 22 609 823 euros, les dépenses sont réalisées à hauteur de 96 %, et les recettes à hauteur de 86 %. La participation de la collectivité s'établit, au bilan prévisionnel, à hauteur de 5 226 366 euros.

Le CRAC suivant concerne la ZAC Saint-Serge qui a été mise en place en février 1991. Le bilan prévisionnel, au 31 décembre 2015, est de 21 166 748 euros. Les dépenses sont réalisées à hauteur de 98 %, les recettes à hauteur de 99 %. Et la participation de la collectivité pour remise d'ouvrage publique est de 1 632 919 euros. Aucun versement de la collectivité n'est prévu en 2016.

Le bilan de la ZAC Desjardins, ZAC qui a été créée en septembre 2004, au 31/12/2015 s'établit à 13 342 555 euros. Les dépenses sont réalisées à hauteur de 97 %, et les recettes 98 %. La participation de la collectivité sur cette opération est de 2 532 574 euros. Il n'y a aucun versement de la collectivité attendu par le concessionnaire en 2016 pour cette opération et il y a également un avenant sur cette ZAC pour proroger la durée de la convention d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2018.

La délibération suivante porte sur la ZAC Thiers-Boisnet qui a été mise en place en avril 1996. Il s'agit d'une opération dont le bilan prévisionnel, au 31 décembre 2015, s'établit à 35 480 967 euros, avec des dépenses réalisées à fin 2015 à hauteur de 84 %, et des recettes à hauteur de 75 %. La participation de la collectivité sur cette opération est prévue à hauteur de 13 620 440 euros, dont une participation d'équilibre de 12 135 277 euros. Et aucun versement de la collectivité n'est prévu en 2016.

Et puis, enfin, avant-dernière ZAC, la ZAC Patton/Élysée, une ZAC qui a été créée en octobre 2004 avec un bilan prévisionnel, au 31 décembre 2015, de 8 986 321 euros, des dépenses réalisées à hauteur de 94 %, et des recettes réalisées à hauteur de 99 %, la participation de notre collectivité à cette ZAC étant de 3 584 041 euros. Il y a également, pour cette ZAC, un avenant numéro 9 qui prévoit une diminution de la participation d'équilibre de 32 299 euros pour passer à 500 000 euros, participation d'équilibre qui fait partie des 3 584 000 euros de participation de la collectivité que j'ai mentionnée plus tôt.

Dernier compte rendu, celui de la ZAC Grand-Pigeon, ZAC qui a été créée en octobre 2004, avec un bilan prévisionnel, à fin 2015, de 14 028 886 euros, des dépenses réalisées à hauteur de 89 %, et des recettes à hauteur de 93 %, la participation de la collectivité étant établie, à fin 2015, à hauteur de 5 588 988 euros. Voilà, Monsieur le Maire, pour ces 6 comptes rendus annuels du concessionnaire

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BRANCOUR. Mes chers collègues, est-ce que vous voulez le détail sur tout ou partie de ces bilans d'activité ? Un signe de tête ne me suffit pas. Il faut prendre la parole, indiquer sur quelle ligne et sur quelle dépense. Non, il n'y a pas de demandes particulières pour ce soir ? Très bien. Je soumets ces rapports d'un seul bloc. Il n'y a pas de demandes de votes séparés ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°DEL-2016-481 à n° DEL-2016-486 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur BRANCOUR, vous avez une autorisation de dépôt de permis de construire.

Délibération n° DEL-2016-487

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Madeleine St Léonard - Autorisation de dépôt de permis de construire, rue de la Baraterie au profit de l'Immobilière Podeliha.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

La ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle sise rue Emmanuel Camus, cadastrée CO n°436 d'une contenance de 26 989 m², d'une parcelle sise bd de la Marianne cadastrée CO n°547 d'une contenance de 1 656 m², et d'une parcelle sise bd de la Marianne cadastrée CO n°546 d'une contenance de 2 851 m².

Des négociations ont été menées avec l'Immobilière Podeliha pour la cession de ces parcelles en vue d'y réaliser le projet suivant : clôture dans le cadre du projet de résidentialisation de la résidence des "Hexagones".

La cession d'une partie de ces parcelles permettrait de :

- Compléter l'assiette foncière nécessaire au projet,
- Favoriser un projet permettant un traitement plus qualitatif,
- Assurer une meilleure sécurité à l'ensemble du secteur, incluant le stade de la Baraterie.

Afin de permettre l'avancement du projet et dans l'attente de la régularisation des actes fonciers correspondants, il est proposé d'autoriser l'Immobilière Podeliha ou toute autre personne morale s'y substituant, à déposer un permis de construire, et ou un permis de construire modificatif, sur les parcelles précitées, propriété de la ville d'Angers.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Autorise l'Immobilière Podeliha ou toute autre personne morale qui se substituerait totalement ou partiellement à déposer une demande de permis de construire et ou de permis de construire modificatif permettant la réalisation de ce programme ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les actes à intervenir.

Roch BRANCOUR : Oui, il s'agit de parcelles sur lesquelles Immobilière PODELIHA envisage des travaux. Ces parcelles appartiennent à la Ville d'Angers, mais il est prévu de les céder à Immobilière PODELIHA en vue de permettre à cet opérateur, à ce bailleur de réaliser un projet de clôture et de résidentialisation de la résidence dite « des Hexagones », avec plusieurs objectifs couplés. L'objectif de la cession permettra de compléter l'assiette foncière nécessaire au projet, de favoriser un traitement plus qualitatif de la résidentialisation, et puis d'assurer une meilleure sécurité du secteur aux abords du stade de la Baraterie. Pour permettre que le projet avance assez rapidement dans l'attente de la régularisation de ces cessions, il est proposé d'autoriser Immobilière PODELIHA à déposer le permis de construire sur ce projet.

Monsieur le Maire : Très bien. Cela fait suite à la réunion qu'on avait faite sur place ?

Roch BRANCOUR : Absolument.

Monsieur le Maire : D'accord. Parfait. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-487 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Aide municipale au ravalement de façades.

Délibération n° DEL-2016-488

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a décidé d'engager une 9ème campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9ème campagne de ravalement a été engagée le 1er février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la 9ème campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 3 764 €, selon la répartition figurant en annexe.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération du Conseil municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,
Vu les délibérations du Conseil municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,
Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 3 764 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

Impute la dépense, qui s'élève à 3 764 €, au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.

Roch BRANCOUR : Dernière délibération me concernant, avec quatre opérations de ravalement qu'il vous est proposé de subventionner à hauteur de 3 764 euros dans le cadre de cette 9e campagne.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-488 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur DIMICOLI.

Délibération n° DEL-2016-489

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 26 mai 2016, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, La ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

A ce jour, le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété, au titre de l'année 2016, incluant la présente délibération (9 dossiers pour un montant de 12 000 €), est de 24 pour un montant total de 34 000 €.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Monsieur BOULANOUAR Radouane	ANGERS, Les Jardins d'Arbrissel, Place du Maréchal Juin, lot n°14	1 000 €
Madame NEDELEC Justine	ANGERS, Les Jardins d'Arbrissel, Place du Maréchal Juin, lot n°2	1 000 €

Madame BELHAJJI Alia	ANGERS, Les Hauts de Saint Aubin, rue du Général Lizé, lot n° 9	2 000 €
Madame Monsieur MANCEAU Stéphanie et Geoffroy	ANGERS, Les Hauts de Saint Aubin, rue du Général Lizé, lot n° 11	1 000 €
Monsieur DUVEAU Romain	ANGERS, Appy, 14 Boulevard Jacques Portet, lot n°F503	1 000 €
Madame Monsieur FREMENTIN Caroline et Mickaël	ANGERS, Programme In'Side, Boulevard Germaine Tillon, lot n° M13	2 000 €
Madame Monsieur GODARD Adeline et Julien	ANGERS, Programme In'Side, Boulevard Germaine Tillon, lot n° M19	1 500 €
Monsieur LORIN Yohann	ANGERS, Les Allées Balzac, 49 rue Marie Durand, lot n°A111	1 500 €
Madame DOSSERAY Bernadette	ANGERS, Résidence Côté Nature, 4 allée Jane Adams, lot n°31	1 000 €
	TOTAL	**12 000 €**

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants au chapitre 204, article 204 2 2.

Daniel DIMICOLI : Oui, Monsieur le Maire. Ma traditionnelle délibération sur l'accession sociale à la propriété. Vous avez un certain nombre de dossiers pour un montant global de 12 000 euros. Je tiens à souligner quand même que là on déroge exceptionnellement au seuil minimum de 100 mètres carrés des parcelles, parce que ce sont des opérations concernent le quartier des Capucins et qu'on veut quand même favoriser l'accession sociale sur ce quartier-là. Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-489 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-490

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Désignation des élus dans différents organismes

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

Suite au décès de Monsieur Marcel MOULAN et à l'arrivée au Conseil municipal de Madame Marina PAILLOCHER, il convient de modifier les représentations d'élus dans différents organismes comme mentionnés dans le tableau ci-dessous.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-21.

DELIBERE

Désigne les élus suivants au sein de ces différents organismes :

Organisme	Nom du remplaçant
Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à secteurs sauvegardés	Daniel DIMICOLI
Association Centre National de Recherche Pédagogique Galerie Sonore	Marina PAILLOCHER
Etablissement Public de Coopération Culturelle Théâtre Le Quai	Marina PAILLOCHER
Fédération des Sociétés Savantes de Maine-et-Loire	Michel BASLE
Maison Julien Gracq	Pascale MARCHAND
Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra	Marina PAILLOCHER
Syndicat Mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire	Marina PAILLOCHER

Monsieur le Maire : J'ai à vous rapporter une délibération, suite au décès de Marcel MOULAN qui vous propose de ventiler une partie de ses responsabilités entre Daniel DIMICOLI, Marina PAILLOCHER, Michel BASLÉ, et Pascale MARCHAND. Vous avez la liste. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je soumets ce rapport à vos suffrages. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-490 : le Conseil Adopte à l'unanimité

C'est incroyable, Monsieur GROUSSARD, il m'avait semblé que vous n'étiez pas là, mais en fait vous êtes là. Balade du Roi René.

Délibération n° DEL-2016-491

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Balade du Roi René - Spectacle "Le Chant des pavillons" - Contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie "La Fausse Compagnie"

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

EXPOSE

Dans le cadre de l'évènement estival « La Balade du Roi René », la Ville d'Angers a sollicité le groupe musical « La Fausse Compagnie » pour une représentation sur la place du Ralliement, samedi 30 juillet 2016.

Un contrat de cession de droits de représentation est donc proposé avec « La Fausse Compagnie » pour un montant de 1 440 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droits de représentation avec la « Fausse compagnie »,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants

Gilles GROUSSARD : Merci, Monsieur le Maire. Non, je viens juste de rentrer, effectivement.

Monsieur le Maire : D'accord.

Gilles GROUSSARD : Je voulais juste vous proposer d'approuver un contrat de cession de représentation pour « La Fausse Compagnie » d'un montant de 1 440 euros, à l'occasion de l'édition 2016 de « La Balade du Roi René ». D'ailleurs, j'en profite peut-être, très rapidement, très succinctement, on aura peut-être l'occasion d'en reparler, pour faire un petit bilan en tout cas quantitatif sur « La Balade du Roi René », qualitatif aussi parce que l'édition a eu un vif succès sur le plan qualitatif. Nous avions cinq sites : le Musée des Beaux-Arts, la cathédrale, la Collégiale Saint-Martin, les événements Place Kennedy, et le Château avec la visite de la Tapisserie de l'Apocalypse. Et nous sommes à un total, cette année, de 76 000 visiteurs, 76 000 visiteurs, sachant que l'année dernière nous étions, environ, à 15 000 visiteurs. Donc le succès de cette année, pour « La Balade du Roi René », est un moment très, très important pour la ville. Nous souhaitons effectivement travailler l'année prochaine pour renouveler une édition aussi qualitative. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur GROUSSARD. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Juste aussi succinctement que vous pour saluer ce bel événement qui permet de mettre en avant le patrimoine de la ville d'Angers, qui a su rassembler pendant plusieurs samedis soir de cet été, et nous tenons à saluer ce bel événement.

Monsieur le Maire : Merci infiniment. Je passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-491 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur PABRITZ, c'est vous qui allez terminer ce Conseil avec la dernière délibération à nous rapporter ce soir, déjà.

Délibération n° DEL-2016-492

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Fourniture et pose de sanitaires publics - Marché avec la Société SAGELEC - Avenant n° 1

Rapporteur :Stéphane PABRITZ

EXPOSE

Dans le cadre de l'amélioration des services rendus aux Angevins dans les quartiers, la Ville d'Angers a conclu un marché d'Appel d'Offres, passé sous forme de marché à bons de commandes, notifié le 26 novembre 2015 avec la Société SAGELEC, sise à Ancenis, pour la fourniture et la pose de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La quantité contractuelle maximum des commandes pour chaque période de reconduction est de 4 sanitaires.

Dans le cadre du renouvellement du parc de sanitaires pour 2016, il est prévu le remplacement du sanitaire situé à "la Madeleine". Or, les contraintes du site ne permettent pas d'implanter le modèle retenu au marché. Le prestataire, SAGELEC, propose à son catalogue un modèle compatible avec le site, pour un montant de 42 600 € TTC.

Conformément aux clauses du marché, ce modèle doit être intégré par avenant.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 septembre 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 septembre 2016
Considérant la délibération n° DEL-2015-524 du Conseil municipal du 26 octobre 2015 autorisant la signature du marché n° 15-116-01
Considérant la nécessité d'acquérir un sanitaire public accessible aux personnes à mobilité réduite en remplacement de celui sis à « la Madeleine »
Considérant les contraintes du site ne permettent pas d'implanter le modèle retenu au marché initial, mais nécessitant un modèle compatible proposé par le titulaire du marché au prix de 42 600 € TTC.

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché n°15-116-01.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer cet avenant n° 1.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 23, article 2313.

Stéphane PABRITZ : Merci, Monsieur le Maire. Une délibération très attendue, puisque c'est la dernière d'une longue série. Donc il s'agit de passer un avenant au contrat passé avec la société SAGELEC afin de pouvoir acheter un sanitaire répondant aux contraintes du site de la Madeleine. La société SAGELEC propose un modèle compatible au site pour un montant de 42 600 euros. Je vous demande donc d'approuver cet avenant. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur l'Adjoint au Maire. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de remarques particulières sur cette délibération ? Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-492 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Question de la minorité :

Monsieur le Maire : Monsieur BÉATSE, vous m'avez envoyé un courrier...

Frédéric BÉATSE : Madame VÉRON posera la question.

Monsieur le Maire : Ah, pardon. Comme c'est vous qui aviez signé le courrier... Je vous en prie, Madame VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Merci. Eh bien, c'est au nom du groupe « Aimer Angers » que je pose cette question. Donc, dernièrement, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité un vœu contre un projet de fermeture de trois bureaux de poste à Angers : Verneau, Lorette, et Saint-Michel. Selon nos informations, seule la situation du bureau de Saint-Michel a fait la demande d'un délai supplémentaire de concertation de votre part. La décision serait reportée au second semestre 2017. En revanche, la fermeture des deux autres bureaux serait toujours prévue pour la fin de cette année 2016. Tous deux sont situés sur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il nous semble donc indispensable qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de service public de proximité auprès des personnes les plus fragiles en garantissant la mission sociale de la poste. Par ailleurs, nous avons appris, par voie de presse, la fermeture du centre de tri d'Angers, victime de l'aspiration de la métropole nantaise, qui se traduirait par la perte d'emplois pour notre agglomération. Sur ces différents points, nous vous demandons de nous informer de l'état réel de la situation ainsi que des démarches que vous avez engagées afin de lutter contre ces décisions préjudiciables à notre ville. Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. Décidément, vous entendre parler de l'aspiration de la métropole nantaise, là aussi, c'est une évolution par rapport à des échanges qu'il y avait par le passé ici et qui n'avaient pas nécessairement la même tonalité. Vous avez complètement raison pour Saint-Michel. Nous nous sommes élevés avec beaucoup de force sur le principe de cette fermeture, notamment compte tenu de la distance de ce qu'il y avait autour, et la décision est bien suspendue pour le moment, d'après les derniers contacts que j'ai eus, et y compris avec le directeur régional de la poste. La date de juillet 2017 pour un réexamen sur le deuxième semestre, je l'ai vue dans la presse, mais dans la nature des discussions que j'ai eues, et y compris dans les derniers échanges, on est bien sur une suspension de cette décision.

En ce qui concerne le bureau de poste de l'avenue René Gasnier, j'ai un engagement à ce que, place de la Fraternité, nous puissions disposer d'un bureau de poste qui me semble bien plus souhaitable à terme, puisqu'on a déjà, au début de la rue Saint-Lazare, un bureau de poste, et donc je pense qu'il y a eu une forme de compromis, même si ce n'est jamais agréable de se retrouver avec une fermeture de bureau, en ayant l'ouverture sur une nouvelle place, là où cela correspond à des besoins, d'un site et d'un établissement. Vous savez qu'on a présenté, au mois de juin, le plan de la place de la Fraternité. On va maintenant se rapprocher de la poste pour savoir, dans les rez-de-chaussée commerciaux qui bordent la place, de quel côté les choses pourraient se faire, pas loin, de surcroît, du déplacement de la mairie de quartier pour qu'on soit dans une logique de service public de proximité.

Pour Lorette, nous n'arriverons pas à faire revenir la poste sur sa décision. C'est un bureau de poste qui était ouvert 29 heures par semaine, et donc qui avait déjà une activité réduite, dans un contexte qui est celui, aujourd'hui, qu'on s'en désole ou qu'on s'en réjouisse, d'une augmentation des échanges, des courriels, et de la diminution de ce qui est envoyé de manière physique, il y a un sujet. La contrepartie, cela va être l'ouverture, chez un commerçant, 80 heures par semaine, d'un point de présence postale et un renforcement physique à Bamako de l'activité bancaire pour qu'en proximité, notamment pour les gens qui sont bancarisés à la poste, il n'y ait pas de perte ou de suivi d'activité. Ce n'est pas le statu quo total. C'est mieux que si nous n'avions pas réagi et que si on n'avait pas émis un vœu.

Deuxième sujet qui n'est pas directement relié au premier, y compris parce que les annonces ne sont pas les mêmes et que les décisions ne se prennent pas au même niveau, c'est la question du centre de tri. Les annonces, elles ont été faites, en ce qui concerne ces points de présence postale, avant l'été. Je dois vous dire que, de surcroît, dans les discussions que j'ai eues avec la poste, ils ont évoqué un ratio national d'un bureau pour 20 000 habitants, en remarquant que nous étions sur une perspective beaucoup plus basse. Je n'ai pas été vérifié ce chiffre de 1 pour 20 000, et je ne souhaite pas entrer là-dedans, parce qu'il est vrai qu'on est sur un ratio qui est plus élevé. J'en arrive au centre de tri. Il y a un contexte national de diminution du nombre de plateformes de tri liée, là aussi, à la diminution du courrier. Je n'ai pas le détail du nombre de plis qui, en moins, aujourd'hui, est traité, mais il semble que ce soit, sur le plan national, assez conséquent. En revanche, il y a une augmentation du nombre de colis. De ce que j'ai compris, il y a au moins 1 million d'euros qui va être investi sur le site d'Angers pour renforcer une activité de colis. Il y a une expérimentation qui a été conduite pour, notamment, faire de la livraison dans la journée et auprès des commerçants sur des horaires qui sont les horaires d'ouverture, y compris en après-midi et pas seulement des passages le matin. Cette expérimentation, elle a vocation à tester une forme de nouvelle organisation logistique urbaine. Vous savez aussi que la poste est engagée dans un certain nombre de réflexions sur la manière de diversifier ce que les facteurs peuvent faire, y compris en proposant des relevés de compteurs ou des activités de ce type, pour profiter de ce statut de tiers digne de confiance. Nous sommes en discussion avec DOCAPOST qui est une filiale qui est davantage tournée vers les objets connectés, enfin, vers les innovations numériques, et en particulier vers les objets connectés, sur des points de rencontre entre activités économiques, activités sociales, et de proximité, avec les facteurs comme tiers. Maintenant, nous n'échapperons pas à la fermeture de ce centre de tri compte tenu du fait que la machine en question dont on nous dit qu'elle serait obsolète, je crois que c'est une valeur d'une quinzaine de millions d'euros d'après les estimations qui nous ont été données, et donc on s'oriente vers 15 plateformes nationales, quelque chose comme cela, en gros, une par région, qui traiteront une partie des volumes.

En revanche, à la fois sur l'activité colis et sur les autres activités, il y aurait des perspectives. Les annonces, elles visent le deuxième semestre 2018. Elles datent du début du mois de septembre. Donc, là, je vous relate une discussion que j'ai eue avec une partie des équipes de la poste il y a une semaine, mais les discussions et les échanges ne sont pas finis. On nous avait informés, au tout début du mois de septembre, que des choses de ce type allaient arriver. Les échanges sur la suite, je vous donne en l'état la vision la plus complète que j'ai, le détail sur les emplois, les conséquences, et cetera. Je peux difficilement aller plus loin ce soir. Voilà ce que je peux vous dire.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de transmission au contrôle de légalité
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
DM-2016-223	Congrès de la Fédération Internationale des Journaliste 2016 - Convention avec le Centre des Monuments Nationaux La Fédération Internationale des Journalistes a retenu la Ville d'Angers pour y organiser son 29ème congrès mondial, du 7 au 10 juin 2016. Le congrès s'est clôturé par une soirée de gala au Château d'Angers le 10 juin dernier. Une convention est donc passée avec le Centre des monuments Nationaux.	30 juin 2016
DM-2016-224	Musées d'Angers - Spectacle "Hermès globe trottineur" de la Compagnie les 3T au Musée des Beaux-arts le dimanche 26 juin 2016 - Convention de partenariat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou théâtre Dans le cadre du Festival d'Anjou, le musée des Beaux-arts a accueilli, le spectacle "Hermès, globe trottineur" de Sylvain Wallez de la Compagnie les 3T programmé par l'EPCC Anjou Théâtre. Aussi, la Ville d'Angers décide de mettre en place une convention de partenariat avec l'EPCC Anjou Théâtre.	30 juin 2016
DM-2016-226	Service des Théâtres - saison 2015/2016 - Convention avec l'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers. Une convention de partenariat est passée avec l'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers pour la vente des catalogues de l'exposition Kang du 20 juin au 18 septembre 2016.	04 juillet 2016
DM-2016-231	Tour de France 2016 - Convention avec le Centre des Monuments Nationaux La Ville d'Angers a souhaité réserver un accueil original au Tour de France le 4 juillet 2016 et valoriser son territoire en mettant l'accent sur le végétal et l'implication des habitants dans les événements. Ainsi, il a été proposé à la population de venir animer les tours du Château le temps d'une prise de vue. Une convention est donc passée avec le Centre des Monuments Nationaux.	05 juillet 2016
DM-2016-235	Musées d'Angers - Ventes d'ouvrages et de produits pour juin 2016 - Tarifs Décision mensuelle fixant les tarifs des produits et ouvrages qui seront mis en vente dans les musées d'Angers (librairie/boutique et comptoirs des ventes)	06 juillet 2016

DM-2016-253	Grand Théâtre saison 2015/2016 - conventions de partenariat avec Emmanuelle Tenailleau pour l'organisation de l'exposition "Scènes de vie" œuvres de Jean Commère du 7 juillet au 4 septembre 2016. Mise à disposition gratuite de la galerie d'exposition pour l'exposition "Scènes de vie" œuvres de Jean Commère du 7 juillet au 4 septembre 2016 et mise en place de la vente du catalogue.	03 août 2016
DM-2016-254	Grand Théâtre saison 2015/2016 - contrat de mise à disposition gratuite du foyer du public avec Angers Loire Tourisme Mise à disposition du foyer du public d'Angers pour Angers Loire Tourisme le vendredi 22 juillet 2016 à 21H30	03 août 2016
DM-2016-255	Accroche-Coeurs 2016 - Hébergement des artistes - Conventions avec les sociétés et les particuliers Lors des Accroche-Coeurs 2016, il est nécessaire d'héberger les artistes de certaines compagnies. La Ville d'Angers passe une convention avec chaque hôtelier.	03 août 2016
DM-2016-266	Festival Tempo Rives du 13 juillet au 16 août 2016 - Conventions de partenariat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle le Quai-CDN, l'entreprise Fishbrain Impression et l'association L'R de Rien Dans le cadre du Festival TEMPO RIVES du 13 juillet au 16 août 2016, des conventions de partenariat ont été passées avec : - le QUAI-CDN pour la mise à disposition de locaux et loges ; - l'entreprise Fishbrain Impression qui proposait un stand de fabrication et de vente d'objets collectors du festival ; - l'association L'R de Rien qui a donné un concert de restitution de leur projet Listen to this, à Belle Beille.	04 août 2016
DM-2016-272	Muséum des sciences naturelles - Locations des espaces - Modalités tarifaires et conditions d'accueil Afin d'assurer des missions de diffusion de la culture scientifique du muséum des sciences naturelles d'Angers et sa vocation à sensibiliser le plus large public à la biodiversité et ses enjeux par la découverture du patrimoine qu'il conserve, il est proposé de louer les espaces du site. Deux modalités de location sont envisagées : - la location de l'espace zoologie au prix de 800 € pour un maximum de 70 personnes, pour 3 heures, - la location de l'ensemble du muséum au prix de 1200 € pour un maximum de 140 personnes, pour 3 heures.	22 août 2016

DM-2016-273	Festival Tempo Rives 2016 - Convention de partenariat avec des associations La Ville d'Angers a organisé la manifestation Tempo Rives, scènes musicales d'été, qui s'est déroulée Cale de la Savatte, place Marcel Vigne à Belle-Beille et place Jean XXIII à la Roseraie, pour une 8e édition du 13 juillet au 16 août 2016. La Ville d'Angers fait appel à des associations qui souhaitaient s'associer aux festivités. Des conventions de partenariat ont été établies avec l'association BLACK IS REALLY BEAUTIFUL, l'association FAMILLES ACTIVES ET SOLIDAIRES et l'association GENERATION METISS.	22 août 2016
DM-2016-282	Musées d'Angers - Festival Les Accroche-cœurs - Gratuité d'accès les 9, 10 et 11 septembre 2016 Dans le cadre du festival des Accroche-Cœurs, la gratuité d'accès est proposée dans les musées d'Angers les 9, 10 et 11 septembre 2016.	02 septembre 2016
DM-2016-284	Festival des Accroche-Coeurs 2016 - Conventions avec différents partenaires Dans le cadre du festival des Accroche-Coeurs, qui a eu lieu les 9, 10 et 11 septembre 2016, des conventions de parternariat sont passées avec les différents partenaires.	02 septembre 2016
DM-2016-285	Musées d'Angers - Vente d'ouvrages et de produits pour Septembre 2016 - Tarifs Décision mensuelle fixant les tarifs des ouvrages et des produits qui sont mis en vente dans les musées d'Angers (librairie/boutique et comptoirs des ventes).	02 septembre 2016
DM-2016-286	Musées d'Angers - Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2016 - Braderie - Tarifs Dans le cadre des journées du patrimoine, les 17 et 18 septembre 2016, une braderie de produits dérivés a été organisée au musée des Beaux-Arts, au musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine ainsi qu'au Muséum des sciences naturelles.	02 septembre 2016

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

DM-2016-236	Centre Jean Vilar - Tarifs des activités Mise en application des tarifs pour les activités du centre Jean Vilar à partir du 1er septembre 2016 et ce jusqu'au 30 août 2017.	07 juillet 2016

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

DM-2016-251	Convention pour les permanences de partenaires au sein du J, Angers connectée jeunesse : Le Service Logement Jeunes, La Caisse d'allocations familiales du Maine et Loire et la Mission locale angevine Dans le cadre de la politique jeunesse de soutien de la Ville à l'autonomie des jeunes, plusieurs partenaires de la Ville d'Angers se mobilisent pour accueillir, orienter et accompagner les jeunes dans leurs démarches, sous la forme de permanences hebdomadaires effectuées au sein du J, Angers Connectée jeunesse au 12 Place Imbach.	26 juillet 2016

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

DM-2016-240	Utilisation des équipements sportifs municipaux par les collèges privés et publics - Saison 2016-2017 - Approbation de la convention-type. Les équipements sportifs municipaux sont mis à la disposition des collèges privés et publics durant l'année scolaire 2016-2017. Il convient de conventionner avec ces établissements en vue de fixer les modalités pratiques d'utilisation des installations sportives municipales mises à leur disposition.	13 juillet 2016

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

DM-2016-225	Quartier Centre-Ville- Locaux 14 rue Pocquet de Livonnières/6 rue Emile Bordier - Convention de mise à disposition avec l'association Université Angevine du Temps Libre Culturels Angevins (UATL). Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Université Angevine du Temps Libre Culturels Angevins (UATL) - Réécriture - Durée: 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des locaux privatifs de 1 707 m²- Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	30 juin 2016
DM-2016-232	Commune d'Avrillé - Logement 30 avenue Geoffroy Martel - Convention d'occupation précaire avec Madame Josiane JOUSSET. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Madame Josiane JOUSSET - Modification des modalités de mise à disposition - Durée : 3 ans à compter du 1er avril 2016 - Objet : Convention d'occupation précaire d'une maison d'habitation de 129,97 m², d'un garage de 24 m² et une réserve de 20,70 m² - Redevance : 656,50 €/mois - Charges : supportées par l'occupant.	06 juillet 2016

DM-2016-233	Quartier Saint Jacques/Nazareth - Locaux 10 rue du Champ de Bataille - Convention de mise à disposition de locaux à la Ville d'Angers. Propriétaire : Association d'Education Populaire du Quartier Sainte Thérèse - Occupant : La Ville d'Angers - Sous location aux associations Saint Vincent de Paul et Parole Deliée - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Convention de mise à disposition de locaux privatifs de 176,16 m² - Redevance : 1 202,51 €/mois - Charges : supportées par l'occupant.	06 juillet 2016
DM-2016-234	Quartier Centre-Ville - Groupe Scolaire La Blancheraie - Convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur Yohann CHIBANI. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Yohann CHIBANI - Modification des modalités de mise à disposition dûe à la réforme sur les logements de fonction - Durée : 3 ans à compter du 1er avril 2016 - Objet : Convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction situé 21 rue de l'Esvière – Redevance de 382,69 € /mois - charges : supportées par l'occupant.	06 juillet 2016
DM-2016-237	Quartier Madeleine/Saint Léonard - Logements 121 rue de la Madeleine - Convention de coopération avec l'Université d'Angers pour l'accueil de deux étudiants palestiniens en doctorat. Propriétaire : Ville d'Angers - Locataire : Université d'Angers pour l'accueil de deux étudiants palestiniens en doctorat - Renouvellement - Durée : 6 mois à compter du 1er octobre 2016 - Objet : convention de coopération pour la mise à disposition de deux logements situés 121 rue de la Madeleine à Angers - Redevance et charges : gratuité.	08 juillet 2016
DM-2016-241	Quartier Lafayette/Eblé - Locaux 6 Boulevard Olivier Couffon - Avenant n°1 à la convention avec l'association Prévention Routière. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Prévention Routière - Durée : 3 ans - Objet : avenant n° 1 à la convention pour des modifications de locaux suite à l'arrivée d'autres associations - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	13 juillet 2016
DM-2016-242	Quartier Roseraie - Logement de fonction 9 square Gaston Allard - Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire avec astreinte avec Monsieur Frédérick GASTICHET. Propriétaire : Ville d'Angers - Locataire : Monsieur Frédérick GASTICHET - Modification - Durée : du 1er juillet 2016 au 31 mars 2019 - Objet : avenant n°1 à la convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction situé 9 square Gaston Allard à Angers - Redevance : 363,82€/mois - Charges : supportées par l'occupant.	20 juillet 2016

DM-2016-243	Quartier Monplaisir - Locaux 12 boulevard Robert Schuman - Convention de mise à disposition avec l'Association Jeunesse Angevine (AJA). Propriétaire : Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou - Locataire : Ville d'Angers - Occupant : Association Jeunesse Angevine - Attribution - Durée : 1 an - Objet : convention de mise à disposition pour un bureau privatif - Activités : développement d'actions culturelles, sportives, sociales et de proximité - Redevance et charges : gratuité.	20 juillet 2016
DM-2016-244	Quartier Belle-Beille - Maison de la Belle-Abeille - Locaux 92 avenue Patton - Convention de mise à disposition temporaire avec l'Association Crématiste de l'Anjou. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Association Crématiste de l'Anjou - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition temporaire - Activité : assister les familles pour les formalités de crémation - Redevance et charges : gratuité.	20 juillet 2016
DM-2016-245	Quartier Belle-Beille - Maison de la Belle Abeille - Locaux 92 avenue Patton - Convention de mise à disposition avec l'association le Jardin de Cocagne Angevin. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association le Jardin de Cocagne Angevin - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité : permettre à des personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle de se (re)mettre en mouvement par une mise en situation de travail - Redevance et charges : gratuité.	20 juillet 2016
DM-2016-246	Quartier Belle-Beille - Maison de la Belle Abeille - Locaux 92 avenue Patton - Convention de mise à disposition avec l'association les Retraités de Bull. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association les Retraités de Bull - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité : maintenir des relations amicales entre les anciens salariés de Bull par des activités communes - Redevance et charges : gratuité.	20 juillet 2016
DM-2016-247	Quartier Ney/Chalouère- Locaux rue René Rouchy - Avenant n°2 à la convention de mise à disposition avec l'Etat pour un terrain. Propriétaire : la SARA - Locataire : Ville d'Angers - Occupant : Etat - Prorogation - Durée : du 3 juillet 2016 au 31 mars 2017 - Activités : modulaires à usage de halte de nuit au profit de public fragilisé - Objet : avenant n°2 à la convention de mise à disposition - Redevance annuelle : 118 507 € TTC- Charges : supportées par l'occupant payées par l'association Abri de la Providence.	20 juillet 2016
DM-2016-248	Quartier Ney/Chalouère - Locaux rue Villebois Mareuil - Salle Desjardins - Convention de mise à disposition avec l'association Rock Step Country d'Angers. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Rock Step Country d'Angers - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité : faire découvrir et promouvoir la danse et la musique country - Redevance et charges : gratuité.	20 juillet 2016

DM-2016-256	Quartier Monplaisir - Locaux 56 boulevard du Doyenné - Convention de mise à disposition avec le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers (CNDC). Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Centre National de Danse Contemporaine d'Angers (CNDC) - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Convention de mise à disposition de locaux privatifs de 753,12 m² (studios de danse) - Redevance et charges : gratuité totale.	04 août 2016
DM-2016-257	Quartier Ney/Chalouère - Locaux 22 rue du Maine - Convention de mise à disposition avec la Fédération du Secours Populaire Français de Maine-et-Loire. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : la Fédération du Secours Populaire Français de Maine-et-Loire - Renouvellement - Durée : 1 an renouvelable 1 fois - Objet : Convention de mise à disposition de locaux privatifs de 810,87 m² - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	04 août 2016
DM-2016-258	Quartier Deux Croix/Banchais - Locaux 50 rue de Jérusalem - Convention de mise à disposition avec l'association Trait d'Union. Propriétaire : Podeliha - Occupant : La Ville d'Angers - Sous location à l'association Trait d'Union - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Convention de mise à disposition de locaux privatifs de 176,16 m² - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	04 août 2016
DM-2016-259	Quartier Ney/Chalouère - Locaux 22 rue du Maine - Convention de mise à disposition avec la Maison des Sourds et des Malentendants d'Angers. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : La Maison des Sourds et des Malentendants d'Angers - Renouvellement - Durée : 2 ans - Objet : Convention de mise à disposition de locaux privatifs de 159,45 m² et mutualisés de 108,85 m² - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	04 août 2016
DM-2016-260	Quartier Ney/Chalouère - Groupe Scolaire Victor Hugo - Centre de Santé Scolaire - Locaux 26 rue Victor Hugo - Convention de mise à disposition avec la Commune de Beaufort en Vallée. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Commune de Beaufort en Vallée - Renouvellement - Durée : 1 an renouvelable 2 fois pour la même période - Objet : Convention de mise à disposition de locaux à usage de Centre de Santé Scolaire d'une superficie de 350 m² - Redevance et charges : supportées par l'occupant au prorata de la population selon le dernier recensement.	04 août 2016
DM-2016-261	Quartier Centre-Ville - Pépinière d'artistes Daviers (PAD) - Locaux 3 boulevard Daviers - Convention de mise à disposition avec la Compagnie Les Arthurs. Propriétaire : Ville d'Angers - Locataire : La Compagnie Les Arthurs - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition d'un bureau privatif de 8,72 m² situé 3 boulevard Daviers à Angers - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	04 août 2016

DM-2016-275	Commune de Saint Barthélémy d'Anjou - Site de la Paperie - Terrain 1 rue de la Paperie - Convention de mise à disposition temporaire avec l'association ATout Hasard Associés Groupe ZUR (ATH ZUR). Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association ATH ZUR - Modification - Durée: 3 ans - Objet: Convention de mise à disposition pour des locaux privatifs et mutualisés - Activités: Recherche artistique et fabrication autour du concept de cinéma vivant - Redevance: Gratuité - Charges: Ratio	24 août 2016
DM-2016-276	Quartier Centre-Ville - Locaux 14 place Louis Imbach - Convention de mise à disposition avec l'association Parcours le Monde. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Parcours le Monde - Attribution - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des locaux privatifs et mutualisés - Activités : promouvoir et développer la mobilité européenne et internationale - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	24 août 2016
DM-2016-277	Quartier Centre-Ville - Locaux 14 place Louis Imbach - Convention de mise à disposition avec l'association Maison de l'Europe. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Maison de l'Europe - Attribution - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des locaux privatifs et mutualisés - Activités : favoriser le rapprochement des citoyens européens - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	24 août 2016
DM-2016-278	Quartier Belle-Beille - Maison de l'Etang - 33 avenue Notre-Dame du Lac - Convention de mise à disposition avec la Régie de Quartiers d'Angers. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Régie de Quartiers d'Angers - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des locaux privatifs et mutualisés - Activité : promouvoir l'implantation et l'emploi des habitants dans le développement et l'amélioration du cadre de vie dans leur quartier - Redevance et charges : gratuité.	24 août 2016
DM-2016-279	Quartier Centre-Ville - Locaux 35 rue Saint Exupéry - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec l'association SOS Femmes. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association SOS Femmes - Duré : 3 ans - Objet : avenant n°1 à la convention de mise à disposition pour bénéficier d'un bureau supplémentaire en partage avec l'association Contact de Maine et Loire - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.	31 août 2016
DM-2016-280	Quartier Centre-Ville - Locaux 3 rue de la Rame - Convention de mise à disposition avec l'association Radioamateurs. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Radioamateurs - Attribution - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des locaux mutualisés- Redevance et charges : gratuité.	31 août 2016

DM-2016-281	Quartier St Serge/Ney/Chalouère - Direction de l'eau et de l'Assainissement - 41 Bd St Michel Copropriété des Plantes - Avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux à usage professionnel. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Direction de l'eau et de l'assainissement - Durée : 5 ans à compter du 1er juillet 2011 reconduction tacite par période de 3 ans - Pour une durée de 17 mois supplémentaires : Avenant n°1 à la convention d'occupation pour des locaux privatifs de 770.85 m² et d'un garage collectif dont l'objet est la mise en place de la prorogation d'exonération de redevances et charges au vu du montant des travaux.	02 septembre 2016

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

DM-2016-267	Déclaration de cession d'un fonds de commerce situé à Angers, place de l'Europe - Exercice du droit de préemption Dans le cadre de sa compétence en matière de droit de préemption sur les fonds de commerce, la Ville d'Angers a décidé de préempter un fonds de commerce situé à Angers, place de l'Europe, dans le centre commercial de Monplaisir.	04 août 2016
DM-2016-249	Consignation - Procédure d'expropriation - DUP secteur des Eclateries - Angers	20 juillet 2016

SANTE PUBLIQUE

DM-2016-283	Mise à disposition de locaux au bénéfice d'association - Convention avec le Réseau Diabète 49 La Ville d'Angers met à disposition du Réseau Diabète 49 la salle de réunion de la Maison de Santé des Hauts de Saint-Aubin. Une convention de partenariat doit être passée avec le Réseau Diabète 49 pour définir les modalités de la mise à disposition.	02 septembre 2016

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DM-2016-238	Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Jardin biologique - Autorisation d'occupation - Délégation départementale de l'Association des Paralysés de France - Convention. Une convention est signée avec la délégation départementale des Paralysés de France pour l'autoriser, à titre gratuit, à jardiner le mardi matin de mars à octobre, dans les bacs de culture adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les modalités pratiques y sont décrites pour une année. Cette convention pourra être renouvelée 3 fois par tacite reconduction.	08 juillet 2016

DM-2016-250	Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Jardin biologique - Convention de partenariat avec l'Association Resto Troc. La Ville et l'association Resto Troc ont mis en place un partenariat qui permet à cette association de solidarité d'utiliser les produits issus du jardin biologique de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable et de bénéficier, 4 fois par an, d'ateliers de jardinage raisonné. A cet effet, une convention est signée, à titre gratuit, pour une année, reconductible 3 fois expressément.	26 juillet 2016
DM-2016-274	Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Jardin biologique - Autorisation d'occupation - Convention avec Michel CESBRON. La convention d'occupation du jardin biologique à la Maison de l'Environnement et du Développement Durable par Michel CESBRON arrive à échéance. Une nouvelle convention est signée pour une année, reconductible tacitement 2 fois. Cette occupation pour jardinage est consentie gracieusement et est précaire et révocable.	22 août 2016

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

DM-2016-227	Centre Jean Vilar – Régie d'avances camp "Séjour familles" - Création Le Centre Jean Vilar organise des camps durant les mois de juillet et août 2016. Afin de pouvoir régler les dépenses, il convient de créer une régie d'avances.	05 juillet 2016
DM-2016-228	Centre Jean Vilar – Régie d'avances camp "Séjour Ici Paris" - Création Le centre Jean Vilar organise des camps durant juillet / août 2016. Afin de pouvoir régler les dépenses, il convient de créer une régie d'avances.	05 juillet 2016
DM-2016-229	Centre Jean Vilar – Régie d'avances camp "Séjour sports d'opposition" - Création Le centre Jean Vilar organise des camps durant l'été 2016. Afin de régler les dépenses, il est nécessaire de créer une régie d'avances.	05 juillet 2016
DM-2016-230	Centre Jean Vilar – Régie d'avances camp "Séjour sports nautiques" - Création Le Centre Jean Vilar organise durant l'été des camps. Afin de régler les dépenses Il convient de créer une régie d'avances.	05 juillet 2016
DM-2016-239	Déplacement des Elus et du Personnel - Propositions de contrat avec la S.N.C.F.	13 juillet 2016
DM-2016-252	Emprunt d'un montant de 5 000 000 € auprès d'ARKEA Banque pour financer les investissements 2016	26 juillet 2016
DM-2016-262	Régie du Muséum des Sciences Naturelles – Modification du montant du fond de caisse Il convient de modifier le montant du fond de caisse de la régie du muséum des sciences naturelles pour la portée à 200 €.	04 août 2016

DM-2016-263	Centre Jean Vilar – Régie d'avances camp "Belle Ile en Mer" - création Le Centre Jean Vilar organise des camps durant l'été 2016. Afin de pouvoir régler les dépenses liées à cette organisation, il est nécessaire de créer une régie.	04 août 2016
DM-2016-264	Centre Jean Vilar – Régie d'avances camp "Chantier international" - création Le centre Jean Vilar organise des camps durant l'été 2016. Afin de pouvoir régler les dépenses liées à cette organisation, il est nécessaire de créer une régie.	04 août 2016
DM-2016-265	Centre Jean Vilar – Régie d'avances camp "Sports sensations" - création Le centre Jean Vilar organise des camps durant l'été 2016. Afin de pouvoir régler les dépenses liées à cette organisation, il est nécessaire de créer une régie.	04 août 2016
DM-2016-268	Emprunt d'un montant de 5 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne- Pays De Loire pour le financement des investissements 2016	11 août 2016
DM-2016-269	Finances - Régie d'avances et de recettes "Festival des Accroche cœurs" - Création d'une régie temporaire. Une régie temporaire de dépenses et de recettes est créée afin de permettre le paiement de menus dépenses et d'encaisser les recettes de vente de repas lors du festival Accroche cœurs.	18 août 2016
DM-2016-270	Finances – Maison de l'environnement et du développement durable - Régie de recettes et d'avances - Création Afin d'encaisser les recettes provenant des animations proposées à la maison de l'Environnement, une régie recettes et d'avances est créée. Celle-ci permettra de rembourser les usagers en cas d'annulation des animations.	18 août 2016
DM-2016-271	Finances- Maison de l'environnement et du développement durable - Régie d'avances - Création Il est créé une régie d'avances afin de régler les petites dépenses des animations proposées par la Maison de l'Environnement.	18 août 2016

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montants
16 078 01	T	Optimisation de l'eau sanitaire à la Cité éducative A. Fratellini	Lot unique	ATCS	49800	TRÉLAZÉ	15 922,23 €
13 A 20 06	T	Pépinières Fleming - Remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments 1 et 3	Lot unique	T.M.A Menuiserie CARTIER	49070	BEAUCOUZE	288 135,88 €
16 079 01	T	City stade Morellerie - Renouvellement du revêtement synthétique et mise en place d'un pare ballons	Lot unique	PIGEON TP LOIRE ANJOU	53800	RENAZE	17 547,00 €
16 080 01	F	Nettoyage du pont confluences à angers	Lot unique	Ouest Accro	53950	LOUVERNE	17 949,00 €
16 081 01	S	Prestations de sonorisation et d'éclairage pour le festival Accroche Coeurs 2016	Lot unique	ALIVE EVENTS	49070	BEAUCOUZE	90 000,00 €
16 082 01	F	FOURNITURE D'ENGRAIS POUR LA DIRECTION PARCS JARDINS ET PAYSAGES DE LA VILLE D'ANGERS	Lot 1 : Fertilisation soignée des gazons, polyvalente des espaces verts	EDP	85111	CHANTONNAY	22 000,00 €
16 082 02	F	FOURNITURE D'ENGRAIS POUR LA DIRECTION PARCS JARDINS ET PAYSAGES DE LA VILLE D'ANGERS	Lot 2 : Fertilisation pour production de plantes à massifs et arbustes en containers	KABELIS	29610	PLOUIGNEAU	12 000,00 €
16 082 03	F	FOURNITURE D'ENGRAIS POUR LA DIRECTION PARCS JARDINS ET PAYSAGES DE LA VILLE D'ANGERS	Lot 3 : Engrais agricoles	AGRILOIRE	49380	THOUARCE	10 000,00 €
16 082 04	F	FOURNITURE D'ENGRAIS POUR LA DIRECTION PARCS JARDINS ET PAYSAGES DE LA VILLE D'ANGERS	Lot 4 : Fertilisation organique	AGRILOIRE	49380	THOUARCE	25 000,00 €
16 083 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre (hors loi MOP) pour la récupération d'énergies sur eaux usées à Aquavita	Lot unique	UTILITIES PERFORMANCE	Allée du Lac Bleu BP 70102	AVRILLE CEDEX	18 735,00 €
16 084 01	S	réservation et fourniture de titres de transport ferroviaire	Lot unique	HAVAS VOYAGES	92100	Boulogne-Billancourt	25 000,00 €
16 085 01	S	PARC BALZAC : PRESTATIONS D'ABATTAGE DE GESTION	Lot unique	AUBANCE ELAGAGE	49380	NOTRE-DAME D'ALENCON	15 692,00 €
13 A 03 05	F	Acquisition de châssis nus destinés à recevoir un braas hydraulique et un système de bachage	Lot n°02 - Acquisition de véhicules poids lours, véhicules spécifiques et pièces détachées captives	Man truck et Bus France	49241	Avrille	92 000,00 €
13 A 03 06	F	Acquisition de 2 châssis cabine non carrossés de 26T	Lot n°02 - Acquisition de véhicules poids lours, véhicules spécifiques et pièces détachées captives	MAN Truck et Bus France	49241	Avrillé	184 000,00 €

13 A 05 02	F	Acquisition d'une chargeuse articulée avec godet à griffe à haut déversement	Lot 4	BERGERAT MONNOYEUR SAS	93200	Saint Denis	Base: 137 800 PSE1: 15 400 PSE2: 9 800
N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montants
16 087 01	T	Travaux de réhabilitation de la clôture et construction du bureau d'entrée et de contrôle à la maison de partenariat Angers-Bamako (MPAB)	Lot unique	Entreprise Mamadou Haïdara (MADHA)		BAMAKO (MALI)	20825,27 € (13 660 482 Francs CFA)
16 088 01	T	Sécurisation de la Maison du Partenariat Angers Bamako	Lot unique	GTO SERVICES SARL		BAMAKO (MALI)	19 728 500 Francs CFA soit 30 075.90 €
16 089 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre (hors loi MOP) pour le remplacement du groupe électrogène du Parc des Expositions par un groupe électrogène en réemploi	Lot unique	TECNIA	49000	ANGERS	5 400,00 €
16 A 01 01	S	Transport d'œuvres et d'objets d'art pour la Direction des Musées et de L'Artothèque d'Angers	MS 1 : Transports d'œuvres pour l'exposition Peter Briggs	BOVIS	91712	FLEURY MEROGIS	4 603,55 €
16 090 01	T	Déconstruction et désamiantage du bâtiment au 24 rue du Maine à Angers	Lot unique	SOCIETE TERRASSEMENT JUSTEAU	49700	LOURESSE ROCHEMENIER	TF : 48 036 € TC1 : 950 €
16 091 01	F	Mise à jour du logiciel Symart P4 vers Symart P6	Lot unique	AXIMUM	92000	NANTERRE	31 044,00 €
13 A 03 07	F	Acquisition de 2 châssis cabine non carrossés de 26T	Lot unique	Kertrucks	49182	St barthélémy d'Anjou	92000
16 092 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du théâtre Chanzy	Lot unique	Pierre GOUSSET/ BONTEMPS LEMERDY/ AB INGENIERIE/ EVEN STRUCTURES	49000	ANGERS	87500
14 A 02 05	PI	Mission de maitrise d'œuvre pour le remplacement de la Tour aéro réfrigérante du musée des Beaux-Arts	Lot unique	CAP INGELEC	44481	CARQUEFOU	12600
16 093 01	PI	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réinforamtisation du réseau des bibliothèques municipales à Angers	Lot unique	TOSCA CONSULTANTS	75009	PARIS	28150
16 094 01	PI	Conception d'une application numérique autour de l'œuvre "L'amour à l'espagnole"	Lot unique	Cent Millions de Pixels	44210	PORNIC	10000

16 095 01	PI	Conception graphique d'un guide des collections du musée des Beaux-Arts	Lot unique	Catherine Tacconi - Cat Graphisme Design	49020	ANGERS	4 000
N° de marché / AC	**Types Marché F-S-T-PI**	**Objet du marché**	**Libellé des lots ou lot unique**	**Entreprise attributaire**	**Code postal**	**Ville**	**Montants**
16 096 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation et la réfection de terrains de football syntétiques sur le stade de Frémur et de la Baraterie	Lot unique	OSMOSE SAS	59100	ROUBAY	27 137,50 €
16 097 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre (hors loi MOP) pour l'éclairage et la création d'un poste Haute Tension Basse Tension au stade Jean Bouin	Lot unique	GELINEAU	49000	ECOUFLANT	8 680,00
16 098 01	S	SA DUCS ANGERS -Achat de prestations de services	Lot unique	SA DUCS ANGERS	49000	ANGERS	115 000€ TTC

Sur 30 attributaires : 15 sont sur le territoire du département dont 11 d'Angers Loire Métropole

M. le Maire – Vous avez reçu la liste des décisions et la liste des marchés à procédure adaptée que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L 2122-22. Je vous demande de m'en donner acte.

Mes chers collègues, ces réponses vous ayant été apportées, y a-t-il des questions concernant les MAPA ou les arrêtés que j'ai été amené à prendre en vertu des délégations que vous m'avez consenties ? Je n'en vois pas. Je considère donc que l'ordre du jour est épuisé. Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour la participation de ce soir, et j'invite ceux qui souhaiteront fêter l'entrée de Marina PAILLOCHER au sein du Conseil Municipal de le faire en respectant les règles élémentaires de tempérance.

Le Conseil municipal prend acte.

La séance est levée à 22 heures 30

La secrétaire de séance

Catherine GOXE

Le Maire

Christophe BECHU